



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du budget initial 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget initial 2026 tel qu'il figure en annexe.

Approuve les montants des subventions versées au titre de l'exercice 2026 telles qu'elles figurent ci-dessous

- Association sportive de l'Université : 80 800 euros
- Association du personnel : 55 000 euros
- Société d'histoire du droit : 1500 euros
- Association française de sciences économiques : 1520 euros
- Associations étudiantes siégeant au conseil d'administration : 1000 euros par association

Membres présents et représentés : 39 (42 membres en exercice, 22 présents et 17 représentés)

Vote du budget : Majorité des voix (3 contre)

Vote des subventions : unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

BUDGET INITIAL 2026

NOTE DE PRESENTATION

INTRODUCTION - CONTEXTE ET CONTENU DU DOCUMENT BUDGETAIRE

Si le formalisme du document budgétaire, élaboré en mode GBCP (gestion budgétaire et comptable publique), demeure inchangé pour cet exercice, un récent décret financier instaure de nouvelles règles de soutenabilité budgétaire pour les EPSCP :

- Le niveau de fonds de roulement prévisionnel doit être supérieur à 15 jours de dépenses de fonctionnement hors investissement,
- Le niveau de trésorerie prévisionnel doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement hors investissement,
- Les charges de personnel doivent demeurer inférieures à 83% des produits encaissables.

La construction du budget initial s'inscrit à nouveau dans un contexte de fortes contraintes budgétaires se traduisant, à l'instar du précédent exercice, par des mesures salariales imposées par l'Etat financièrement non compensées mais aussi par une dotation de fonctionnement qui n'est plus revalorisée depuis de nombreuses années.

La construction budgétaire programme et répartit les crédits destinés à être engagés (autorisations d'engagement) et mis en paiement (crédits de paiement) durant l'année civile ainsi que les ressources destinées à couvrir ces dépenses.

La comptabilité budgétaire retrace les mouvements de trésorerie que sont les décaissements et les encaissements attendus. Elle est un préalable à la comptabilité générale qui apporte des informations complémentaires sur la situation patrimoniale de l'université en prenant en compte la dépréciation des actifs (dotations aux amortissements) et les risques pesant sur la trésorerie (dotations aux provisions).

Enfin, la liasse budgétaire renforce la vision pluriannuelle de certaines activités stratégiques de l'Université qui ont vocation à être exécutées sur plusieurs exercices.

Les documents se présentent sous forme de tableaux dont le format et le contenu s'imposent à l'ensemble des EPSCP et sont donc identiques pour l'ensemble des universités.

Les états sont soumis au vote ou présentés pour information et se déclinent de la manière suivante :

Des documents de comptabilité budgétaire relatifs à l'autorisation et portant sur le caractère limitatif de l'ouverture des crédits :

- Tableau n°1 des emplois budgétaires par catégorie et par type de financement associés à des plafonds ne pouvant être dépassés (soumis au vote).
- Tableau n°2 des autorisations budgétaires par grandes enveloppes de crédits (fonctionnement, personnel et investissement) fixant la limite supérieure des dépenses décaissables et l'estimation des recettes encaissables (soumis au vote pour la consolidation globale au niveau de l'établissement).
- Tableau n°3 des autorisations budgétaires présentées en dépenses par destination, précisant ainsi leur finalité et par origine de financement en recettes (pour information).

Des documents présentant les grands équilibres financiers et faisant le lien avec la comptabilité générale :

- Tableau n°4 présentant l'équilibre financier en précisant les besoins à financer et les moyens à mobiliser. Il intègre les opérations de trésorerie non budgétaires donnant lieu à décaissements et encaissements (soumis au vote).
- Tableau n°5 des opérations pour compte de tiers qui liste les opérations de trésorerie non budgétaires sans marge de manœuvre pour l'établissement (pour information).
- Tableau n°6 de situation patrimoniale déterminant les conditions d'équilibre du budget (soumis au vote à l'exception de la détermination des niveaux de fonds de roulement et de trésorerie qui sont indiqués à titre informatif).
- Tableau n°7 de présentation du plan de trésorerie mensuel (pour information).

Des éléments permettant une vision pluriannuelle des principales opérations :

- Tableau n°8 des opérations liées aux recettes fléchées avec une approche pluriannuelle des recettes fléchées et de leur utilisation en dépenses (pour information).
- Tableau n°9 des opérations pluriannuelles (soumis au vote) qui reprend les principales opérations d'investissements prévues.

I – LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES (Tableaux 1 à 3)

A- Les emplois

Le tableau des emplois (tableau n°1) recense l'ensemble des emplois rémunérés par l'université. D'une part sont identifiés les emplois notifiés par l'Etat, théoriquement financés par la subvention de service public, et d'autre part les emplois financés par les ressources propres de l'établissement. A ces deux masses sont associés des plafonds d'autorisations d'emplois respectivement de **948** et **53** qui encadrent les possibilités de recrutement. Ces

plafonds d'autorisations d'emplois sont stables au regard du dernier document voté en octobre dernier lors de la présentation du budget rectificatif n°1 2025.

Ces éléments fournis en ETPT (équivalent temps plein travaillé) prennent en compte la quotité travaillée et les périodes d'activité sur l'année et servent également de base de calcul pour l'estimation de la masse salariale.

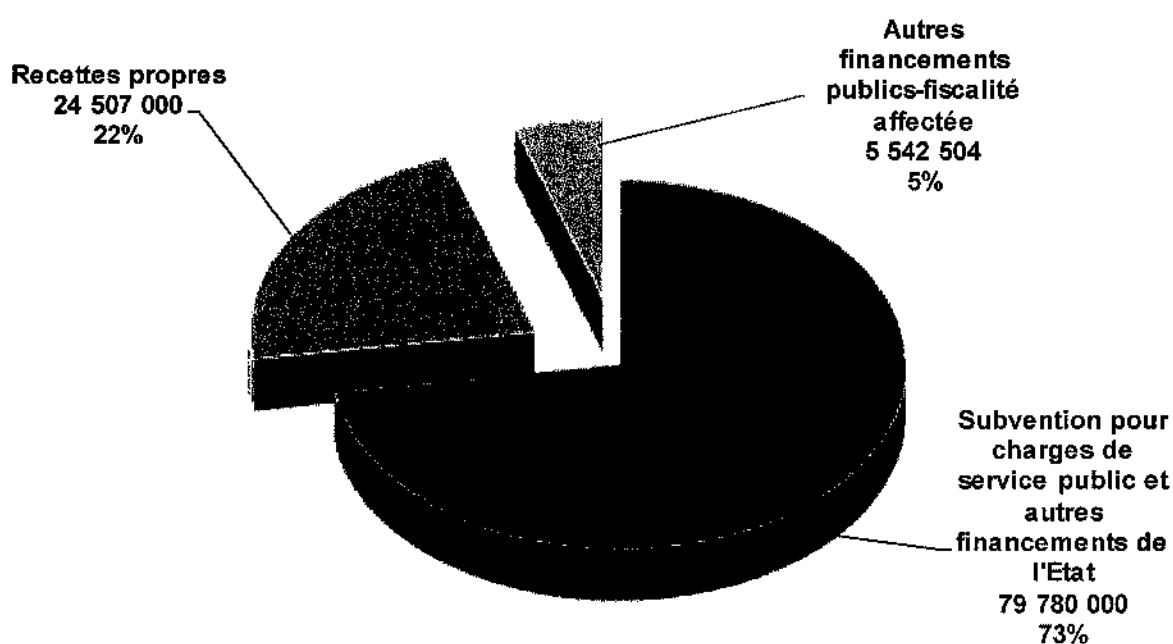
Le pilotage des emplois est considéré par les autorités de tutelle comme une priorité au regard de son poids budgétaire prépondérant et sa maîtrise est particulièrement scrutée.

B- Les Recettes

Le montant global des recettes prévisionnelles pour l'exercice 2026 s'élève à **109,830 M€** (tableaux n°2 et n°3). Il s'agit du montant prévisionnel représentant l'ensemble des encaissements prévus lors de l'exercice et non, comme pour les dépenses, d'une limite ne pouvant être dépassée.

Elles sont en hausse de 2,760 M€ par rapport au budget initial de l'exercice précédent soit une augmentation de 2,58%.

REPARTITION GENERALE DES RECETTES EN € :



La subvention pour charge de service public attendue en 2025 s'élève à **79,780 M€**.

L'estimation est fondée sur la dernière notification de crédits en provenance du Ministère (78,745 M€) qui inclut les dotations suivantes :

- La traduction financière des supports d'emplois sous plafond Etat affectés à l'Université qu'ils soient occupés par des agents titulaires ou contractuels, ainsi que

la globalité des contrats doctoraux (73,140 M€). Cette somme comprend également les montées en charge des différents repyramidages et refontes indemnitaires issues de la récente loi de programmation de la recherche. L'augmentation de ce socle traduit principalement la compensation financière de la hausse du CAS Pension en 2025. Le désengagement de l'Etat qui n'a pas compensé l'ensemble des mesures salariales prises conduit à ce que ce montant ne couvre plus l'intégralité des rémunérations des agents placés sous plafond Etat.

- Des crédits spécifiques fléchés en masse salariale pour financer les décharges liées aux conventions de l'Institut universitaire de France ou des mesures prévues par la Loi Pour la Recherche (0,092 M€).
- Une dotation de fonctionnement (2,447 M€) stable depuis de nombreuses années malgré une augmentation généralisée des prix lors de la période post-pandémie de 2021 à 2023. Cette dotation n'est plus modélisée mathématiquement et ne reflète plus la réalité de l'évolution des dépenses qu'elle est supposée partiellement couvrir.
- Une dotation de 0,050 M€ qui vient couvrir les dépenses supplémentaires liées à la LPR notamment avec la dotation octroyée aux nouveaux maîtres de conférences.
- Une somme compensant les exonérations de droits d'inscription des étudiants boursiers (0,695 M€),
- Des subventions spécifiques (2,321 M€) se rapportant principalement à la participation aux charges locatives, aux crédits de recherche attribués dans le cadre de l'IUF, au plan bibliothèques ouvertes, à l'organisation des concours d'agrégation et à l'aide aux étudiants en situation de handicap.

A ce premier montant une somme correspondant à la deuxième tranche du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (0,517 M€ en 2026) a été inscrite au budget initial suite à la notification des crédits pour les trois années concernées.

Une dotation de 0,510 M€ a également été ajoutée au montant prévisionnel de la SCSP, venant compenser à hauteur de 50% le coût prévisionnel d'une nouvelle hausse de 4% du CAS Pension en 2026. Ce choix s'appuie sur les déclarations du ministre de l'enseignement supérieur qui avait indiqué que s'appliquerait une compensation partielle et appelait les universités à utiliser leur trésorerie pour financer le reliquat. Si le scénario retenu devait évoluer, un budget rectificatif, à l'image de ce qui s'est produit en 2025, viendrait modifier ces éléments.

Enfin un montant, généralement notifié tardivement, estimé à 0,008 M€ correspond aux remboursements des frais de déplacement des membres de la CNU.

En augmentation de 2,580 M€ au regard du précédent budget initial, la subvention pour charges de service public représente une part essentielle du financement de notre université (73%). Cette hausse provient essentiellement de dotations venant financer des mesures étatiques telles les hausses consécutives du CAS pensions (1,013 M€ inclus dans le socle de transfert de masse salariale depuis 2025 et 0,510 M€ estimés en 2026 ne représentant que 50% de la charge), les revalorisations des rémunérations liés aux contrats doctoraux ou de certaines composantes de primes nationales (0,540 M€). Seule la dotation liée au COMP (0,517 M€) peut être considérée comme un financement supplémentaire lié à des choix de l'établissement.

Le montant de **0,291 M€** dans la rubrique « **Autres financements de l'Etat** » représente deux subventions en provenance de la direction générale de l'administration et de la fonction publique qui viennent financer les préparations de l'IPAG (0,031 M€) et la poursuite du dispositif des classes préparatoires « Talents du service public » (0,260 M€).

D'autres financements publics sont inscrits au budget à hauteur de **2,130 M€**.

L'augmentation constatée (+ 0,183 M€) par rapport à l'exercice précédent correspond à un accroissement des transferts de doctorants en provenance des ENS qui remboursent les coûts salariaux et la montée en puissance de conventions de recherche transversales conclues avec Sorbonne-U (Projets IA-Cluster et Sphinx) ou l'université Panthéon-Sorbonne (Projet Styx).

Figurent dans cette rubrique :

- Le financement par les différents rectorats de France du diplôme interuniversitaire « Droit et grands enjeux modernes contemporains » dispensé en grande partie par notre université à destination de l'ensemble des professeurs de Terminale chargés de cet enseignement (0,050 M€).
- La convention de financement du site universitaire de Melun conclue avec la communauté d'agglomération Melun Val de Seine pour un montant de 0,550 M€.
- Les soutiens à des activités de recherche par des acteurs publics (ANR, reversements par des Labex partenaires ou des universités coordonnatrices de projets) sont en hausse à 0,916 M€. Les financements de contrats doctoraux par des partenaires publics (ENS, DGRIS) représentent près de 0,351 M€ en légère hausse.
- La création d'une chaire de Professeur Junior et le préciput viennent compléter l'origine de ces financements (0,230 M€).

Apparaît également dans la rubrique « **Autres financements publics fléchés** » une dotation s'élevant à **1,371 M€** qui représente la tranche annuelle à percevoir pour le projet « Assas Executive » visant à accroître les ressources propres de l'université en développant son potentiel en matière de formation continue.

Pour ce qui est de la rubrique **fiscalité affectée (1,750 M€)**, elle comprend la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus pour un montant total de 1,200 M€ et le montant attendu de la prochaine campagne de taxe d'apprentissage à 0,550 M€ (+0.100 M€).

Il faut toutefois noter que la réforme du circuit de collecte et de redistribution du solde de la taxe d'apprentissage initiée en 2023 rend la visibilité plus délicate et les décalages de paiement plus importants.

Les ressources propres s'établissent à **24,507 M€** marquant une stabilité au regard du budget initial précédent. Les trois principaux postes composant cette rubrique sont les suivants :

- Les droits d'inscription (13,020 M€), en hausse de 0,250 M€, prennent en compte le montant exécuté au 15 novembre 2025. Cette augmentation traduit la réindexation des droits nationaux. Concernant les diplômes d'université, une revue générale des tarifs pratiqués est en cours et des augmentations seront prochainement proposés devant les Conseils. Mais compte tenu, d'une diminution des ressources constatées, notamment en provenance du campus de Dubaï, le montant global des recettes attendues a, pour l'instant, été laissé à l'identique du précédent exercice.
- Le reversement des sommes issues des contrats d'apprentissage (6,170 M€), gérés très majoritairement par le CFA FORMASUP Paris, est relativement stable (+0,100 M€). Si le nombre de contrats d'apprentissage conclus est en légère diminution pour la session 2025/2026, l'université a choisi de systématiser la négociation des restes à charge dans une conjoncture budgétaire nationale qui n'est pas favorable à un maintien du financement aux niveaux actuels. Cette démarche volontariste a notamment pour but de préserver des ressources budgétaires si utiles au développement des diplômes.
- Les prestations de formation continue (2,260 M€) sont inscrites en retrait de 0,840 M€ en comparaison avec le précédent exercice. Le transfert de formations (diplômes d'université) vers la filiale Assas Exécutive explique cette évolution. Il est d'ailleurs à noter que parallèlement les dépenses prévisionnelles du CFP sont également en baisse (-0,520 M€). L'année 2026, premier exercice complet de la filiale, est une année de transition pour ce qui est des relations financières entre cette dernière et son actionnaire unique l'université. Elle produira un premier compte financier significatif en 2027.

Les autres facteurs venant équilibrer le niveau des ressources propres sont notamment l'accroissement du reversement par l'EFREI des bénéfices réalisés sur un premier diplôme créé en commun (0,275 M€) et une nouvelle convention de soutien au programme de formation des commissaires de justice (0,030 M€).

Pour clore cette partie recettes, un tableau retrace en valeur absolue les grands postes permettant de constater les évolutions sur une période de trois années :

Evolution des ressources en M€ à périmètres constants :

RESSOURCES	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Budget initial 2026
Subventions Etat dont SCSP	77,313	77,490	79,780
Ressources propres	22,081	24,598	24,507
Autres financements publics et fiscalité affectée	2,868	3,597	4,171
Financement public fléché	1,385	1,385	1,372
TOTAL	103,647	107,070	109,830

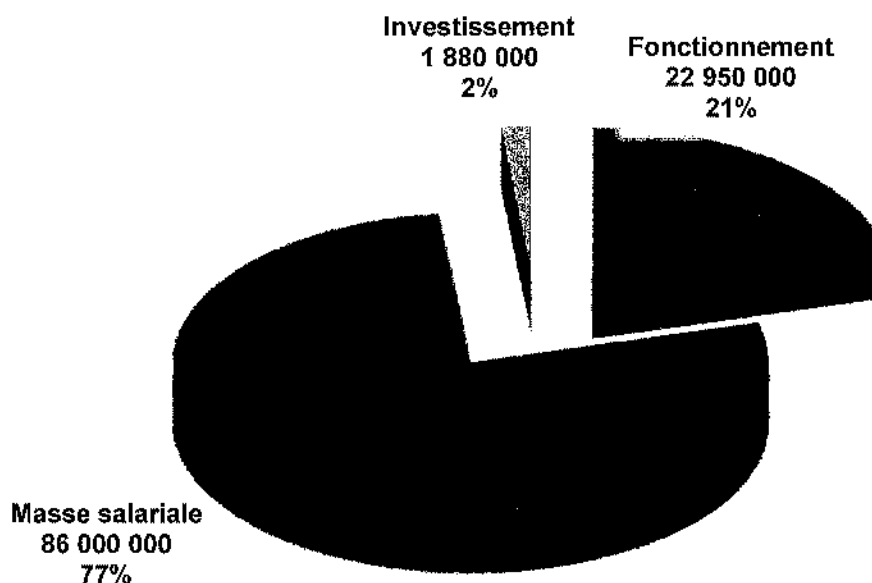
C- Les Dépenses

Les autorisations budgétaires en matière de dépenses sont votées en autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP). Elles marquent les limites maximales d'engagement de dépenses pour les AE et de paiement pour les CP.

Le montant global des dépenses pour l'exercice 2025 s'élève à **112,130 M€ en AE et 110,830 M€ en CP**.

Elles sont réparties en trois enveloppes limitatives (personnel, fonctionnement et investissement – Tableau 2), et par destination correspondant à un référentiel commun à l'ensemble des établissements (Tableau 3).

REPARTITION DES DEPENSES PAR ENVELOPPES LIMITATIVES EN € :



- Masse salariale

Il s'agit de l'enveloppe de crédits la plus importante du budget puisqu'elle représente 77% du budget global. A ce titre, sa connaissance et sa maîtrise sont un enjeu fort pour notre université.

Comme déjà mentionné, les crédits dédiés au financement de la masse salariale dans la subvention pour charge de service public ne permettent plus de couvrir l'ensemble des rémunérations sous plafond Etat. Les ressources propres de l'université prennent alors mécaniquement le relais. La compensation partielle par l'Etat, à hauteur de 50 %, des mesures de revalorisation salariale prises à l'été 2023 a logiquement amplifié cet état de fait. Le projet de loi de finances 2026 vient aggraver cette situation en prévoyant, comme en 2025, une hausse de 4 points du taux du CAS pensions, compensée au mieux à hauteur de 50% et la mise en place d'une protection sociale complémentaire obligatoire non financée. Le coût pour l'université est estimé à 0,810 M€ et explique une grande partie du déficit budgétaire affiché (1,000 M€).

La masse salariale correspond au coût chargé des emplois des agents titulaires ou contractuels et des interventions ponctuelles assurées par des vacataires (enseignement, recherche et administration). Elle s'établit à **86,000 M€**. Pour information, l'enveloppe des dépenses de personnels avait été inscrite à hauteur de 84,500 M€ dans le BI 2025.

Cette prévision a été établie à partir de l'analyse des dix premiers mois de l'année 2025 et intègre des mesures nouvelles prévues traduites par un accroissement des dépenses de 1,500 M€ :

- L'augmentation du taux du CAS Pensions est budgétée à hauteur de 1,010 M€. Il s'agit du compte d'affectation spéciale qui retrace l'ensemble des opérations relatives aux pensions civiles et militaires gérés par l'Etat, devant chaque année être présenté en équilibre. L'augmentation dynamique des dépenses nécessite des réajustements fréquents des recettes et donc du taux de contribution

« employeurs ». Cette mesure, jusqu'à présent financée par l'Etat, ne l'est donc que partiellement (50%) cette année, pesant à ce stade directement sur le budget des universités.

- La mise en place d'une mutuelle complémentaire obligatoire pour l'ensemble des personnels de l'université représente un montant de 0,310 M€ non pris en charge par l'Etat.
- La poursuite de la revalorisation des traitements des doctorants contractuels est estimée à 0,207 M€.
- La revalorisation de la composante C1 du RIPEC est inscrite pour une somme de 0,245 M€.
- Le volume d'heures de vacations d'enseignement et d'heures complémentaires suite à la mise en place de la nouvelle offre de formation fait l'objet d'une dotation de 0,400 M€.
- Différentes mesures techniques viennent également alourdir le budget à hauteur de 0,048 M€.
- La politique d'emplois 2026 qui correspond au schéma d'emploi voté lors du conseil d'administration du 22 octobre dernier vient amortir le choc de ces augmentations avec un nouveau schéma d'emplois permettant d'économiser 0,719 M€. Il comprend à la fois des mesures de gels de poste et l'extension en année pleine des recrutements permis par le financement du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP).

- Fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement en CP par destination en M€ :

Destination	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Budget initial 2026 (Proposition)
Formation initiale et continue niveau licence	1,261	1,271	1,336
Formation initiale et continue niveau master	3,038	3,254	3,424
Formation initiale et continue niveau doctorat	0,060	0,060	0,060
Bibliothèque et documentation	0,985	1,005	1,090
Recherche universitaire	1,231	1,299	1,479
Diffusion des savoirs	0,150	0,160	0,160
Immobilier	8,025	8,621	7,664
Pilotage et support	5,707	6,397	6,647
TOTAL	21,332	23,162	22,950

Les dépenses de fonctionnement représentent **22,950 M€** soit un montant en légère baisse comparé à la prévision initiale du précédent exercice qui s'explique notamment par un changement de périmètre en matière de budget dévolu à l'immobilier.

L'université doit toujours faire face à une augmentation récente de ses coûts de fonctionnement alors que la dotation étatique correspondante stagne depuis de nombreuses années et n'a jamais été augmentée pendant la période inflationniste récente.

Au titre des **licences**, l'université poursuit le développement de la licence numérique et des licences professionnelles en apprentissage.

La part financière des **Masters** demeure prépondérante car ils bénéficient de ressources propres (taxe d'apprentissage et apprentissage). L'augmentation affichée résulte principalement de ressources d'apprentissage attendues en légère hausse en matière de perception de la taxe.

Il est à noter que les budgets liés à l'externalisation des surveillances d'examen sont en hausse et expliquent en grande partie l'accroissement des dépenses constatées sur ces deux destinations.

Les moyens de fonctionnement alloués à la destination **Bibliothèque et documentation** sont en légère hausse. L'augmentation des abonnements aux bases de données numériques n'est plus compensée par la diminution des achats de revue imprimées alors que de nouveaux services sont mis à disposition des étudiants et des doctorants.

Les crédits affectés à la **recherche** s'élèvent à 1,479 M€, en augmentation de 0,200 M€. Les dotations annuelles alloués aux unités de recherche et le Bonus Qualité Recherche réparti sur projet chaque printemps représente 0,900 M€.

Les autres dépenses prévisionnelles qui proviennent de conventions ANR, de contrats de recherche passés avec d'autres partenaires, de subventions en provenance de l'IUF et de la poursuite de l'accompagnement des chaires de professeur junior sont en augmentation avec notamment l'obtention de nouvelles conventions de recherche (+0,090 M€). L'organisation de la prochaine rencontre annuelle des partenaires de l'alliance 4EU+ doit être assurée par notre université à l'automne prochain (+0,110 M€).

L'**immobilier** constitue toujours le premier poste de dépenses de fonctionnement représentant plus de 33 % du total avec 7,664 M€ (-0,957 M€ par rapport au budget initial 2025). Il se décompose selon les items suivants :

- Loyers et charges : 2,620 M€ (- 0,240 M€) en baisse suite à l'abandon désormais total de trois locations (centres Vaugirard 2, Thénard et Vavin).
- Le remboursement des intérêts de la deuxième annuité de l'emprunt, utilisé pour acheter l'immeuble sis 87 rue Notre Dame des Champs, est inscrite à hauteur de 1,100 M€ (-0,700 M€). Alors que le dernier versement des intérêts intercalaires était prévu dans le budget 2025, seule la mise en paiement des intérêts de l'emprunt est

affichée budgétairement en 2026. De plus, le taux appliqué, gagé en partie sur le taux du livret A au 1^{er} janvier 2026, sera plus favorable puisque ce dernier a été ramené de 3% à 1,7% le 1^{er} août dernier. Le remboursement du capital de l'emprunt est inscrit dans le tableau 6 qui retrace la situation patrimoniale de l'Université.

- Maintenance, mise en sécurité et contrôles périodiques des équipements : 0,910 M€ (+0,010 M€)
- Service technique : 0,080 M€
- Travaux d'entretien : 0,250 M€ (+0,010 M€)
- Energie, Fluides : 1,150 M€ (-0,140 M€)
- Nettoyage, enlèvement des déchets : 1,124 M€ (+0,103 M€)
- Remboursement des charges des centres Panthéon et Ulm à UP1 : 0,430 M€

Les dépenses de **pilotage** recouvrent la communication (interne et externe), les relations internationales y compris les campus internationaux, la mission orientation-emploi, la formation des personnels, l'aide et l'action sociale, les systèmes d'information, la téléphonie et une partie des dépenses de reprographie. Elles couvrent également les projets évènementiels et les manifestations exceptionnelles.

Elles marquent en 2026 une augmentation de 0,250 M€ :

- Les dépenses de la DSI croissent de 0,110 M€ avec le coût d'utilisation (licences annuelles) et de maintenance de nouveaux logiciels de gestion et le renforcement de l'externalisation du stockage de données.
- La communication voit son budget augmenter de 0,060M€ notamment pour répondre à la demande de créer un site marchand efficient déclinable pour l'ensemble des besoins (colloques payants, vente d'ouvrages...).
- Le budget de l'action sociale augmente de 0,040 M€ afin de tenir compte de la hausse de la contribution de l'université concernant les repas des personnels pris dans les restaurants administratifs qui se conjugue avec une fréquentation accrue.
- Les tarifs appliqués à l'utilisation du réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche) ont augmenté (+0,040 M€).

Les moyens alloués à la **vie étudiante** (1,090 M€) sont stables, le recours à un service de santé étudiante externe est désormais une dépense récurrente (0,225 M€). Pour ce qui est du reste des crédits, ils se répartissent entre le FSDIE avec l'ajout d'un volet social permettant de répondre à des demandes d'urgence (0,250 M€), les mesures en faveur des étudiants en situation de handicap (0,100 M€), la médecine de prévention et notamment le budget de l'infirmerie (0,025 M€), le sport (0,330 M€), l'institut pour l'égalité des chances (0,010 M€), et une enveloppe vie de campus modulable en fonction de la politique de l'université pour des actions ponctuelles (0,150 M€). Cette dernière inclut les financements accordés par la commission CVEC qui instruit les différents dossiers de demande de subvention.

- **Investissement :**

L'enveloppe de crédits d'investissement s'élève en Crédits de Paiement à **1,880 M€** soit une baisse de 0,080 M€ au regard du budget initial voté en 2025.

Les contraintes budgétaires ont imposé des arbitrages stricts dans ce domaine dans l'attente de décisions politiques claires concernant le financement des universités.

Le premier poste de la section d'investissement concerne les **travaux et la maintenance des bâtiments** gérés par le service Patrimoine pour un montant total de 0,950 M€ (+0,150 M€).

Les opérations lourdes ou complexes qui sont susceptibles d'engager l'Université sur plusieurs années, font l'objet d'une programmation pluriannuelle (Tableau 9), elles sont en l'absence de financement de l'Etat très limitées.

Les autres projets de travaux qui n'engagent l'établissement que sur un seul exercice budgétaire, bénéficient d'une enveloppe de 0,950 M€ :

- Renouvellement de deux ascenseurs au centre Assas suite aux études réalisées en 2023 et à un premier marché public infructueux en 2024 : 0,420 M€
- Entretien annuel, remplacement, mise à niveau et mise en conformité des équipements techniques et des bâtiments suite aux passages des entreprises réalisant les contrôles périodiques réglementaires ou aux demandes de la Préfecture pour un montant de 0,330 M€.
- Etudes sur les centrales de traitement d'air du centre Assas (0,130 M€) que l'on retrouve dans le tableau 9 du budget comme une action relevant du programme pluriannuel d'investissements « transition énergétique ».
- Entretien courant et maintenance hors contrat d'entretien (0,070 M€).

Enfin, le dernier poste de dépenses en investissements concerne les **systèmes d'informations** pour un montant de 0,930 M€ :

Le budget d'investissement de la DSI bénéficie d'une enveloppe d'0,750 M€ soit une diminution de 0,150 M€ au regard de l'exercice précédent.

Des enveloppes budgétaires ont été ouvertes pour des projets concernant l'ensemble des secteurs de l'université.

Pour ce qui est de l'informatique pédagogique, un gros effort est réalisé pour mettre à niveau le parc informatique :

- Equipements informatiques des salles de travail (0,100 M€)
- Equipements audiovisuels de salles et d'amphithéâtres y compris la sonorisation (0,150 M€).

Concernant l'informatique de gestion et de réseaux :

- Poursuite du renouvellement global des serveurs de stockage de données (0,200 M€).
- Equipements informatiques des directions et services (0,100 M€)
- Accompagnement de projets de changements de logiciels de gestion (0,130 M€)

Enfin un projet plus transversal a trait à des améliorations de certains réseaux Wi-Fi (0,070 M€).

Une enveloppe complémentaire d'un montant de 0,180 M€ est répartie sur les différentes unités budgétaires matérialisant l'achat d'équipements sur ressources propres.

II – EQUILIBRE FINANCIER, SITUATION PATRIMONIALE ET OPERATIONS PLURIANNUELLES **(tableaux 4 à 9)**

Cette partie de la liasse budgétaire intègre l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires dont l'ensemble des conséquences financières de l'achat de l'immeuble situé 87 rue Notre Dame des Champs.

Succédant au paiement des intérêts de préfinancement, le remboursement de l'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations a débuté en 2025 avec l'inscription en crédits budgétaires de fonctionnement des intérêts de l'annuité de l'emprunt alors que le remboursement du montant de l'annuité en capital (1,190 M€) est inscrit dans le tableau de situation patrimoniale et relève donc de crédits non budgétaires.

A – Solde budgétaire et équilibre financier

Le bilan prévisionnel des encaissements et des décaissements fait apparaître un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 1,000 M€ (Tableaux 2 et 3). Il s'allège d'1,552 M€ au regard du précédent exercice et correspond pratiquement à la charge supplémentaire non financée mais imposée par l'Etat en matière de masse salariale (0,820 M€).

Le tableau 4 d'équilibre financier reprend ce chiffre et intègre les opérations de trésorerie non budgétaires. Il s'agit d'opérations pour compte de tiers où l'université n'est qu'un intermédiaire assurant une simple redistribution des sommes (tableau 5) et d'opérations en attente de dénouement. Il inclut également le montant du remboursement du capital de l'emprunt prévu en 2025 soit 1,190 M€.

Obligatoirement équilibré, il indique le niveau de prélèvement de trésorerie nécessaire (2,210 M€) pour assurer le financement annuel des besoins de l'université. Il est à rapprocher du montant de la trésorerie prévisionnelle présentée au tableau 6 (11,053 M€) pour apprécier la soutenabilité budgétaire.

Une partie de la trésorerie est fléchée pour des opérations avec un financement spécifique (projet Assas Exécutive).

B- Situation Patrimoniale

Le tableau 6 relatif à la situation patrimoniale de l'université peut se décomposer en quatre étapes :

- L'évaluation du compte de résultat prévisionnel consiste en la reprise des chiffres de l'activité courante de l'université (recettes et dépenses de fonctionnement et de masse salariale) auxquels sont ajoutés des éléments sur la variation de la valeur de l'actif (amortissements qui traduisent la perte de valeur des immobilisations, provisions pour risques, reprises sur amortissements). Il s'établit pour 2026 à – 3,770 M€. Il est à noter que le chiffre prévisionnel de la dotation aux amortissements intègre désormais le montant annuel calculé pour le nouvel immeuble qui est la propriété de l'université. Les amortissements supplémentaires pour ce nouvel immeuble ont été estimés à 1,500 M€ par an. Ainsi cette charge budgétaire immatérielle pèse globalement 4,550 M€ dans l'estimation du résultat prévisionnel.
- La détermination de la capacité d'autofinancement (CAF) s'établit sur la base du résultat prévisionnel, des dépenses non décaissables (amortissements et provisions) et des recettes non encaissables (reprises sur amortissements et quote-part de subventions d'investissement virée au résultat qui traduisent la part des amortissements non réalisés sur ressources propres). Elle représente la capacité de l'université à financer sur ses fonds propres, hors subventions pour charges d'investissements, ses besoins en investissement. La capacité d'autofinancement affichée s'élève à 0,780 M€.
- Le prélèvement annuel sur le fonds de roulement s'établit à 2,290 M€. Il exprime la différence entre le montant des investissements budgétaires prévus (3,070 M€) dans lequel figure le montant 2026 du remboursement du capital de l'emprunt (1,190 M€) et le montant de l'enveloppe de crédits d'investissement prévu au budget (1,880 M€). Ces dépenses sont réalisées sur ressources propres puisqu'aucun financement des investissements n'est prévu en 2026.
- Découlent enfin de ces éléments infra annuels, les niveaux de fonds de roulement (6,273 M€) et de trésorerie (11,053 M€) attendus à la fin de l'exercice 2026. On retrouve d'ailleurs ce dernier chiffre en conclusion du tableau 7 (plan de trésorerie) qui explicite le rythme prévisionnel des encaissements et des décaissements tout au long de l'exercice 2026.

On peut noter qu'à la fin de l'année 2026, le niveau de trésorerie estimé de l'université se situe au-dessus du ratio prudentiel en vigueur avec 36 jours de fonctionnement pouvant être assurés, mais que l'on est proche des 30 jours imposés. Il en va de même avec les deux autres critères de soutenabilité budgétaire, soit un niveau de fonds de roulement supérieur à 15 jours aujourd'hui estimé à 21 jours au 31/12/2026 et un ratio charges de personnel sur produits encaissables qui se doit d'être inférieur à 83% et qui se situe à 78%.

C- Opérations pluriannuelles

Ces différents éléments ont déjà été abordés lors de l'examen des tableaux précédents. Le tableau n° 8 retraçant les **recettes fléchées**, traite de l'opération Assas Exécutive montrant la mise en place du projet. La création de la filiale induit un transfert de crédits de personnels vers cette dernière qui pourra alors procéder aux paiements des rémunérations des agents déjà embauchés. Cela explique l'accroissement des dépenses inscrites dans le tableau tout en rappelant que la dotation d'amorçage est financée via des crédits en provenance de l'ANR.

En ce qui concerne le tableau n°9 qui recense les **opérations pluriannuelles non récurrentes**, on retrouve deux projets liés à l'immobilier qui vont avoir une incidence budgétaire au-delà de 2026. Il est toutefois important de préciser que, sans financement complémentaire de l'Etat, les projets sont supposés être réalisés sur ressources propres dans un contexte économique peu favorable. Seuls un projet de renouvellement de centrale de traitement d'air apparaît dans ce tableau.



BUDGET INITIAL - EXERCICE 2026

**PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 16 DECEMBRE 2025**

TABLE DES MATIERES

• Tableau 1 des emplois	1
• Tableaux 2 des autorisations budgétaires	2
• Tableau 3 des dépenses par destination.....	10
• Tableau 3 des recettes par origine.....	11
• Tableau 4 : Equilibre financier.....	12
• Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers.....	13
• Tableau 6 : Situation patrimoniale.....	14
• Tableau 7 : Plan de trésorerie.....	15
• Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées.....	16
• Tableau 9 : Tableau des opérations pluriannuelles.....	17

Tableau 1 - Université Paris-Panthéon-Assas
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Nature des emplois			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	323		323
		CDI	2		2
	Non permanents	CDD	255	13	268
S/total EC			580	13	593
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	270		270
		CDI	18	7	25
	Non permanents	CDD	80	33	113
S/total Biatss			368	40	408
Totaux			948	53	1 001
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			948		Plafond global des emplois voté par le CA **

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Le Président,

Tableau 2 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	86 000 000	86 000 000	108 458 000	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	21 406 580	21 406 580	79 780 000	Subvention pour charges de service public
				Subvention pour charges d'investissement
			291 000	Autres financements de l'Etat
			1 750 000	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	24 250 000	22 950 000	2 130 000	Autres financements publics
			24 507 000	Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
Investissement	1 880 000	1 880 000	1 371 504	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	112 130 000	110 830 000	109 829 504	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (Excédent)			1 000 496	Solde budgétaire (déficit)

Le Président,

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 900 - Service généraux

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	81 508 000	81 508 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	21 192 080	21 192 080
Fonctionnement et intervention	18 155 000	16 905 000
Investissement	1 700 000	1 700 000
TOTAL DES DÉPENSES/	101 363 000	100 113 000

Solde budgétaire (Excédent)		

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
77 108 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
260 000	Autres financements de l'Etat
1 250 000	Fiscalité affectée
1 727 000	Autres financements publics
15 535 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
1 371 504	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
97 251 504	TOTAL DES RECETTES

2 861 496	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 901 - Documentation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	210 000	210 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	1 275 000	1 225 000
Investissement		
TOTAL DES DÉPENSES	1 485 000	1 435 000

Solde budgétaire (Excédent)		

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
1 320 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
3 000	Autres financements publics
112 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
1 435 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 902 Information et orientation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	20 000	20 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	60 000	60 000
Investissement		
TOTAL DES DÉPENSES	80 000	80 000

Solde budgétaire (Excédent)		

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
80 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
80 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 903 Sports

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	10 000	10 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	330 000	330 000
Investissement		
TOTAL DES DÉPENSES	340 000	340 000

Solde budgétaire (Excédent)		

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
140 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
	Autres financements de l'Etat
100 000	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
100 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
340 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 908 Centre de formation permanente

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	1 430 000	1 430 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	214 500	214 500
Fonctionnement et intervention	320 000	320 000
Investissement		
TOTAL DES DÉPENSES	1 750 000	1 750 000

Solde budgétaire (Excédent)		650 000

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
2 400 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
2 400 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB CFR

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	2 592 000	2 592 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	4 070 000	4 070 000
Investissement	170 000	170 000
TOTAL DES DÉPENSES	6 832 000	6 832 000

Solde budgétaire (Excédent)		1 211 000

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
1 042 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
	Autres financements de l'Etat
400 000	Fiscalité affectée
400 000	Autres financements publics
6 201 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
8 043 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

Tableau 2 - Université Paris Panthéon Assas - Budget initial 2026
Autorisations budgétaires - UB 996 IPAG

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses		
	Montants	
	AE	CP
Personnel	230 000	230 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
Fonctionnement et intervention	40 000	40 000
Investissement	10 000	10 000
TOTAL DES DÉPENSES	280 000	280 000

Solde budgétaire (Excédent)		

Recettes	
Montants	
	Recettes globalisées
90 000	Subvention pour charges de service public
	Subvention pour charges d'investissement
31 000	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
159 000	Recettes propres
	Recettes fléchées
	Financements de l'Etat fléchés
	Autres financements publics fléchés
	Recettes propres fléchées
280 000	TOTAL DES RECETTES

	Solde budgétaire (Déficit)

2

Tableau 3 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026
Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	57 162 000	57 162 000	4 820 000	4 820 000	645 000	645 000	62 627 000	62 627 000
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	27 936 000	27 936 000	1 336 000	1 336 000	460 000	460 000	29 732 000	29 732 000
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	26 804 000	26 804 000	3 424 000	3 424 000	185 000	185 000	30 413 000	30 413 000
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 422 000	2 422 000	60 000	60 000			2 482 000	2 482 000
D105 - Bibliothèques et documentation	2 449 000	2 449 000	1 140 000	1 090 000			3 589 000	3 539 000
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	16 326 000	16 326 000	1 479 000	1 479 000	35 000	35 000	17 840 000	17 840 000
D113 - Diffusion des savoirs et musées	100 000	100 000	160 000	160 000			260 000	260 000
D114 - Immobilier	1 213 000	1 213 000	8 914 000	7 664 000	950 000	950 000	11 077 000	9 827 000
D115 - Pilotage et support	8 342 000	8 342 000	6 647 000	6 647 000	250 000	250 000	15 239 000	15 239 000
Étudiants	408 000	408 000	1 090 000	1 090 000			1 498 000	1 498 000
D201 - Aides directes aux étudiants			50 000	50 000			50 000	50 000
D202 - Aides indirectes								
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	408 000	408 000	1 040 000	1 040 000			1 448 000	1 448 000
Totaux	36 000 000	36 000 000	24 250 000	22 950 000	1 830 000	1 830 000	112 130 000	110 830 000

SOLDE BUDGETAIRE (excédent):

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	RECETTES										Total (C)
	Recettes globalisées					Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	79 780 000										79 780 000
Subvention pour charges d'investissement											
Droits d'inscription				1 200 000		3 770 000					4 970 000
Formation continue, diplômes propres et VAE						12 196 000					12 196 000
Taxe d'apprentissage				550 000							550 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR						30 000					30 000
Valorisation						210 000					210 000
ANR investissements d'avenir					516 000				1 371 504		1 887 504
ANR hors investissements d'avenir					540 000						540 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région											
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					20 000						20 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			291 000		1 054 000						1 345 000
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs						10 000					10 000
Autres recettes						8 291 000					8 291 000
TOTAL	79 780 000		291 000	1 750 000	2 130 000	24 507 000			1 371 504		109 829 504

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C **1 000 496**

Tableau 4 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	1 000 496		Solde budgétaire (excédent) *	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	1 190 000		- Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers T5 (décaissements de l'exercice)	1 435 000		1 435 000 Opérations au nom et pour le compte de tiers T5 (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers T5 bis (non budgétaires)	350 000		330 000 Autres encaissements sur comptes de tiers T5 bis (non budgétaires)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (=D2+b1+c1+e1)	3 975 496	et	1 765 000 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
Variation de trésorerie		ou	2 210 496 Variation de trésorerie	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		ou	78 496 <i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		ou	2 132 000 <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>	
TOTAL DES BESOINS	3 975 496	et	3 975 496 TOTAL DES FINANCEMENTS	

Le Président,

Tableau 5 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026

Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Opération 1	C 47315	Droits de bibliothèque à transférer	450 000	450 000
Opération 2	C 4675	Bourses étudiantes	900 000	900 000
Opération 3	C 4455	TVA à décaisser	85 000	85 000
TOTAL			1 435 000	1 435 000

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 6 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	86 100 000	Subventions de l'État	80 071 000
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	21 406 580	Fiscalité affectée	1 750 000
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	31 750 000	Autres subventions	3 501 504
		Autres produits	28 757 000
TOTAL DES CHARGES (1)	117 850 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	114 079 504
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	3 770 496
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (3) = (2) - (4)	117 850 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (3) = (2) - (4)	117 850 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	3 770 496
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 800 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 100 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 150 000
= CAF ou IAF*	779 504

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	779 504
		Financement de l'actif par l'État	
Investissements	1 880 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières	1 190 000	Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 070 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	779 504
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	-2 290 496

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : PRELEVEMENT (8)	-2 290 496
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-80 000
Variation de la TRESORERIE : PRELEVEMENT (II) *	-2 210 496
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	6 273 118
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 780 296
Niveau de la TRESORERIE	11 053 414

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7 - Budget initial 2026
Plan de trésorerie - UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

ENK	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	13 263 910	26 753 910	18 457 910	8 022 910	20 137 910	13 510 910	4 450 910	26 355 910	19 225 910	11 130 910	17 520 318	10 130 318	11 053 414
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	21 510 000	1 172 000	250 000	21 200 000	3 730 000	470 000	30 425 000	250 000	605 000	15 160 000	2 170 000	11 516 000	108 458 000
Subvention pour charges de service public	20 000 000			20 000 000			27 000 000			12 300 000		480 000	79 780 000
Autres financements de l'Etat		62 000		50 000			50 000			60 000		69 000	291 000
Fiscalité affectée		750 000					550 000					450 000	1 750 000
Autres financements publics	10 000	160 000	70 000	150 000	230 000	290 000	225 000		105 000	500 000	170 000	220 000	2 130 000
Recettes propres	1 500 000	200 000	180 000	1 000 000	3 500 000	180 000	2 600 000	250 000	500 000	2 300 000	2 000 000	10 297 000	24 507 000
A2. Recettes budgétaires fléchées										369 408		1 002 096	1 371 504
Financements de l'Etat fléchés													
Autres financements publics										369 408		1 002 096	1 371 504
Recettes propres fléchées													
A3. Opérations non budgétaires	10 000	62 000	5 000	30 000	3 000	320 000	560 000	40 000	270 000	140 000	125 000	200 000	1 765 000
Nouveaux emprunts													
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice)	10 000	10 000		30 000		320 000	500 000	20 000	150 000	110 000	100 000	100 000	1 350 000
TVA à encaisser		2 000	5 000		3 000			20 000		30 000	25 000		85 000
Autres encaissements sur comptes de tiers T5 bis		50 000					60 000		120 000			100 000	330 000
A.TOTAL	21 520 000	1 234 000	255 000	21 230 000	3 733 000	790 000	30 985 000	290 000	875 000	15 669 408	2 295 000	12 718 096	111 594 504
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	7 850 000	9 400 000	10 500 000	8 950 000	10 170 000	9 730 000	8 830 000	7 300 000	8 350 000	8 750 000	9 565 000	9 985 000	109 380 000
Personnel	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 000 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	7 050 000	84 550 000
Fonctionnement	800 000	2 200 000	3 300 000	1 800 000	3 000 000	2 500 000	1 500 000	250 000	1 100 000	1 500 000	2 315 000	2 685 000	22 950 000
Intervention													
Investissement		150 000	150 000	100 000	170 000	180 000	280 000		200 000	200 000	200 000	250 000	1 880 000
B2. Dépenses sur recettes fléchées	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	130 000	1 450 000
Personnel	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	130 000	1 450 000
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
B3. Opérations non budgétaires	60 000	10 000	70 000	45 000	70 000		130 000		500 000	410 000		1 680 000	2 975 000
Remboursements d'emprunts (en capital)												1 190 000	1 190 000
Opérations pour compte de tiers (décaissements de l'exercice)	60 000	10 000	70 000		70 000		100 000		500 000	400 000		140 000	1 350 000
TVA à décaisser				45 000			30 000			10 000			85 000
Autres décaissements sur comptes de tiers T5 bis												350 000	350 000
B.TOTAL	8 030 000	9 530 000	10 690 000	9 115 000	10 360 000	9 850 000	9 080 000	7 420 000	8 970 000	9 280 000	9 685 000	11 795 000	113 805 000
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	13 490 000	8 234 000	10 435 000	12 115 000	6 827 000	9 060 000	21 905 000	7 130 000	8 095 000	6 389 408	7 390 000	923 096	-2 210 496
SOLDE CUMULE (1) + (2)	26 753 910	18 457 910	8 022 910	20 137 910	13 510 910	4 450 910	26 355 910	19 225 910	11 130 910	17 520 318	10 130 318	11 053 414	

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

Tableau 8 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à 2026	2026	2027	Solde	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	3 324 672	1 371 504	835 080	1 503 144	7 034 400
Financements de l'État fléchés					-
Autres financements publics fléchés	3 324 672	1 371 504	835 080	1 503 144	7 034 400
Recettes propres fléchées					-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	1 161 152	1 450 000	1 400 000	3 023 248	7 034 400
Personnel	1 131 079	1 450 000	1 400 000	3 023 248	7 004 327
AE=CP	1 131 079	1 450 000	1 400 000	3 023 248	7 004 327
Fonctionnement et intervention					-
AE	30 073				30 073
CP	30 073				30 073
Investissement					-
AE					-
CP					-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 163 520	78 498	564 920	1 520 104	

Tableau 9 - Université Paris-Panthéon-Assas - Budget initial 2026

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2026	AE nouvelles ouvertes en 2026	Total des AE ouvertes en 2026	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2026	CP nouveaux ouverts en 2026	Total des CP ouverts pour 2026	Restes à engager fin 2026	Restes à payer sur AE consommées fin 2026 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(11)
Op. 1													
Total contrats de recherche													
Projet Assas Exécutive	7 034 400	1 161 152	1 161 152		1 450 000	1 450 000	1 161 152	1 161 152		1 450 000	1 450 000	4 423 248	
Total contrats de formation continue	7 034 400	1 161 152	1 161 152		1 450 000	1 450 000	1 161 152	1 161 152		1 450 000	1 450 000	4 423 248	
Op. 1 :													
Total contrats d'enseignement													
Op. 1: Agenda d'accessibilité programmée	2 800 000	1 459 217	1 459 217				1 459 217	1 459 217				1 340 783	
Op. 2: Mise en œuvre de la transition énergétique	4 355 000	696 766	696 766		130 000	130 000	696 766	696 766		130 000	130 000	3 528 234	
Total programmes pluriannuels d'investissement	7 155 000	2 155 983	2 155 983		130 000	130 000	2 155 983	2 155 983		130 000	130 000	4 869 017	
Total	14 189 400	3 317 135	3 317 135		1 580 000	1 580 000	3 317 135	3 317 135		1 580 000	1 580 000	9 292 265	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	1 799 080	34 399	34 399		380 000	380 000	34 399	34 399		380 000	380 000	1 384 681	
Ss total fonctionnement et intervention	1 875 000				500 000	500 000				500 000	500 000	1 375 000	
Ss total investissement	7 175 000	2 155 983	2 155 983		150 000	150 000	2 155 983	2 155 983		150 000	150 000	4 869 017	

Le Président,

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année 2026	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(16)-(17)
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
Total contrats de recherche						
Op. Assas Executive Op. 2 Op. 3	7 034 400		7 034 400	3 324 672	1 371 504	2 338 224
Total contrats de formation continue	7 034 400		7 034 400	3 324 672	1 371 504	2 338 224
Op. 1 : Op. 2 Op. 3						
Total contrats d'enseignement						
Op. 1: Agenda d'accessibilité programmée	2 800 000	2 600 000	200 000	200 000		
Op. 2 : Mise en œuvre de la transition énergétique - Autres centres	4 355 000	4 009 800	345 200	345 200		
Total programmes pluriannuels d'investissement	7 155 000	6 609 800	545 200	545 200		
Total	14 189 400	6 609 800	7 579 600	3 869 872	1 371 504	2 338 224

Le Président,



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performances 2025-2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le contrat d'objectifs, de moyens et de performances tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39 (42 membres en exercice, 22 présents et 17 représentés)

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Université Paris-Panthéon-Assas

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

2025-2027



Université Paris-Panthéon-Assas

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance

2025-2027

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, représenté par
Monsieur Philippe BAPTISTE, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'espace

d'une part

et

L'université Paris-Panthéon-Assas, représentée par
Monsieur Stéphane BRACONNIER, président de l'université

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et l'Université Paris-Panthéon-Assas pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage et l'affirmation de la signature de l'établissement.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 1 724 000 € pour la période 2025-2027. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 46% en 2025 ;
- Un complément de 30% en 2026 ;
- Un solde de 24% en 2027.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

La « signature » du COMP n'est pas une partie descriptive exhaustive des activités de l'établissement. Elle exige de l'établissement qu'il choisisse un angle de présentation et expose les points saillants qui constitueront pour les trois années du COMP les défis auxquels il entend se confronter et qu'il s'engage à relever. Il convient que le choix effectué trouve ses conséquences dans la déclinaison des objectifs du COMP. L'établissement exposera brièvement et concrètement le positionnement spécifique qu'il entend viser, les éléments qui le caractérisent et le différencie des autres et présentera les éléments prospectifs permettant de cerner ce vers quoi l'établissement se projette. La « signature » doit donc correspondre à l'élément clé qui permettra à l'établissement, au terme de la durée du COMP, d'être immédiatement identifié et reconnu sur le segment choisi.

L'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA), héritière de la prestigieuse Faculté de Droit de l'Université de Paris, se distingue par son engagement historique dans le domaine des sciences sociales, incluant le droit, les sciences politiques, l'économie, la gestion et l'information-communication. Depuis sa transformation en Établissement Public Expérimental (EPE) en 2022, l'U2PA a élargi son champ d'action en intégrant des composantes aux expertises variées, telles que l'Efrei, l'ISIT, le CFJ, et l'École W, renforçant ainsi son périmètre scientifique et son ancrage dans le monde contemporain.

L'ambition de l'U2PA est de comprendre, accompagner et anticiper les transformations du monde moderne, en mobilisant une approche pluridisciplinaire qui s'étend désormais au numérique, à l'intelligence artificielle, aux défis environnementaux et aux nouvelles technologies. L'université s'engage dans un plan de transformation visant à renforcer le pilotage de son offre de formation, avec pour objectif d'adapter les cursus aux besoins émergents de la société et d'intégrer des pratiques pédagogiques innovantes.

Par ailleurs, l'université ambitionne de devenir un acteur majeur dans le pilotage des appels à projets internationaux, notamment à travers son implication dans l'alliance européenne 4EU+. Cette stratégie vise à accroître la participation de l'U2PA à des projets de recherche d'envergure, en réponse aux grands enjeux globaux.

L'U2PA s'inscrit également dans une dynamique de développement durable, avec un plan ambitieux pour intégrer les principes écologiques et soutenables dans sa gouvernance et ses pratiques. L'université se fixe pour objectif de réduire son empreinte écologique tout en promouvant un environnement de travail et d'étude respectueux de ces valeurs.

Enfin, l'amélioration du bien-être des étudiants est une priorité pour l'université, qui entend mettre en place de nouvelles initiatives pour créer un cadre de vie étudiante enrichissant et équilibré. Cela inclut le développement de services de soutien renforcés et une attention accrue au développement personnel des étudiants.

À travers ces objectifs ambitieux, l'U2PA aspire à se positionner comme un acteur majeur de l'enseignement supérieur en France et en Europe, tout en continuant à diversifier ses projets, à enrichir son offre de formation et à intensifier son rayonnement international.

Principal enjeu des 3 prochaines années ou principale difficulté à laquelle l'établissement doit faire face dans les 3 prochaines années.

L'université Paris-Panthéon-Assas est aujourd'hui à un moment crucial de son évolution. Sa transformation récente en Établissement Public Expérimental (EPE) et son rôle croissant au sein de l'alliance européenne 4EU+ imposent de nouvelles responsabilités, tout en révélant des défis significatifs. Au cours des trois prochaines années, l'enjeu central sera de réussir la transformation en Grand Établissement tout en préservant et en renforçant l'identité des établissements-composantes, qui contribuent chacun à la richesse et à la diversité de l'université.

Diagnostic

L'auto-évaluation a mis en évidence des marges de progression qui nécessitent des actions spécifiques :

- Renforcer la coordination et la synergie entre les différents établissements-composantes.
- Augmenter la participation de l'U2PA aux appels à projets européens, pour renforcer sa visibilité et son impact à l'international.
- Structurer la mise en œuvre de la transition environnementale et l'intégrer pleinement dans les pratiques et la gouvernance de l'université.
- Faire évoluer l'offre de services aux étudiants pour mieux répondre aux attentes croissantes en matière de bien-être et de réussite.

Focus : L'essentiel de l'objectif « Pilotage de l'offre de formation »

Eléments de diagnostic :

Diagnostic 1 : capacité de pilotage de l'offre de formation

L'Université Paris-Panthéon-Assas est attentive à plusieurs critères concernant le pilotage de son offre de formation :

1. Attractivité des Formations :
 - Licences : Mesurée par le ratio candidatures/places sur Parcoursup.
 - Masters : Mesurée par le ratio candidatures/places sur MonMaster.
2. Taux de pression : Mesurée par le ratio inscrits/places
3. Insertion Professionnelle :
 - Selon l'enquête du MESRI, l'université est classée première en droit et en économie en termes de rémunération à la sortie du diplôme. Les résultats de cette enquête sont utilisés pour positionner l'université dans des classements nationaux tels que Thotis, le Figaro Étudiant et le classement DAUR.
4. Taux de Réussite :
 - Suivi des taux d'abandon et de réussite sur trois ans pour les licences et deux ans pour les masters, en tenant compte des années de césure.
5. Nombre d'apprentis (sur plusieurs années)
6. Nombre de boursiers
7. Part des étudiantes

Certains indicateurs pris en compte dans le quadrant nécessitent d'être approfondis pour une meilleure analyse :

Le taux de Réussite qui est défini actuellement par le MESRI comme le ratio du nombre d'étudiants reçus sur le nombre d'étudiants inscrits. Or, cette mesure ne prend pas en compte plusieurs facteurs importants :

- Le nombre d'étudiants en année de césure.
- Les étudiants admis en école de commerce entre le M1 et le M2.
- Les étudiants qui passent l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA), et interrompent leur cursus avant le M2.

Le taux de réussite sur trois ans, également proposé par le MESRI, est perçu comme la traduction des redoublements en master. Cette approche est pénalisante pour certaines formations pour lesquelles l'année de césure est souvent intégrée dans le cursus entre le M1 et le M2. Ces formations sont affectées négativement par ces chiffres affichés dans Quadrant.

Le taux d'Insertion Professionnelle, indicateur actuel InserSup, qui mesure le taux d'emploi salarié en France à 6, 12 et 18 mois après l'obtention du diplôme. Cet indicateur ne prend pas encore en compte l'insertion des étudiants sous statut indépendant ou libéral. Cette omission pénalise en particulier les formations juridiques, dont les diplômés sont nombreux à exercer comme les avocats.

L'attractivité internationale qui est évaluée au regard du nombre global d'étudiants internationaux inscrits, doit bénéficier d'une évaluation plus fine s'appuyant sur des statistiques plus détaillées, intégrant les pays d'origine, les programmes d'études, et les niveaux de diplômes (licence, master, doctorat).

Le réseau des alumni, qui constitue un vecteur efficace pour l'insertion des diplômés et indispensable pour le soutien financier de la fondation partenariale nouvellement créée, doit être développé grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs renforçant le suivi et la connaissance des parcours professionnels des diplômés.

Diagnostic 2 : Démographie étudiante

La baisse de la démographie anticipée d'ici 2035 n'impactera pas fortement l'établissement qui est confronté à un important taux de pression des candidatures par rapport à ses capacités d'accueil. Son attractivité internationale restera élevée, en particulier dans le cadre de l'alliance 4EU+ que l'établissement a rejoint en juillet 2023.

Diagnostic 3 : Pilotage des composantes de l'université

L'université Paris-Panthéon-Assas s'est dotée d'une structure à la fois transversale et centrale au projet de grand établissement, un lieu institutionnel d'intégration et d'agrégation des composantes de l'Université : le Comité de coordination. Celui-ci, en tant qu'organe principal de la gouvernance de l'Université, regroupe le président, les vice-présidents statutaires (liés aux conseils centraux) et les directeurs des établissements-composantes. Sa fonction fondamentale est de doter l'établissement expérimental d'un instrument institutionnel destiné à permettre la circulation de l'information entre les différents partenaires et un lieu naturel de délibération où se décident ses grandes orientations stratégiques, tant sur le plan académique et scientifique que sur le plan, plus organique, des schémas de répartition financière et budgétaire.

Depuis sa création, le Comité de coordination se réunit toutes les six semaines, offrant un cadre régulier pour les débats et les décisions stratégiques. Les activités du Comité sont enrichies par les discussions et les résolutions prises lors des réunions des conseils centraux de l'Université, où siègent systématiquement tous les établissements-composantes avec voix délibérative, notamment au Conseil d'administration (CA), au Conseil de la recherche (CR), au Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) et dans les Collèges de formation et de recherche (CFR). Réciproquement, le président de l'Université, ou son représentant, siège au Conseil d'administration de chaque établissement-composante, assurant ainsi une cohérence et une coordination optimales. Plusieurs formations et projets de recherche au niveau de l'EPE ont ainsi pu être validés depuis 2022.

Ce qui fonctionne :

- La circulation de l'information : Le Comité de coordination a amélioré la fluidité de la communication entre les composantes, permettant une prise de décision plus informée et concertée.
- Les délibérations stratégiques : Les réunions régulières ont permis de clarifier et d'aligner les grandes orientations stratégiques de l'Université.
- L'engagement des composantes : La participation systématique des composantes aux conseils centraux a renforcé leur implication dans la gouvernance de l'Université.

Ce qui doit être amélioré :

- La réactivité : La fréquence bimestrielle des réunions peut parfois limiter la réactivité face à des enjeux urgents.
- Les indicateurs de pilotage centralisés au niveau de l'EPE : Le comité de coordination ne dispose pas d'indicateurs de pilotage statistiques et financiers centralisés. Par ailleurs, l'université ne dispose pas de l'agilité lui permettant de sortir rapidement des indicateurs statistiques demandés par les différentes instances (MESRI, HCERES, classements...).

Le pilotage central au niveau de l'EPE : La coordination des politiques de ressources humaines nécessite encore des ajustements pour répondre aux besoins spécifiques de chaque composante.

Diagnostic 4 : Analyse des Quadrants, de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle

*Commentaires de l'établissement sur le **Quadrant**, transmis préalablement. Liste des formations qu'il s'engage à transformer pour améliorer la performance de l'offre, en prenant appui sur le Quadrant et sur des indicateurs issus de son propre pilotage.*

*Identification des filières où **l'insertion dans l'emploi et/ou la réussite étudiante** n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, afin de moduler les capacités d'accueil, en identifiant les causes de l'échec et les moyens permettant de le limiter ou d'y remédier*

Les résultats du Quadrant pour notre établissement sont au-dessus de la médiane nationale pour les licences générales et pour les Masters, bien que le taux d'insertion professionnelle salariée en France indiqué ne soit pas représentatif de la performance de l'établissement puisqu'il ne tient pas compte des indépendants, donc des avocats, et des diplômés de nationalité étrangère (13% des inscrits en Master).

Les dispositifs Parcoursup et Mon Master ont transformé le profil des étudiants admis dans les formations universitaires. En réponse, l'université a instauré des mécanismes de réorientation pour les étudiants en licence ainsi que des solutions de poursuite d'études pour les diplômés de licence non admis en master.

Les réorientations au terme du premier semestre sont examinées par des commissions dédiées à chaque licence, qui auditionnent les étudiants concernés pour évaluer leur situation.

En octobre 2024, un partenariat innovant avec le CNAM a été conclu. Ce partenariat permet à des étudiants de première année de licence de rejoindre des formations proposées par le CNAM dès le début ou au cours du second semestre. Les étudiants conservent leur statut universitaire et, pour les boursiers, les allocations sont maintenues pendant cette première année. Durant cette période, les étudiants restent en formation initiale, et ceux qui poursuivent en deuxième et troisième années peuvent bénéficier de la gratuité des études grâce à un contrat d'apprentissage. Le CNAM offre des formations intégrées au schéma LMD, délivrant des diplômes nationaux, ainsi qu'un Bachelor en tant que diplôme d'établissement. Les formations proposées incluent des licences générales et professionnelles.

Depuis la rentrée 2024, l'université propose une licence professionnelle intitulée *Activités juridiques – Métiers du droit privé, spécialité collaborateur de commissaire de justice*, conçue en collaboration avec la profession. Cette licence poursuit un double objectif :

- Offrir une voie professionnalisante en apprentissage pour les étudiants après une deuxième année de licence.
- Permettre aux diplômés de licence, non admis en master, de s'orienter vers une formation professionnalisante en apprentissage débouchant sur un métier.

À la rentrée 2025, dans le cadre du renouvellement des accréditations, un parcours professionnalisant sera introduit en deuxième et troisième années de licence à Melun, avec la possibilité de suivre la troisième année en apprentissage. Ce parcours, spécialisé en contrôle et audit, répond aux besoins économiques locaux.

Description de l'objectif

L'université Paris-Panthéon-Assas déploie une stratégie structurée autour de deux priorités essentielles :

1. L'interdisciplinarité

Renforcée par l'expérimentation et le passage au statut de Grand établissement, l'interdisciplinarité s'épanouit à travers des partenariats internes et externes. La réussite des double-licences, valorisées depuis plusieurs années, témoigne de cet engagement. L'intégration de nouvelles disciplines grâce à l'EPE (Établissement Public Expérimental) a permis de créer des formations communes et de concevoir des projets innovants intégrés à la prochaine offre de formation.

2. L'adaptation aux grands défis contemporains

Conformément au plan « France 2030 », l'université s'engage dans le développement de formations tournées vers des thématiques innovantes, en phase avec les transitions écologiques et numériques.

Une cellule pour optimiser le pilotage de l'offre de formation

La création d'une cellule de pilotage en charge de l'évaluation de l'offre de formation, tant en termes d'efficience qu'en termes de charge financière, constitue la première étape de la mise en place d'une structure de pilotage global (voir l'objectif 5 du COMP) au niveau de l'Établissement Public Expérimental (EPE).

Rattachée à la Direction Générale des Services et chargée de produire des indicateurs à la gouvernance de l'EPE (Présidence, comité de coordination, CA), ses missions porteront principalement sur :

1. Analyse des coûts des formations

- Développer une comptabilité analytique dédiée, permettant de mesurer le coût complet de chaque formation.

2. Automatisation des indicateurs de performance

- Mettre en place des tableaux de bord interactifs pour suivre en temps réel des indicateurs clés tels que le taux de réussite et l'insertion professionnelle.
- Faciliter l'actualisation rapide des données statistiques, particulièrement en période d'évaluation HCERES, pour réduire la charge administrative.

3. Optimisation de l'offre en lien avec les besoins socio-économiques

- Analyser la pertinence de l'offre existante et projeter son évolution en tenant compte des besoins locaux et des grands défis contemporains (transitions écologiques et numériques).

La cellule de pilotage de l'offre de formation préfigurera la mise en place d'une Direction du pilotage (objectif 5). Elle s'appuyera sur un réseau de référents désignés dans chaque composante de l'EPE (Directions, services, établissements-composantes) et sur un entrepôt de données harmonisées et mutualisées.

Liste des Formations

A – transformation

1 – formations récemment transformées

Les transformations réalisées visent à créer ou faire évoluer des parcours au sein des mentions de master :

1. Mention Droit privé :

- Création de trois parcours à la rentrée 2022 : Droit de la famille et des personnes ; Ingénierie contractuelle ; Protection de l'enfance (en formation continue)

2. Mention Information, Communication :

- Création d'un parcours en anglais rentrée 2023 : Global Journalism and Communication

3. Mention Marketing, Vente :

- Création d'un parcours Marketing et technologies digitales en partenariat avec l'EFREI à la rentrée 2024 orienté vers les technologies et les systèmes d'information pour les pratiques du marketing et de la communication

Pour atteindre ces objectifs, la formation adopte une approche innovante de la professionnalisation des études universitaires, déclinée en deux volets :

1. Les étudiants acquièrent des compétences variées, favorisant la polyvalence, l'autonomie intellectuelle et les capacités d'analyse, grâce à des enseignements théoriques et méthodologiques dispensés par des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Panthéon-Assas et de l'EFREI.
2. Les étudiants se confrontent à des missions qu'ils rencontreront dans leurs futurs contextes professionnels, grâce à des enseignements pratiques dispensés par des universitaires et des professionnels, à l'alternance durant toute la formation, et à des projets permettant l'acquisition d'un véritable savoir-faire.

2 - formations à transformer dans les années à venir

Création d'un parcours de master Droit et études multilingues en partenariat avec l'ISIT, prolongeant le double cursus Licence Droit et Études Interculturelles.

B – création

1 – formations récemment créées

Une double licence juriste-linguiste en collaboration avec l'ISIT a été intégrée en 2023 dans Parcoursup. Elle prend la suite d'un accord conclu avec cet établissement-composante qui permettait aux étudiants de la licence en droit de s'inscrire dans le parcours juriste linguiste de l'ISIT dans des conditions aménagées. La qualité d'établissement composante de l'ISIT dans l'EPE a permis de consolider une coopération déjà ancienne et d'offrir aux étudiants un cursus structuré et plus visible. A la suite de cette évolution et de l'attrait de cette formation ainsi que du développement de

demandes relatives au multilinguisme et à l'interculturel, un projet de parcours combinant un master de droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas et le diplôme de l'ISIT est en cours d'élaboration.

La licence de gestion née la transformation du DEUST Systèmes d'information et réseaux, gestion et développement de la licence professionnelle Management et gestion de sorganisations (ouverture rentrée 2023).

Création d'un master Legal Engineer qui sera intégré dans une nouvelle mention Droit et économie qui devrait être ouverte en septembre 2025. Ce diplôme a pour objectif de former des Legal Engineers, c'est-à-dire des personnes capables de concevoir, développer, déployer et optimiser des solutions technologiques pour les métiers du droit. Il suppose donc une collaboration étroite entre les deux établissements, Efrei et Paris-Panthéon-Assas. Ce master fonctionnerait avec une double direction pédagogique, les enseignements sous forme de modules seront assurés par l'Université Paris-Panthéon-Assas et par l'Efrei sur les deux campus, quelques-uns étant co-produits par les deux. Les heures d'enseignement sont réparties à moitié entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Efrei pour les métiers du droit.

L'entrée dans l'EPE de l'École W a initié des stratégies de collaboration avec la filière information et communication de l'université. Elle a d'ores et déjà abouti à la création d'une nouvelle formation en « Fiction et documentaire » construite en intégrant une quatrième année d'études (équivalent Master 1) effectuée à l'École W qui se poursuit avec une entrée en 2ème année d'un des parcours de la mention information et communication. Ce cursus débouche sur la délivrance d'une part, du diplôme « Fiction et documentaire » de niveau master 1 de l'École W et d'autre part, du diplôme de master « Mention Information, Communication » de l'IFP.

2 - formations à créer dans les années à venir

Dans le cadre de la campagne d'accréditation en cours (vague D), l'université propose la création de trois mentions de master et de deux parcours de master pour la rentrée 2025 :

- Droit de l'économie : Cette mention, associée à la mention existante d'Économie du droit, permettra aux étudiants du double cursus Licence Droit et Économie-Gestion de poursuivre leurs études. Création d'un parcours Ingénierie juridique et économie numérique avec l'Efrei.
- Droit de la santé : Cette mention se décline en deux parcours : Droit sanitaire et social (déjà existant et transféré de mention) et Droit de la protection de la santé et de l'environnement.
- Droit du marché et du patrimoine artistiques (mention dérogatoire) : Actuellement un parcours du master Droit privé, cette mention gagnera en visibilité. Elle est destinée aux étudiants issus du double cursus Licence Droit (Assas) et Histoire de l'art (SU), ainsi qu'à ceux ayant suivi ce double cursus dans d'autres universités.
- Information, communication : création d'un parcours pluridisciplinaire Environnement, organisations et communication.
- Droit comparé : Création d'un parcours Droit et études multilingues avec l'ISIT. Ce parcours constitue la continuité du programme de licence (Droit et études multilingues), ce qui permet aux étudiants recrutés en 1^{ère} année de licence de suivre un cursus de 5 années.

Master conjoint Global Citizenship and Intercultural Relations : Ce master, en collaboration avec les universités de Genève et de Milan dans le cadre de l'université européenne 4EU+, débutera à la rentrée 2025. La première année de master se déroulera à Genève (certificat de citoyenneté urbaine) et à Milan (Global Citizenship). La deuxième année se tiendra à Paris, à l'ISIT, dans le cadre du master Management Interculturel. Ce diplôme conjoint accueillera une cohorte de 12 étudiants.

Licence d'Économie-Gestion et diplôme d'université en sciences numériques pour l'économie et la gestion : Cette formation s'adresse aux étudiants du campus de Melun. L'objectif est de proposer une formation innovante renforçant les compétences en informatique. La formation serait dispensée par l'Université Paris Panthéon-Assas sur le campus de Melun et par l'EFREI sur son site de Villejuif.

C – fermeture

1 – formations récemment fermées

- Le DEUST Systèmes d'information et réseaux, développement et gestion qui est devenu les 2 premières années de la nouvelle licence Gestion.
- Fermeture du master Droit bancaire et financier qui est devenu un LL.M (diplôme d'établissement) destiné à des étudiants déjà titulaires d'un master et qui recherchent une spécialité.

2 - formations à fermer dans les années à venir

La licence professionnelle de Gestion à la rentrée 2025. Cette licence professionnelle ne comporte que la 3^e année et devient la 3^e année de la licence Gestion.

Nombre d'étudiants qui seront accueillis en régime permanent dans de nouvelles filières et ceux concernés par les transformations/suppressions ci-dessus.

- Les effectifs concernés (ensemble du cursus : 3 ans pour la licence, 2 ans pour le master) :
- Transformations : 300
- Créations récentes : 120
- Créations à venir (capacités d'accueil non encore définies, mais en prévision) : 300
- Suppressions : 70

Articulation éventuelle avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétence et métiers d'Avenir » (AMI CMA)

Articuler les demandes formulées dans le cadre du COMP avec celles portées dans le cadre de France 2030 (AMI CMA passés ou à venir). Tout projet déposé dans le cadre de cet AMI devra s'inscrire dans les objectifs « formation » du COMP. A cet égard, l'avis d'opportunité porté par le MESR pour les futurs projets de l'AMI CMA s'appuiera sur les éléments inscrits dans le COMP.

L'établissement Paris-Panthéon-Assas est membre du consortium lauréat de l'AMI IA Cluster. A ce titre, plusieurs formations qui s'inscrivent dans cet AMI verront le jour à la rentrée 2025, dont le Master Legal Engineer décrit plus haut, et un Mastère EFREI Data Engineering & IA. D'autres formations s'inscrivant dans cet AMI vont être proposées dans les prochaines années, par exemple un master Data journalism and Economics : IA.

Par ailleurs, l'établissement fait partie de l'alliance 4EU+ depuis juillet 2023, et participera à la création de diplômes conjoints avec les autres partenaires internationaux (Milan, Genève, Prague, Varsovie...).

Engagement de transformation des formations moins performantes

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'établissement s'engage à transformer une partie de son offre pour améliorer la performance des mentions moins performantes notamment en matière de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle, sur la base de la liste suivante :

2 mentions de licence professionnelle et 7 mentions de Master sont présentées sur l'outil quadrant avec des taux de réussite inférieurs à la médiane nationale.

La faiblesse des taux de réussite affichés dans l'outil quadrant pour les licences professionnelles et le Master Juriste européen ont conduit l'université à procéder à des vérifications et à des corrections.

Licences professionnelles	Taux de réussite retenu par l'outil quadrant 2019 - 2020	Taux de réussite vérifié par l'Université
Assurance, banque, finance – chargé clientèle	77,8%	87,5%
Sécurité des biens et des personnes	73,7%	88,2%

Master	Taux de réussite retenu par l'outil quadrant 2019 - 2020	Taux de réussite vérifié par l'Université
Juriste européen	35,5%	83,3%

La sélection à l'entrée en première année de master a été instaurée à l'université à la rentrée 2021. Jusqu'à la rentrée 2019 (année de référence du Quadrant), les étudiants titulaires d'une licence en droit pouvaient s'inscrire librement dans le master de leur choix en première année, tandis que l'accès en deuxième année était soumis à une sélection. Ce dispositif, qui ne garantissait pas la poursuite des études dans la même mention, avait mécaniquement entraîné une baisse des taux de réussite.

Avec l'instauration de la sélection dès la première année de master à partir de 2021, les capacités d'accueil en première année ont été alignées sur les effectifs auparavant observés en deuxième année. La mise en place d'un parcours « en continuum » entre la première et la deuxième année de master a ainsi permis d'obtenir des taux de réussite nettement plus élevés.

Masters	Taux de réussite retenu par l'outil quadrant 2019 - 2020	Taux de réussite 2022-2023
Droit comparé	74,7%	85,2%
Entrepreneuriat et management de projets	65,2%	82,8%
Droit européen	40,5%	84,9%
Droit international	59,6%	80%
Droit des affaires	73,7%	89%
Droit privé	74,7%	95%

Focus : L'essentiel de l'objectif « Recherche et innovation »Signature scientifique de l'établissement /**L'établissement présente ses priorités de recherche et d'innovation.**

L'Université Paris-Panthéon-Assas place la recherche et l'innovation au cœur de sa mission académique. En rejoignant l'alliance européenne 4EU+ en 2023, l'université a renforcé ses collaborations internationales, favorisant une approche interdisciplinaire et plus collective de la recherche. Les thématiques prioritaires de recherche incluent le développement durable, les sciences juridiques et sociales, ainsi que l'innovation technologique. L'U2PA s'engage à promouvoir des projets de recherche de haute qualité, à encourager la mobilité internationale des chercheurs, et à participer activement aux programmes de financement européens.

Les objectifs prioritaires en termes de recherche de U2PA :

- Renforcer l'interdisciplinarité en créant de nouvelles synergies au sein de la communauté grâce notamment à l'intégration des nouveaux établissements composantes et à la montée en puissance de la recherche collective.
- Consolider son impact sur le monde socio-économique.
- Accroître son ancrage et son attractivité européenne et internationale via une intégration croissante dans l'Alliance Européenne 4EU+.

L'Université Paris-Panthéon-Assas, pour favoriser l'intégration de ses nouvelles composantes tout en faisant face aux défis sociétaux actuels, a pris la décision stratégique de créer des Centres de Formation et de Recherche (CFR), étape clé pour stimuler les discussions et les échanges entre enseignants-chercheurs de divers horizons. Les CFR ont été conçus comme des outils permettant de renforcer les domaines d'expertise de l'université en sciences juridiques ; mais aussi comme des espaces de collaboration interdisciplinaire et d'intégration pour les nouveaux établissements composantes, notamment ceux ayant une dimension recherche (Efrei, ISIT, IRSEM), sans procéder à une fusion formelle. Les CFR sont aussi conçus comme des instruments de consolidation de la recherche collective, dans un écosystème (la recherche en sciences juridiques) dans lequel est plutôt promue la recherche individuelle.

Désormais, quatre CFR seront alignés sur les « flagships » de l'alliance européenne 4EU+, rejoignant ainsi en grande partie les objectifs du 9^{ème} programme cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » 2021-2027. Cette évolution permettra à l'établissement (i) de mieux harmoniser ses projets de formation et de recherche avec ceux de l'alliance 4EU+ ; (ii) de développer davantage la diversité de ses champs d'expertise, tout en relevant les défis liés à la clarification de ses structures internes ; (iii) de favoriser l'interdisciplinarité et, enfin, (iv) de consolider la recherche collective. En d'autres termes, c'est à travers ce dispositif que l'Université Paris-Panthéon-Assas entend faire évoluer structurellement sa recherche. Il assurera de plus une meilleure intégration et visibilité de l'université Paris-Panthéon-Assas dans l'écosystème européen de la recherche et de l'innovation. Il est à noter que nombre de ces thématiques sont en lien direct avec les problématiques mondiales et compétitivité industrielle Européenne, d'où la pertinence du choix stratégique de la construction d'une cellule Europe au niveau de l'EPE. Il est donc essentiel que ce dispositif puisse être piloté de manière efficiente.

CFR/Flagships de l'Alliance Européenne 4EU+
Flagship 1 - Santé Urbaine et Changement Démographique
Flagship 2 - Européanité : Multilinguisme, Pluralités, Citoyenneté
Flagship 3 - Numérisation, Modélisation, Transformation
Flagship 4 - Transitions Environnementales

Méthode et pilotage de la stratégie de recherche et innovation

L'établissement présente sa méthodologie de construction et de pilotage de sa stratégie recherche (tant pour ses unités propres que pour ses unités en mixité) et innovation. Cette présentation inclut le pilotage de la stratégie de la recherche avec les composantes et les unités de recherche.

La création en 2022 d'une nouvelle Direction « Recherche, Projets et Prospective » au service de l'ensemble des établissements membre de l'EPE, accompagne notamment les Centres de Recherche dans la réponse aux appels à projets régionaux, nationaux et, dans une moindre mesure, européens. Cette direction développe aussi des outils de pilotage pour la recherche et la formation doctorale et assure la coordination des activités de recherche dans l'Alliance Européenne 4EU+.

La Figure 1 explicite cet écosystème et démontre la richesse et le caractère innovant de l'organisation de la recherche dont s'est dotée l'établissement afin d'être en ordre de marche pour atteindre ses objectifs ambitieux sans renier son identité unique.

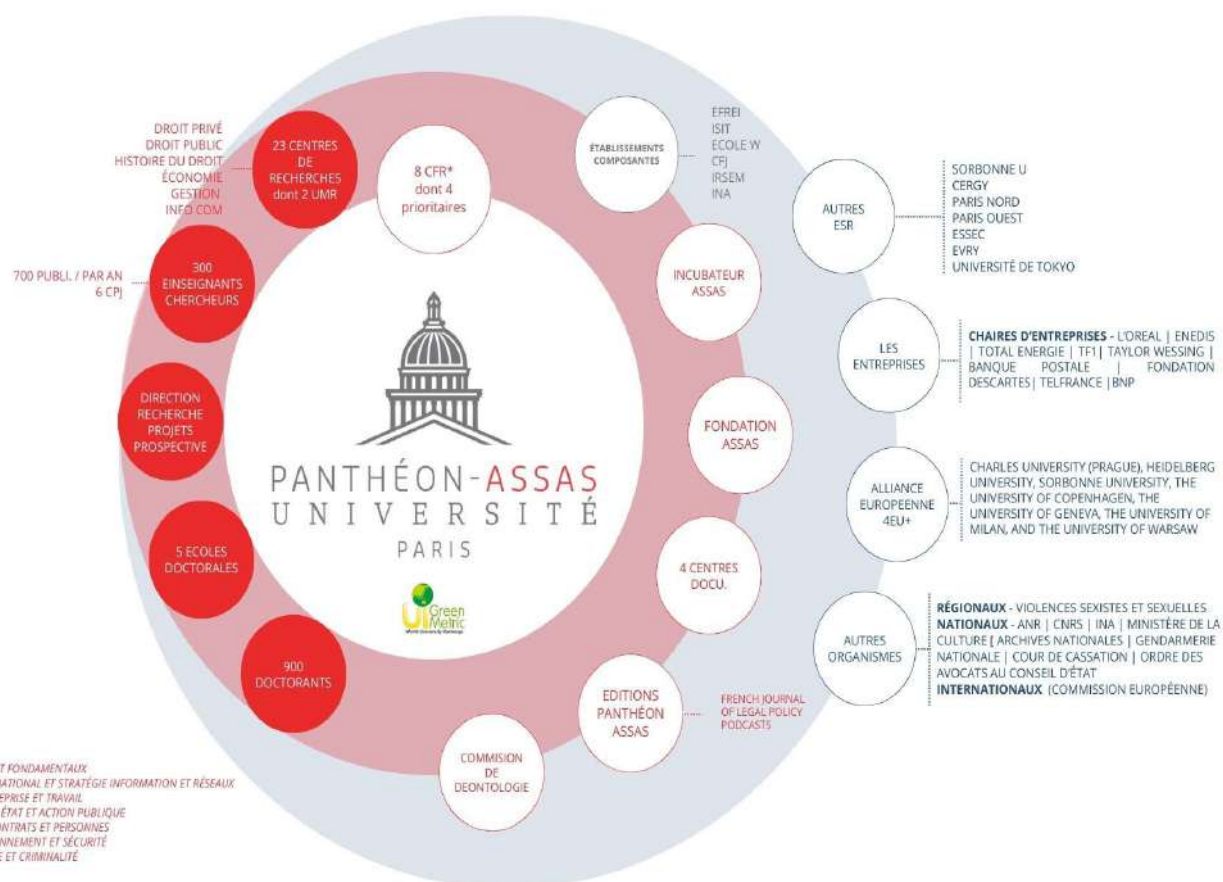


Figure 1: L'écosystème de Recherche et d'innovation de l'Université Paris Panthéon Assas

En qualité de chef de file, l'université décrit le mode d'association des Organismes Nationaux de Recherche (qui seront cosignataires des COMP) à la préparation du projet.

L'université Paris-Panthéon-Assas associe 2 organismes nationaux dans le cadre de l'EPE : l'IRSEM et l'INA.

Elle bénéficie par ailleurs d'un partenariat historique avec le CNRS. Le renouvellement en 2023 de la convention entre notre établissement et le CNRS est un gage de réussite. L'essence de ce partenariat est de mettre en lumière des aspects de la stratégie scientifique conjointement établie par ces deux institutions, tout en renforçant la recherche, spécialement dans le domaine juridique. Ceci englobe à la fois les défis actuels et une perspective historique, ainsi que la compréhension des administrations publiques. Au cœur de cette collaboration se trouvent deux unités de recherche mixtes, qui sont reconnues pour la qualité de leurs travaux au niveau international, ainsi que l'appartenance à une fédération de recherche :

- Le Centre d'Études et de Recherches de Science Administrative et politiques (CERSA).
- L'Institut d'Histoire du Droit (IHD) Jean Gaudemet consacré à l'histoire juridique, travaillant en partenariat avec le Ministère de la Culture et les Archives nationales.
- Le Centre de Recherche en Economie et Droit (CRED) qui appartient à la Fédération de Recherche CNRS n°2042 « Théorie et Evaluation des Politiques Publiques (TEPP) ».

L'Université entretient aussi des partenariats durables avec des organismes publics tels que les Archives Nationales (depuis 1960) en matière de maintien et de valorisation de documentations uniques et historiques de plusieurs de nos centres documentaires en histoire du droit via des colloques et des expositions.

Dans le cadre des objectifs prioritaires de l'université Paris-Panthéon-Assas, l'un concerne l'amélioration de son intégration dans l'espace européen de la recherche et de l'innovation. Il s'agit par conséquent de mieux accéder aux fonds européens pour intensifier l'innovation qu'ils offrent tant dans les activités de recherche qu'en matière de formation. C'est pour cette raison que l'université souhaite se doter d'une cellule Europe au niveau de l'EPE, c'est-à-dire pour toutes ses composantes.

Le projet de création de la cellule Europe a pour objectif de renforcer l'attractivité de la recherche de l'U2PA en améliorant la maîtrise des dispositifs de financement européens et en augmentant le taux de réussite aux appels à projets. Le contexte de ce projet s'inscrit dans l'adhésion de l'université à l'alliance 4EU+, offrant ainsi une plateforme de collaboration étendue et une multitude de ressources pour le développement de projets de recherche ambitieux.

La cellule Europe cible essentiellement les programmes et appels à projets du 9ème Programme Cadre de Recherche et d'Innovation « Horizon Europe » (2021-2027), successeur d'Horizon 2020.

La cellule Europe déploiera les dispositifs de mobilisation des fonds européens pour l'innovation de la recherche et de la formation selon six axes principaux :

- Augmenter le nombre de dépôts et la réussite de projets européens en incitant davantage les enseignants-chercheurs.
- Intensifier et structurer l'appui au montage de projet européen
- Identifier et soutenir les candidats aux financements d'excellence que sont les bourses du Conseil Européen de la Recherche (Bourses ERC), nécessitant un ciblage et un accompagnement plus spécifique.
- Faire peser l'UP2A dans les instances européennes de recherche et d'enseignement supérieur, notamment en matière de programmation de la recherche...
- Faire émerger et détecter de nouvelles opportunités de projets au sein de l'EPE et de l'Alliance 4EU+, vecteur d'intégration des établissements-composantes.

- Être force de proposition au niveau de la gouvernance de l'UP2A pour une participation active de l'Etablissement dans l'écosystème européen de la recherche et de l'innovation afin de peser sur ce dernier, notamment à travers la création, au 1er janvier 2025, d'un poste de vice-président délégué à l'alliance européenne 4EU+.

Mise en œuvre :

- **Renforcement des moyens humains** : Recrutement de personnel spécialisé pour la cellule Europe et accompagnement à l'acquisition de compétences des personnels existants.
- **Incitation à la participation** : Mise en place de mesures incitatives pour encourager la soumission de projets aux appels d'offres ERC et autres programmes européens.
- **Support administratif** : Développement d'un support administratif et technique dédié pour faciliter les candidatures et la gestion des projets européens.
- **Formation et sensibilisation** : Organisation de sessions de formation et de sensibilisation sur les dispositifs de financement européens pour le personnel académique et administratif.
- **Veille et diffusion de l'information**, y compris pour inciter les EC de l'UP2A à devenir expert évaluateur au niveau européen.
- **Développement d'une activité de lobbying au niveau européen.**

Focus : L'essentiel de l'objectif « Transition écologique et développement soutenable »

Diagnostic : Schéma directeur pour le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE) /

L'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage pleinement dans une démarche de transition écologique et de responsabilité sociétale. Cet engagement est formalisé à travers un Schéma Directeur pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale (SD DD&RSE), approuvé en 2022 par le Conseil d'administration. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. Incitation aux comportements écologiques vertueux :

Actions concrètes déjà entreprises :

- Promotion d'une mobilité bas carbone, notamment via l'instauration d'un **forfait mobilités durables** pour le personnel.
- Installation de fontaines à eau et généralisation du tri sélectif.

2. Adoption d'une gestion raisonnée de l'énergie :

Actions concrètes déjà entreprises :

- Rénovation énergétique des infrastructures (par exemple, le centre Vaugirard 1 dans le cadre du Plan de relance).
- Études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques et le raccordement aux réseaux de chaleur urbains.
- Fin de l'impressions systématique des photocopiés des travaux dirigés (uniquement sur demande).
- Développement des photocopies partagés au niveau de l'université, avec impression par défaut en noir et blanc recto-verso.

3. Intégration de la dimension environnementale dans la recherche et l'enseignement :

Actions concrètes déjà entreprises :

- Création du pôle Assas Études Environnementales (A2E¹), un centre interdisciplinaire regroupant les chercheurs pour traiter des enjeux environnementaux.
- L'université participe activement dans le cadre de 4EU+ à 4 Flagship, dont 1 sur la thématique du développement durable

4. Diffusion des bonnes pratiques environnementales :

Actions concrètes déjà entreprises :

- Création d'une vice-présidence déléguée à la performance environnementale ;
- Sensibilisation et mobilisation de la communauté universitaire via la Semaine du Développement Durable et des ateliers comme la "Fresque du Climat".
- Soutien aux initiatives étudiantes écoresponsables grâce au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).
- Présence dans le classement mondial GreenMetrics en 2023 et 2024.

¹ <https://www.assas-universite.fr/fr/assas-etudes-environnementales-a2e>

Ces efforts s'inscrivent dans une politique globale alignée sur le **Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**.

Objectif poursuivi :

L'Université vise une réduction de 15% de sa consommation d'énergie et d'eau d'ici 2026, tout en formant 100% des étudiants de 1er cycle à la Transition Écologique et Développement Soutenable (TEDS) d'ici 2025.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre d'ici 2026 :

1. Formation et sensibilisation des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs :

- Collaboration avec **Sulitest** pour évaluer et renforcer les connaissances des étudiants du 1^{er} cycle sur les enjeux de développement durable.
- Déploiement de cours spécifiques, tels que le droit de l'environnement, dans la nouvelle maquette de la licence de droit.
- Développement d'un plan de formation continue à destination des personnels administratifs et des enseignants-chercheurs intégrant les enjeux de développement durable

2. Réduction de l'impact environnemental :

- Poursuite de la transition énergétique avec des initiatives comme l'installation de panneaux photovoltaïques (en attente de validation des ABF) et le remplacement des systèmes de traitement d'air par des équipements double flux.
- Optimisation de la consommation d'eau, notamment via l'utilisation de systèmes de récupération des eaux pluviales dans les nouveaux bâtiments.
- Réalisation d'un bilan carbone tous les 2 ans au niveau de l'EPE

3. Engagement et communication :

- Création d'un guide de l'étudiant écoresponsable et diffusion des bonnes pratiques environnementales.
- Poursuivre le soutien à la recherche interdisciplinaire à travers le pôle A2E en valorisant les recherches effectuées dans le média de l'université, « Assas Podcast ».
- Création d'un poste de vice-président délégué en charge de la performance environnementale au 1^{er} janvier 2025.

Focus : L'essentiel de l'objectif « Bien-être des étudiants »

Diagnostic : Schéma directeur de vie étudiante (SDVE)

Le schéma directeur de la vie étudiante 2023-2027 de l'Université Paris-Panthéon-Assas vise à définir les grandes orientations et actions stratégiques pour améliorer et enrichir la qualité de vie des étudiants. Ce plan s'inscrit dans une période post-crise sanitaire où la vie étudiante est plus que jamais essentielle à la réussite académique et au bien-être des étudiants. Il intègre les objectifs suivants :

Axe 1 : Accueillir les étudiants

Objectifs :

- **Améliorer les dispositifs d'accueil** : Offrir un service d'accueil centralisé et bilingue en période de rentrée avec un guichet unique pour les accompagnements administratifs et autres sujets.
- **Simplifier le parcours étudiant** : Cibler les événements d'accueil, intensifier la communication et la décentralisation des informations sur les différents campus.
- **Anticiper les besoins des publics spécifiques** : S'adresser aux étudiants internationaux, primo-arrivants, handicapés et précaires.
- **Développer l'accès au logement** : Renforcer le partenariat avec le CROUS et la CIUP, diversifier les offres privées, et mettre en place un système centralisé de petites annonces.

Axe 2 : Inclure toute la communauté universitaire

Objectifs :

- **Accompagner le handicap et la santé** : Simplifier les procédures de mise en place des compensations pour les étudiants en situation de handicap, diversifier les aménagements, et engager une réflexion sur le service de santé.
- **Renforcer les services de bien-être** : Créer des espaces de repos, proposer des ateliers en présentiel et à distance, et établir un réseau de partenaires dans la santé.
- **Soutenir les plus précaires** : Diffuser les informations sur les dispositifs de soutien financier, proposer des accompagnements alternatifs, et renforcer la visibilité des jobs étudiants.
- **Lutter contre les VSS et les discriminations** : Améliorer la visibilité de la plateforme #réagirassas et engager des campagnes de sensibilisation.

Axe 3 : Vivre son campus

Objectifs :

- **Dynamiser l'engagement étudiant** : Revoir la valorisation de l'engagement, créer un budget participatif et une commission CVEC, et renforcer le rôle du vice-président étudiant.
- **Encadrer la vie associative** : Responsabiliser les associations, numériser les démarches administratives, et organiser des événements communs avec les associations des composantes de l'EPEX.
- **Promouvoir le développement durable** : Mener des campagnes de sensibilisation à la mobilité douce et favoriser les projets locaux et éco-responsables des associations.
- **Engager les étudiants vers des activités extra-universitaires à impacts positifs** : Promouvoir les projets culturels et sportifs, établir des cycles d'ateliers artistiques, et développer les partenariats extérieurs.

Calendrier des Actions

- **2023-2024** : Lancement de nouvelles initiatives d'accueil, accompagnement des étudiants en situation de handicap et santé, promotion de la prévention des VSS, et dynamisation de l'engagement étudiant.
- **2024-2025** : Optimisation des dispositifs de logement (réservations de 30 logements à la CIUP par ex.), renforcement des services de bien-être, et mise en place d'un budget participatif pour l'éco-responsabilité.
- **2025-2027** : Développement des partenariats extérieurs, promotion des activités culturelles et sportives, et intensification des actions de sensibilisation au développement durable.

Objectif poursuivi :

L'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage à améliorer la qualité de vie et la réussite académique de ses étudiants en développant l'application mobile "Assas Connect". Cette application vise à centraliser les services et les informations essentiels, facilitant ainsi l'accès aux ressources et l'engagement des étudiants. Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante 2023-2027, en répondant aux axes stratégiques définis pour l'accueil, l'inclusion et la dynamisation de la vie de campus. Cette application sera proposée à tous les étudiants de l'EPEX, avec des services communs et des services déclinés par établissement composante.

Une co-construction active avec les étudiants de l'EPEX pour Assas Connect

Nous placerons tous les étudiants de l'EPEX au centre du processus de création de l'application Assas Connect. Leur implication active à chaque étape garantira que cette solution répondra pleinement à leurs attentes :

- Participation à toutes les étapes : les étudiants seront mobilisés dès le début pour partager leurs besoins et idées, jusqu'à la phase finale où ils valideront les fonctionnalités développées ;
- Ateliers collaboratifs réguliers : des ateliers interactifs permettront aux étudiants de revisiter chaque fonctionnalité, de les prioriser et de sélectionner celles qu'ils jugent essentielles ;
- Sondages dynamiques et variés : des enquêtes en ligne et sur site dans leurs lieux de vie étudiante seront menées pour s'assurer que tous les avis soient pris en compte ;
- Tests utilisateurs approfondis : les étudiants participeront activement à tester les fonctionnalités avant le lancement, en identifiant les ajustements nécessaires ;
- Amélioration continue après lancement : une fois l'application en service, leur satisfaction sera mesurée de façon régulière. Leurs retours serviront à adapter, enrichir et faire évoluer Assas Connect pour qu'elle reste en phase avec leurs besoins changeants.

Avec cette démarche résolument participative, nous co-crèrerons une application conçue par les étudiants, pour les étudiants, au service de leur quotidien.

Voici une liste des fonctionnalités potentielles qui seront soumises aux étudiants, afin qu'ils puissent choisir celles qu'ils jugent les plus pertinentes :

1. Fonctionnalités Scolarité :

- **Carte d'étudiant dématérialisée** : Accès facilité aux locaux et aux avantages procurés par la carte d'étudiant
- **Consultation des emplois du temps** : Accès aux emplois du temps personnalisés, et possibilité de les connecter aux services de calendriers utilisés habituellement (Ical, Google Calender, Outlook...) ;
- **Notifications en temps réel** : Alerte en cas de changement d'emploi du temps, de changement de salle...
- **Réservation de salles de travail** : Possibilité de réserver des salles de travail directement via l'application.
- **Consultation des salles disponibles** : Afficher en temps réel les salles de cours non utilisées pour permettre aux étudiants de disposer d'espaces de travail en commun supplémentaires

- **Signalement des incidents** : Communication directe avec l'administration pour signaler des incidents (panne de matériel audiovisuel, fuites d'eau, problèmes d'éclairage, etc.)
- **Documents pédagogiques** : Accès aux documents pédagogiques transmis par les enseignants et aux espaces numériques d'apprentissage
- **Reprographie** : Paiement des photocopies réalisées en bibliothèque et envoi des thèses au service de reprographie
- **Signalement VSS** : accès direct à la plate-forme « Réagir Assas ».

2. Fonctionnalité Accompagnement :

- **Notifications personnalisées** : Notifications pour les échéances importantes telles que les réinscriptions, les pièces justificatives manquantes et les résultats d'examens.
- **Guichet unique d'assistance** : Point de contact unique pour toute question à l'administration (inscription, scolarité, santé, vie étudiante, affaires internationales...) en remplacement des multiples guichets existants.
- **Prise de rendez-vous avec des conseillers** : Prise de rendez-vous avec les différents services de l'administration.
- **Mentorat** : Mise en relation avec des mentors (experts, étudiants des années supérieures...) pour accompagner les nouveaux étudiants

3. Fonctionnalité Logement :

- **Connexion aux sites officiels** : L'application permettra de se connecter à des sites officiels de logements étudiants pour faciliter la recherche de logement.
- **Partage d'offres de logements** : La communauté universitaire pourra partager et consulter des offres de logements internes, incluant des offres privées

4. Fonctionnalité Restauration :

- **Liste des restaurants du Crous** : Accès facilité à la liste des restaurants du Crous à proximité des campus.
- **Consultation des menus, de son solde et paiement du CROUS** : Consulter les menus et payer son repas dans les restaurants universitaires.
- **Accès à des services externes** : Intégration avec des services de lutte contre le gaspillage alimentaire comme Too Good To Go et Phenix.

5. Fonctionnalité Santé :

- **Vidéos de professionnels de santé** : Accès à des vidéos éducatives de professionnels de santé et à des témoignages d'étudiants.
- **Prise de rendez-vous** : Possibilité de réserver des rendez-vous avec les services de santé universitaires.
- **Téléconsultations** : Ajouter une option pour des consultations médicales à distance avec des professionnels de santé.

6. Fonctionnalité Vie Culturelle et Associative :

- **Centralisation des événements** : L'application centralisera les événements de l'Université, des établissements composantes ainsi que les événements culturels de Paris et de la région Île-de-France.
- **Calendrier interactif** : Un calendrier interactif pour suivre et ajouter des événements à leur agenda personnel.
- **Suggestions personnalisées** : Utiliser l'IA pour suggérer des événements culturels et associatifs en fonction des intérêts de chaque étudiant.
- **Contact direct avec les élus** : Permet de contacter directement les élus étudiants et les représentants des 90 associations étudiantes.
- **Participation aux élections** : Les étudiants pourront voter lors des différentes élections universitaires via l'application.

7. Fonctionnalité Développement Durable :

- **Sensibilisation** : Contenus informatifs sur les pratiques durables, que ce soit sur le campus ou à domicile.

- **Suivi de l'empreinte carbone** : Permettre aux étudiants de suivre leur empreinte carbone et celle de l'université et de recevoir des conseils pour la réduire.
- **Participation à des projets durables** : Offrir des possibilités de participer à des projets de développement durable sur le campus.

8. Fonctionnalité Insertion Professionnelle :

- **Centralisation des offres** : Centralisation des offres de stage, de contrats d'apprentissage et d'emploi du réseau de l'université.
- **Référentiel de salaires** : Référentiel de salaires pour aider les étudiants à mieux négocier leurs rémunérations.
- **Vidéos de professionnels** : Vidéos de professionnels et d'anciens de l'université disponibles dans l'application.
- **Simulations d'entretiens** : Proposer des simulations d'entretiens d'embauche avec des retours détaillés pour aider les étudiants à se préparer.

Gestion et pilotage

Thématique

Objectif 5 : Création d'une cellule de Pilotage au niveau de l'EPE

Focus : L'essentiel de l'objectif « Gestion et pilotage »

L'Université Paris-Panthéon-Assas a adopté une stratégie concertée de développement de ses ressources propres, mobilisant activement ses établissements-composantes dans une dynamique collaborative. Cette stratégie est régulièrement discutée lors des réunions du **Comité de coordination**, où les parties prenantes échangent sur les opportunités et élaborent des plans d'action pour maximiser les ressources disponibles.

Un pilier central de cette stratégie est la création de la **Fondation Panthéon-Assas**, qui offre une plateforme collaborative pour mobiliser des fonds et soutenir les initiatives scientifiques et pédagogiques de l'EPE. La Fondation vise à renforcer les partenariats avec des acteurs publics et privés pour accompagner le développement stratégique de l'Université.

Dans cette même logique, **Assas Executive** joue un rôle majeur. Ce département dédié à la formation continue, issu d'une réflexion menée en réponse à un appel à projets, est ouvert à tous les établissements-composantes. Il vise à favoriser l'échange de connaissances et le partage des ressources. Les formations proposées incluent des **Diplômes Universitaires (DU)**, des certificats, et des diplômes en apprentissage (niveau licence et master), contribuant significativement à élargir les ressources propres de l'Université.

Pour soutenir ces ambitions, l'Université s'appuie sur la **Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP)**, qui facilite une analyse pluriannuelle du budget et garantit une meilleure soutenabilité budgétaire. Toutefois, l'acquisition récente d'un immeuble mitoyen de 3 500 m² pour un montant de **87,6 M€**, financé en partie par un emprunt sur 40 ans, mobilise fortement la trésorerie et nécessite une programmation rigoureuse. Dans ce contexte, une **meilleure connaissance des coûts** est indispensable pour optimiser l'allocation des ressources. Un poste est en cours de recrutement pour développer des outils de suivi et d'analyse afin de modéliser les coûts et recettes et d'objectiver les choix stratégiques, notamment en matière d'offre de formation.

La politique des achats, quant à elle, évolue vers un recours accru à des **marchés externes d'envergure** pour obtenir des prix compétitifs, tout en maintenant la capacité de créer des marchés internes pour répondre à des besoins spécifiques. Cette approche vise à équilibrer optimisation économique et personnalisation des services.

Diagnostic 1 :

Le rapport final du HCERES n'a pas encore été publié, et le dernier rapport de la Cour des Comptes date de 2012.

Diagnostic 2 :

Les âges moyens de départs en retraite constatés au bilan social 2024 sont les suivants :

- Personnels BIATSS : 64 ans ;
- Personnels enseignants du 2nd degré affectés d'enseignement supérieur (ESAS) : 62 ans. L'âge de 64 ans a été retenu dans l'analyse, compte tenu de la dernière réforme des retraites ;
- Enseignants-chercheurs (MCF et PR) : 68 ans.

La projection statistique théorique des départs en retraite, fondée sur l'atteinte individuelle de l'âge moyen de départ en retraite constaté par catégorie de personnels, est la suivante pour les 3 à 5 et pour les 6 à 10 prochaines années :

Année	BIATSS			ENSEIGNANTS		Total
	A	B	C	Enseignant chercheur	2nd degré	
2025	2	1	3	6	2	14
2026	2		2	5	1	10
2027	3	2	4	5		14
2028	4	1	7	7	1	20

2029	3	3	3	6		15
2030	7	4	7	6	1	25
2031	2	3	11	11	2	29
2032	2	2	3	17	3	27
2033	3	4	6	16	4	33
2034	6	3	9	7	1	26
Total	34	23	55	86	15	213

Dans le cadre de dialogues RH annuels, ces emplois sont discutés dans la perspective de redéploiements, requalification et modifications de la branche d'activité professionnelle associée aux postes.

L'accompagnement de l'émergence des nouveaux métiers BIATSS et des nouvelles expertises, fait l'objet d'une attention particulière dans les axes stratégiques suivants :

- **La modernisation de la gestion :** accompagnement des déploiements logiciels (Direction du système d'information : recrutement de développeurs, programmeurs, administrateur système), mise en place d'une cellule d'aide au pilotage chargée d'établir des indicateurs transversaux (RH / Immobilier / Budgétaire / Scolarité), renforcement de la Direction des affaires financières par le recrutement d'un chargé de mission dans le domaine de la comptabilité analytique. L'ensemble de cette démarche doit permettre à l'établissement d'améliorer la connaissance de son activité et de ses coûts ;
- **La rationalisation des procédures et décloisonnement du fonctionnement des services :** développement du contrôle interne et de la mise en qualité de gestion ;
- **L'optimisation de l'utilisation des emplois.** Il s'agit notamment de la fédération de secrétariats pédagogiques dispersés au sein de pôles de gestion mutualisés organisés autour d'un coordinateur également chargé de l'encadrement pédagogique des gestionnaires de diplômes ;
- **La montée en compétence et l'autonomie des agents,** la maîtrise des outils.

Au-delà de la requalification des emplois vacants décrite précédemment, l'université prévoit la pérennisation des emplois dont le financement est demandé dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance, par un redéploiement des postes BIATSS à l'occasion des départs à la retraite, estimés dans les 10 prochaines années, toutes catégories confondues, à 23% de l'effectif global. Les emplois qui se situent actuellement dans des champs de compétences qui ne répondent plus exactement aux objectifs et aux besoins de l'université ne seront pas renouvelés dans leur configuration actuelle.

NB : La période retenue pour l'étude des départs anticipés et la réallocation interne des moyens humains, est celle qui court de 2025 à 2030 inclus, parce qu'elle correspond à la durée du contrat et aux 3 années qui suivent son expiration

Sur les 10 emplois dont le financement est demandé dans le cadre du contrat, 5 pourront être pérennisés de cette manière pour la création d'une cellule d'appui au pilotage de l'offre de formation et pour la création d'une cellule de pilotage au niveau de l'EPE. Les 5 autres emplois demandés au titre de la mise en place d'une cellule Europe, auront quant à eux vocation à être financièrement pérennisés sur les recettes liées à la montée en puissance des appels à projets européens fructueux (voir l'objectif 2 : « Création d'une cellule Europe »).

Objectif poursuivi :

Dans le prolongement de la cellule de pilotage de l'offre de formation (objectif 1), une cellule de pilotage sera créée afin de renforcer le contrôle de gestion, la maîtrise des moyens, en particulier sur les volets finances et RH et l'efficacité stratégique de l'établissement. Intégrée formellement dans l'organigramme de l'université, sous la forme d'une Direction, la cellule de pilotage assurera un rôle central dans la gestion stratégique de l'université, notamment dans la suivi du coût de l'offre de formation.

Elle identifiera les solutions d'optimisation des ressources et de réduction des coûts de fonctionnement en recherchant les économies d'échelle et les synergies entre les différentes composantes de l'EPE. Elle veillera à l'automatisation des processus pour réduire les tâches répétitives et permettre au personnel de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

En s'appuyant sur la modernisation du SI et la formation des référents désignées dans les différentes composantes, elle interviendra dans le domaine de la gestion, la transformation numérique et l'automatisation des processus.

Focus : L'essentiel de l'objectif « Stratégie de l'établissement »

La Stratégie de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'inscrit dans son projet de transformation et d'intégration qui, en tant qu'Établissement Public Expérimental (EPE) depuis janvier 2022, réunit l'ancienne université Paris 2 Panthéon-Assas, 4 écoles privées : l'EFREI, école d'ingénieurs ; le CFJ et l'Ecole W, écoles de communication et de journalisme ; l'ISIT, école de management culturel ainsi qu'un institut public de recherche sur la défense (IRSEM). Ces établissements composants seront rejoints par l'INA (Institut National d'Audiovisuel) à la sortie de l'expérimentation et **la transformation en grand établissement, qui constitue l'enjeu majeur pour l'Université Paris Panthéon Assas**, qui s'est dotée d'une Fondation Partenariale regroupant, à ses côtés, une dizaine de grands groupes et cabinets et d'une filiale dédiée à sa formation exécutive (grâce au projet remporté dans le cadre de l'ADESR 2023). L'université a de plus rejoint l'Alliance Européenne 4EU+ en 2023.

L'université Paris Panthéon Assas est ainsi en mesure de gagner **en impact, en excellence, en visibilité internationale et en autonomie**. Elle rassemble des forces, académiques et professionnelles qui participent au renforcement de ses disciplines classiques et au développement de thématiques de formation et de recherche répondant aux grands défis du monde contemporain. Le Droit reste le domaine d'excellence de l'Université Paris Panthéon Assas, mais est désormais conjugué, de façon originale et innovante à ses autres champs disciplinaires (économie, management, information-communication-médias, IA-numérique, défense) à un moment où le droit est convoqué de façon croissante dans les grandes transformations contemporaines (digitale, écologique, géopolitique, sociétale)

La stratégie de l'Université Paris-Panthéon-Assas est articulée autour de trois objectifs fondamentaux :

- Le **renforcement de l'interdisciplinarité** de la recherche et de la formation en créant de nouvelles synergies au sein de sa communauté académique élargie à ses établissements composants. L'ambition de l'EPE est de comprendre, accompagner et soutenir dans le cadre d'un modèle universitaire les transformations du monde contemporain en couvrant un champ pluridisciplinaire allant du droit à l'économie, de la gestion à l'information-communication, des études de défense au numérique ;
- **La capacité à dégager des ressources propres et à rationaliser ses coûts** grâce à l'optimisation de son pilotage et à la consolidation de son impact sur le monde socio-économique. La création d'une cellule de pilotage, couvrant l'ensemble de ses activités, adossée à un système d'information performant, permettra à l'établissement d'élaborer un modèle économique en cohérence avec ses ambitions ;
- L'**accroissement de son intégration dans les réseaux européens** de la recherche et de l'innovation. Le renforcement de l'intégration au sein de l'alliance 4UE+, constituera un levier de développement de la recherche collective et d'intégration des établissements composants ;

Annexe cohérence des projets stratégiques

Pour chacun des six objectifs du COMP, indiquer quand il y a lieu les financements déjà obtenus pour mettre en œuvre les actions (inscrire la source de financement et non le montant).

Objectifs du COMP	Financements obtenus (PIA, ANR, Horizon Europe, DSG, autres)
Pilotage de l'offre de formation	
	DSG 2021
Recherche et innovation	
Transition écologique et développement soutenable - TEDS	
Mise aux normes environnementales du Centre Vaugirard	Plan de relance gouvernemental, 2,3 millions d'euros ; 2021
Bien-être des étudiants	
#RéagirAssas w	
Pilotage	
Stratégie propre à l'établissement	

Fait à Paris, le

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	Le président de l'université Paris-Panthéon-Assas
Monsieur Philippe BAPTISTE	Monsieur Stéphane BRACONNIER



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du plan d'action 2026 pour la maîtrise des risques comptables, budgétaires et financiers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan d'action 2026 pour la maîtrise des risques comptables, budgétaires et financiers tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39 (42 membres en exercice, 22 présents et 17 représentés)

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

CARTOGRAPHIE DES RISQUES 2025 - DIRECTION des AFFAIRES FINANCIERES

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
1 - CYCLE DE LA DEPENSE							
Processus génération des Engagements Juridiques (EJ)							
Reception des bons de commande							
Circuit légal des signatures							
Processus saisie des EJ							
Vérification des fournisseurs (RIB)							
Respect nomenclature des marchés							
Bonne Imputation budgétaire							
Disponibilité des crédits							
Destination de la dépense							
Processus Service Fait (SF)							
Légalité de la facture							
Constatation du SF							
Certification du SF							
Processus Demande de Paiement (DP)							
Génération de la DP							
Dématérialisation des documents							
Suivi de la DP (rejets)							
Processus remboursement de menues dépenses							
Acceptation du dossier							
Transmission agence comptable							
Processus Charges Constatées d'Avance (CCA)							
Recensement des CCA							
Récapitulatif des CCA							
2 - CYCLE REMUNERATIONS : Processus préparation paie des vacataires							
Saisie des contrats							
Imputation budgétaire							
Saisie des états d'heures							
3 - CYCLE FRAIS DE MISSION							
Formalisation du dossier							
Calcul des frais							
Gestion des avances							

	Risque faible
	Risque moyen
	Risque fort

PLAN D' ACTIONS 2026 DAF : CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
1 - CYCLE DE LA DEPENSE					
Processus génération des Engagements Juridiques (EJ)					
Reception des bons de commande	Détection de commandes non conformes aux missions de l'Université	Formation : Sensibilisation et alerte du supérieur hiérarchique	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Risque qui peut être qualifié de subjectif
Reception des bons de commande	Défaut d'habilitation du signataire	Documentation : Structure récapitulant le responsable par ligne budgétaire	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Université centralisée : communication facilitée entre les centres de responsabilités et la DAF
Circuit légal des signatures	Non-respect des seuils de signature	Documentation : recensement des délégations de signature	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Processus saisie des EJ					
Vérification des fournisseurs	Création d'un tiers en doublon	Traçabilité : vérification du tiers dans l'outil GFC avant création (date/lieu naissance ou Siren)	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Impossibilité de créer un fournisseur avec un n° de SIRET déjà existant dans le S.I.
Vérification des fournisseurs	Tentatives d'escroqueries : faux virement sur un compte à l'étranger	Formation : Sensibilisation et alerte du supérieur hiérarchique - Contre appel avant visa du RiB Diffusion systématique par l'Agent comptable des mails de mise en garde émanant de la DGFIP	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Respect de la nomenclature des marchés publics	Non rattachement d'une dépense à un marché	Le code nomenclature est le point d'entrée de l'EJ. Sa saisie fait apparaître le titulaire du marché du domaine considéré	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Risque pour les codes non rattachés à un marché
Bonne Imputation budgétaire	Erreur de saisie	Documentation : organigramme structurel des lignes budgétaires avec le nom de la structure, du signataire et la destination	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Bonne Imputation comptable	Erreur de saisie	Formation : appel à l'agence comptable en cas de doute sur l'imputation à retenir, selon l'instruction comptable commune	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Disponibilité des crédits	Dépassement des enveloppes	Traçabilité : Possibilité de déterminer dans le SI si une ligne est mutualisée ou non	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Mutualisation sur les services généraux. Limitativité des AE sur les autres UB
Destination de la dépense	Erreur de saisie	Documentation : organigramme structurel des lignes budgétaires avec le nom de la structure, du signataire et la destination	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Processus Service Fait (SF)					
Réception de la facture	Défaut de réception dans Chorus	Utiliser la connexion automatique de GFC Dépense au portail Chorus proposée par l'éditeur, pour limiter le nombre d'applicatifs (plus d'accès nécessaire à Chorus)	ensemble des 7 gestionnaires du service	2026	A tester et déployer après mise en place par l'Agence comptable du dépôt automatique sur Chorus des factures de l'Université (processus Recettes)
Légalité de la facture	Absence des mentions obligatoires	Formation : nomenclature des PJ listant les mentions	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Constatation du SF	Absence	Formation : définition et impact du service fait	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Action obligatoire dans le logiciel
Certification du SF	Absence	Traçabilité : Est implémenté dans le logiciel	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Action obligatoire dans le logiciel
Processus Demande de Paiement (DP)					
Génération de la DP	Vérification de la TVA et des PJ	Documentation : Fiche de procédure	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Dématérialisation des documents (PJ)	Oubli	Traçabilité dans la GED Elise : une DP sans PJ ne pourra être traitée et sera rejetée dans GFC Compta et la GED Pour simplifier le processus, remplacer la GED par le processus de dématérialisation des pièces justificatives de dépenses - hors missions - livré récemment par l'éditeur	ensemble des 7 gestionnaires du service	2026	A tester et déployer après mise en place par l'Agence comptable de la dématérialisation des PJ de recettes proposée par l'éditeur. Ainsi, toutes les PJ de dépense seront portées sur l'EJ et resteront visibles pendant tout le processus.
Suivi de la DP (rejets)	Oubli de traitement des rejets	Formation et traçabilité (liste des rejets dans le progiciel GFC-Dépenses)	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Courriel envoyé automatiquement au DAF indiquant le motif du rejet

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHÉANCE	COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Processus remboursement de menues dépenses					
Acceptation du dossier	Identification de remboursements ne correspondant pas aux missions de l'Université	Signature d'un certificat administratif par le Directeur		Fait au fil de l'eau	
Transmission Agence Comptable	Défaut de transmission des PJ pour émission de DP	Organisation : traitement des relances contrôle interne mensuel) de l'AC	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Processus Charges Constatées d'Avance (CCA)					
Recensement des CCA	Défaut d'identification	Formation pour identification selon nature des dépenses et centralisation	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	
Récapitulatif des CCA	Défaut d'exhaustivité	Centralisation	ensemble des 7 gestionnaires du service	Fait	Un tableau unique commun à tous les gestionnaires
2 -CYCLE REMUNERATIONS : Processus Préparation paie des vacataires					
Saisie des contrats	Erreur matérielle de saisie (périodes ou nombre d'heures)	Organisation : Contrôle au niveau de la DRH	Cynthia SOUVRE	Fait	
Imputation budgétaire	Erreur d'imputation	Traçabilité : chaque contrat est signé par le DAF, qui vise l'imputation	Cynthia SOUVRE	Fait	
Saisie des états d'heures	Erreur matérielle de saisie	Organisation : contrôle au niveau de la DRH	Cynthia SOUVRE	Fait	
3 - CYCLE FRAIS DE MISSION					
Formalisation du dossier	Dossier non formalisé	Documentation : Création d'un formulaire unique de demande de remboursement	Karine DULIN	Fait	
Calcul des frais et per diem	Absence d'ordre de mission (OM)	Organisation et Documentation : les commandes ne sont pas engagées en l'absence de demande d'OM à la DRH	Karine DULIN	Fait	
Calcul des frais et per diem	Analyse des justificatifs	Formation : expertise du supérieur hiérarchique	Karine DULIN	Fait	
Gestion des avances	Suivi des fins de mission pour récupération des avances	Documentation : Recensement des avances avec date de fin de mission attendue	Karine DULIN	Fait	

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
1 - CYCLE PRODUITS							
Processus Encaissement de Subventions							
Suivi des subventions							
Processus Recettes de Formation Continue							
Prise en charge des titres							
Encaissement des titres							
Réduction des titres							
Recouvrement amiable							
Processus Autres Recettes							
Prise en charge des titres							
Envoi des factures dématérialisées aux débiteurs publics							
Recouvrement amiable							
Mise en place de processus d'encaissement de nouveaux produits							
Processus Droits Universitaires							
Veille documentaire et réglementaire/Désignation des caissiers mandatés déployés en scolarité							
Veille documentaire et réglementaire/Montant annuel des droits d'inscription							
Distinction des droits différenciés							
Encaissement des droits universitaires (compta auxiliaire)							
Comptabilisation des encaissements (compta générale)							
Assistance informatique							
Identification des recettes des campus internationaux							
Suivi des encaissements des campus internationaux							
Création des Titres de recette pour échéanciers de prélèvements bancaires (CFP)							
Visa des Titres de Recette de prélèvements							
Confection du fichier des prélèvements							
Création et Prise en charge des titres de droits d'inscription et archivage							
Reversement des droits aux bibliothèques							
Gestion des boursiers & apprentis - Remboursements							
Contrôle des excédents au vu des PJ, création des tiers à rembourser (identité + RIB), création des Demandes de versement et archivage des pièces							
Visa des demandes de versement							
Remboursement des excédents							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSÉRVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITÉ DES OPERATIONS
Processus Contrats de Recherche							
Encaissement de financements							
Suivi des Contrats de Recherche, pour établir le montant des titres à émettre à hauteur des dépenses payées							
Emission et PEC de titres							
Justification des dépenses au financeur							
Processus Apprentissage							
Encaissements							
Processus Recouvrement forcé et contentieux							
Octroi et suivi de délais de paiement							
Examen des demandes en remise gracieuse							
Traitement des contestations et des réclamations							
Suivi des procédures collectives et déclarations de créances							
Poursuites : Saisies-ventes par huissiers de justice							
Admissions en non valeur							
Suivi de chèques impayés							
Processus Rattachement des Produits à l'exercice							
Produits Constatés d'Avance (PCA)							
Produits à Recevoir (PAR)							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
2 - CYCLE CHARGES							
Processus Rémunérations (Paye à façon)							
Traitement de l'information comptable (contrôle a priori)							
Documentation et veille juridique							
Elaboration du calendrier mensuel de visa							
Pré-visa des dossiers administratifs de vacataires enseignants et conférenciers							
Visa des Acomptes							
Contrôle exhaustif des mouvements saisis : exacte liquidation, validité, régularité et cohérence des pièces justificatives							
Contrôle a priori des taux de cotisations sociales et fiscales							
Contrôle des retenues au vu des pièces justificatives : jour de carence, jours de grève ...							
Création de fiches navettes vers DRH retraçant le visa a priori : élaboration du rapport de paie							
Enregistrement des Oppositions/cessions/ATD/ retenues pour rachat d'années d'études et demandes de retenues à la DRFIP							
Transmission des fichiers de paie à la DRFIP							
Vérification de la concordance entre les mouvements ordonnancés et la paie traitée par la DRFIP (contrôle a postériori)							
Récupération des états de paie après traitement par DRFIP (fichier KX + états PDFEDIT)							
Liquidation de la paie : Intégration du fichier KX							
Vérification de la liquidation et mandatement							
Visa et émargement de la paie							
Analyse a posteriori de la paie : traitement des états PDFEDIT / Winpaie							
Contrôle des écarts mensuels des nets à payer							
Rapprochements mensuels et analyse des écarts : Fichiers KX par comptes budgétaires = Balance Générale							
Rapprochements mensuels : Fichiers KX par code élément = Balance Générale							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITÉ DES OPERATIONS
Suivi des régularisations d'acomptes et des rejets de virements							
Suivi des oppositions/cessions/SATD/validation de services auxiliaires/rachat d'années d'études							
Suivi des subrogations d'indemnités journalières versées par les CPAM							
Confection des Tableaux de bord mensuels							
Contrôles thématiques a posteriori (transport, incompatibilité de primes, SFT etc...)							
Archivage des pièces justificatives de dépenses							
Suivi des "Titres de recette à émettre par l'ordonnateur" (état PLV du PDF Edit)							
PEC des titres et recouvrement							
Suivi des cotisations RAEP complémentaires							
Contrôle des passifs sociaux et liquidation des charges et provisions							
Processus Commande Publique							
Participation à la Commission des marchés (ouverture des offres puis attribution)							
Réception des notifications de marchés publics							
Enregistrement et suivi des cessions de créances							
Création des Engagements Juridiques du CFP et de l'IPAG							
Création des demandes de Paiement (DP) du CFP et de l'IPAG							
Visa des Demandes de Paiement (immobilisations/CFP/IPAG) et archivage des factures							
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier) et archivage des factures							
Processus Rattachement des Charges à l'exercice							
Charges Constatées d'Avance (CCA)							
Charges A Payer A Comptabiliser (CAPAC)							
Processus Dépenses payées par Cartes Affaires							
Délivrance des cartes Affaires et Relations avec la banque							
Création des EJ et des DP à la Réception des factures et facturettes							
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier) et archivage des factures							
Réception et pointage des relevés de comptes							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TÂCHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
Processus Paiement de Frais de mission							
Création des DP de frais de mission à réception des OM et EF du CFP et de l'IPAG							
Visa des Demandes de Paiement (frais réels ou per diem) et archivage des pièces							
Processus Paiement de Locations immobilières (baux)							
Recensement des baux en cours (durées, reconductions et avenants, révisions annuelles des loyers)							
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier) et archivage des pièces							
Processus Paiement de Subventions aux Associations							
Recensement des subventions annuelles > à 23 000 € (convention obligatoire au-delà du seuil)							
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier) et archivage des pièces							
3 - CYCLE HAUT de BILAN (Capitaux et Patrimoine)							
Processus Fonds propres							
Suivi des Financements de l'actif, des Réserves et Report à nouveau							
Constitution et reprise des Provisions pour risques et charges							
Processus Patrimoine							
Tenue de l'Etat de l'Actif							
Suivi des fiches d'inventaire							
Suivi des composants							
Suivi des amortissements							
Concordance Balance-Inventaire comptable							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
4 - CYCLE TRESORERIE							
Processus Compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT)							
Relevé journalier des opérations							
Identification des opérations							
Imputation comptable des virements, émargements, rapprochements							
Comptabilisation des opérations en numéraire et des opérations diverses, y compris paiements par internet							
Ajustement et comptabilisation des encaissements par cartes bancaires sur TPE des scolarités							
Présentation à l'encaissement des chèques							
Traitement des chèques rejetés							
Traitement des virements rejetés							
Traitement des prélèvements rejetés							
Relations avec la DRFIP (remises de chèques/rejets...)							
Gestion des Terminaux Electroniques de Paiement							
Processus Caisse							
Encaissements journaliers							
Décaissements (paiement de menues dépenses/secours exceptionnels)							
Arrêté journalier de caisse							
Dégagements de caisse							
Processus Opérations pour compte de tiers							
Réception des états de bourses à verser aux étudiants : création des demandes de versement et visa des tiers (Nom/adresse/RIB)							
Visa des demandes de versement							
Comptabilisation des financements							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
5- CYCLE QUALITE COMPTABLE							
Processus Ajustement et suivi des comptes							
Ajustement mensuel des comptes clients							
Ajustement mensuel des comptes fournisseurs							
Supervision des contrôles internes mensuels (balance/EDS)							
CICB : mise à jour de l'OFN et de la cartographie des risques, confection du plan d'action							
Suivi de l'exécution budgétaire et comptable							
Remontées mensuelles Infocentre DGFIP							
Processus TVA							
Déclaration trimestrielle de TVA							
Processus Compte Financier							
Certification annuelle des comptes par les CAC							
Supervision des opérations d'inventaire							
Soide des comptes de charges et produits							
Elaboration du Compte Financier : bilan + compte de résultat + Annexe							
Confection des tableaux budgétaires							
Présentation au CA du compte financier : information financière et bilan de l'exécution							
Scellement du compte financier							
Paramétrage du nouveau plan de comptes annuel							
Contrôle des Budgets initial et rectificatif							
Reprise des balances d'entrée							
Saisie du RAP et du PAP							
Relations DRFIP - Cour des Comptes - Rectorat							
Analyse du FR mobilisable au 31-12-N							
Audits /enquêtes : HCERES, Cour des Comptes...							

CARTOGRAPHIE des RISQUES 2025 - Agence Comptable

CYCLE - PROCESSUS - PROCEDURES	ORGANISER			DOCUMENTER		TRACER	
	ATTRIBUTION DES TACHES	POINTS DE CONTRÔLE	CONSERVATION DES BIENS ET VALEURS	ETABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION	FORMATION	IDENTIFICATION DES ACTEURS	TRACABILITE DES OPERATIONS
6 - CYCLE FONCTIONNEMENT de L'AGENCE : fonctions supports							
Processus Gestion du Personnel							
Gestion des Congés							
Suivi du planning prévisionnel de congés							
Gestion des formations							
Mise à jour des fiches de poste et de l'organigramme							
Entretiens professionnels annuels							
Gestion des personnels : avancements, recrutements							
Management							
Processus Gestion des ressources documentaires et des applicatifs							
Veille juridique et réglementaire							
Elaboration et diffusion de la documentation							
Gestion des habilitations GFC/GED/Chorus Pro							
Référent comptable GFC : comités fonctionnels, comités de pilotage, suivi des évolutions, paramétrages...							
Processus Gestion du matériel							
Gestion du Courrier départ/arrivée							
Gestion de la BALF							
Assistance Informatique (outils, messagerie, réseau)							
Gestion des fournitures							
Gestion de la logistique et des consommables							
Sécurité du site (technique, incendie...)							

	Risque faible
	Risque moyen
	Risque fort

PLAN D' ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

1/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHÉANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
1 - CYCLE PRODUITS					
Processus Encaissement de Subventions					
Suivi des subventions	Erreur d'imputation	Contrôle trimestriel avec Tableau Excel de rapprochement entre montants attendus et montants reçus	AC/DAF	en place	
Suivi des subventions ANR-IA	Risque d'erreurs de comptabilisation (confusion avec les subventions ANR) en raison de comptes spécifiques (741 312, ou 4104 s'il s'agit de Financement Externe de l'Actif)	Contrôle trimestriel du compte 741 312	AC	en place	
Processus Recettes de Formation Continue					
Prise en charge des titres	Prise en charge tardive de titres de recettes et de titres de réduction résultant d'un défaut de transmission des pièces justificatives (contrats et conventions)	Mise en place de la GED depuis le printemps 2018, alimentée par le CFP dès signature des contrats et conventions. Procédure rappelée périodiquement au CFP	AC/CFP	en place	
Prise en charge des titres de l'IRPI	Prise en charge tardive de titres de recettes résultant d'un défaut de transmission des factures ou des conventions de formation signées (fondement juridique des titres)	Procédure rappelée par mail à l'IRPI : production de convention signée, ou de bulletin de souscription signé pour prise en charge des titres	AC/IRPI	en cours	Rappels par mails au secrétariat général de l'IRPI
Encaissement des titres	Recouvrement tardif auprès des OPCO, pour défaut de transmission des justificatifs de présence exigés : non exhaustifs, non totalisés ou non conformes.	Intégration des états d'heures dans la GED par le CFP	AC/CFP	en place	
Encaissement des titres de l'IRPI	Recouvrement tardif auprès des OPCO, pour défaut de production par l'IRPI des justificatifs de présence	Procédure rappelée par mail à l'IRPI	AC/IRPI	en cours	Rappels par mails au secrétariat général de l'IRPI
Encaissement des titres de l'IRPI	Relances de recouvrement faisant apparaître le défaut d'envoi par l'IRPI des factures visées : atteinte à l'image de l'établissement et dégradation de la relation avec la clientèle juridique	Procédure rappelée par mail à l'IRPI	AC/IRPI	en cours	Rappels par mails au secrétariat général de l'IRPI
Réduction des titres	Prise en charge erronée : pièces justificatives non conformes, invalides ou avec liquidation erronée	Contrôle avant PEC des titres Fiche de procédure à écrire (envoi de documentation par mail depuis le 4/11/2019)	AC/CFP	2026	Fiche de procédure restant à formaliser
Recouvrement amiable	Défaut d'identification de l'adresse du stagiaire étranger en France, privant le comptable des mesures d'exécution forcée et conduisant à demander l'admission en non-valeur	Fiche de procédure à écrire (risque rappelé en réunion du 10/04/2019)	AC/CFP	2026	Fiche de procédure restant à écrire
Recouvrement amiable	Octroi de délai supplémentaire de paiement par le CFP (alors que le comptable est seul compétent)	Fiche de procédure à écrire, mais information communiquée par mail du 02/09/2019	AC/CFP	2026	Fiche de procédure restant à écrire
Recouvrement amiable	Non prise en compte des délais de prescription des créances appliqués par les OPCO	Contrôle du suivi du recouvrement auprès des OPCO Fiche de procédure à écrire	AC/CFP	2026	Fiche de procédure restant à écrire
Processus Autres Recettes					
Prise en charge des titres	Absence de PEC de titres, malgré l'encaissement effectif	Contrôle mensuel des restes à recouvrer sur états de développement des soldes, et demande d'émission de titres à la DAF	AC/DAF	en place	

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

2/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Prise en charge des titres	Erreurs matérielles de saisie : identité du client, imputation comptable, montant de la dette, fondement juridique (délibération du CA fixant l'autorisation de percevoir la recette et son montant)	Contrôle exhaustif des titres avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	
Prise en charge des titres	Contrôle de liquidation : vérifier que le montant de la recette correspond au tarif voté en CA	Etablir une liste de tous les tarifs en vigueur à l'Université, et actualiser le recensement après chaque Conseil	AC	en place	
Autres recettes : Envoi des factures dématérialisées aux débiteurs publics	Difficultés de dépôt sur le portail Chorus Pro (non reconnaissance de factures, identification...)	Tester et déployer la solution de dématérialisation des factures et de dépôt dans Chorus Pro proposée par l'éditeur Cocktail dans le module GFC Recettes et GFC Compta	AC/DSI	2026	
Recettes de location de l'incubateur Assas Lab : modalités et suivi des paiements	Défaut de paiement du loyer mensuel d'un résident de l'incubateur Charcot	1) Déploiement de la solution Paybox Mail (envoi par mail d'un lien de paiement par internet) 2) Envoi périodique du fichier de suivi des paiements à M. Quentin LEFEBVRE	AC	en place	
Recettes de location de l'incubateur Assas Lab : émission des factures après paiement	Défaut de génération automatique de facture après paiement en ligne des résidents de l'incubateur à Charcot (loyer mensuel)	Emission de factures manuelles, grâce à un tableau récapitulant les coordonnées des résidents de l'incubateur	AC	en place	Tableau Excel des résidents actualisé des nouvelles conventions communiquées par M. LEFEBVRE
Encaissement des recettes relatives aux formations sous convention de l'IPAG	Défaut de transmission et de comptabilisation des chèques par l'IPAG	Procédure revue le 7 novembre 2023 (suppression des chèques) et actualisation des conventions en novembre chaque année suite au déploiement de la solution Paybox Mail permettant de régler par internet	AC/IPAG	en place	
Recouvrement amiable	Défaut de comptabilisation de recettes résultant de l'absence d'émargement des titres	Contrôle mensuel des restes à recouvrer sur états de développement des soldes, et émargements	AC	en place	
Processus Encaissement de Droits Universitaires					
Veille réglementaire	Défaut de mise à jour de la liste des mandataires désignés comme caissiers en scolarités Défaut d'arrêté du Président listant les disciplines sportives payantes	Actualisation annuelle fin juin par l'Agent comptable	AC/DEF/Scolarités	en place	Actualisation de la note annuelle d'encaissement des droits d'inscription, diffusée le 13 juin 2025 aux scolarités, présentée en juin aux vacataires de la DEF lors de la formation par l'Agent comptable Arrêté du Président valable à partir de l'année 2023/2024
Montant annuel des droits d'inscription	Défaut d'actualisation chaque année universitaire	Actualisation des tarifs (selon l'indice INSEE des prix à la consommation) par l'agence comptable puis diffusion à la Cellule Apogée et aux services de scolarité en avril N+1	AC	en place	
Distinction des droits différenciés, créés par arrêté MESR du 19/04/2019	Risque de réclamer le paiement d'un montant erroné	Elaboration d'un tableau d'examen des différents critères pour les scolarités	AC	en place	Actualisation dans la note annuelle d'encaissement des droits d'inscription destinée à la DEF Vérification du paramétrage dans Apogée de la grille des montants restant à charge, suite à la révision de la politique des exonérations individuelles pour difficultés financières
Tarifs des droits d'inscription (inscriptions complémentaires/DU/Droits différenciés/profils)	Risque d'erreur dans le montant à payer Confusion droits différenciés/droits nationaux, statut apprenti influant sur d'autres formations...	Recensement et correction des différentes situations susceptibles d'engendrer des erreurs de tarifs	AC/DSI	en place	Réunion annuelle en mai AC/Cellule Apogée pour retour d'expérience et paramétrage de l'application Apogée pour l'année suivante
Distinction des droits différenciés	Exonération non autorisée par le CA	Référentiel des exonérations présenté et voté en CA du 03/07/2019 et amendé les 16/10/19, 16/10/20, 10/03, 05/03 et 22/09/21, 01/06/22	AC	en place	Le CA a décidé le 03/07/2019 de conduire une réflexion collective visant à établir des critères généraux d'exonération pertinents et équitables

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

3/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Changement de comptabilisation des droits d'inscription	Impact sur le résultat patrimonial, compte tenu du changement de nature juridique, les droits n'étant plus considérés comme la contrepartie d'une prestation de service, mais comme une redevance (droit d'entrée) depuis septembre 2019	Selon note du 4/11/19 validée par les CAC, restriction du périmètre des Produits Constatés d'Avance aux droits significatifs : compléments de diplômes de formation initiale + formation continue seuls sont rattachés à l'exercice	AC	en place	
Remboursement des frais de candidature	Risque de remboursement d'un montant erroné	Vérifier l'encaissement effectif au préalable en comptabilité, suite au changement d'outil pour les candidatures (hors master journalisme et certains masters de gestion) : e-Mundus, et un nouveau tarif unique de 15 € voté le 10 mars 2021	AC/DEF/DSI	en place	Risque en forte baisse depuis 2023, avec le déploiement de la plateforme nationale "Mon master" ne permettant pas le paiement de frais de candidature
Modalités d'encaissement des droits différenciés	Défaut de mise en œuvre de la possibilité de paiement en plusieurs fois des droits différenciés ouverte par le MESRI le 19/04/2019, sans solution d'outil associée	Absence d'outil de suivi d'échéanciers de recettes au comptant. En 2023, paramétrage de la solution Paybox Mail pour paiements à distance en n fois	AC/DSI	en place	a) Offre de paiement à distance en 3 fois, pour les droits d'inscription < à 450 €, effective depuis juillet 2019 b) Actualisation le 24/10/23 de la fiche de procédure "Comptabilisation des IA d'Apogée dans GFC Compta"
Paiement en ligne en 3 x	Echec du paiement en ligne en 3 x : défaut de solde du compte "41922- Etudiants - avances reçues"	1) Fiche de procédure du 26/09/19 : "Paybox en 3 x : gestion des impayés" (principes, organisation, schémas comptables) 2) A partir de juin 2020, mise en place de la saisie manuelle de paiement par CB à distance sur la Plateforme Paybox/Verifone par l'Agent comptable et son adjoint 3) A partir de 2023, déploiement de la solution Paybox Mail pour paiement en ligne sécurisé	AC	en place	
Encaissement et ajustement du compte 41922 "Etudiants - avances reçues"	Absence de déversement automatique en comptabilité générale des paiements par internet, obligeant à une saisie manuelle avec des risques d'erreurs matérielles de montant ou d'identité de l'étudiant	En juin 2022, passage à l'outil de l'AMUE Apogée. Depuis juin 2023, changement d'organisation des encaissements en les subordonnant à l'inscription administrative, afin que le compte 41922 n'accueille plus que le suivi des échéanciers et les paiements de droits d'inscription par des tiers financeurs.	AC/DSI	en place	Actualisation de la fiche de procédure "Comptabilisation des inscriptions administratives d'Apogée dans GFC Compta"
Suivi des encaissements d'Assas International : campus avec filiales	Défaut d'information sur les dates de relance effectuées par les filiales	A compter d'août 2023, réorganisation de la gestion des campus étrangers, confiée à la Direction de la Stratégie et des partenariats internationaux. Harmonisation des modalités d'encaissements sur les campus, qu'il y ait ou non une filiale, à compter de la rentrée 2024/2025. Rédaction de modes opératoires sur le suivi des encaissements des campus d'Assas International	AC	en place	En 2024, conclusion d'un avenant avec la filiale de Singapour pour transfert des recettes du nouveau LL.M in International Construction Contracts ouvert par le CFP en 23/24, et d'un avenant n°2 à la convention de coopération avec la filiale de l'Ile Maurice, afin que les droits d'inscription soient encaissés par Paris, et non plus par la filiale mauricienne comme c'était le cas depuis 2019. Suivi des encaissements et relances par l'Agence comptable
Suivi des encaissements d'Assas International : campus de Dubaï	1) Risque d'erreur d'écriture en comptabilité générale, lors de décisions de réattribution de bourses par le campus 2) Risque d'erreur de montant (doublons) lors des répartitions successives des recettes aux trois partenaires en raison des paiements très tardifs des financeurs	1) Sensibilisation des interlocuteurs locaux au principe de non-réattribution de bourses d'études 2) Enregistrement des dates d'encaissement et des montants répartis dans le tableau de suivi avec polices de couleurs différentes. 3) Lors de chaque répartition, contrôle des sommes totales conservées et réparties depuis le début de l'année universitaire par formation 4) Comptabilisation de produits à recevoir - et de charges à payer - pour les factures émises à l'encontre de financeurs, non acquittées à la clôture de l'exercice	AC	en place	
Remboursements	Non respect de la réglementation en vigueur sur les conditions de remboursement Pièces justificatives des étudiants non valides	Revue des fondements juridiques (délibérations du CA) des remboursements selon leur motivation (lauréats de l'année, abandons, difficultés financières), la filière (spécificités de l'IEJ ou des campus internationaux) et la date de leur demande	AC/DAJI	en place	Référentiel des conditions de remboursement et d'exonérations adopté en CA du 07/07/2019, modifié et mis en ligne depuis le 28/10/2021, actualisé par l'AC Revue des pièces justificatives des différents profils étudiants effectuée avec la DEF en juin, pour formation des vacataires

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

4/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	EGHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Remboursements	Remboursement d'une somme non comptabilisée en excédent de versement, ou bien en double (à des dates différentes)	Avant création de la demande de versement, contrôle de l'état de développement des soldes au compte d'excédents et de la GED Elise	AC	en place	
Visa des Demandes de versement	Remboursement à tort	Au visa contrôle de l'identité du créancier, du montant et de la validité de la dépense au vu des pièces justificatives figurant dans la GED	AC	en place	Contrôle de supervision effectué par le Fondé de pouvoir avant confection du fichier de virements bancaires
Processus Contrats de Recherche					
Encaissement de financements par l'ANR	Risque d'erreurs de mode de comptabilisation (confusion avec les subventions ANR-IA), les contrats ANR étant comptabilisés selon la méthode de l'avancement	Contrôle trimestriel du compte "741 312 ANR hors IA"	AC	en place	A réception des nouveaux contrats de recherche, vérification du mode de comptabilisation selon l'arbre de décision de l'Instruction Comptable Commune (norme n°19)
Processus Recouvrement forcé et contentieux					
Examen des demandes en remise gracieuse	Risque de confusion dans l'analyse des demandes des débiteurs : distinction remise gracieuse / réclamation / demande d'échancier	Fiche de procédure de recouvrement des titres de recette, en cours de rédaction	AC	2026	Fiche de procédure "Politique de recouvrement" à finaliser (procédures collectives/prescription d'assiette et de recouvrement)
Suivi des procédures collectives et déclarations de créances	Risque de déclaration tardive et de forclusion. Défaut de détection de procédure collective	Consultation du Bodacc lors de chaque relance de personnes morales Fiche de procédure de recouvrement des titres de recette, en cours de rédaction	AC	2026	Fiche de procédure "Politique de recouvrement" à finaliser (procédures collectives/prescription d'assiette et de recouvrement)
Poursuites : saisies-ventes par huissiers de justice	Défaut de suivi du recouvrement contentieux : absence de poursuites complètes, adéquates et rapides	Tableau Excel de suivi du recouvrement forcé Pointage mensuel des restes à recouvrer au compte" 416 - Clients douteux ou litigieux" Fiche de procédure décrivant l'enchaînement des poursuites	AC	2026	Contrôle interne en place, hormis la fiche de procédure à actualiser et à terminer
Suivi des chèques impayés	Absence d'actions périodiques de régularisation	Tableau Excel de suivi du recouvrement forcé Pointage mensuel des restes à recouvrer au compte" 5117 - Chèques impayés"	AC	en place	
2 - CYCLE CHARGES					
Processus Rémunérations (Paye à façon)					
Traitement de l'information comptable (contrôle a priori)					
Documentation et veille juridique	Bibliothèque réglementaire non actualisée. Défaut de réception de l'intégralité de la documentation réglementaire (évolutions de nomenclatures, publications au B.OO du MESR..)	Améliorer la circulation de l'information en sensibilisant les sources de diffusion	AC - DRH	en place	L'AC n'a toujours pas systématiquement connaissance des modifications de nomenclature de codes éléments et la ventilation budgétaire doit être modifiée si nécessaire au lieu d'être nationale.
Elaboration du calendrier mensuel de visa	Fixer les délais de saisie par la DRH, puis de visa exhaustif par l'AC, délais pendant lesquels les informations feront si besoin la navette, en respectant les contraintes imposées par la DRFIP. Risque de versements indus en l'absence de contrôles préalables à la mise en paiement par la DRFIP	Mise en place d'un calendrier commun AC/DRH annuel, opérationnel depuis 2015	AC et DRH	en place	Calendrier de paye élaboré annuellement par l'Ordonnateur et visé par l'Agent comptable

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

5/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Pré-visa des dossiers administratifs de vacataires enseignants et conférenciers	Risque de paye irrégulière pour défaut, invalidité, insuffisance, non-concordance de pièces justificatives (limite d'âge, autorisation de cumul, autorisation de travail salarié...) bien que le service ait été fait.	Compte tenu du très faible taux d'anomalie comparé au fort volume de dossiers, il a été mis fin au pré-visa des dossiers administratifs avant le début des enseignements, remplacé par un contrôle allégé en partenariat DRH/AC	AC et DRH	en place	Note AC du 11 septembre 2023 : modalités du contrôle et reporting (contrôle retracé sur fiches navettes)
Contrôle exhaustif via le logiciel OSE des mouvements de vacations d'enseignement : exacte liquidation, validité, régularité et cohérence des pièces justificatives	a/ En cas de dossiers multiples, risque de non report sur tous les dossiers d'un changement lié à la situation de l'agent (information personnel, RIB, code statutaire, code convention...) b/ Défaut d'information de l'AC d'un mouvement modifié ou ajouté par la DRH c/ Mouvements non contrôlés par l'AC opérés par la DRFIP à la demande de la DRH	Sensibiliser les services de l'Ordonnateur : a/ Enjeu de n'utiliser qu'un seul dossier par agent b/ Ne pas saisir de mouvements pendant le contrôle de l'AC, sans l'en informer c/ Ne pas solliciter la DRFIP sans un contrôle au préalable de l'AC	AC et DRH	en place à partir de la paye d'avril 2025	A partir de la paye d'avril, les pièces justificatives des vacations d'enseignement sont toutes consultables sur le logiciel OSE. De ce fait, la DRH n'a plus à fournir les justificatifs papier
Contrôle exhaustif des mouvements saisis : exacte liquidation, validité, régularité et cohérence des pièces justificatives	a/ En cas de dossiers multiples, risque de non report sur tous les dossiers d'un changement lié à la situation de l'agent (information personnel, RIB, code statutaire, code convention...) b/ Défaut d'information de l'AC d'un mouvement modifié ou ajouté par la DRH c/ Mouvements non contrôlés par l'AC opérés par la DRFIP à la demande de la DRH	Sensibiliser les services de l'Ordonnateur : a/ Enjeu de n'utiliser qu'un seul dossier par agent b/ Ne pas saisir de mouvements pendant le contrôle de l'AC, sans l'en informer c/ Ne pas solliciter la DRFIP sans un contrôle au préalable de l'AC	AC et DRH	en place	a/ L'Agent Comptable a sollicité l'éditeur Cegape pour la création d'un dossier unique : problème de traitement de l'information dans le module GRH-Retour Paye b/ Possibilité (non envisagée à ce stade) de limiter l'accès à l'outil Winpaie pendant la période de contrôle de l'AC c/ L'AC a rappelé l'enjeu et la procédure du contrôle a priori. L'AC est désormais systématiquement destinataire des mails de la DRFIP
Contrôle a priori de l'intégralité des mouvements saisis : exacte liquidation, validité, régularité et cohérence des pièces justificatives	Erreur de saisie : taux, nombre, indice, quotité... Saisie d'un code élément erroné, non réglementaire. Non prise en compte du jour de carence. Défaut d'application de la nomenclature des pièces justificatives	Mise en évidence des mouvements contrôlés au regard des pièces justificatives sur une fiche navette, permettant des échanges pour parvenir à la correction des mouvements ou à la présentation des pièces justificatives ad'hoc.	AC et DRH	en place	
Paiement d'acomptes RH	Non-respect du calendrier DGFIP : envoi tardif	Appel de la DRH quelques heures avant la date limite - en l'absence d'acomptes reçus - pour s'assurer qu'il n'y a pas eu d'oubli	AC/DRH	en place depuis le 22/05/2019	
Elaboration du rapport de paie mensuel avant transmission à la DRFIP	Envoi du fichier de la paye cosigné DRH/AC sans contrôle par l'AC de la totalité des mouvements saisis par la DRH	Recensement du nombre de mouvements contrôlés tracé par code gestion sur le rapport de paye et en globalité sur les interfaces signé par l'agent comptable et la DRH	AC et DRH	en place	Des fiches navettes AC/DRH ont été mises en place co-rendonnées par l'AC et la DRH et font office de rapport de paye Un état du nombre de mouvements contrôlés a été créé pour vérification avant envoi du fichier à la DRFIP
Vérification de la concordance entre les mouvements ordonnancés et la paye traitée par la DRFIP (contrôle a posteriori)					
Liquidation de la paie : intégration du fichier KX (paie après traitement DRFIP) dans GRH-Retour Paye	Anomalies bloquantes empêchant l'intégration du fichier de paie définitif. Risque de défaut d'assistance dans les délais très courts (avant la fin du mois, pour la sincérité des comptes à remonter dans l'infocentre DGFIP) car le soutien informatique ne repose que sur une personne. Risque de défaut de continuité du service	Recrutement d'un Chef de service de la Production à la DSI, sur les modules diffusés par l'éditeur Cocktail, pour répondre au risque de rupture du traitement de l'information et à la suppléance	AC et DSI	en place	Migration le 11 juillet 2024 vers le Saas PHARE de l'éditeur Cocktail, incluant assistance et ingénierie pour la maintenance des modules
Analyse a posteriori de la paie : traitement des états Pdf Edit	Contrôle des cotisations sociales et fiscales : risque de changements de taux non appliqués, de règles de calcul non prises en compte, de charges non conformes au statut de l'agent. En cas de dossiers multiples, risque de cotisations mensuelles erronées compte tenu de la répartition de l'assiette globale entre les différents dossiers Winpaie	Résultats de l'analyse a posteriori retracés sur la fiche navette de la paye du mois suivant, pour prise en compte et modifications si nécessaire. Elaboration d'une fiche de procédure le 27 juin 2018 pour le calcul de la retenue à la source des non-résidents	AC et DRH	en place	Contrôles thématiques créés dans Business Object Contrôles par échantillonnage sur le calcul de la liquidation, si les effectifs, le calendrier et les conditions de travail le permettent

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

6/1

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Contrôles des écarts mensuels des nets à payer	Agents mensuels non rémunérés, rémunérés à tort, doublons...	Contrôler les nets des agents mensuels Différence d'un mois à l'autre à justifier	AC et DSI	en place	Fichier transmis par la DSI exploité : contrôle par échantillon Extraction des données sur BO
Rapprochement et suivi mensuel : KX / balance	Ecart non justifiés Coût annuel des crédits de masse salariale non respecté	Tableau de suivi mensuel avec justification	AC	en place	Tableau de suivi déclinant le coût chargé des dépenses en masse salariale
Suivi des régularisations d'acomptes RH	Défaut de récupération de l'acompte sur la paye	Suivi des acomptes sur un tableau de bord Excel, renseigné tout au long du processus	AC	en place	
Suivi des rejets de virements de la paye	Défaut de traitement immédiat du rejet de virement	Dès identification sur relevé DFT par l'AC, demande de nouveau RIB à la DRH par le Pôle Visa de la paye, puis création de la DV de régularisation	AC	en place	
Suivi des régularisations d'acomptes versés par l'Agence comptable	Défaut de récupération d'acomptes AC	Suivi du compte 425 : Demande de reversement par mail après encaissement effectif de la paye, pour solder le compte 425 (depuis avril 2020, impossibilité de récupération de l'acompte AC sur la paye par la DRFIP en raison du PAS).	AC	en place	Recouvrement amiable par l'Adjoint de l'Agent comptable, grâce à la solution Paybox Mail
Suivi des cotisations RAFF	Risque de non-reversement à la CDC de la part salariale de RAFF après encaissement lorsque l'université est employeur secondaire	Suivi et émargement du compte 4378	AC	en place	Pour faciliter le lettrage par la CDC et respecter la concordance entre la déclaration par la DRH sur la plateforme Pep's et le virement des fonds, versement simultané des parts salariales et patronales par l'Agent comptable (pas d'avance des cotisations patronales RAFF)
Suivi des saisies sur rémunérations : ATD, opposition administrative, créances alimentaires, validation de services auxiliaires...	Oubli de demande de retenue à la DRFIP, par formulaire dédié Oubli de prise en compte de retenue par la DRFIP Erreur de calcul de la retenue (cantonée au dossier principal de l'agent) : impossibilité technique de saisie sur les dossiers secondaires	Tableau de suivi des retenues, alimenté dès notification d'une opposition à effectuer. Au retour du fichier KX, contrôle systématique des retenues pratiquées et mise à jour des restes à recouvrer sur le tableau Excel de suivi	AC	en place	
Suivi des subrogations d'indemnités journalières versées par les CPAM	a/ Risque de ne pas obtenir le remboursement des IJSS par la CPAM en cas de demande tardive de subrogation par la DRH b/ Risque de paiement en doublon : maintien de la paie par l'université et versement simultané des IJSS par la CPAM lorsque les agents n'ont pas respecté la procédure de transmission des arrêts maladie à la CPAM	Intégration des régularisations des IJSS subrogées dans la chaîne paye par la DRH effective depuis janvier 2015 Tableau de suivi des IJSS subrogées	AC et DRH	2026	Réunion à prévoir par l'AC pour les modalités d'alimentation du tableau commun de suivi, compte tenu des mouvements de personnels à la RH, aux fins de mise à jour régulière du tableau (incomplet)
Traitement des anomalies de Prélèvement A la Source (PAS)	Erreur de liquidation du PAS, signalée par l'agent	Information communiquée à la DGFIP pour correction de l'anomalie (l'université étant en paye à façon). Suivi et information de l'agent à effectuer	AC et DRH	en place depuis 2019	

PLAN D' ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

7/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Analyse a posteriori de la paie : traitement des états PdF Edit dans Winpaie	Contrôles thématiques pour limiter les ordres de reversement des paiements indus ou irréguliers, qui peuvent naître de la non application de la réglementation, la non concordance des pièces justificatives avec les montants versés, le défaut de cohérence entre pièces justificatives (états liquidatifs et contrats ou dossiers administratifs, nombre d'heures effectuées et plafond des autorisations de cumuls), de changements de situation individuels en cours d'année non pris en compte, de changements de RIB des bénéficiaires, d'incomptabilités de primes, de non respect des conditions contractuelles (primes, indice, rappels), de non respect de plafonds ou de seuils...	Déterminer les contrôles à mettre en œuvre : Remboursement transport, SFT, incompatibilité de primes... afin de limiter les indus.	AC et DRH	en cours	Les contrôles des primes des personnels BIATSS ont été élaborés sur les fichiers KX. Divers contrôles thématiques sont effectués sur Business Object (BO) : comparaison des RIB ; même RIB/ nom différent
Archivage des pièces justificatives de dépenses	Défaut de lieu d'archivage unique du compte financier sur pièces, les pièces justificatives de dépenses du personnel n'étant pas toutes fournies au comptable sous forme dématérialisée, malgré la publication de l'intégralité des textes réglementaires fin 2016. Les pièces fournies sous forme papier sont scannées par l'AC pour être déposées dans la GED	Chantier de dématérialisation de l'ensemble des pièces de dépenses, de recettes et de comptabilité déployé au printemps 2018. Depuis, la DRH a pu mettre en oeuvre la dématérialisation dans la GED des rémunérations des vacataires administratifs. A déployer progressivement au personnel enseignant et administratif, en fonction des contraintes techniques : équipement informatique des gestionnaires (scanner et second écran)	AC et DRH	en cours	Pour se conformer à la réglementation, l'AC a scanné l'ensemble des pièces justificatives depuis le 1/1/2019, données qui ont vocation à être reprises dans la GED afin qu'elle soit exhaustive. Cette reprise n'a pu être effectuée par l'éditeur Néolodge faute de production de table de correspondance entre un tableau Excel identifiant les données et une liste des PJ correspondantes au format pdf. Les PJ de dépenses de personnel absentes de la GED sont donc conservées sur un disque dur externe, pour être tenues à la disposition des corps d'audit. Déploiement de la dématérialisation à poursuivre, en tenant compte des contraintes d'équipement des gestionnaires RH et de l'évolution du SIRH (passage ultérieur à SIHAM) A partir de la paye d'avril 2025, les PJ des vacations d'enseignement ne sont plus archivées dans la GED Elise, car elles sont consultables dans le logiciel OSE.
Suivi des "Titres de recette à émettre par l'ordonnateur" (état PLV dans le fichier PdF Edit de la DGFIP)	Priver l'université de recettes en ne récupérant pas les rémunérations indûment versées, qui n'ont pu être précomptées intégralement sur la paie pendant les 3 mois suivant le versement indû. Ne pas avoir relancé l'ordonnateur avant l'expiration du délai de prescription de 2 ans (spécifique aux rémunérations)	Fiche de procédure élaborée au printemps 2018, prévoyant les conditions de relance de la DRH en l'absence d'émission d'ordre de reversement. Tableau Excel de suivi du recouvrement des indus.	AC et DRH	en place	Tableau de suivi du recouvrement des trop-perçus mis dans un espace partagé AC-DRH, vérifié mensuellement par l'AC, pour relancer par mail le service RH en l'absence de demande de reversement 3 mois plus tard A réception de chaque lettre de demande de reversement, vérification du montant par l'AC en reconstituant le trop-perçu, pour prévenir tout litige ultérieur
Comptabilisation des passifs sociaux	Non rattachement des charges et des produits à l'exercice	Selon le rétroplanning des opérations d'inventaire, demande de transmission des CAPAC et des provisions mi-décembre, pour liquider les charges correspondantes	AC/CFP/DRH	en place	
Processus Commande publique					
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier) et archivage des factures	Paiements indus : identité du fournisseur, RIB du bénéficiaire (cessions de créances, risque de faux ordres de virements), imputation comptable, montant, validité des pièces justificatives selon la nomenclature	Sensibilisation aux tentatives de fraude et d'escroquerie. Contrôle exhaustif des DP avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	Fiche de procédure relative au visa de la dépense, aux pièces justificatives et à la gestion des RIB du 14 février 2023, diffusée et commentée en réunion AC/DAF
Visa des Demandes de Paiement (contrôle de caissier) : RIB	Défaut d'acquit libératoire : discordance entre l'identité du fournisseur sur la facture et le libellé du RIB. Pièces justificatives à enregistrer Changement de RIB : impact de la suppression d'un RIB dans le référentiel Aghrum (base des tiers clients/fournisseurs)	Fiche de procédure du 14/02/2023 de visa de la dépense, comprenant un focus sur la gestion des RIB, diffusée et commentée en réunion AC/DAF L'éditeur Cocktail ne permet pas aux utilisateurs d'inactiver un RIB dans le référentiel des tiers, mais seulement d'ajouter un nouveau RIB	AC	en place	En 2025, réglementation VoP : en l'absence de stricte concordance entre le nom du bénéficiaire du virement et le nom du titulaire du compte, le virement SEPA sera rejeté. Le 09/10/25 : Rappel par mail des conditions d'utilisation des tiers divergents et l'archivage du RIB L'éditeur Cocktail ne permet pas d'inactiver un RIB dans le référentiel des tiers
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Retard de mise en paiement en l'absence de facture et de PJ mises à la disposition de l'agence comptable	Dès la création de la Demande de paiement, intégrer la facture et l'ensemble des pièces justificatives obligatoires de dépense (bon de commande, RIB, pièces de marché, facture d'acompte précédente) dans l'outil GFC Dépenses	DAF/AC	2026	Tester et déployer la solution de dématérialisation des pièces justificatives (Full Démat) de l'éditeur Cocktail afin qu'elles soient directement rattachées à l'EJ dès la création de la DP (hors frais de mission), pour fluidifier le visa (éviter les mises en instances pour défaut de PJ)

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

8/11

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Défaut de liquidation et de paiement systématique des intérêts moratoires	Sensibiliser les services ordonnateurs et rappeler l'obligation réglementaire de versement spontané des intérêts de retard Utiliser la macro fournie par l'éditeur pour calculer le Délai Global de Paiement (DGP), et le montant des intérêts moratoires devant faire l'objet d'une Demande de Paiement sur la même ligne budgétaire que la facture.	DAF/AC	2026	L'éditeur Cocktail n'a pas à ce jour mis à disposition des utilisateurs le module permettant la liquidation automatique des intérêts moratoires applicables à toute facture payée au-delà du délai légal de 30 jours dans l'applicatif GFC Compta. Après déploiement de la solution Full démat incluant le connecteur Chorus Pro, utiliser la macro de suivi du DGP, débutant le jour de mise à disposition automatique de la facture Chorus dans GFC Dépenses
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier)	Erreur de calcul de révision des prix d'un marché	Contrôle exhaustif des DP avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	Fiche de procédure du visa de la dépense du 14 février 2023, comprenant les modalités de calcul des révisions de prix
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Défaut de liquidation des pénalités sur marché	Contrôle des CCAP pour vérifier la présence de pénalités éventuelles	DAF/AC	en place	Procédure d'application des pénalités rédigée le 20/11/2020 par Service Technique/AC suite à réunion du 3/11/20 avec DAF et service Patrimoine
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Erreur de liquidation des cotisations sur droits d'auteur dues à l'URSSAF	Fiche de procédure Télédéclaration et télépaiement sur le site internet de l'URSSAF (ex-AGESSA)	DAF/AC	en place	
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Risque de double paiement de la rémunération du personnel mis à disposition	Contrôle de la convention de mise à disposition, et contrôle de l'absence de paiement des rémunérations sur la même période auprès du pôle Visa de la paie à l'AC	AC	en place	
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Erreur de liquidation de la gratification due aux stagiaires	Liquidation sur le site internet service public, au vu des conditions financières prévues par la convention de stage	AC	en place	
Visa des Demandes de Paiement (charges) et archivage des factures	Coût de traitement des factures de faible montant	Note à la DAF et au Service des Marchés le 29/05/2019 décrivant les actions pouvant concourir à la maîtrise de la dépense : a) anticiper et améliorer la prévision des besoins pour conduire les acheteurs à émettre un seul bon de commande mensuel ; b) demander à certains fournisseurs s'il leur est possible de globaliser les bons de commande reçus sur une seule facture mensuelle ; c) préconiser la facturation mensuelle dans les CCAP (au lieu de la facturation à la livraison)	AC/DAF/service des Marchés	en place depuis mai 2019	
Processus Rattachement des charges à l'exercice					
Charges A Payer A Comptabiliser (CAPAC)	Défaut de comptabilisation faute d'identification exhaustive des CAPAC (charges de l'exercice n'ayant pas encore donné lieu à service fait)	Contrôle à effectuer avec la DAF sur les postes de charges les plus significatifs Contrôle figurant sur le rétroplanning annuel des opérations de fin d'exercice	DAF/AC	en place	
Processus Dépenses payées par Cartes Affaires					
Paiement des dépenses	Défaut de remboursement des dépenses payées par carte affaires et des commissions/frais bancaires afférents	Vérification de la bonne réception des relevés de compte et pointage régulier pour identifier les dépenses accessoires à la charge de l'université	AC	en place	Edition bimensuelle des remboursements de dépenses professionnelles pour le Président Prise en charge par l'Université des commissions bancaires et écarts de change des dépenses payées à l'étranger
Processus Paiement de Frais de mission					
Visa des Demandes de Paiement (frais réels ou per diem)	Paiements indus ou irréguliers, non conformes à la réglementation. Non respect des délibérations du CA	Contrôle exhaustif des DP avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED. Fiche de procédure spécifique, récapitulant les décisions du CA selon la nature des déplacements des personnels	AC	en place	Point relatif au remboursement des frais de transport effectué par mail à la DAF le 4 mars 2022. Politique de voyage spécifique aux déplacements individuels rappelée lors de la notification du marché de prestations d'agence de voyages n°2022-022 en novembre 2023.

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

9/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHÉANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Processus Paiement de Locations immobilières (baux)					
Recensement des baux en cours (durées, reconductions et avenants, révisions annuelles des loyers)	Paiement de loyer en l'absence de renouvellement du bail Défaut d'acquit libératoire, en cas de changement de mandataire	Sensibiliser le service du Patrimoine à la transmission de l'information. Suivi de la date de fin des baux par le service Patrimoine	DAF/AC/ Patrimoine	2026	Vérification des pièces justificatives de chaque bail en cours (avenants) dans l'espace partagé AC/DAF dédié aux baux. En 2025, règlementation VoP : en l'absence de stricte concordance entre le nom du bénéficiaire du virement et le nom du titulaire du compte, le virement SEPA sera rejeté. Nécessité de rappeler les conditions d'utilisation des tiers divergents. En 2026, après mise en place du processus de dématérialisation des pièces justificatives livrées par l'éditeur dans GFC Dépenses (Full Démat), les baux et avenants seront déposés sur l'Engagement Juridique dès sa création et rendus intangibles
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier)	Erreurs de calculs de révision des loyers (indice de référence figurant dans le bail)	Contrôle exhaustif des DP avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	Fiche de procédure du visa de la dépense du 14 février 2023, comprenant les modalités de calcul des révisions de loyer

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

10/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Processus Paiement de Subventions aux Associations					
Visa des Demandes de Paiement (contrôles de payeur et de caissier)	Défaut de respect de la réglementation (circulaire du 1er ministre) : insuffisance des pièces justificatives (convention pluriannuelle pour tout versement annuel > 23 K€)	Recensement des associations susceptibles de recevoir des subventions annuelles > au seuil. Contrôle exhaustif des DP avant PEC par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	
Processus Paiement d'aides attribuées par la Commission FSDIE					
Visa des Demandes de Versement (contrôles de caissier)	Virements prématurés des aides à la mobilité étudiante (avant réception des attestations de mobilité des étudiants) au vu de la liste des bénéficiaires établie en Commission	18/09/2023 : Procédure diffusée par mail Attente mail de la Chargée de Vie Associative (C. DUTERTRE) demandant à tous les acteurs de la chaîne de la dépense (DAF + l'AC) de mettre en paiement les aides	AC/DAF/Vie étudiante	en place	
Visa des Demandes de Versement (contrôles de caissier)	Paiements indus ou irréguliers : erreurs de RIB ou de montant par rapport au tableau des bénéficiaires établi par la Commission FSDIE	RIB créés par la DAF mis à disposition de l'AC dans un répertoire partagé AC-DAF-Vie étudiante Contrôle exhaustif des DV avant virements par le Fondé de pouvoir. Visa retracé dans le progiciel GFC et dans la GED.	AC	en place	En 2025, réglementation VoP : en l'absence de stricte concordance entre le nom du bénéficiaire du virement et le nom du titulaire du compte, le virement SEPA sera rejeté. Nécessité de rappeler les conditions d'utilisation des tiers divergents.
3 - CYCLE HAUT de BILAN (Capitaux et Patrimoine)					
Processus Fonds propres					
Suivi des Financements de l'Actif	Compte 104112 Contrepartie des actifs en complément de dotation de mise à disposition par l'Etat : possible difficulté à les distinguer des autres actifs Etat (compte 1041311).	S'assurer auprès du service du Patrimoine de la véritable destination	Service Patrimoine/AC	en place	
Constitution et reprise des provisions pour risques et charges	Défaut de comptabilisation des provisions pour risques et charges, en l'absence d'information sur les litiges en cours	Anticiper les opérations d'inventaire en demandant aux services ordonnateurs de recenser les litiges subsistants à la date de clôture de l'exercice : rétroplanning annuel et communication de la procédure	AC/Patrimoine DRH/DAJI	en place	
Processus Patrimoine					
Tenue de l'état de l'actif	Absence d'inventaire physique (sauf pour le matériel informatique et la flotte de véhicules), à rapprocher de l'inventaire comptable	Sensibiliser le service du Patrimoine	Service du Patrimoine	2026	Risque toujours présent, mais à incidence très modérée car son périmètre est restreint au mobilier de valeur nominale > 800 € HT, en l'absence de matériel scientifique compte tenu des disciplines enseignées. Envisager le recours à un prestataire externe pour réaliser l'inventaire physique
Tenue de l'état de l'actif	Défaut de mise à jour de l'inventaire des composants des biens affectés qui ont fait l'objet de travaux de remplacement : difficulté à retrouver leur valeur d'origine pour la sortie de l'actif	Recensement par le service Patrimoine des renouvellements ou des nouvelles immobilisations de composants Une méthode de calcul a été expertisée, documentée et validée par les CAC	Service du Patrimoine	2026	Calcul de la valeur d'origine d'immobilisations remplacées à déployer, pour comptabilisation des sorties d'immobilisations. Vérifier l'état liquidatif du Service du Patrimoine afin de généraliser le processus de calcul
Tenue de l'état de l'actif	Absence d'information des mises au rebut et cessions d'immobilisations : défaut de mise à jour des inventaires	Sensibiliser les services ordonnateurs à la transmission des états de cession à l'AC	AC/DAF/DSI	en place	
Suivi des fiches d'inventaire	Défaut de constitution ou de suivi des fiches d'inventaire d'immobilisations Difficulté de distinction charges/immobilisations	Sensibiliser la DAF à l'importance de la fiche d'inventaire en PJ de la dépense, pour éviter le paiement tardif de la DP ou son rejet	AC/DAF/DSI	2026	Fiche de procédure "Distinction charges/immobilisations" rédigée par le Fondé de pouvoir à l'été 2022, à viser et diffuser. Déployer l'outil GFC Immos dès sa livraison par l'éditeur, à la place de Corossol (applicatif ancien sans maintenance, qui n'a pas migré sur la Saas PHARE)

PLAN D' ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

11/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Suivi des amortissements	Calcul des amortissements avant la mise en service du bien (avant la fin de travaux).	Défaut d'utilisation du compte "23 - Immobilisations en cours" suite à la refonte de la nomenclature comptable M9. Mise en service à la certification du service fait, point de départ du calcul des amortissements	AC/DAF	en place	Le risque de minoration du résultat est faible en l'absence de grands travaux qui diffèreraient de plusieurs exercices la mise en service de l'immobilisation Le compte 2381 a été activé pour l'opération de VEFA dès le 1er paiement intervenu le 9 décembre 2022
4 - CYCLE TRESORERIE					
Processus Compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT)					
Identification des opérations	Difficulté d'identification des virements reçus	Interrogation de la DRFIP et de la DAF. En cas de défaut d'identification, demande de rejet de l'opération à la DRFIP dans le délai prévu par la Banque de France (1 mois)	AC/DAF	en place	
Etablissement du Plan mensuel de Trésorerie	Risque d'erreurs dû à l'utilisation d'objets de gestion erronés au fil de l'eau	Sensibilisation des agents à la correcte utilisation des objets de gestion	AC	en place	La mise en place de l'infocentre national INFINOE - déploiement reporté à 2026 - se traduit pour les éditeurs de logiciels comptables par la confection automatique des tableaux budgétaires et patrimoniaux, dont le Tableau de Trésorerie
Etablissement du Plan mensuel de Trésorerie	Remontées d'informations erronées suite à erreurs de codification à la PEC des titres de recette	Sensibilisation des agents et formation à l'impact des erreurs de codification	AC	en place	A terme, tableau généré automatiquement par GFC Compta
Traitement des chèques rejetés	Créance irrécouvrable du fait de l'impossibilité de poursuites lorsque les date et lieu de naissance du tireur n'ont pas été relevées	Sensibilisation des scalarités à collecter ces informations lorsque le tireur est distinct de l'étudiant inscrit	AC	en place	Mise à jour du site internet de l'Agence comptable : le mode de paiement par chèque a été supprimé
Traitement des prélèvements rejetés	Augmentation du volume de rejets pour défaut de provision dû au décalage entre la date de prélèvement prévue et la date réelle, résultant de difficultés d'envoi du fichier GFC à la DRFIP	Anticipation de la constitution du fichier de prélèvements pour prévenir toute difficulté d'envoi et permettre à la DSI de résoudre les éventuelles anomalies, en respectant le calendrier DRFIP de traitement des opérations	AC	en place	
Processus Caisse					
Dégagements de caisse	Risques du transport de fonds vers la DRFIP	Depuis avril 2021, le dégagement ne se fait plus auprès de la DRFIP, mais d'un bureau de poste proche de l'agence comptable, sans heure fixe de rendez-vous	AC	en place	
Processus Opérations pour compte de tiers					
Bourses de mobilité étudiante : versements	Paiements indus	Sensibilisation de la Direction de l'Action Internationale aux risques de paiement indus, et à la stricte concordance des noms et RIB des bénéficiaires (acquit libératoire), le 27/11/2019	AC	en cours	Octobre 2023 : diffusion à la DAI de la procédure de recouvrement des indus (annulation de mobilité) En 2025, réglementation VoP : en l'absence de stricte concordance entre le nom du bénéficiaire du virement et le nom du titulaire du compte, le virement SEPA sera rejeté Nécessité de rappeler les conditions d'utilisation des tiers divergents.
Bourses de mobilité étudiante : versements	Virements retardés : 1/ après réception de la liste des bénéficiaires, 2/ ou en cas de non-concordance du nom d'un bénéficiaire sur la liste et du titulaire du compte bancaire	1/ Attente mail de la DAF (C. SOUVRE) informant l'AC de la fin de l'enregistrement et de la validation des RIB déposés par la DAI sur l'espace commun AC-AI 2/ En cas de suspension de visa (défaut d'acquit libératoire), le Fondé de pouvoir de l'AC doit reprendre 8 jours plus tard la liste des bénéficiaires pour vérifier si le RIB a été actualisé, même en l'absence de communication en ce sens.	AC/DAF	en cours	

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

12/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Aides de l'Université franco-Allemande (UFA) : confusion Bourses étudiantes / autres financements (dépenses de fonctionnement)	Objet de gestion et schéma de comptabilisation erroné : Demande de Virement au débit du compte 467 au lieu de Demande de Paiement en classe 6 sur ligne budgétaire de l'UFA Tableau 5 des Opérations pour compte de tiers faussé dans la liasse budgétaire, comme le Tableau 7 de trésorerie et le tableau 2 des Autorisations budgétaires	Rappel de la réglementation et vigilance lors du visa et paiement des aides, avant le bilan financier annuel à l'UFA	AC/DAF	en place	Courriel à la DAF et aux gestionnaires du Pôle Dépenses de l'AC le 9 décembre 2024 : rappel de la distinction prévue par l'article 3-2 des conventions annuelles Université/UFA et rappel de l'utilisation du compte 471 "Aides à la mobilité étudiante" définie par l'Instruction Comptable Commune Fiche de procédure interne à l'AC le 16/12/2024
Bourses étudiantes : comptabilisation des financements	Défaut de versement des soldes	Suivi mensuel et apurement des comptes "4671 - Bourses" Suivi des tableaux de demandes de versement	AC	en place	Suivi de l'exécution totale des paiements demandés par courriels de la Direction de la Stratégie et des Partenariats Internationaux
5 - CYCLE QUALITE COMPTABLE					
Processus Ajustement et suivi des comptes					
Ajustement mensuel des comptes clients	Défaut d'apurement des comptes d'imputation provisoire de recettes	Suivi mensuel des comptes 46 et 47	AC	en place	
Suivi du compte 4664 "Excédents de versement à rembourser"	Défaut d'apurement des excédents < 8 €	Fiche de procédure diffusée par mail du 6 mai 2020 (prescription de 3 mois autorisant à comptabiliser ensuite un produit pour l'organisme)	AC	en place	
Ajustement mensuel des comptes fournisseurs	Défaut d'apurement dans les 2 mois des comptes d'imputation provisoire de dépenses, notamment les comptes 47211, 4661, 4663 et 425	Suivi mensuel des comptes de tiers	AC	en cours	Vérifier le traçage des actions de suivi (date des courriels de demande de régularisation et des relances)
Ajustement mensuel des comptes fournisseurs	Défaut de remboursement de retenues de garanties dans le délai légal	Suivi mensuel des comptes 4017 et 4047 pour apurer les opérations de plus d'un an et interroger le Service des Marchés sur les motifs de non-libération de la RG	AC/ Service Marchés	en place	
Ajustement mensuel des comptes fournisseurs	Défaut de mandatement des dépenses	Suivi mensuel des comptes 4081 et 4084 pour apurer les services faits anciens et interroger la DAF sur les motifs de non-mandatement de dépenses (erreurs de certification, EJ créés en double...) Suivi spécifique en fin d'exercice, retracé dans le rétroplanning annuel	AC/DAF	en place	
Suivi du compte 41922 "Etudiants - avances reçues"	Défaut d'inscription administrative d'étudiants malgré le paiement des droits de scolarité, et risque de prescription (quadrennale) des créances	Etat de développement des soldes du compte envoyé périodiquement aux scolarités aux fins d'expertise, d'identification et de régularisation : inscription, ou demande de remboursement en cas de paiement à tort	AC/Scolarités	en cours	En 2020, 2021 et début 2022, en raison des confinements et du départ à la retraite de l'adjoint de l'AC chargé de la supervision des droits d'inscription, l'envoi périodique global n'a pu être effectué. Depuis, le Pôle Recettes contacte directement les étudiants, pour apurer le compte. En juin 2023, réorganisation du processus d'encaissement des droits d'inscription : obligation du paiement en ligne lors de l'inscription, ce qui fait disparaître le risque en le cantonnant aux seuls problèmes de paramétrage du montant dû dans l'appli Apogée. Reste à l'Agent comptable à expertiser les anciennes écritures, notamment pour les étudiants des campus internationaux, pour apurement.
Supervision des contrôles internes mensuels (balance + EDS)	Défaut de pointage et de justification mensuelle d'une ligne d'un EDS	Vérification des actions mises en œuvre pour régulariser chaque ligne ancienne d'un compte de tiers. Contrôle et archivage dans un classeur chaque mois.	AC	en cours	En 2020 et 2021, en raison des confinements et des rotations de personnel, le contrôle interne mensuel des EDS n'a pu être effectué et tracé avec régularité. Idem depuis 2022 avec le départ de l'Adjoint et la charge de travail quotidien incombant au Fondé de pouvoir
Remontées mensuelles infocentre DGFIP	Défaut de vérification des informations financières (sens des soldes sur balance générale, tableaux d'exécution budgétaire) avant leur remontée	Exécution des macros livrées par l'éditeur avant la transmission des fichiers dans l'infocentre	AC	en place	
Remontées mensuelles infocentre DGFIP	Risque de production de comptes erronés, en cas de non-intégration des mises à jour logicielles fournies périodiquement par l'éditeur	Surveillance de la correcte intégration périodique des livraisons logicielles par la DSI, afin de travailler sur la dernière version de GFC Compta	AC/DSI	en place	Migration vers la SaaS PHARE de l'éditeur Cocktail le 11 juillet 2024 et utilisation des prestations d'assistance et d'ingérence

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

13/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTE	ACTION	ACTEURS CONCERNES	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Processus TVA					
Déclaration trimestrielle de TVA	Défaut de déclaration ou erreur de liquidation	Formation de l'agent Suivi mensuel des comptes de TVA par le Fondé de pouvoir	AC	2026	Au 15/04/2020 : Ecriture des schémas comptables en cas de crédit de TVA A l'été 2024, finalisation d'une fiche de procédure sur la liquidation de la TVA intracommunautaire, à terminer avant diffusion
Processus Compte Financier					
Elaboration du Compte Financier : bilan + compte de résultat + Annexe	Risque de production de documents non conformes à la réglementation, qui demandent à être retraités par des outils Excel	L'éditeur fait évoluer périodiquement ses modules pour générer le compte financier conformément à la GBCP applicable depuis le 01/01/2016	AC/DSI	en cours	La mise en place de l'infocentre national INFINOE - déploiement reporté à 2026 - se traduit pour les éditeurs de logiciels comptables par la confection automatique du bilan, du compte de résultat et des tableaux de l'Annexe
Confection des tableaux budgétaires	Risque de production de documents non conformes à la réglementation qui demandent à être retraités par des outils Excel Risque d'erreurs (défaut d'impact budgétaire) dus à la mauvaise utilisation des objets de gestion lors des écritures comptables	En janvier 2024, l'éditeur Cocktail a procédé à d'ultimes paramétrages (schémas de reprise des balances d'entrée) pour éviter tout rejet d'écritures dans le nouvel infocentre journalier Infinoé Formation des utilisateurs à l'utilisation correcte et appropriée des objets de gestion et à leur impact dans les 2 comptabilités	AC/DSI	en cours	Mise en place de l'infocentre national INFINOE prévue en 2026 Travaux de finalisation de la nomenclature des Opérations Pluriannuelles (module applicatif GFC Opérations) avec l'éditeur Cocktail terminés fin novembre 2024, pour tests dans le bac à sable Infinoé conclusants en 2025. Blocage depuis le 22/07/25 pour envoi du budget initial 2025 dans le bac à sable. Resteront donc à tester après levée du blocage par l'éditeur des envois d'échantillons de flux budgétaires, de flux comptables, et traitement des rejets à chaque étape.
6 - CYCLE FONCTIONNEMENT de L'AGENCE : fonctions supports					
Processus Gestion des ressources documentaires et des applicatifs					
Référent comptable GFC : comités fonctionnels, comités de pilotage, suivi des évolutions, paramétrages...	Risque de défaut d'intégration des livraisons de l'éditeur, de non résolution rapide des anomalies détectées, susceptibles d'interrompre le traitement continu de l'information, faute de personnel suppléant à la DSI.	Vérification de l'intégration des livraisons de versions par la DSI, du suivi des évolutions, en lien avec le correspondant DSI	AC/DSI	en place	Recrutement courant 2023 d'un chef de service Production à la DSI, interlocuteur de l'éditeur Cocktail en cas d'indisponibilité du Référent technique du SI de gestion comptable et financière. Migration le 11 juillet 2024 vers le SaaS PHARE de l'éditeur, pour prestations d'assistance et d'infogérance
Applicatif GFC Compta : espace disponible sur les serveurs	Insuffisance de ressources, entraînant la coupure de l'accès à l'applicatif entre le visa des demandes de paiement et la confection du fichier de virements, et un écart de dates. Le fichier de paiement n°30/202023 daté du 22/02/2023 se rapporte aux factures visées la veille, 21/02/2023.	Expertise de l'incident par le Chef de service Productions de la DSI : l'archivage Oracle a utilisé pour la 1ère fois tout l'espace alloué. Pour éviter toute nouvelle insuffisance d'espace disque, préparation d'une migration des serveurs GFC sur de nouvelles machines	AC/DSI	en place	Migration le 11 juillet 2024 vers le SaaS PHARE de l'éditeur, pour prestations d'infogérance : utilisation des serveurs de l'éditeur

PLAN D'ACTIONS 2026 AC : CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

14/14

CYCLE-PROCESSUS- PROCEDURE	RISQUE DETECTÉ	ACTION	ACTEURS CONCERNÉS	ECHEANCE	COMMENTAIRES SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS
Applicatif Win-paie (liquidation de la paie) : suivi des mises à jour périodiques, paramétrages...	Risque de défaut d'intégration des livraisons de l'éditeur, de non résolution rapide des anomalies détectées, susceptibles d'interrompre le traitement continu de l'information Historique incomplet, après réinitialisation de la base de données le 31 mai 2022 suite à l'incident réseau (serveurs) du 9 mai.	Vérification périodique de l'application et de ses mises à jour par le RSSI Les modalités de reprise de l'historique ancien manquant restent à définir, pour préparer la migration future dans un nouveau SIRH.	AC/DSI/DRH	à prévoir	Politique de veille par le RSSI, recruté fin 2022 Cartographie fonctionnelle et applicative réalisée courant 2023 Le module GRH-Retour Paye de l'éditeur Cocktail est utilisé pour pallier ce défaut d'exhaustivité et retrouver les bulletins de paie et coûts chargés antérieurs à janvier 2018
Processus Gestion du matériel					
Sécurité du site	Risques d'intrusion, de destruction et de vol	Renforcement de la sécurité des locaux par un dispositif d'accès codé sur les portes palières	AC	en place	Début 2024, changement du code au rez de chaussée par le Syndic de l'immeuble Octobre 2025 : pose d'une porte palière blindée, suite à la tentative de vol par effraction du 26/07/2025

En bleu : actualisation pour 2026



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation des demandes en remises gracieuses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les sept remises gracieuses telles qu'elles figurent ci-dessous.

- 1) Mme A redevable de 1 305,93 € au titre de sa rémunération d'agent contractuel d'avril 2025 à la fin de sa période d'essai le 8 avril. Le conseil approuve une remise gracieuse totale.
- 2) M. B. redevable de 200 €, reliquat d'un trop-perçu de 403,02 € sur sa paie d'apprenti de septembre 2022 en raison de l'arrêt du contrat au 21 août 2022. Le conseil approuve donc la remise gracieuse du solde de sa dette soit 200 €
- 3) Mme C redevable de 5 667,94 € au titre de sa rémunération d'agent contractuel de mai à juillet 2022 en raison de sa démission. Le conseil approuve une remise gracieuse totale de sa dette.
- 4) Mme D redevable de 4 125,43 € montant d'un trop perçu sur traitement du 7 novembre 2024 au 14 avril 2025 en raison d'arrêts maladie consécutifs. Le conseil approuve la remise gracieuse totale de sa dette
- 5) Mme E est redevable de 347,76 € montant du forfait mensuel transport de 28,90 € versé après la fin de son contrat de vacations administratives du 31/01/2024. Le conseil approuve une remise gracieuse partielle de 302,76 €
- 6) Mme F redevable de 2 626 € au titre des droits d'inscription 2025-2026 en master 1 d'information-communication (droits différenciés de 3 940 €). Le conseil approuve la remise gracieuse du reliquat de dette soit 2 626 €
- 7) Mme G redevable de 7 254 € au titre des droits d'inscription 2025-2026 en master 2 défense et dynamique industrielle. Le conseil approuve une remise gracieuse partielle exceptionnelle de 1 500 €

Membres présents et représentés : 39 (42 membres en exercice, 22 présents et 17 représentés)

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026
Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du plan de formation continue des personnels 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan de formation continue des personnels 2026 tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



C.S.A. du 11 décembre 2025

C.A. du 16 décembre 2025

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION

**DES PERSONNELS
DE L'UNIVERSITE
PARIS-PANTHEON-ASSAS**

2026

SOMMAIRE

Page 3	Préambule
Page 4	Les modalités de la demande de formation et les obligations du stagiaire
Page 5	Les différents dispositifs de formation et d'accompagnement tout au long de la vie (CPF, VAE, bilan de compétences, période d'immersion professionnelle, CFP, période de professionnalisation)
Page 9	Les 4 axes de formation de l'université :
Page 9	- Axe 1 : L'adaptation à l'emploi
Page 19	- Axe 2 : Les préparations aux concours et l'évolution des carrières
Page 22	- Axe 3 : La gestion et le pilotage de l'université
Page 24	- Axe 4 : La santé et la sécurité au travail
Page 30	Plan de formation des personnels des bibliothèques universitaires
Page 35	<u>Annexes</u> :
Page 35	Prestataires institutionnels
Page 36	Note sur les autorisations d'absence et la mobilisation du CPF ou CET dans le cadre des concours ou examens professionnels
Page 37	Formulaire de demande de formation
Page 38	Textes de référence

Préambule

Ce plan de formation s'adresse à tous les personnels de l'université : enseignants, BIATSS ; titulaires et contractuels.

Il s'insère dans les grandes orientations interministérielles (Ministère de la transformation et de la fonction publiques) et ministérielles (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et accompagne la politique de formation de l'université.

Ainsi, le plan de formation de l'université résulte :

- Des besoins en compétences de l'établissement,
- Des besoins en formation des agents exprimés lors de l'entretien de formation,
- Des priorités interministérielles et ministérielles.

Les 4 axes de formation retenus par l'université sont :

- 1- **L'adaptation à l'emploi**
- 2- **Les préparations aux concours et l'évolution de carrière**
- 3- **La gestion et le pilotage de l'université**
- 4- **La santé et la sécurité au travail**

Les actions de formations répondent à 3 types de besoin :

- T1 : L'adaptation immédiate au poste de travail *< Ici et maintenant >* :
Faciliter l'exercice de nouvelles fonctions ou adapter aux évolutions du poste et/ou de l'environnement professionnel direct suite à une réforme ou la mise en place d'un nouveau système d'information ou d'un nouvel applicatif ;

- T2 : L'adaptation à l'évolution prévisible des métiers *< Demain et ici >* :
Approfondir ou actualiser ses compétences techniques (sans lien direct avec une réforme), ou se préparer aux changements induits par la mise en place d'une réforme à venir, d'un nouveau système d'information ou de nouvelles technologies ;

- T3 : le développement ou l'acquisition de nouvelles compétences *< Demain et ailleurs >*
Permettre aux agents d'élargir leurs compétences (approfondissement de la culture professionnelle ou du niveau d'expertise) ou de mener un projet dans la perspective d'un changement professionnel.

*Chaque agent, en accord avec son supérieur hiérarchique, associe un type d'action à la formation choisie, en fonction de ses objectifs professionnels et des besoins du service.
Ainsi, le classement d'une formation dans un type peut différer selon les stagiaires.*

Le plan d'accompagnement et de formation précise :

- **Les modalités de la demande de formation et les obligations du stagiaire,**
- **Les différents dispositifs de formation et d'accompagnement tout au long de la vie** (CPF, CFP, VAE, bilan de compétences, etc.),
- **Le détail des 4 axes de formation.**

Modalités de la demande de formation et obligations du stagiaire

► Informations sur la formation des personnels

Le service de la formation de l'université est à la disposition des personnels pour les recevoir, répondre à leurs questions et les conseiller.

Adresse :

Centre Panthéon – 12 place du Panthéon 5^{ème} (escalier J, 3^{ème} étage)

Contacts : drh-formation@assas-universite.fr

Gestionnaire de la formation : Anne BAZIN - Tél : 01 44 41 55 62

Responsable du service : Corinne JARDIN - Tél : 01 44 41 56 59

Les informations sur les formations sont consultables sur l'**intranet** > Rubrique « Ressources humaines » > « Formation ».

Les formulaires de demande de formation et d'ordre de mission sont également téléchargeables sur l'intranet.

► La demande de formation

Les demandes peuvent être présentées à l'initiative de l'agent ou du chef de service et doivent être transmises au service de la formation continue au moyen de la **fiche de demande de formation Panthéon Assas** téléchargeable dans l'intranet.

Elles doivent être revêtues de l'**avis du supérieur hiérarchique** avant d'être **transmises au service de la formation** (drh-formation@assas-universite.fr).

L'agent doit également joindre, pour les demandes concernant le CPF, la VAE ou le bilan de compétences, une **lettre de motivation** détaillant son projet professionnel et ses attentes par rapport à la formation demandée.

► Examen de la demande

Une réponse positive de la part du service formation n'implique pas l'assurance d'avoir une place disponible dans une session de formation.

Les refus sont notifiés par écrit.

Une formation peut être différée, à la demande du chef de service, pour nécessité de service.

► Obligations du stagiaire

Dès réception de sa convocation, l'agent doit **saisir dans Kairos son absence pour formation**.

Toute inscription à une formation vaut engagement d'y participer dans son intégralité. En cas d'empêchement majeur et dûment justifié, l'agent doit en **avertir le service de la formation** de l'université.

A l'issue de la formation, l'agent doit obligatoirement **transmettre son attestation de stage** au service de la formation de l'université **dans les trois jours**. En cas de non suivi de la formation, l'agent pourra se voir différer des demandes de formation ultérieures.

► Ordre de mission

Pour se rendre à une formation, l'agent doit transmettre une demande d'ordre de mission (cf. formulaire téléchargeable dans l'intranet) **au moins huit jours à l'avance, au gestionnaire de la DRH** qui le suit. Cet ordre de mission couvre légalement l'agent pendant toute la durée du stage et sur les trajets. Si la convocation porte la mention « cette convocation vaut ordre de mission », il n'est pas nécessaire d'établir un ordre de mission.

Les différents dispositifs de formation et d'accompagnement tout au long de la vie

► Le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF mis en place au 1^{er} janvier 2017 est destiné à accompagner l'évolution professionnelle des agents publics y compris les contractuels. Il constitue un facteur de progression sociale et de redynamisation des parcours professionnels.

Il permet d'acquérir des droits à la formation, 25 heures/an, dans la limite de 150 heures.

Les agents doivent activer leur compte sur moncompteformation.gouv.fr pour pouvoir visualiser leurs droits.

Important : les agents de catégorie C n'ayant pas de diplôme (hormis le brevet des collèges) doivent l'indiquer lors de l'activation de leur compte afin de pouvoir bénéficier d'un relèvement du plafond des droits à la formation (jusque 400 heures dans le cadre de l'acquisition du socle de connaissances et compétences fondamentales).

Les 3 axes prioritaires d'utilisation du CPF :

1- L'acquisition du socle de connaissances et de compétences fondamentales

Les formations de cet axe portent notamment sur la communication en français et les règles de calcul et de raisonnement mathématique concernant les agents de catégorie C non titulaires d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V).

2- La prévention de l'inaptitude physique

Lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à anticiper une situation d'inaptitude physique, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires dans la limite de 150 heures.

3- La préparation des concours et examens professionnels

Sont également prioritaires les demandes s'inscrivant dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle ou de la préparation aux concours ou examens professionnels de la fonction publique.

■ Un accompagnement personnalisé en appui du CPF :

Pour l'aider à élaborer son projet d'évolution professionnelle ou de mobilité, l'agent peut solliciter un accompagnement personnalisé auprès de Corinne JARDIN : corinne.jardin@assas.universite.fr, tél. : 01 44 41 56 59. Les entretiens avec le conseiller mobilité carrière sont confidentiels et menés indépendamment de l'institution.

■ L'utilisation par anticipation des droits :

Lorsque la durée de la formation dépasse le nombre d'heures du CPF, l'agent peut demander d'utiliser des heures par anticipation. La durée totale de la formation ne peut dépasser 150 heures (ou 400 heures selon le cas).

■ Périmètre du CPF :

→ Relèvent du CPF notamment :

- **Les formations répondant à un projet d'évolution professionnelle et notamment les formations diplômantes et certifiantes**
- **Les préparations aux concours et examens professionnels** (cf. note sur les autorisations d'absence et la mobilisation du CPF ou du CET dans le cadre des concours ou examens professionnels en annexe) :

Au-delà de 5 jours de formation, l'agent utilise les droits acquis au titre du CPF.

L'agent peut également utiliser son CPF pour dégager du temps de préparation personnelle dans la limite de 5 jours par année civile. Cependant, si l'agent dispose d'un compte épargne temps, c'est ce dernier qui est mobilisé en priorité.

- Dans le cadre de la VAE et du bilan de compétences, le CPF est mobilisé pour les heures dépassant le forfait de 24h.

→ Ne relèvent pas du CPF notamment :

- La préparation du permis de conduire
- Les formations en vue d'une évolution professionnelle après la retraite

■ Prise en charge :

Les frais pédagogiques sont pris en charge dans la limite de 2 250 euros (150h x 15€) par projet, sauf dérogation.

Les frais annexes (déplacement, repas, ...) ne sont pas pris en charge, sauf dérogation.

■ Budget consacré aux actions relevant du CPF : 10 000 euros.

► La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE permet d'obtenir sur la base de l'expérience une partie ou la totalité d'un diplôme, titre ou certificat professionnel enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Conditions à remplir : justifier d'un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Sont prises en compte l'ensemble des activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat.

Elle peut s'effectuer hors temps de travail ou sur le temps de travail dans la limite de 24 heures réparties en plusieurs séances de travail.

La demande de VAE doit être précédée d'un entretien au service de l'accompagnement des personnels.

► Le bilan de compétences

Le bilan de compétences implique une démarche d'introspection et d'analyse de ses compétences. Il permet une meilleure connaissance de soi, d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles ainsi que ses motivations en vue de maîtriser son devenir professionnel.

■ Il se déroule en trois phases :

- phase préliminaire : pour définir vos besoins, et vous présenter les méthodes et techniques utilisées lors de l'évaluation.
- phase d'investigation : pour analyser vos motivations, identifier vos compétences et déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.
- phase de conclusion : pour établir un projet professionnel réaliste et prévoir les étapes de sa mise en œuvre.

■ Conditions à remplir :

- Etre en position d'activité,
- Ne pas avoir effectué de bilan de compétence dans les 5 dernières années.

Il peut s'effectuer hors temps de travail ou sur le temps de travail dans la limite de 24 heures réparties en plusieurs séances de travail.

La demande de bilan de compétences doit être précédée d'un entretien au service de l'accompagnement des personnels.

► La période d'immersion professionnelle

Elle permet à l'agent d'appréhender la réalité d'un métier, d'observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule en vue de confirmer son projet d'évolution professionnelle et de faire un choix éclairé de mobilité.

Sa durée comprise entre 2 jours et 2 jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à 20 jours sur une période de 3 ans.

La mise en œuvre d'une période d'immersion donne lieu à une convention entre l'agent, l'administration d'emploi et la structure d'accueil. Cette convention définit les fonctions observées par l'agent, le lieu, la durée ainsi que la ou les dates de son déroulement.

Pendant la période d'immersion, le bénéficiaire est considéré comme étant en mission.

► Le congé de formation professionnelle (CFP)

Les agents de la fonction publique peuvent demander un congé de formation professionnelle (CFP) d'une durée maximale de 3 ans, pour suivre à titre individuel des stages de formation à caractère professionnel ou personnel.

■ Conditions à remplir :

- justifier de 3 ans de services effectifs dans l'administration
- s'engager à rester au service de l'Etat pendant une durée triple de celle indemnisée. La durée maximum sur toute la carrière est de 3 ans, en une ou plusieurs fois.

■ Procédure :

L'agent doit adresser sa demande de congé au service de la formation lors de la campagne de candidature ouverte courant avril/mai à la suite de la parution de la circulaire rectoriale BIATSS. La demande est examinée par la commission paritaire d'établissement.

■ Situation de l'agent en congé de formation professionnelle :

Le congé de formation professionnelle est considéré comme temps de travail. Il peut être rémunéré par une indemnité égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé de formation. Le montant de l'indemnité n'excédera pas le traitement d'indice brut 650 (durée minimum 1 mois, durée maximum 12 mois).

Le fonctionnaire s'engage alors à rester au service de l'Etat pendant une durée triple de la durée indemnisée.

Une « attestation de présence effective » établie chaque mois par l'organisme de formation conditionne le versement de l'indemnité.

■ Frais de formation :

Selon la réglementation, les frais de formation ainsi que les éventuels frais de transport ou d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'administration. Ils restent donc à la charge des intéressés.

■ Cas de la formation suivie dans une université :

Le congé de formation professionnelle se situant en cours de carrière, les agents concernés ne relèvent pas de la formation initiale et ne peuvent s'inscrire comme étudiants. Ils doivent donc s'inscrire en formation continue et s'acquitter des frais de la formation.

► La période de professionnalisation

Tout agent peut bénéficier d'une période de professionnalisation, d'une durée comprise entre trois et douze mois, comportant activités et formations en alternance. La période de professionnalisation a pour objet de permettre la réalisation d'un projet professionnel qui vise à accéder à un emploi exigeant des compétences nouvelles ou correspondant à des activités professionnelles différentes, au sein d'une administration.

La mise en œuvre d'une période de professionnalisation donne lieu à une convention entre l'agent et les administrations intéressées.

Le fonctionnaire est en position d'activité dans son corps d'origine.

Les périodes de formation incluses dans la période de professionnalisation peuvent se dérouler pour tout ou partie hors du temps de service et s'imputer sur le CPF, après accord écrit de l'agent.

LES 4 AXES DE FORMATION

1er AXE : ADAPTATION A L'EMPLOI

INTEGRATION ET AIDE A LA PRISE DE POSTE DES NOUVEAUX AGENTS

Pour accompagner les agents dans leur prise de fonction, un parcours d'intégration et de formations adapté selon le poste et les fonctions occupés leur est proposé.

SOCLE COMMUN

► Rentrée des personnels

Les personnels sont accueillis par le Président de l'université. Cette rentrée est l'occasion de rencontrer la communauté des personnels de l'université.

► Tutorat

L'objectif est d'accueillir les personnels nouvellement nommés, de faciliter leur intégration et leur adaptation au nouveau métier. Le tuteur accompagne le tutoré selon des modalités définies selon le positionnement du nouvel agent au regard des attendus du poste et de son parcours antérieur.

► Formations communes

Culture professionnelle & savoirs pratiques

- L'organisation de la vie professionnelle à l'université Paris-Panthéon-Assas
- Sensibilisation à la Protection des données personnelles et à la Sécurité des systèmes d'informations

Culture institutionnelle & savoirs être

- Sensibilisation aux droits et obligations des agents publics
- Les fondamentaux de la laïcité
- Sensibilisation à l'égalité professionnelle F/H, la lutte contre les discriminations et les VSS (violences sexistes et sexuelles)

SOCLE DE FORMATIONS PAR TYPE DE POSTE OU DE FONCTION

Nouveaux encadrants

- Manager une équipe
- Conduire un entretien professionnel
- Manager des agents en télétravail

Appariteur/agent d'accueil/agent de sureté

- L'accueil
- Sensibilisation au handicap
- PSC1
- SSIAP 1 (selon le poste occupé)

Gestionnaire de scolarité

- Prise en main des logiciels (Apogée, CELCAT, eMundus)
- L'accueil
- Sensibilisation au handicap

Gestionnaire chargé de facturation

- Découvrir GFC et Chorus Pro

Gestionnaire chargé de création/mise à jour de pages internet

- Connaissance et prise en main de l'outil

Gestionnaire d'enseignements et/ou de Masters

- La gestion des enseignants
- Prise en main des logiciels (Apogée, CELCAT, OSE, eMundus, Mon Master)
- Sensibilisation au handicap

Personnel agence comptable

- Les fondamentaux de la comptabilité publique

Gestionnaire des ressources humaines :

- Découvrir WIN-PAIE
- SIHAM

Le détail des formations ci-dessus est précisé dans les pages suivantes.

◆ Culture professionnelle

► L'organisation de la vie professionnelle à l'université Paris-Panthéon-Assas

Objectif : Connaître les différentes catégories de personnel, l'organisation du temps de travail, les instances représentatives des personnels, les actions mises en place pour les personnels.

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1/2 jour – Formation interne (DRH)

► Sensibilisation à la Protection des données personnelles et à la Sécurité des systèmes d'informations

Objectif : Sensibilisation aux pratiques et responsabilités liées à la protection des données personnelles et à la sécurité informatique dans un environnement universitaire

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1H30 – Formation interne (DPO, DSI)

► La gestion des enseignants

Objectif : - connaître le statut des enseignants titulaires et contractuels, les catégories d'enseignants vacataires

- Savoir compléter les déclarations de service des enseignants permanents

- Savoir constituer les dossiers paiement des enseignants vacataire et connaître le circuit de paiement

Public concerné : gestionnaires d'enseignement et/ou de secrétariat pédagogique

Durée : 1 jour – Formation interne (DRH)

► L'enseignement supérieur

Objectif : Connaître l'organisation de l'enseignement supérieur français

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1/2 jour à 2 jours - EAFC ou Réseau Ile-de-France

► Les fondamentaux de la comptabilité publique

Objectif : Maîtriser les fondamentaux de la comptabilité publique

- Les règles de la gestion publique des organismes publics

- La comptabilité générale des organismes publics

- Le recouvrement des recettes des organismes publics

- Visa de la dépense publique

Public concerné : personnels de l'agence comptable

Durée : 1 à 2 jour(s) par thème - DGFIP

◆ Culture institutionnelle

► Sensibilisation aux droits et obligations des agents publics

Objectif : Connaître et comprendre les principaux droits et obligation des agents publics

Public concerné : tous les personnels

Durée : 0H15 – Mentor : <https://mentor.gouv.fr/catalog/61>

► Les fondamentaux de la laïcité

Objectif : Connaître le sens et la portée du principe de laïcité dans les services publics afin d'identifier les difficultés en situation professionnelle et d'adopter un positionnement adéquat

Public concerné : tous les personnels

Durée : - 2H15 - Mentor : <https://mentor.gouv.fr/catalog/369>

-1 jour - SAFIRE

◆ L'Accueil

Objectif : -Maîtriser les techniques d'accueil au téléphone et en face à face

-Communiquer efficacement. Donner une image de qualité.

-Apprendre à traiter les situations difficiles

Public concerné : Agents recevant les usagers

Durée : 2 jours - Réseau Ile-de-France, intra

◆ Bureautique, outils graphiques et site internet

► Bureautique

- Word

- Excel : calculs, graphiques, tris et filtres, tableaux croisés dynamiques,

- Powerpoint / Diaporama

- Création, modification et annotation de pdf

- Mind Mapping, concept et prise en main

Durée : ½ jour par module ou niveau – UNIF

► Outils graphiques

- InDesign : mise à niveau, niveau 1 et niveau 2

- Publisher

- Photoshop : niveau 1 et niveau 2

Public concerné : personnels de la Communication et de la MOE

Durée : ½ jour par module ou niveau – UNIF

► Réseaux professionnels numériques

- Créer, gérer, animer et dynamiser une communauté en ligne

- Utiliser LinkedIn pour la communication institutionnelle

Durée : ½ jour par module ou niveau – UNIF

► Site internet

Objectif : - Connaissance et prise en main de l'outil

Public concerné : agents chargés de création/ mise à jour de pages internet

Durée : 2H – Formation interne (prendre rendez-vous avec le webmestre)

◆ Applications de gestion

► Logiciel de scolarité : APOGEE

Objectif : Prise en main de l'outil ; connaître ses grandes fonctionnalités et maîtriser selon le poste occupé les modules suivants :

- Réaliser une inscription administrative (1,5 jour)
- Réaliser une inscription pédagogique (1,5 jour)
- Préparer, saisir et gérer les résultats et règles de calcul (1,5 jour)

Public concerné : gestionnaires de scolarité, d'enseignement, de formation, d'examen

Intervenant : Interne (service de gestion fonctionnelle du SI scolarité)

- Consultation (0,5 jour)

Public concerné : appariteurs, RH, DAG, MOE, présidence

Formation interne (DSI)

► Logiciel de gestion de planning des salles et d'organisation des examens : CELCAT

Objectif : Connaissance et prise en main de l'outil (module Initiation) et Approfondissement des connaissances (Module Approfondissement)

Public concerné : gestionnaires de planning

Durée : 1 jour pour chaque module – Formation interne (DSI / DEF)

► Logiciel de gestion des services d'enseignement : OSE

Objectif : Connaissance et prise en main de l'outil

Public concerné : gestionnaires d'enseignements et pédagogiques

Durée : ½ jour – Formation interne (DRH)

► Logiciel de scolarité de gestion des candidatures : e-Mundus

Objectif : - Connaître l'outil, les étapes des candidatures dématérialisées

- Prise en main de la gestion des candidatures dans l'outil

Public concerné : agents en charges des candidatures

Durée : 0,5 jour – Formation interne (DSI)

► Logiciel de scolarité de gestion des candidatures : Mon Master

Objectif : - Connaître l'outil, les étapes des candidatures dématérialisées

- Prise en main de la gestion des candidatures dans l'outil

Public concerné : agents en charges des candidatures

Durée : 0,5 jour – Formation interne (DEF)

► Logiciel de paye : Win-Paie

Objectif : Acquérir les techniques permettant de réaliser une paye optimisée dans Win-Paie :

- Comprendre les mécanismes de la paie
- Connaître les différents mouvements de paye ; la codification de la paie
- Connaître les processus de transmission et de vérification de la paie

Public concerné : gestionnaires des ressources humaines

Durée : 2 jours - organisme extérieur

► Logiciel de gestion des personnels : SIHAM

Objectif : Connaître les fondamentaux de la gestion administrative : gestion des statuts, des positions, des contrats, etc.

Public concerné : gestionnaires des ressources humaines

Durée : 3 jours - organisme extérieur

► Logiciel financier et comptable, portail de traitement des factures

Objectif : - Connaître le logiciel GFC (gestion financière et comptable)

- Savoir utiliser le portail Chorus Pro de gestion des factures

Prise en main de l'outil ; connaître ses grandes fonctionnalités et maîtriser selon le poste

Public concerné : gestionnaires en charge de facturation

Durée : 2 heures – Formation interne (prendre rendez-vous avec votre correspondant à la Direction des Affaires Financières)

◆ Plateforme Moodle

Objectif : Prise en main de l'outil ; connaître ses grandes fonctionnalités et maîtriser selon le poste occupé les modules suivants :

Niveau 1 : Découvrir Moodle : présentation générale de la plateforme dans le contexte de son utilisation à l'université Paris-Panthéon-Assas (2 heures)

Public concerné : personnels BIATSS

Niveau 2 : Exploiter les fonctionnalités de Moodle : organiser, communiquer, assister les enseignants (1h30)

Public concerné : agents en charge des préparations, des diplômes universitaires, des masters 2, etc.

Niveau 3 : Evaluation sur Moodle : possibilités, problématiques, organisation, récupération des résultats (1 heure)

Public concerné : agents en charge de la mise en ligne des évaluations pour les enseignants

Formation interne à distance (Agorassas)

◆ **Français : Aide à la rédaction**

Objectif : Développer et renforcer la maîtrise du français écrit et oral (test pour la constitution des groupes)

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : 17 demi-journées - EAFC

◆ **Communiquer efficacement par courriel**

Objectif : - Structurer ses messages et adopter un style pertinent

- Attirer l'attention du destinataire et lui donner envie de lire le message jusqu'au bout.

- Gagner du temps dans la rédaction et dans la gestion des mails.

Public concerné : Tous les personnels

Durée : 1 à 2 jours - EAFC, SAFIRE ou interne

◆ **Rédiger des écrits administratifs/professionnels**

Objectif : Savoir élaborer un document, lettre, note, mail, rapport

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : 3 jours - EAFC ou SAFIRE

◆ **Prise de note et compte rendu**

Objectif : Savoir prendre des notes avec efficacité et discernement lors d'interventions orales en vue de rédiger un compte rendu

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : 3 jours - EAFC

◆ **Technique de lecture rapide**

Objectif : Lire rapidement en sélectionnant les informations importantes

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : 5 X 0,5 jour - EAFC, SAFIRE

◆ **Prise de parole en public**

Objectif : S'approprier les techniques pour aider à la prise de parole en public dans différentes circonstances en adoptant une attitude positive

Public concerné : Personnel devant prendre la parole en public pour un exposé, un entretien

Durée : 2 jours - EAFC, SAFIRE

◆ **Formation en anglais**

Objectif : Maintenir et améliorer ses compétences en anglais

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : 11 à 12 séances d'1h30 /an – Formation interne

Les inscriptions se font une fois par an, lors de la campagne d'inscription.

◆ **Entraînement au passage du TOEIC**

Objectif : Entraînement et préparation au passage du test TOEIC (3 tests complets)

Le TOEIC répond à un besoin d'évaluer ses compétences dans un contexte professionnel actuel ou futur. Le score obtenu est valable 2 ans.

Public concerné : Personnel BIATSS

Durée : validité 1 an à compter de la 1^{ère} connexion (formation à distance via une plateforme)

Réseau Ile-de-France

◆ Accompagnement pédagogique

► MOOC « se former pour enseigner dans le supérieur » :
<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:enseignementsup+131001+session04/about>

6 thèmes sont abordés et chaque thème est traité sur 2 séances :

- Thème 1 : Rendre les étudiants actifs
- Thème 2 : Motiver les étudiants
- Thème 3 : Construire les activités d'enseignement et d'apprentissage
- Thème 4 : Evaluer les apprentissages des étudiants
- Thème 5 : Comprendre l'approche par compétence pour la mettre en œuvre
- Thème 6 : Enseigner et apprendre en ligne

Période de la formation sur 12 semaines : de janvier à juin

Durée estimée de formation : 24 heures

► Les vidéos de la plateforme NéopassSup « Accompagner la pédagogie dans le supérieur » : <http://neosup.ens-lyon.fr/app.php/accueil>

◆ Pédagogie numérique

- Les principes de réalisation d'un diaporama pédagogique
- Enseigner avec le numérique (6 modules)
- Learning spaces
- Mind Mapping
- Utilisation de l'IA générative dans l'enseignement supérieur (niveaux 1 et 2)

Durée : ½ jour par module ou niveau - UNIF

► Plateforme Moodle

Objectif : Prise en main de l'outil ; connaître ses grandes fonctionnalités et maîtriser selon ses besoins les modules suivants :

Niveau 1 : Découvrir Moodle : présentation générale, fonctionnalités basiques, prise en main immédiate

Niveau 2 : Enseigner en ligne avec Moodle : ressources et activités (module d'approfondissement)

Niveau 3 : Outils d'évaluation sur Moodle : activités Devoir et Test (paramétrer une évaluation et une correction) - Prérequis : Avoir suivi le Niveau 1 et/ou 2

Durée : 2H par niveau - Formation interne à distance (Agorassas)

◆ Sensibilisation à l'égalité professionnelle F/H, la lutte contre les discriminations et les VSS (violences sexistes et sexuelles)

Mentor :

- Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1H) <https://mentor.gouv.fr/catalog/74>
- Lutter contre le harcèlement sexuel au travail (20mn) <https://mentor.gouv.fr/catalog/47>
- Comprendre et prévenir les discriminations (1H30) <https://mentor.gouv.fr/catalog/133>

→ Rentrée des personnels :

Les personnels sont accueillis par le Président de l'université. Cette rentrée est l'occasion de rencontrer la communauté des personnels de l'université.

→ Journée d'intégration :

◆ Ouverture - Président de l'université

◆ Fonctionnement institutionnel et administratif

- ▶ Le fonctionnement des centres Assas et Vaugirard – Chefs de centre
- ▶ La prévention et l'évacuation incendie – Conseillère de prévention
- ▶ La gestion des étudiants en situation de handicap – Référente handicap des étudiants
- ▶ Les personnels en situation de handicap - Référente handicap, inclusion et QVCT
- ▶ Sensibilisation à l'égalité professionnelle F/H, la lutte contre les discriminations et les VSS - Référente handicap, inclusion et QVCT

◆ Pédagogie et numérique

- ▶ Atelier pédagogique -
- ▶ Atelier pédagogie en ligne – Moodle & Wooclap - Agorassas

◆ Recherche documentaire

- Utiliser les flux RSS pour sa veille
- Au-delà de la gestion de flux RSS, valoriser sa veille

Durée de la formation : ½ ou 1 jour

Public concerné : Enseignants

Intervenant : Formation interne (BU) ou URFIST

◆ Gérer ses références bibliographiques

- Formation à l'utilisation de Zotero

Durée de la formation : ½ jour

Public concerné : Enseignants

Intervenant : Formation interne (BU)

◆ L'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre institutionnel

Objectif : Connaître les réseaux sociaux et leurs enjeux ;

Savoir animer sa communauté, promouvoir son profil et ses travaux.

Durée de la formation : 1 jour

Public concerné : Enseignants chercheurs

Intervenant : URFIST, UNIF

◆ Projets Horizon Europe : éléments stratégiques de rédaction

Objectif : - Maîtriser le processus d'élaboration des appels à projets européens

- Intégrer les attentes des évaluateurs pour obtenir le financement du projet

Durée de la formation : 1 jour

Public concerné : Enseignants chercheurs

Intervenant : AMUE

◆ Coaching en anglais

Objectif : Améliorer sa communication en anglais en vue d'une participation à une conférence ou un colloque en langue anglaise

Durée de la formation : ½ jour

Public concerné : Enseignants chercheurs

Intervenant : Formation interne (pôle Langues)

2^{ème} AXE : LES PREPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES ET EXAMENS PROFESSIONNELS - L'EVOLUTION DE CARRIERE

PREPARATIONS AUX CONCOURS AENES

Ces formations sont dispensées par l'EAFC (hors APAE et IRA : IPAG de Nanterre).
Les inscriptions se font dans le courant du mois de mai.

♦ Préparation au concours d'adjoint administratif

Préparation de novembre à avril

Selon le niveau de l'agent, déterminé par un test d'évaluation en juin, la préparation peut se faire sur une année (niveau 2) ou deux années (niveau 1 et 2).

Niveau 1 : français et lettre administrative

Niveau 2 : lettre administrative (8 x 0,5 jour) et tableau numérique (8 x 0,5 jour)

Préparation à l'épreuve orale pour les stagiaires admissibles (2 jours)

♦ Préparation au concours de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en interne classe normale (SAENES)

Un test d'évaluation en juin répartit les candidats en groupes de niveau. Selon le niveau la formation se fait en une ou deux années.

Parcours en deux ans :

1^{ère} année – Préparation de janvier à juin (10 x 0,5 jour)

- Lecture rapide : techniques essentielles

- Cas pratique

2^{ème} année – Préparation d'octobre à mars (18 x 0,5 jour + 4 jours)

- Lecture rapide : techniques essentielles

- Cas pratique

- Constitution du dossier RAEP

- Séances thématiques

Parcours en un an : même parcours que la 2^{ème} année

Préparation à l'épreuve orale pour les stagiaires admissibles (3 jours) :

Gestion du stress, connaître les règles élémentaires de la prise de parole en public et de l'entretien, simulation d'entretien.

♦ Préparation à l'examen professionnel de SAENES classe supérieure

Début de la formation : octobre (14 x 0,5 jour + 3 jours)

Prépare aux deux épreuves principales de l'examen : rédaction d'une note ou d'une lettre administrative et entretien avec le jury.

- Lecture rapide : techniques essentielles

- Séances thématiques

- Note et lettre administrative

- Constitution du dossier RAEP

Préparation à l'épreuve orale pour les candidats admissibles (3 jours) :

Gestion du stress, connaître les règles élémentaires de la prise de parole en public, de l'entretien, simulation d'entretien

◆ Préparation à l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle

Prépare aux deux épreuves principales de l'examen : constitution du dossier RAEP et entretien avec le jury (6 jours + 4 x 0,5 jour)

- Entretien avec le jury
- Constitution du dossier RAEP
- Séances thématiques

◆ Préparation au concours interne d'AAE

Les candidats reçus au test de sélection de juin peuvent suivre la préparation qui se déroule de septembre à février :

- Le système éducatif français/ actualités de l'Education nationale (12 x 0,5 jour)
- La note administrative (14 x 0,5 jour)
- Constitution du dossier RAEP (3 x 0,5 jours)

Pour les stagiaires admissibles :

- Prise de parole en public (2 jours)
- Préparation à l'oral (2 demi-journées ou plus)

◆ Préparation à l'examen professionnel d'APAE

Prépare à l'examen professionnel d'APAE : 12 jours de septembre à février à l'IPAG de Nanterre

- Entraînement à l'exposé de carrière
- Conférences thématiques

◆ Préparation au concours interne des Instituts Régionaux d'Administration

IPAG de Nanterre

◆ Rédiger son rapport d'activité

Objectif : rédiger un rapport témoignant de son activité professionnelle au cours des différentes expériences accumulées (formation nécessitant un travail personnel actif entre les 2 séances de formation)

Public concerné : Personnels préparant un concours ou un dossier d'avancement nécessitant de transmettre un rapport d'activité

Durée : 2 X 1 jour - intra, EAFC ou SAFIRE

PREPARATIONS AUX CONCOURS DES PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES

◆ Préparation aux différents concours des personnels des bibliothèques

Cf. plan de formation spécifique page 30

MEDIADIX de l'Université Paris 10 Nanterre prépare en présentiel aux concours de magasinier principal, de bibliothécaire assistant spécialisé, de bibliothécaire et de conservateur.

Les inscriptions ont lieu en principe à la rentrée universitaire. L'organisation de ces actions de formation dépend de l'ouverture déclarée des concours.

Les différents concours sont :

- conservateur
- bibliothécaire
- bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ; de classe normale
- magasinier principal 2^e classe

PREPARATIONS AUX CONCOURS ITRF

◆ Rédiger son rapport d'activité :

Objectif : Rédiger un rapport témoignant de son activité professionnelle au cours des différentes expériences accumulées (formation nécessitant un travail personnel actif entre les 2 séances de formation)

Public concerné : Personnels préparant un concours ou un dossier d'avancement nécessitant de transmettre un rapport d'activité

Durée de la formation : 2 X1 jour

Intervenant : intra, EAFC ou SAFIRE

◆ Préparation à l'entretien avec le jury :

Objectif : Se préparer par une mise en situation (oral blanc), suivi d'un débriefing

Public concerné : Admissibles à un concours ITRF

Durée : 1 heure – Formation interne

PREPARATION A L'ORAL

◆ Gestion du stress à l'oral d'un concours

Objectif : surmonter le stress face à un jury d'examen

Public concerné : Personnels admissibles à un concours

Durée : 1 jour - SAFIRE

◆ Préparation à l'oral d'un concours

Objectif : s'entraîner à l'oral

Public concerné : Personnels admissibles à un concours

Durée : 1 heure à une demi-journée selon le concours - SAFIRE, interne

ACCOMPAGNER LA MOBILITE

◆ Identifier et valoriser ses compétences

Objectif : Donner aux participants les moyens pour qu'ils soient en mesure de : mieux se connaître, analyser leur parcours, construire leur projet professionnel

Public concerné : Personnels administratifs

Durée : 4 demi-journées - SAFIRE

◆ Rédiger son CV et sa lettre de motivation

Objectif : Connaître la méthodologie pour la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation

Public concerné : Personnels administratifs

Durée : 1 jour - SAFIRE

◆ Technique pour réussir son entretien de recrutement

Objectif : Acquérir les techniques d'entretien

Public concerné : Personnels administratifs

Durée : 1 jour – SAFIRE

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

◆ **Conduite de projets**

Objectif : Acquérir les outils fondamentaux de la conduite de projet

Public concerné : chefs de service

Durée : 1 à 2 jours - SAFIRE

◆ **Elaboration de tableaux de bord managériaux**

Objectif : Concevoir des tableaux de bord pertinents pour son activité et les utiliser comme outil d'aide au management

Public concerné : chefs de service

Durée : 2 jours - SAFIRE

◆ **Gestion/animation d'équipe**

Objectif : Faire le point sur son mode de management, créer et entretenir la dynamique d'équipe, améliorer le pilotage du service, favoriser la motivation individuelle et collective

Public concerné : chefs de service et responsables d'équipe

Durée : 1 jour - SAFIRE

◆ **Journée du cadre**

Objectif : Améliorer son management en approfondissant sa réflexion sur les enjeux d'un thème particulier : attractivité et management, la communication, etc.

Public concerné : chefs de service

Durée : 1 jour - SAFIRE

◆ **Pilotage et maîtrise de la masse salariale et des emplois**

Objectif : Connaître et maîtriser la gestion des effectifs, des emplois et le pilotage de la masse salariale

Public concerné : Directeur RH, responsables de la gestion des emplois et des effectifs, responsables du pilotage de la masse salariale

Durée : 2 jours - AMUE

FINANCES PUBLIQUES ET MARCHES PUBLICS

◆ **Découverte des finances publiques**

Contenu : Principes des finances publiques. Présentation de la loi de finance, son vote (calendrier), son exécution, ses contrôles internes et externes.

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour - EAFC ou SAFIRE

◆ **Découverte des marchés publics**

Contenu : Les différentes formes de procédure. Les différentes étapes de la procédure (définition des besoins, appel d'offre, sélection des entreprises, passation, exécution et clôture du marché). Les contrôles.

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour à 2 jours - EAFC, SAFIRE

◆ Initiation aux marchés publics

Objectif : Acquérir les bases de l'achat public pour se professionnaliser

- Intégrer la réglementation des marchés publics
- Préparation, passation et suivi des marchés

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour par module - EAFC, SAFIRE

◆ Approfondissement de l'expertise en marchés publics

Thèmes :

- Les marchés de travaux : suivi et exécution – 3 jours
- Les marchés de maîtrise d'œuvre – 2 jours

Public concerné : Personnels des services marchés et patrimoine

Prestataire externe

◆ Formations GFC

Modules :

- Dépenses
- Opérations
- Budget – niveau initié
- Comptabilité – transfert DGFIP

Public concerné : agents de la DAF et de l'agence comptable

Durée : ½ à 1 jour/ module - Cocktail

◆ Approfondissement de l'expertise en gestion publique des organismes publics

Thèmes :

- Comptabilité générale appliquée aux organismes publics dépendants de l'Etat
- Règles de la gestion publique appliquées aux organismes publics dépendants de l'Etat
- Visa de la dépense publique
- Recouvrement des recettes des organismes publics dépendant de l'Etat
- Analyse et valorisation de l'information budgétaire, comptable et financière des organismes publics d'Etat

Public concerné : personnels de l'agence comptable

Durée : modules de 1 à 2 jours - DGFIP

CULTURE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

◆ Les évolutions de la fonction publique

Contenu : les réformes en cours dans la fonction publique

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour - EAFC

◆ Découverte du droit administratif

Contenu : la notion d'administration publique, la déconcentration et la décentralisation. Les actes administratifs : la hiérarchie des normes. Le contrôle administratif : juridiction administrative et les recours.

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour - AEFE, SAFIRE

SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES

◆ Sensibilisation aux départs de feu et manipulation d'extincteurs

Objectif : Sensibiliser au risque incendie, la conduite à tenir, se familiariser avec le maniement des extincteurs en fonction du type de feu, en situation réelle de départ de feu.

Public concerné : tous les personnels et plus particulièrement les agents de sécurité, appariteurs, guide d'évacuation

Durée : 1H – Formation en intra

Cette formation est à suivre très régulièrement afin d'acquérir des gestes réflexes.

◆ Guide d'évacuation

Objectif : -Connaître les rôle et mission du guide d'évacuation

-Connaître les règles de l'évacuation, de la mise en sécurité

-Savoir repérer l'itinéraire d'évacuation

Public concerné : tous les guides d'évacuation

Durée : 1H30 à 2H – Formation interne (conseillère de prévention)

◆ Evacuation des personnes en situation de handicap

Objectif : - Connaître les règles d'évacuation d'une personne en situation de handicap selon son handicap

- Savoir repérer les zones sécurisées

Public concerné : les guides d'évacuation et/ou référents

Durée : 1H30 à 2H – Formation interne (conseillère de prévention)

◆ SSIAP 1

Missions d'un agent SSIAP 1 Agent de sécurité incendie :

- prévention des incendies
- sensibilisation des personnels à la sécurité incendie
- alerte et accueil des secours
- évacuation du public
- intervention précoce face aux incendies
- assistance aux personnes
- exploitation du PC incendie

Public concerné : agents de sécurité et appariteurs

Prérequis :

- être titulaire du certificat Premiers secours citoyen (PSC) de moins d'un an.
- capacité à rédiger un document écrit et à s'exprimer oralement.
- aptitude physique : certificat médical de moins de 3 mois

Durée : 10 jours - **Recyclage** de 3 jours (2j si PSC à jour) **tous les 3 ans** - EAFC

Certification délivrée après un examen en fin de stage

◆ SSIAP 2

Missions d'un agent SSIAP 2 Chef d'équipe de sécurité incendie :

- management de l'équipe de sécurité incendie
- formation des personnels
- respect de la santé et sécurité au travail en matière de sécurité incendie
- assistance aux personnes

Prérequis :

- être titulaire du certificat Premiers secours citoyen (PSC) de moins d'un an.
- être titulaire du SSIAP 1
- avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1 an minimum dans un Établissement Recevant du Public (ERP)
- aptitude physique : certificat médical de moins de 3 mois

Durée : 10 jours - **Recyclage** de 3 jours (2j si PSC à jour) **tous les 3 ans** - EAFC

Certification délivrée après un examen en fin de stage

◆ Premiers secours citoyen (PSC) :

> INITIATION

Objectif : - acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé.

- être capable d'intervenir efficacement dans une situation d'urgence.
- savoir alerter les secours compétents dans l'établissement et à l'extérieur.
- savoir manipuler un défibrillateur automatisé externe (DAE) en cas d'arrêt cardiaque

Public concerné : Tout le personnel de l'établissement. En priorité : les agents d'accueil et de sécurité, les appariteurs, les personnels des services techniques.

Durée : 1 jour – Croix Rouge

Certification : Délivrance du certificat Premiers secours citoyen (PSC) conformément à l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile.

Condition : avoir participé activement à l'intégralité de la session.

> RECYCLAGE

Objectif : - permettre de confirmer et de réactualiser les techniques de secourisme.

- former les détenteurs de l'ancienne attestation de formation aux gestes de premiers secours à la manipulation d'un DAE.

Public concerné : Tous ceux qui ont obtenu le PSC

Durée : 4H minimum – Croix Rouge

Recyclage à effectuer tous les 2 ans, en particulier pour les agents de sûreté et les appariteurs « SSIAP ».

◆ Premiers secours en santé mentale (PSSM) :

Objectif :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer, adopter un comportement adapté pour apporter une aide
- Informer, renseigner sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise relayer au service le plus adapté
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Public concerné : Agents en contact avec les usagers

Durée : 2 jours (1 jour pour le recyclage à effectuer tous les 3 ans) – Formation en intra

HABILITATION ÉLECTRIQUE

◆ Les personnels non électriciens

Habilitation B0, BS BE Man

Obligatoire pour « les personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage », réarmer les disjoncteurs.

Public concerné : les appariteurs, agents d'accueil et de sécurité, les agents des services technique et informatique

Durée : formation initiale : 2 jours, recyclage : 1,5 jour – Formation en intra

Intervenant : externe en intra ou en inter

◆ Les électriciens

Plusieurs niveaux d'habilitation B1V - B2V - BC - BR

Public concerné : Tout électricien chargé d'assurer des consignations, interventions ou essais sur des ouvrages électriques

Prérequis : Connaissance de base en électricité ou bonne expérience professionnelle.

Durée : formation initiale : 3 jours, recyclage : 1,5 jour – Formation en inter

AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

◆ Formation au mieux-être individuel

► Communication orale et affirmation de soi

Objectif : Être capable d'établir une communication efficace dans des situations difficiles et de s'affirmer pleinement tout en respectant son interlocuteur.

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1 jour + 2 X 0,5 jour - EAFC, SAFIRE

► Gagner en bien-être au travail – gestion du stress

Objectif : - Identifier les mécanismes du stress

- Apprendre à se détendre physiquement

- Mieux gérer ses émotions et savoir remettre son esprit au calme

Public concerné : Tous les personnels

Durée : 1 à 2 jours – SAFIRE ou en intra

► Gestion du temps et des priorités

Objectif : - Discerner l'important de l'urgent

- Planifier ses priorités en tenant compte des contraintes

- Trouver des alternatives à la réaction immédiate systématique face aux urgences

Public concerné : Tous les personnels

Durée : 0,5 à 1 jour – SAFIRE ou en intra

► Gestion des conflits

Objectif : - Identifier la typologie et l'origine d'un conflit et en évaluer les enjeux

- Anticiper un conflit avec un usager ou en interne grâce à une communication positive

- Connaître et savoir appliquer les différentes stratégies de gestion des conflits

- Gérer les tensions relationnelles et les émotions liées à la situation

Public concerné : Personnels encadrants, agents en contact avec les usagers

Durée : 1 à 2 jours – SAFIRE

► **Agent en télétravail**

Objectif : - Organiser son temps de télétravail

-Maintenir le lien avec le collectif de travail

-Maîtriser son environnement de télétravail

Public concerné : obligatoire pour les agents éligibles au télétravail demandant à télétravailler

Durée : 0,5 jour – Formation en intra

► **Préparer son entretien professionnel**

Objectif : Préparer et mieux appréhender les enjeux de l'entretien professionnel

Public concerné : Tous les personnels administratifs

Durée : 1 jour - SAFIRE

◆ **Formation au management des nouveaux encadrants**

► **Manager une équipe**

Objectif : -Clarifier le rôle et la mission attendus d'un encadrant

-Identifier les compétences à maîtriser, les conditions d'un fonctionnement efficace : organisation, animation, délégation

-Communiquer efficacement individuellement et collectivement

-Appréhender la gestion des situations difficiles voire conflictuelles

Public concerné : Chefs de service, responsables d'équipe

Durée : 2 jours - SAFIRE, intra

► **Conduite de l'entretien professionnel**

Objectif : Conduire un entretien professionnel

Public concerné : Chefs de service, responsables hiérarchiques

Durée : 1 jour - SAFIRE, intra

► **Manager des agents en télétravail**

Objectif : - Savoir adapter son mode de management et identifier les évolutions nécessaires dans l'organisation du travail

- Savoir appréhender des risques professionnels, identifier et gérer les difficultés

- Apprendre à bien manager simultanément équipes à distance et équipes en présentiel

- Programmer un suivi et une évaluation efficace de la réalisation des missions réalisées en télétravail

- Développer un travail collaboratif

Public concerné : obligatoire pour les managers dont les agents sont éligibles au télétravail

Durée : 0,5 jour – Formation en intra

◆ **Formation au mieux-être collectif**

► **Sensibilisation aux risques psychosociaux**

Objectif : -Connaître la définition des RPS et le cadre juridique

-comprendre la complexité et la pluralité des facteurs de risque

Durée : 0,5 jour – SAFIRE

► **Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, prévention des discriminations et du sexisme**

Objectif : Savoir identifier les stéréotypes et leur fonctionnement, les situations de discriminations, les violences sexistes et sexuelles au travail, pour lutter contre

Public concerné : tous les personnels

SAFIRE : - Egalité professionnelle (1 jour)

- Comment briser le plafond de verre (1 jour)

- Lutter contre les violences et les exclusions (1 jour)

Mentor : - Vers l'égalité entre les hommes et les femmes (1H) <https://mentor.gouv.fr/catalog/74>

- Lutter contre le harcèlement sexuel au travail (20mn) <https://mentor.gouv.fr/catalog/47>

- Comprendre et prévenir les discriminations (1H30) <https://mentor.gouv.fr/catalog/133>

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES ET RISQUES ROUTIERS

◆ Gestes et postures - port de charges

Objectif : prévention des troubles musculo-squelettiques. Apprendre les techniques de manutention pour travailler en sécurité. Appliquer les principes de sécurité.

Public concerné : Tout agent pouvant être amené à manipuler des charges.

Durée : ½ jour à 1 jour - intra et réseau Ile-de-France

◆ Gestes et posture – travail sur écran

Objectif : Agir sur l'existant pour améliorer les conditions de travail. Adopter les bonnes postures

Public concerné : Personnels BIATSS

Durée : 1/2 jour - intra

◆ Risques routiers

Objectif : - Prévenir et anticiper les risques d'accidents

- Améliorer la conduite

Public concerné : Tout agent autorisé à utiliser les véhicules de service ou son véhicule personnel dans le cadre du travail

Durée : ½ jour à 1 jour - Externe

FORMATION DES ACTEURS DE LA PREVENTION

◆ Formation initiale des assistants de prévention

Objectif : Acquérir les compétences nécessaires aux missions de l'assistant de prévention

Public concerné : Personnels assurant la fonction d'assistants de prévention,

Prérequis : avoir suivi la formation des membres du F3SCT

Durée : 5 jours - externe

HANDICAP

◆ Manager les personnels en situation de handicap

Objectif :

-Fédérer l'encadrement autour du handicap

-Se familiariser avec l'ensemble des handicaps sous un angle concret

-Savoir adapter son management à la personne quel que soit son handicap

-Favoriser la bonne intégration dans l'équipe d'une personne en situation de handicap

Public concerné : Managers

Durée : 1 jour - SAFIRE, réseau Ile-de-France ou intra

◆ Sensibilisation au handicap

► Atelier 1 : **Cadre législatif-réglementation**

Objectif : Maîtriser le cadre juridique spécifique au handicap

Public concerné : ensemble des personnels

► Atelier 2 : **Cadre Humain- Accueil des personnes_**

Objectif :

Identifier les grandes formes du handicap

Maîtriser l'accueil des personnes en situation de handicap

Adopter les bonnes postures et attitudes

Gérer les situations potentiellement complexes

Public concerné : ensemble des personnels – Formation indispensable pour les personnels en contact avec les étudiants

Durée : 1 jour par atelier - Réseau Ile-de-France ou intra

PREPARER SA RETRAITE

◆ Accompagnement au départ à la retraite

Objectif : Aider les agents à préparer leur retraite pour mieux la vivre :

- Approche psychologique
- Cadre réglementaire
- Aspect juridique
- La retraite active
- Approche médicale

Public concerné : Agents partant à la retraite dans les 24 mois à venir

Durée : 5 X 1/2 jour - EAFC, SAFIRE

Ce plan de formation est destiné au personnel de la bibliothèque universitaire et à celui des bibliothèques spécialisées de l'Université :

Premier axe : Collections et politique documentaire

PROJET	BESOIN	REPONSE
Approche du domaine juridique et des outils bibliographiques	Besoin de connaître les différentes branches du droit et les outils documentaires correspondants	Médiadix/Urfist (bibliothèque Cujas) : Droit et documentation juridique en bibliothèque : épistémologie et paysage éditorial dans le domaine juridique, bases de données juridiques
Approche du domaine économique et des outils bibliographiques	Besoin de connaître les différentes branches de l'économie et les outils documentaires correspondants	Médiadix : Economie et gestion en bibliothèque ou ENSSIB : Epistémologie et paysage éditorial en sciences économiques et gestion
Développement des ressources numériques	Suivi des modèles juridiques et économiques / licences d'utilisation/ Développement et valorisation des collections numériques	JE et formations Couperin/ Mediadix : Bibliothèques numériques
Collections numériques	Présentation de banques de données en vue de nouveaux abonnements ou formation sur site pour les banques de données déjà intégrées à la bibliothèque numérique de l'Université	Formation en interne ou par des commerciaux des divers éditeurs de banques de données
Valorisation des collections	Valoriser les collections sur support imprimé et numérique	Mediadix, ENSSIB, Journées d'étude
Pour cet axe	Besoin de suivre l'évolution de cet axe et mise à jour des connaissances	Journées professionnelles : Médiadix, Enssib, BnF, Urfist, IST, ADBU, ADIJ, EFB pour les questions de documentation, etc. Visites de bibliothèques organisées par le SCD

Deuxième axe : Traitement documentaire

PROJET	BESOIN	REPONSE
Initiation aux techniques documentaires	Connaître la chaîne documentaire / INITIATION	Médiadix : Démarrer en bibliothèque : accueillir, orienter, classer et construire sa culture professionnelle
Connaître les principes du catalogage - Initiation	catalogage : connaître les principes du catalogage papier et informatisé / INITIATION	Médiadix : "Catalogage des monographies imprimées d'ISBD à UNIMARC dans le SUDOC" Comprendre unimarc dans le Sudoc pour bien localiser ses documents
	catalogage : première approche de l'ISBD, d'Unimarc et de WinIBW / INITIATION	Médiadix : "Format Unimarc bibliographique"
Connaître les principes du catalogage - Perfectionnement	catalogage : pour perfectionner les compétences	Médiadix : catalogage des ressources électroniques ABES et autres sur les thèses électroniques, pour le suivi des outils de signalement et la coordination des thèses électroniques Médiadix : "Catalogage des ressources continues d'ISBD à Unimarc dans le Sudoc"
	catalogage dans le SUDOC : bien connaître WinIBW, être capable de créer des notices bibliographiques, de dédoubler, de faire les liens avec les notices d'autorités, de créer les notices d'autorité...	ABES : formation WinIBW pour obtenir les droits de catalogueurs dans le Sudoc. Formation via l'ABES et les formateurs relais Médiadix : gestion des notices d'autorité dans le sudoc
	Catalogage des autorités	Médiadix : RAMEAU initiation ; RAMEAU dans le Sudoc
		Médiadix : RAMEAU perfectionnement dans le domaine des sciences juridiques OU dans le domaine des sciences économiques

	Connaître les différents formats de métadonnées (Dublin Core, OAI-PMH, XML, etc.)	Enssib, Urfist ou Médiadix (métadonnées dans les bibliothèques numériques ; initiation à XML)
	Se préparer à l'évolution des catalogues et des formats : apports théoriques et applications	Formation sur l'évolution des catalogues
		Médiadix : Comprendre le web de données en bibliothèque
Utilisation de Calames	Formations Calames et EAD	école des chartes
Equiperment et réparation des documents	Equiperment et entretien courant des documents	Médiadix : équipement et petites réparations entre le niveau 1 et le post-niveau 2 inclus ; BnF - conservation des collections
Pour cet axe	Besoin de suivre l'évolution de cet axe et mise à jour des connaissances dans une perspective pluriannuelle de transition bibliographique	Journées professionnelles : Médiadix, Enssib, BnF, Urfist, journées abes, journées CORAUT etc.

Troisième axe : maîtrise des outils informatiques de gestion documentaire

PROJET/THEMATIQUE	BESOIN	REPONSE
SIGB KOHA	De l'initiation à la consolidation des connaissances pour l'utilisation du SIGB KOHA	Formation aux différents modules (acquisition, catalogue, recherche, gestion des exemplaires, prêt) en interne
		Formation administrateur Formation SQL, association KOHALA
Intelligence artificielle	Panorama des outils existants, contenu, modalités d'interrogation, limites et intérêts de l'IA en bibliothèque	Formations à l'IA de l'URFIST de Paris et de Médiadix
Internet veille et flux	Web 2.0 : outils collaboratifs et outils de veille et de publication.	UNIF : Utiliser les flux RSS pour sa veille URFIST
EZProxy, EZPaarse, EZMASURE	Formation à l'utilisation des outils EZProxy, EZPaarse, et relations OCLC	Couperin, OCLC
Pour cet axe	Besoin de suivre l'évolution de cet axe et mise à jour des connaissances	Journées professionnelles : Médiadix, Enssib, BnF, Urfist, etc.

Quatrième axe : Services aux publics

PROJET/THEMATIQUE	BESOIN	REPONSE
Fonctionnement de la bibliothèque (accueil, renseignement documentaire...)	Connaissance des périodiques juridiques pour le service au public	Formation en interne
	Connaissance des interrogations de bases de données pour le service au public	Formation en interne ou intervention d'éditeurs sur site
	Accueil : perfectionner l'accueil, être capable de gérer toutes les situations, s'adapter aux publics et à l'équipe	Médiadix : stages d'accueil en bibliothèque Méthodes et outils pour évaluer les usages, la satisfaction et les attentes des usagers UX
	Gérer les relations lecteurs dans le système d'information Scolarité : Apogée	interne
	Etre capable de former les lecteurs	Urfist, Médiadix, interne UNIF #JournéesFormteursBib, participation au réseau Formateurs IDF
	Aménager les espaces : ergonomie, design thinking, espaces	URFIST, Médiadix, prestataires extérieurs, journées d'étude, MESRI

Formation des usagers sur place et à distance	Savoir retenir l'attention de son auditoire (savoir placer sa voix, occuper l'espace, changer de registre en fonction du public)	Formation de formateurs : Mediadix, Urlist ; UNIF pour les ppt pédagogiques
	Etre capable d'élaborer une session de formation en présentiel pour les étudiants, aspects pédagogiques et techniques (placer sa voix, parler en public...)	Sphinx : initiation ; méthodologie des enquêtes ; analyse des résultats (mises à jour, formation de personnels non formés)
	Etre capable d'élaborer des tutoriels pour les étudiants, aspects pédagogiques (savoir organiser une séquence de formation en ligne, retenir l'attention de la personne formée, l'évaluer..)	Méthodes et outils de l'ingénierie pédagogique Journées d'étude sur le soutien à la pédagogie
	Etre capable d'élaborer des tutoriels pour les étudiants, aspects techniques (savoir utiliser des outils de réalisation des séquences de formation en ligne : moodle, camtasia, Screencast, Quicktime, Glowbl si utilisé par Agor@ssas)	UNIF : supports de présentation pédagogiques, multimedia et audiovisuels Zotero : formation URFIST ou journées de la communauté Zotero
	Savoir créer et animer un webinaire	UNIF
	Former les doctorants à la gestion des références bibliographiques	Urlist ; Zotero
	Connaître les logiciels d'interrogation et de visualisation	Iramuteq ; scanR (URFIST, enssib, Medici)
	Etre capable de former à un logiciel de correction : Antidote web	Editeur
	Etre capable de former à un logiciel anti-plagiat : Compilatio	producteur de logiciel Compilatio
Intelligence artificielle	Panorama des outils existants, contenu, modalités d'interrogation, limites et intérêts de l'IA en bibliothèque	Formation à l'IA de l'URFIST de Paris et de Mediadix
Handicap et accessibilité	Accueil de publics en situation de handicap	collège de France
	Accessibilité numérique	PLATON / BnF
Communication	Rédiger pour le web	
	Communiquer sur les réseaux sociaux	
Hygiène et sécurité	Attestation de formation aux premiers secours (initiale et recyclage) Maniement des extincteurs Formation à l'évacuation des bâtiments	Formation assurée par l'Université
	gestes et postures	Intra, collège de France

Cinquième axe : Management

PROJET	BESOIN	REPONSE
Gestion d'équipe	Pour l'encadrement	DirBUIST, MESRI stage encadrement d'équipe, Mediadix ou Enssib ; Formations UPEC-Essec sur le pilotage et le management des universités ADBU congrès
Vie d'équipe	Gestion des conflits en équipe et avec le public, spécifiquement axé bibliothèques	Mediadix
Marchés publics	Marchés publics en Bibliothèque	Mediadix
Entretien professionnel	Formation pour les nouveaux arrivants (évaluateurs et évalués)	Safire, intra
	Formation à la conduite d'un entretien d'évaluation	

Sixième axe : Bureautique et informatique

PROJET	BESOIN	REPONSE
Bureautique	initiation aux outils de la bureautique	UNIF/ interne
	Word initiation à perfectionnement	UNIF
	Excel niveau1 à perfectionnement	UNIF
	Power Point perfectionnement	UNIF
	Publisher initiation	UNIF
	Formation au fonctionnement des Mac	UNIF
	Publipostage, messagerie	UNIF
	Formation aux nouvelles applications mises en place par l'université (moyens de communication, réservation salles...)	Université Panthéon-Assas
Enquêtes (satisfaction, statistique...)	formation au logiciel Sphinx Déclic ; Sphinx IQ2	Université Panthéon-Assas ; Le Sphinx
Mettre en place des indicateurs statistiques	Formation à l'utilisation de Business Object et formation à l'univers bibliotèque	Université Panthéon-Assas avec DeciVision et formation en interne à l'universié
Maintenance informatique	Maintenance de premier niveau des postes informatiques	interne

Projet lié à l'axe "Outil de gestion documentaire" : portail documentaire

PROJET/ THEMATIQUE	BESOIN	REPONSE
Outil de découverte "discovery tool"	Mise en place ou maintenance des outils de gestion : serveur proxy outil de découverte lire le html effectuer des requêtes SQL	Alixen (société Biblio-Pam) Ebsco EDS Journées d'étude et prospective sur les outils et méthodes de gestion de ressources électroniques Formations internes et externes sur l'intégration sur un site et le paramétrage fin d'un outil de découverte
Moodle	suivi des évolutions de la plateforme Moodle de l'université pour ce qui est des ressources documentaires	Moodle : principes, découverte, maîtrise
SharePoint (ex-ENT)	suivi des évolutions de SharePoint de l'université pour ce qui est des ressources documentaires (bibliothèque numérique, Assas Recherche, Compilatio...)	Formation à HTML 5
Portail BOKEH	Mettre à jour les informations sur le portail/ Créer un événement, un contenu...	Formation administrateur ENSSIB Constitution d'une bibliothèque numérique : boîte à outils / numérisation et constitution de bibliothèques numériques
Portail université	Catalogage fonds spécial	Formation à outil de référencement ORI-OAI Formation à EAD et autres formats d'encodage si besoin Formation CCSD à HAL
Outils statistiques	Mise en place et gestion d'outils statistiques Urungi et rapports KOHA	Outils commerciaux, principes statistiques. Google Analytics Business Object Excel avancé UNIF Langage XML, requête SQL

Besoins individuels

PROJET	BESOIN	REPONSE
Préparation aux concours, VAE...	Préparation aux différents concours des bibliothèques	Mediadix et en interne
	Ecrit des examens professionnels bibas cl. exceptionnelle	Mediadix
	Oraux de recrutements sans concours	Mediadix et en interne
	validation des acquis de l'expérience Reprise d'études	
Divers	Découverte du droit administratif, RGPD	EAFC ; UPEC-essec ; formation interne
	maintenir une pratique en langue étrangère	Université Panthéon-Assas
	Préparation à la retraite	EAFC ; SAFIRE

ANNEXES

Prestataires institutionnels

EAFC : Ecole académique de la formation continue (ex-DAFOR: Délégation académique à la formation) – Rectorat de Paris
<http://www.ac-paris.fr>

UNIF : Université numérique d'Ile de France
<https://formation.unif.eu>

SAFIRE : Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>
La connexion se fait en ayant préalablement créé un compte sur ProConnect
<https://www.proconnect.gouv.fr/>

Mentor : plateforme interministérielle de formation en libre accès
<https://mentor.gouv.fr/login/index.php>
La connexion se fait en ayant préalablement créé un compte sur ProConnect
<https://www.proconnect.gouv.fr/>

AMUE : agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche
<http://www.amue.fr>

IH2EF : Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (ex ESENESE)
<https://www.ih2ef.gouv.fr/> : formations sur site et parcours d'autoformation en libre accès

IGPDE : Institut de la gestion publique et du développement économique
<http://www.institut.minefi.gouv.fr>

MEDIADIX : Pôle des métiers du livre, Université Paris Ouest
<http://mediadix.u-paris10.fr/>

ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Lyon
<http://www.enssib.fr>

URFIST de Paris : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique
<http://urfist.chartes.psl.eu/>

PARFAIRE : Association « Pour aider les responsables formation des établissements d'enseignement supérieur dans leur activité d'intervention et de recherche »
<http://www.parfaire.fr>

Note sur les autorisations d'absence et la mobilisation du CPF ou CET dans le cadre des concours ou examens professionnels (16/09/2019)

Références :

- Décret du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
- Décret du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics
- Décret du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Circulaire du 2 août 2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives
- Circulaire du 10 mai 2017 relative à la mise en œuvre du compte personnel d'activité de la fonction publique

► Autorisation d'absence pour passer un concours ou un examen professionnel

Pour pouvoir se rendre à une épreuve de concours ou d'examen professionnel, l'agent doit au préalable faire une demande d'autorisation d'absence pour la durée de l'épreuve auprès de son chef de service en lui transmettant le formulaire de demande d'autorisation d'absence complété accompagné d'une copie de la convocation.

Le chef de service doit transmettre le dossier de demande d'autorisation d'absence à la DRH avant l'absence.

► Préparations aux concours et examens professionnels

- Temps de préparation personnelle

L'agent peut bénéficier de 48 heures de temps de préparation personnelle avant le début de l'épreuve dans la limite de 5 jours par année civile. Ces jours sont décrétementés du CET (compte épargne temps) ou à défaut du CPF (compte personnel de formation).

Le temps de préparation personnelle doit figurer dans le formulaire de demande d'autorisation d'absence.

- Formations préparant aux concours et examens professionnels

A compter du 6^{ème} jour de formation effectué dans le cadre d'une préparation aux concours ou examen professionnel, les heures sont décrétementées du CPF.

► Obligations de l'agent

- Autorisation d'absence facultative

L'autorisation d'absence de l'agent pour passer ou préparer un concours ou examen professionnel est soumise aux nécessités de service. Elle n'est pas de droit.

- Obligation de transmettre l'attestation de présence

L'agent doit après chaque épreuve écrite ou orale remettre son attestation de présence à son chef de service qui devra la transmettre à la DRH dans les 3 jours. A défaut de la production d'une attestation de présence, le temps d'absence et de préparation personnelle pour passer le concours sera décompté des congés.

A RETOURNER A :

drh-formation@assas-universite.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION

Intitulé de la formation :	
Organisme formateur :	
Nb de jours :	Date(s) :
Lieu :	
Coût (joindre devis et programme) :	

IDENTITÉ DE L'AGENT

NOM :	PRENOM :
MAIL :	TEL. :
Statut : ☐ titulaire ☐ stagiaire ☐ contractuel	Catégorie : ☐ C ☐ B ☐ A
Corps/grade :	
SERVICE :	Site d'exercice :
NOM du supérieur hiérarchique :	
Fonctions actuelles :	
☐ Depuis moins d'un an ☐ De un an à 3 ans ☐ Depuis plus de 3 ans	

RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Attentes du candidat à propos du stage (à compléter obligatoirement)

.....

.....

.....

.....

.....

Votre niveau de formation:

☐ pas de connaissance
 ☐ connaissances à perfectionner
 ☐ bonnes connaissances

Cadre de la demande :

- ☐ T1 (adaptation immédiate au poste)
 ☐ T2 (adaptation à l'évolution prévisible des emplois)
 ☐ T3 (développement des compétences ou acquisition de nouvelles compétences)
 ☐ Préparation aux concours et examens professionnels (CPF* au-delà de 5 jours)
 ☐ Formation diplômante ou certifiante (CPF* hors SSIAP/habilitation électrique liés au poste et hors PSC1)
 ☐ Formation dans le cadre d'une évolution professionnelle (CPF*)

*compte personnel de formation : **joindre une lettre de motivation et l'état des heures de votre CPF**

date et signature du candidat	avis et signature obligatoires du supérieur hiérarchique	avis et signature du directeur des ressources humaines

Textes de référence

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :
art. 21 (modifié par la loi n° 2020-692 du 8 juin 2020 – art. 2). Les fonctionnaires ont droit à :
-des congés pour validation des acquis de l'expérience
-des congés pour bilan de compétences
art. 22 (modifié par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique – art. 64)). « Le droit à la formation tout au long de la vie est reconnu aux fonctionnaires ».
- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires et des ouvriers de l'Etat
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat
- Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 (modifiée par les lois n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et n° 2018-1317 du 28 décembre 2018) relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels
- Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (modifié par le décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019), relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle
- Arrêté du 1er août 2023 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du plan Égalité professionnelle femmes-hommes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan d'action Égalité professionnelle femmes-hommes tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Plan d'action 2025 – 2027 : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Université Paris-Panthéon-Assas

Sommaire

- Mot du président
- Introduction
- Cadre réglementaire
- Politique RH et gouvernance
- Méthodologie rédactionnelle
- Plan d'action
 - Axe 1 — Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération
 - Axe 2 — Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois
 - Axe 3 — Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
 - Axe 4 — Prévenir et traiter discriminations, VSS, harcèlement moral/sexuel, agissements sexistes
- Lexique
- Annexes

Mot du président

L'université Paris-Panthéon-Assas réaffirme son engagement déterminé à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à lutter contre toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement. Malgré des progrès notables, certaines inégalités persistent, notamment des écarts de rémunération, une sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité, ainsi qu'une connaissance insuffisante des dispositifs existants et des signalements encore trop rares. Ce nouveau plan d'action, élaboré collectivement avec les services, instances et représentants du personnel, dessine une trajectoire ambitieuse et claire. Il vise à renforcer les pratiques, à rendre plus lisibles les dispositifs existants et à accompagner plus efficacement les équipes dans leur quotidien. La réussite de ce plan repose sur la mobilisation de tous et l'incarnation quotidienne des valeurs de respect, d'équité et d'exemplarité qui fondent la mission de service public de l'université.

Stéphane BRACONNIER

Introduction

Ce plan d'action s'adresse à l'ensemble des personnels – administratifs et enseignants – et entend leur garantir un environnement de travail respectueux de l'équité entre femmes et hommes. Malgré une politique volontariste sur la composition des instances et la répartition des fonctions institutionnelles, les femmes demeurent sous-représentées dans les postes à responsabilité. Concernant les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les discriminations, le nombre de

signalements reste faible parmi les enseignants et le personnel BIATSS. Il est nécessaire de renforcer la visibilité, la compréhension et la confiance envers les dispositifs existants.

Les objectifs du plan sont les suivants :

- Assurer un environnement de travail respectueux, impartial et non discriminant.
- Garantir un accès équitable aux évolutions de carrière et aux responsabilités, tout en proposant une organisation du travail inclusive et attentive aux situations de vie.
- Prévenir et traiter les stéréotypes, biais, violences ou harcèlement.

Ce plan traduit l'engagement concret de la présidence et du conseil d'administration, renforce l'exemplarité du service public, la transparence des procédures et assure une gestion équitable des parcours. Il s'inscrit dans la dynamique nationale du MESR et fera l'objet d'un suivi annuel, en dialogue avec la communauté universitaire.

Cadre réglementaire

Conformément aux exigences qui s'appliquent aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), l'université met en œuvre un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan, précédé d'un diagnostic, s'accompagne d'indicateurs de suivi, d'un calendrier de réalisation et des modalités d'évaluation. Il est accessible à tous les personnels via l'intranet ou le site internet et inscrit dans un dialogue social régulier, avec présentation et suivi en instances compétentes.

Cette obligation découle notamment de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique, dont l'article 80 impose aux employeurs publics d'adopter un plan structuré, publié et suivi. Elle est renforcée par l'article 6 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui prévoit des sanctions en cas d'absence ou de non-renouvellement du plan, pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale. Le plan d'action doit couvrir au minimum la mesure, la prévention et la correction des écarts de rémunération, l'accès égal aux corps, grades, emplois et responsabilités, l'articulation des temps de vie et la prévention et le traitement des discriminations, violences sexistes et sexuelles, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes.

Le décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 précise que le niveau minimal attendu pour l'évaluation des actions est fixé à soixante-quinze points, selon l'article L.132-9-5 du code général de la fonction publique.

Politique RH et gouvernance

L'université Paris-Panthéon-Assas accorde une importance croissante à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier sur la réduction des écarts de rémunération et la promotion de l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Le pilotage du plan est assuré par la DRH, appuyée par le référent handicap inclusion et QVCT.

Selon l'enquête ministérielle 2024, l'université affiche un score de 80 points (80 %), conforme à l'obligation réglementaire d'être supérieur ou égal à 75 points, mais en deçà des ambitions internes, notamment pour les contractuels et l'accès aux postes les mieux rémunérés.

Quelques constats :

- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, fonctionnaires : 39/40
- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, agents contractuels : 33/40

- Parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations, 8 appartiennent au sexe sous-représenté

Le dispositif est coordonné avec les différentes composantes du grand établissement par le biais de référents désignés pour la prévention du harcèlement, assurant une approche adaptée à chaque spécificité et renforçant la dynamique collective.

Le guide opérationnel proposé permet de garantir l'égal accès aux carrières, l'égalité de rémunération, la prévention et le traitement des discriminations, VSS et harcèlements. Il propose aussi des actions pour améliorer les conditions de travail et faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour toutes et tous. Enfin, il tient compte des spécificités des enseignants et du personnel BIATSS.

Coordination et rôle des acteurs clés

- La politique égalité femmes/hommes : La gouvernance garantit que les décisions relatives à l'égalité professionnelle sont prioritaires. Elle mobilise tous les acteurs internes et applique rigoureusement la loi Sauvadet sur la parité dans les jurys et comités de sélection, ainsi que la loi Fioraso qui impose la création d'une mission égalité dans chaque université. Les instances de dialogue social (CSA, F3SCT) participent activement à la définition et à l'évaluation de cette politique, assurant une prise en compte équitable des besoins du personnel. La F3SCT veille aussi au suivi des mesures en matière de santé et sécurité.
- La commission des droits : Instance d'écoute et de propositions pour la communauté universitaire, pilotée par un professeur vice-président. Elle recueille les besoins, instruit les signalements et éclaire les décisions de la gouvernance. Elle alimente également le suivi annuel du plan.
- Cellule #RéagirAssas : Ouverte à toute la communauté universitaire – enseignants, personnels BIATSS, étudiants – elle permet de signaler toute forme de violence ou d'atteinte à la dignité et s'engage contre le sexisme, le harcèlement et les discriminations.
- Comité de pilotage : Il suit la mise en œuvre du plan, décide des ajustements nécessaires et rend compte des résultats. Il réunit le référent égalité, la responsable du service d'appui au pilotage et au développement RH, la responsable du service recrutements et accompagnement des personnels, le DRH et son adjointe, et peut associer la médecine de prévention, la conseillère de prévention et les référents de la cellule #RéagirAssas. Le référent égalité intègre le plan dans les processus RH (recrutement, mobilité, promotion, conditions de travail), organise l'information des agents et prépare un rapport d'étape si besoin. Le service d'appui produit les données via le RSU et éclaire les décisions, tandis que le service recrutements ajuste les procédures et forme les équipes selon les priorités du plan. Le comité se réunit tous les deux mois, avec diffusion d'un compte rendu et publication éventuelle d'une synthèse sur l'intranet. La restitution s'appuie sur un tableau de bord mis à jour régulièrement et partagé sur l'intranet. Une présentation annuelle est faite devant le CSA et, le cas échéant, un rapport intermédiaire est transmis au CA.

Méthodologie rédactionnelle

La rédaction du plan d'action s'inscrit dans une démarche de renouvellement, confiée à un groupe de travail dédié composé du DRH, de son adjointe, de la référente handicap, inclusion & QVCT, de la responsable du service d'appui au pilotage et au développement, et de la responsable du service recrutements et accompagnement des personnels. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a mené des rencontres avec les représentants du personnel, des enseignants, une référente de la

cellule #RéagirAssas, la vice-présidente du numérique et de la commission des droits. Ces échanges ont permis d'affiner les actions à intégrer dans chaque axe du plan.

Le plan s'appuie d'abord sur les résultats de l'enquête ministérielle annuelle fondée sur les données DGFI, complétée par celles du RSU 2024, afin de prioriser les actions. Sa mise en œuvre prévoira une analyse progressive des indicateurs, un suivi régulier en instances et des ajustements si besoin.

Calendrier de réalisation : moments clés

- Septembre 2025 : création du groupe de travail
- Octobre 2025 : rencontre avec les représentants du personnel
- Novembre 2025 : rencontre avec les enseignants chercheurs
- Novembre 2025 : rencontre avec la référente de la cellule #RéagirAssas
- Novembre 2025 : rencontre avec la vice-présidente du numérique et de la commission des droits
- Décembre 2025 : finalisation de la rédaction du plan d'action
- 11 décembre 2025 : avis du comité social d'administration
- 16 décembre 2025 : adoption par le conseil d'administration

Axe 1 — Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération

Cet axe vise à rendre visibles les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour tous les personnels de l'université, à objectiver ces écarts et, si nécessaire, à y apporter des corrections afin de garantir une rémunération équitable et suivie dans le temps.

Objectif 1 : Identifier et analyser toutes les causes d'écarts

À partir des données du RSU 2024, il est constaté qu'en moyenne, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. Les actions prévues incluent la production d'un tableau de bord par statut (titulaires/contractuels), la décomposition et l'analyse des écarts, ainsi que la création d'un outil détaillé sur les différences de rémunération, notamment pour les primes accessoires des BIATSS et EC.

- Actions : production d'un tableau de bord par statut (titulaires, contractuels), décomposition et analyse des écarts entre titulaires et contractuels, création d'un outil permettant d'analyser la différence de rémunération notamment pour les primes accessoires BIATSS et EC.
- Indicateurs : tableau de bord des écarts par statut et population, détail des composantes de rémunération, analyse synthétique et pistes d'action.
- Calendrier : production du tableau de bord et analyse à échéance de septembre 2026.

Objectif 2 : Traiter les écarts relevant de l'employeur (mesures correctrices)

Les actions comprennent la mise à jour et la publication de la cotation des postes pour les BIATSS, la clarification et la diffusion des règles d'attribution des primes, la transparence des critères de promotion, la publication de ces critères sur l'intranet, et la réduction des écarts de rémunération liée à l'indemnitaire pour les BIATSS et EC.

- Actions : actualisation et publication des classements des emplois BIATSS, réduction des écarts de rémunération liés aux niveaux indemnitaires F/H, établissement des lignes directrices de gestion dans le domaine des promotions et suivi des viviers F/H.
- Indicateurs : fiches de poste à jour, critères d'attribution des primes et de promotion publiés, veille à l'équité des niveaux indemnitaires à poste comparable.
- Calendrier : production des procédures et critères de promotions à échéance de septembre 2026.

Objectif 3 : Suivre et rendre compte (pilotage)

Un état des lieux annuel de la rémunération fixe et indemnitaire sera réalisé, présenté devant le CSA et publié chaque année, avec suivi des décisions prises.

- Actions : état des lieux annuel (rémunération fixe et indemnitaire) par corps, grade et emploi-type, présentation devant le CSA et publication.
- Indicateurs : présentation devant le CSA, bilan annuel publié, délai entre CSA et publication, nombre d'actions suivies.
- Calendrier : présentation annuelle au début de l'année universitaire au CSA et information du CA.

Axe 2 — Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois

Cet axe vise à assurer à chacun un accès égal aux corps, grades et emplois, à partir d'un diagnostic de la mixité des métiers et des parcours pour repérer les écarts et freins. L'objectif est de soutenir l'évolution professionnelle et l'accès aux responsabilités pour les femmes (BIATSS et EC).

Les constats issus du RSU 2024 montrent une légère surreprésentation des femmes chez les maîtres de conférences et une parité atteinte ou proche dans plusieurs tranches d'âge. Chez les professeurs des universités, les femmes restent nettement moins représentées. Pour les BIATSS, la population est majoritairement féminisée, surtout entre 45 et 59 ans dans les catégories B et C, mais sous-représentée en A. Les promotions des enseignants-chercheurs montrent une plus faible présence des femmes parmi les promus, révélant un effet « plafond de verre ».

Objectif 1 : Diagnostiquer la mixité des métiers et les différences d'évolutions professionnelles

- Actions : cartographie de la répartition femmes/hommes par branche, emploi-type et catégorie, identification des métiers très féminisés ou masculinisés, production de tableaux statistiques sur la carrière pour les BIATSS et les MCF.
- Indicateurs : rapport « Mixité des métiers » du RSU annuel, tableaux statistiques produits.
- Calendrier : diagnostic à réaliser d'ici décembre 2026.

Objectif 2 : Recruter et promouvoir sans discrimination

- Actions : formation des commissions (e-learning, kit "recruter sans biais"), harmonisation des fiches de poste, intégration de l'égalité dans les lignes directrices de gestion et publication des règles, sensibilisation à la mixité pour les PR.
- Indicateurs : pourcentage de membres formés, sessions de sensibilisation auprès des PR, augmentation du recrutement de femmes PR.
- Calendrier : mars 2027.

Objectif 3 : Développer l'évolution professionnelle et l'accès aux responsabilités

- Actions BIATSS : encourager le recrutement interne de femmes sur les postes à responsabilité, inciter à suivre des formations, accompagner la progression de carrière (mentorat/formation), favoriser les candidatures aux avancements et listes d'aptitude.
- Actions EC : réunions d'information sur l'HDR, rappel des règles de renouvellement des mandats de responsabilités, rotations des responsabilités, élargissement de l'accès à de nouvelles fonctions pédagogiques aux maîtres de conférences.
- Indicateurs : pourcentage de promotions femmes éligibles, candidates et promues ; augmentation du nombre de femmes en responsabilité ; observation des rotations chez les EC.
- Calendrier : septembre 2027.

Objectif 4 : Communiquer sans stéréotypes et sensibiliser

- Actions : campagne « métiers sans stéréotypes » (portraits, parcours), organisation d'une journée « Égalité F/H » autour du 8 mars, sensibilisation des encadrants et nouveaux arrivants, formation sur les inégalités de genre dans la carrière.
- Indicateurs : organisation de manifestations, progression de la connaissance sur les discriminations (sondage).
- Calendrier : événement annuel en mars 2027 ; formations dès avril 2026.

Objectif 5 : Renforcer la représentation et la gouvernance

- Actions : respect de la parité dans les instances et commissions selon les obligations légales, renforcement de la parité dans les postes à responsabilité.
- Indicateurs : nombre de femmes et d'hommes dans les instances ; suivi des postes à responsabilité.
- Calendrier : pendant toute la durée du plan.

Axe 3 — Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Cet axe vise à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour tous.

L'objectif est de permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions, sans être pénalisé par sa situation personnelle.

Constats RSU 2024 :

- Le télétravail concerne 48 % des personnels BIATSS, avec une prédominance féminine (57,5 % des femmes contre 34,6 % des hommes).

Objectif 1 : Diagnostiquer les congés et les arrêts maladie

- Actions : état des lieux du taux et nombre de congés paternité/parental (F/H), scénarios de temps de travail (partiel/plein), taux de prise de congés parentaux (ASA).
- Indicateurs : réalisation de l'état des lieux global.
- Calendrier : début mai 2026.

Objectif 2 : Adapter l'organisation et le temps de travail

- Actions : accompagnement du télétravail, autorisation d'un deuxième lieu de télétravail pour les proches aidants, flexibilité des horaires.
- Indicateurs : révision de la charte du télétravail, taux de recours au télétravail (F/H).
- Calendrier : octobre 2026.

Objectif 3 : Soutenir la parentalité et les proches aidants

- Actions : information et application des droits aux congés familiaux, relais en amont des congés, planification de l'absence pédagogique, non-sollicitation pendant les congés, entretien post-congé avec le médecin de prévention, compensation financière des collègues qui assurent les corrections de copies, les oraux et l'encadrement des mémoires, aménagement des horaires pour les enseignantes enceintes, solutions de garde (crèches), mise en place de salles d'allaitement, facilitation de la prise de congés pour garde d'enfant ou raisons familiales.
- Indicateurs : développement de procédures sur les droits aux congés familiaux, mise en place de salles d'allaitement, taux de prise de congés pour garde d'enfant, conventions avec un prestataire de crèche.
- Calendrier : début février 2026.

Objectif 4 : Outiller et faciliter la vie quotidienne

- Actions : diffusion de guides pratiques (droits liés à la grossesse, proches aidants, télétravail, temps partiel), développement du don de congés, généralisation du dispositif « santé menstruelle », réflexion sur une plateforme interne pour le covoiturage, le logement, l'école et l'entraide « aide aux devoirs » étudiants / personnels.
- Indicateurs : nombre de téléchargements des guides, ouverture et suivi de la cagnotte pour le don de congés, dispositif santé menstruelle opérationnel sur tous les sites, nombre d'utilisateurs des plateformes.
- Calendrier : printemps 2026.

Axe 4 — Prévenir et traiter discriminations, VSS, harcèlement moral/sexuel, agissements sexistes

Données RSU 2024 : 10 signalements pour le personnel.

Objectif 1 : Renforcer le dispositif de signalement et assurer l'information et l'accès

- Actions : comparaison des résultats à des indicateurs de référence, renforcement de la communication sur la cellule #RéagirAssas, diffusion d'une procédure claire et publication sur l'intranet, informations régulières sur les droits et aides aux victimes/témoins, intégration au DUERP de l'impact différencié des risques selon le sexe, promotion de la commission des droits.
- Indicateurs : procédure publiée, trafic/page info sur l'intranet, taux de connaissance de la cellule par le personnel, mise à jour et publication du DUERP.
- Calendrier : automne 2026.

Objectif 2 : Former et sensibiliser

- Actions : formation VSS pour les encadrants et responsables, communication et sensibilisation pour tous, organisation d'événements annuels sur l'égalité et la lutte contre les VSS et discriminations (25 novembre, 21 mars, 10 octobre).
- Indicateurs : pourcentage d'encadrants formés, organisation d'événements annuels et taux de participation.
- Calendrier : automne 2026.

Objectif 3 : Accompagner médicalement et psychologiquement

- Actions : augmentation du temps de médecine de prévention, conventionnement avec un psychologue du travail, mise en place d'un parcours d'accompagnement pour les personnels victimes de VSS.
- Indicateurs : délai d'accès à un rendez-vous médical ou psychologique, taux de satisfaction des personnes accompagnées.
- Calendrier : rentrée universitaire 2026.

Objectif 4 : Outiller contre toutes les discriminations

- Actions : diffusion de guides ministériels (LGBTIphobies, racisme/antisémitisme, VSS), conformité des documents (féminisation des termes, suppression de la civilité lorsque non nécessaire).
- Indicateurs : nombre de téléchargements ou accès aux guides.
- Calendrier : janvier 2026.

Lexique

- ASA : autorisation spéciale d'absence
- BIATSS : Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé
- CA : conseil d'administration
- CFJ : centre de formation des journalistes
- CSA : comité social d'administration
- DGFIP : direction générale des finances publiques
- DRH : direction des ressources humaines
- DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels
- EC : enseignant chercheur
- École W : école de communication du groupe IONIS
- Efrei : école d'ingénieurs du numérique
- ESR : enseignement supérieur et recherche
- F3SCT : formation spécialisée du CSA en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- HDR : habilitation à diriger des recherches
- INA Sup : école de l'Institut national de l'audiovisuel
- ISIT : institut de management et de communication interculturels
- LDG : lignes directrices de gestion
- LGBTIphobies : discriminations ou hostilités envers les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et intersexes
- MCF : maître de conférences
- MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- PR : professeur des universités
- QVCT : qualité de vie et des conditions de travail
- RH : ressources humaines
- RSU : rapport social unique
- VSS : violences sexistes et sexuelles

Annexes

Axe 1 — Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération

Les tableaux des coûts moyens chargés par catégorie de personnel permettent d'analyser les disparités salariales. Le coût moyen pour chaque catégorie est calculé en référence au coût chargé employeur, incluant les cotisations patronales.

TITULAIRES		COÛT MENSUEL MOYEN HOMME	COÛT MENSUEL MOYEN FEMME	COÛT MENSUEL MOYEN
ENSEIGNANTS	PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	13 722 €	13 259 €	13 556 €
	MAÎTRES DE CONFÉRENCES	8 804 €	8 615 €	8 708 €
	ENSEIGNANTS du 2nd DEGRÉ	7 877 €	8 398 €	8 079 €
	COUT MOYEN ENSEIGNANT	11 081 €	10 308 €	10 752 €
BIATSS	A	8 043 €	7 063 €	7 488 €
	B	4 648 €	4 641 €	4 644 €
	C	4 247 €	4 362 €	4 316 €
	COUT MOYEN BIATSS	5 518 €	5 141 €	5 287 €

COUT MOYEN GLOBAL	9 073 €	7 486 €	8 263 €

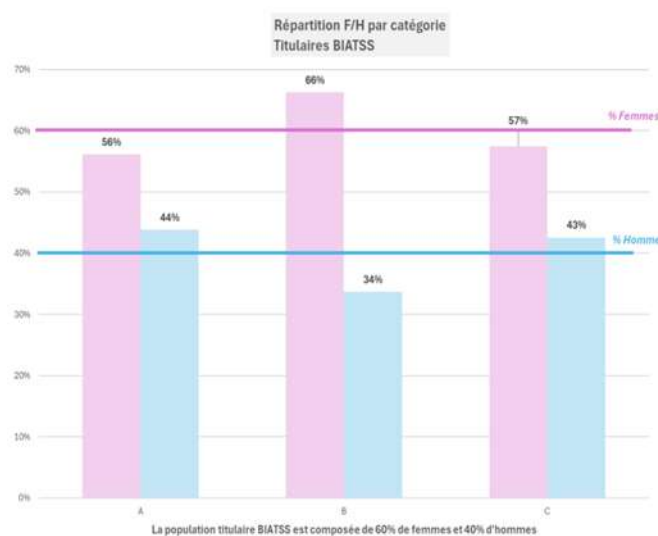
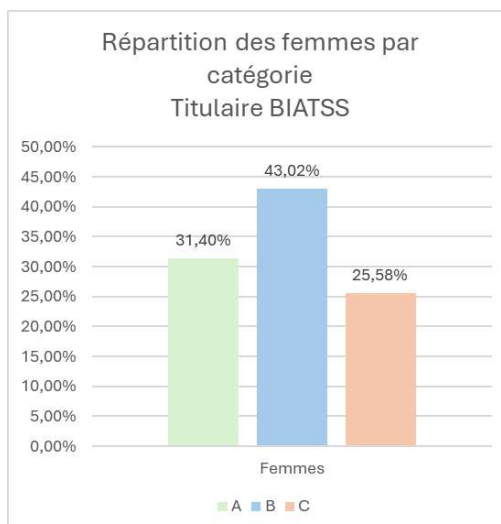
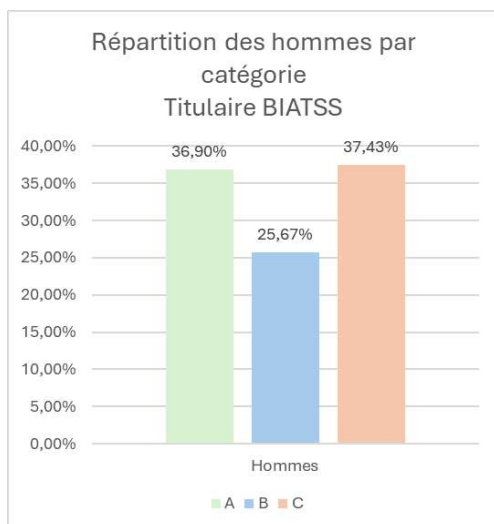
NON TITULAIRES		COÛT MENSUEL MOYEN HOMME	COÛT MENSUEL MOYEN FEMME	COÛT MENSUEL MOYEN
ENSEIGNANTS		3 906 €	3 690 €	3 807 €
	<i>dont ATER</i>	3 281 €	3 252 €	3 267 €
	<i>Dont CONTRACTUELS DOCTORANTS</i>	3 324 €	3 315 €	3 320 €
BIATSS		4 058 €	3 753 €	3 882 €

COUT MOYEN GLOBAL	3 951 €	3 716 €	3 833 €

Axe 2 — Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois

2.1 Constat sur les postes par catégorie (données du RSU 2024)

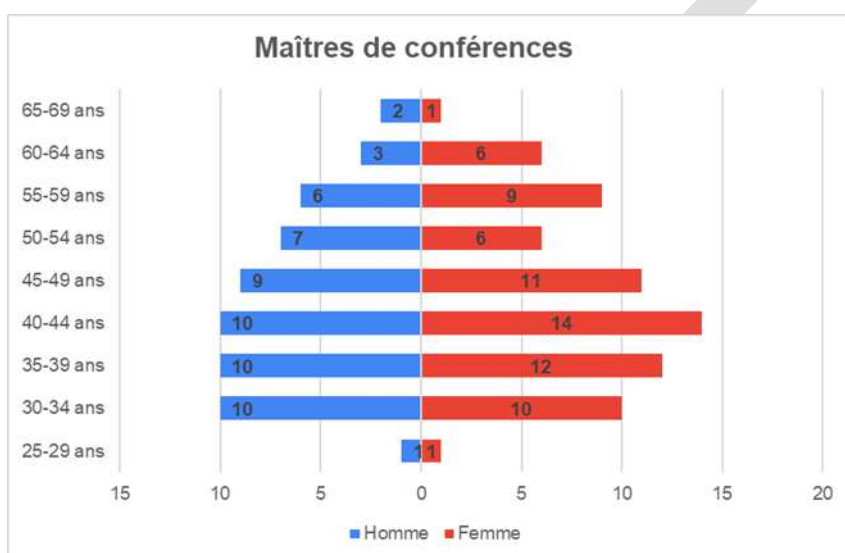
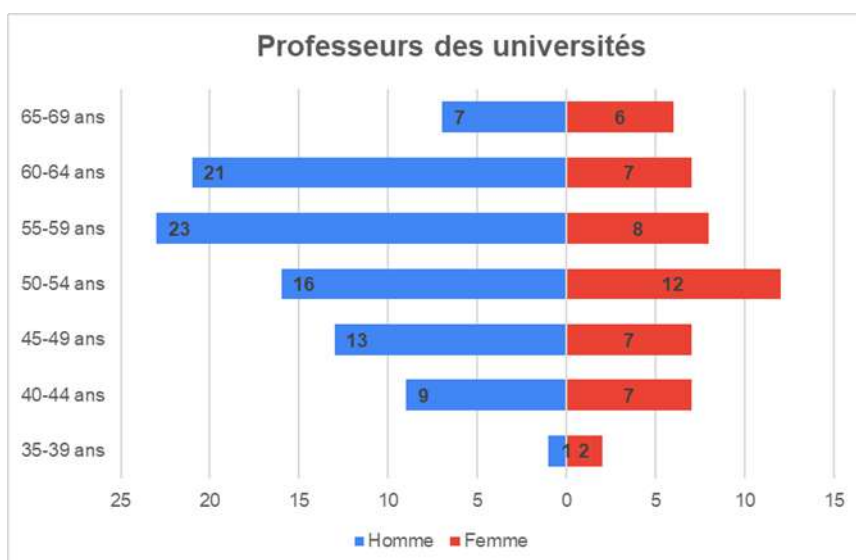
Chez les titulaires hommes BIATSS, la présence est plus marquée dans les catégories A et C. À l'inverse, chez les femmes, la majorité des postes occupés se concentre dans la catégorie B.



2.2 Taux de féminisation par corps des titulaires enseignants-chercheurs

Le taux global de féminisation des enseignants-chercheurs progresse légèrement entre 2023 et 2024, principalement grâce à une féminisation accrue du corps des maîtres de conférences (MCF). Toutefois, le corps des professeurs d'université demeure peu féminisé avec un taux de 35,3 %. Par ailleurs, la part des femmes parmi les professeurs du second degré diminue. Si la parité femmes-hommes est atteinte chez les maîtres de conférences (58 femmes pour 70 hommes), elle n'est pas assurée chez les professeurs (49 femmes pour 90 hommes).

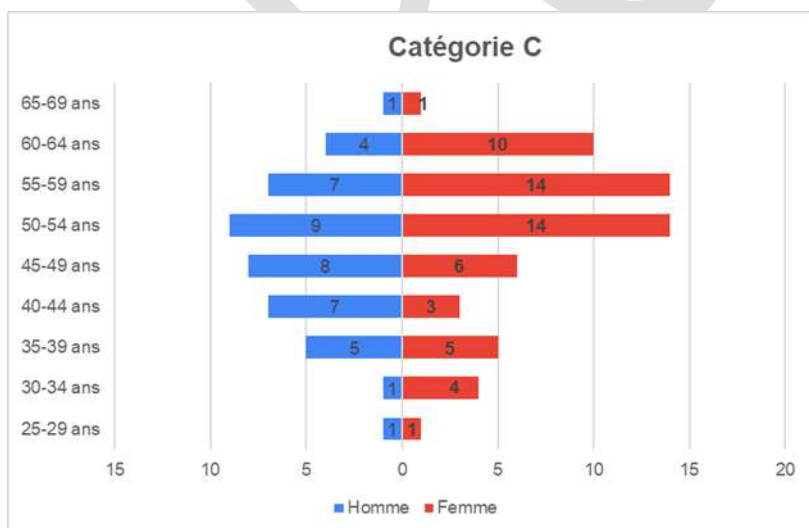
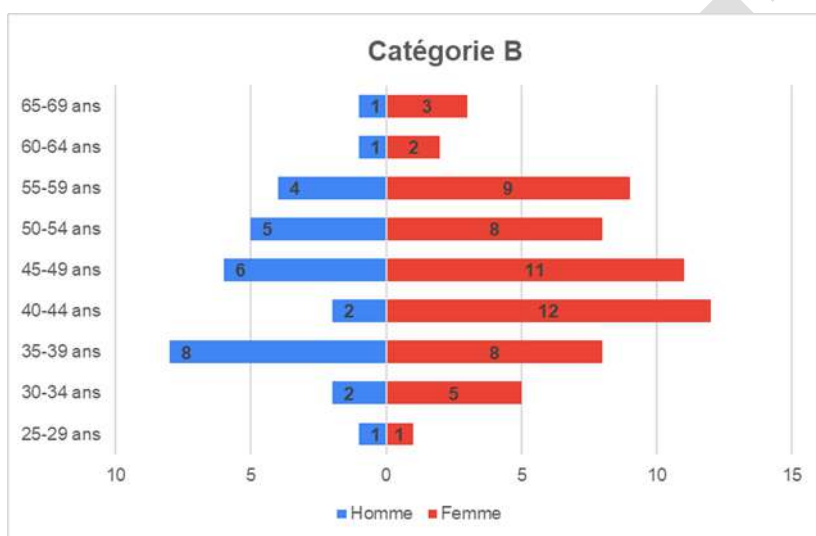
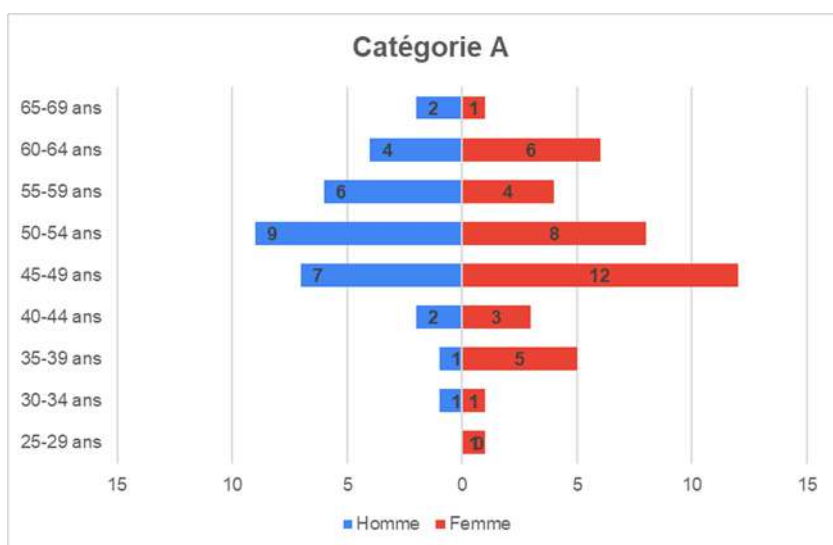
		HOMMES	FEMMES	% FEMMES	RAPPEL % FEMMES 2023
ENSEIGNANTS CHERCHEURS	PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	90	49	35,30%	35,40%
	MAÎTRES DE CONFÉRENCES	58	70	54,70%	51,20%
	TOTAL	148	119	44,60%	42,80%
ENSEIGNANTS du 2nd DEGRÉ	PROFESSEURS CERTIFIÉS	14	3	17,60%	23,80%
	PROFESSEURS AGRÉGÉS	14	13	48,10%	50%
	TOTAL	28	16	36,40%	37,50%
TOTAL		176	135	43,40%	42,20%



2.3 Taux de féminisation par corps des titulaires BIATSS

Le taux de féminisation des personnels BIATSS demeure élevé (60,1 %), particulièrement dans la catégorie B où il atteint 66,3 %.

	HOMMES	FEMMES	% FEMMES	Rappel % 2023
A	32	41	56,20%	57,30%
B	30	59	66,30%	67,40%
C	43	58	57,40%	61,70%
	105	158	60,10%	62,40%



2.4 Promotion des titulaires enseignants-chercheurs

Concernant la promotion des enseignants-chercheurs, 122 personnes sont promouvables, réparties entre 72 hommes et 50 femmes. Il convient de distinguer les promotions entre les professeurs (PR) et les maîtres de conférences (MCF).

	AU TITRE DU CNU	AU TITRE DE L'ÉTABLISSEMENT	TOTAL 2024	Rappel 2023
PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	8 (5H/3F)	5 (4H/1F)	13 (9H/4F)	9 (4H/5F)
MAÎTRES DE CONFÉRENCES	1 (1H)	2 (0H/2F)	2 (1H/1F)	5 (2H/3F)
TOTAL	9 (6H/3F)	6 (4H/2F)	15 (10H/5F)	14 (6H/8F)

2.5 Promotion des titulaires BIATSS

Le suivi des promotions concerne également les personnels titulaires BIATSS.

Avancement 2024					
Personnels ITRF					
Liste d'aptitude					
Promotions	Technicien de recherche et de formation (cat B) 1 homme		Exceptionnelle Technicien de recherche et de formation (cat B) 2 femmes		IGE (cat A) 1 homme
Tableau d'avancement					
Promotions	ADT P2C (cat C) 1femme et 1 homme	ADT P1C (cat C) 1 homme	TECH SUP (cat B) 2 femmes et 1 homme	TECH EXCEPT (cat B) 1 homme	IGE HC (cat A) 1 femme et 1 homme
Personnels BIBLIOTHEQUE					
Tableau d'avancement					
Promotions	CONSERVATEUR EN CHEF (cat A) 1 femme				
Examen professionnel					
TECH SUP (cat B) 2 femmes					
TECH EXCEPT (cat B) 1 hommes					

Axe 3 — Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

3.1 Données sur les congés maternité, paternité et accueil de l'enfant

- Titulaires EC

	2023			2024					
	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	MOYENNE JOURS / AGENTS CONCERNÉS	NOMBRE D'AGENTS	RATIO (%)
MATERNITÉ	9	687	2,15	6	645	2,1	129	5	1,60%
PATERNITÉ et ACCUEIL de l'ENFANT	0	0	0	1	25	0,1	25	1	0,30%

- Titulaires BIATSS

	2023			2024					
	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	MOYENNE JOURS / AGENTS CONCERNÉS	NOMBRE D'AGENTS	RATIO* (%)
MATERNITÉ	0	0	0	2	126	0,5	126	1	0,40%
PATERNITÉ et ACCUEIL de l'ENFANT	3	4	0,02	3	77	0,3	25,6	3	1,10%

- Non titulaires BIATSS

	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS	MOYENNE (sur l'effectif total) JOURS / AGENTS	MOYENNE JOURS / AGENTS CONCERNÉS	NOMBRE D'AGENTS	RATIO (%)
MATERNITÉ	2	160	0,96	4	350	1,9	116,7	3	1,70%
PATERNITÉ et ACCUEIL de l'ENFANT	1	22	0,13	0	0	-	-	0	0,00%

3.2 Nombre d'agents en télétravail en 2024

Un tableau présente le nombre d'agents ayant opté pour le télétravail en 2024.

Nombre d'agents en télétravail en 2024			
	Homme	Femme	Ensemble
<i>Non Titulaire</i>	29	51	80
A	18	18	36
B	10	32	42
C	1	1	2
<i>Titulaire</i>	34	98	132
A	11	25	36
B	17	43	60
C	6	30	36
Total général	63	149	212
	29,70%	70,30%	

Axe 4 — Prévenir et traiter discriminations, VSS, harcèlement moral/sexuel, agissements sexistes

Selon les données du RSU 2024, 10 signalements relatifs au personnel ont été enregistrés.

CATEGORIES	NB	%
A. Discriminations	1	10%
B. Harcèlement	8	80%
B. Harcèlement moral	6	
B. Harcèlement sexuel	2	
C. Agressions sexuelles	0	0%
D. Agissements sexistes	0	0%
E. Violences	1	10%
E. Violences psychologiques (verbales ou écrites)	0	
E. Violences physiques	1	
F. Cyber atteintes	0	0%
F. Insultes, humiliations sur les réseaux sociaux	0	
F. Cyber harcèlement	0	
G. Autres atteintes à la dignité	0	9%
H. Menaces	0	0%
I. Autres	0	18%
TOTAL SOLLICITATIONS RECUES	10	



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du calendrier universitaire 2026-2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le calendrier universitaire 2026-2027 tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Calendrier des candidatures Transfert équivalence 2026-2027

LICENCE 2^{ème} et 3^{ème} année

Transferts

Candidatures : du lundi 6 au vendredi 24 avril 2026.

Equivalences

Candidatures : du lundi 11 au vendredi 29 mai 2026.

MASTER 2 (pour les M2 ouverts à la candidature)

Calendrier général :

- Candidatures : du lundi 11 mai au vendredi 29 mai 2026.
- Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : jusqu'au vendredi 26 juin 2026.
- Les réponses aux candidats : au plus tard le lundi 29 juin 2026.

Cas particuliers :

M2 mention Relations internationales parcours Défense et dynamiques industrielles :

Candidatures : du lundi 30 mars au vendredi 17 avril 2026

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : jusqu'au jeudi 7 mai 2026

M2 mention Gestion des ressources humaines parcours GRH Internationales :

Période de candidature large pour les candidats qui sont pour l'essentiel des internationaux.

Candidatures : du lundi 2 février au dimanche 29 mars 2026.

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens :

- jusqu'au 27 mars 2026 pour les candidatures reçues entre le 2 février et le 2 mars ;
- jusqu'au 24 avril 2026 pour les candidatures reçues entre le 3 et le 29 mars.

M2 mention Droit parcours Droits français et européen :

Période de candidature étendue car les étudiants chinois doivent candidater après un processus de sélection par la Chine, processus qui peut être long.

Candidatures : du lundi 11 mai au vendredi 10 juillet 2026.

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : au plus tard le 10 juillet 2026.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation des capacités d'accueil et des paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les capacités d'accueil et les paramètres des formations – Parcoursup et Mon Master pour la rentrée 2026 tels qu'ils figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



Conseil d'administration du 16 décembre 2025

PARCOURSUP 2026

- P. 2 Capacités d'accueil
- P. 3 Attendus, critères généraux d'examen des candidatures, caractéristiques des formations

MON MASTER 2026

- P. 99 Capacités d'accueil
- P. 104 Attendus, critères généraux d'examen des candidatures, modalités d'examen des candidatures

PARCOURSUP : CAPACITÉS D'ACCUEIL

Diplôme	2025-2026	2026-2027
L1 Droit - Melun	530	530
L1 Droit - Cursus Etoile	25	25
L1 Economie-gestion - Melun	255	285
L1 Economie - Cursus Etoile	20	15
L1 Economie - Sciences numériques pour l'économie et la gestion	20	20
L1 Droit - Paris	972	912
L1 Droit - Collège de droit	75	75
L1 DL Droit-Economie-gestion	35	30
L1 DL Droit-Histoire de l'art	35	35
L1 DL Droit-Histoire	35	35
L1 DL Droit-Sciences	34	34
L1 DL Droit et Etudes multilingues	35	35
L1 DL Histoire-Médias	25	25
L1 Droit, parcours droits français & allemand - BerMuPa	25	25
L1 Droit, parcours droits français & allemand - Sarrebruck	15	13
L1 Droit, parcours droits français & de common law	10	10
L1 Droit, parcours droits français & espagnol	14	14
L1 Droit, parcours droits français & italien - Padoue	10	10
L1 Droit, parcours droits français & italien - Rome	10	10
L1 Droit, parcours droits français & suisse	15	15
L1 Economie-gestion - Paris	410	380
L1 Economie-gestion et CMI	35	35
L1 Economie-gestion - Collège d'économie Filière ED	35	35
L1 Economie-gestion - Collège d'économie Filière IAE	35	35
L1 Gestion	32	32
L1 Information et communication	65	60
L1 Science politique	120	120
L1 DL science politique - Droit	35	35
L1 DL Science politique - Economie-gestion	35	35
Bachelor en Relations internationales / International affairs	40	40
Bachelor Transformation écologique et numérique		40
L1 Numérique en Droit (à distance)		180
L1 Numérique en Information-communication (à distance)		15
TOTAL	3037	3195

* Les recrutements en Droit-Sciences et en Histoire-Médias sont gérés par Sorbonne Université

** Les recrutements en Droit et Etudes multilingues sont gérés par l'ISIT

PARCOURSUP : ATTENDUS, CRITERES GENERAUX D'EXAMEN DES CANDIDATURES, CARACTERISTIQUES DES FORMATIONS

DROIT (PARIS ET MELUN)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique

européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué :

- qu'une attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles.
- qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité : Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, littératures et cultures étrangères, Mathématiques, Sciences économiques et sociales - que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié
- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Allemand, Espagnol

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant : [Licence en droit](#)

L'Université Paris II propose un large choix de cursus (Collège de droit, Doubles cursus, doubles ou triples diplômes internationaux, diplômes d'université en droits étrangers) et des parcours

diversifiés en fonction des profils et objectifs propres à chaque étudiant.

Les candidats à l'inscription en licence, sont ainsi invités à consulter l'offre de formation pour déterminer celle qui correspond le mieux à leur projet :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/droit/licences-en-droit>

- Dispositifs de réussite

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Poursuites d'études :

A l'issue de leur licence, les étudiants inscrits à l'Université Panthéon-Assas peuvent postuler aux nombreux Masters (2 ans d'étude) ainsi qu'aux Diplômes universitaires (DU) proposés dans tous les champs du droit.

L'université offre la possibilité de suivre, parallèlement à la première année de Licence Droit, une formation de droit anglais dispensée en anglais (Diplôme d'université Civilisation et droits de Common Law) ou une formation de droit allemand dispensée en allemand (Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand) ; ces diplômes forment en droit comparé et préparent à un départ ultérieur à l'étranger via les programmes d'échanges (Erasmus+) ou le Master Juriste européen.

Ils bénéficient également de la possibilité de préparer un grand nombre d'examens professionnels et de concours en s'inscrivant à l'une des préparations proposées par l'Institut d'Études Judiciaires ou à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale. Pour préparer les concours administratifs de catégorie A, il est conseillé d'obtenir un niveau bac + 5.

Débouchés professionnels :

Les études de droit permettent d'accéder à un très grand nombre de métiers fort diversifiés dans les secteurs public (fonctions publiques étatique, territoriale ou hospitalière, magistrature judiciaire ou administrative...) et privé (avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise en matière de ressources humaines, d'assurances, de marchés publics, de droit des sociétés, de propriété intellectuelle...) en France ou à l'étranger (institutions internationales, ONG...).

Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique

COLLÈGE DE DROIT

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/ important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué :

- qu'une attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles ;
- qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité : Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères ; Mathématiques ; Sciences économiques et sociales
- que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Qualités d'expression écrite – **Essentiel**

Orthographe, vocabulaire, qualités littéraires, capacités argumentatives.

Rang par rapport au niveau de la classe – **Essentiel**

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Sérieux, autonomie, capacité à organiser le travail

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/très important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis par le candidat pourront être pris en compte le cas échéant. Pourront être pris en compte à ce titre la lettre de motivation, la fiche avenir, l'avis du chef d'établissement ou le parcours scolaire.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : obligatoire en première année : Allemand ou Espagnol, (éventuellement autres langues en fonction des demandes et capacités d'accueil)

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

La Licence de droit parcours Collège de droit est une filière sélective d'excellence qui ajoute aux enseignements de la Licence de droit parcours Collège de droit la formation délivrée par le diplôme d'université (DU) du Collège de droit.

Cette formation permet d'obtenir à la fois une licence de droit parcours Collège de droit et un diplôme d'université associé.

Elle est destinée aux étudiants ayant une solide capacité de travail et une forte motivation.

Ce parcours vise à renforcer la formation des étudiants en licence de droit à travers un esprit d'ouverture :

- Aux autres sciences humaines et sociales dans un esprit pluridisciplinaire ;
- Aux droits étrangers, au droit comparé et aux grands enjeux juridiques internationaux ;
- Aux techniques argumentatives et aux expériences pédagogiques favorisant la prise de parole en public, l'art de la persuasion, la négociation d'affaires et le travail collectif ;
- Aux grands enjeux contemporains : grands enjeux stratégiques ; grands enjeux démocratiques ; grands enjeux de la justice ; grands enjeux du numérique

Le Collège de droit est un lieu d'initiatives pédagogiques.

Des frais spécifiques de 298€ s'ajoutent aux frais d'inscription de Licence.

- Dispositifs de réussite

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Le Collège de droit de l'Université Panthéon-Assas offre aux étudiants en Licence de droit une formation complémentaire qui leur permet de préparer au mieux leur candidature en Master ainsi qu'aux différents concours et examens des professions du droit et de la justice.

Si filière sélective

- Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :

L'épreuve écrite se déroule en présentiel dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas.

Par exception, peuvent bénéficier d'une épreuve aménagée à distance s'ils en font la demande les candidats qui justifient d'une domiciliation dans les outre-mer françaises ou à l'étranger, hors Union Européenne, Monaco, Suisse et Royaume-Uni.

L'épreuve écrite peut éventuellement être complétée par un entretien oral.

L'éventuel entretien oral se déroule en présentiel dans les locaux de l'Université Panthéon-Assas.

Par exception, peuvent bénéficier d'une épreuve aménagée à distance s'ils en font la demande les candidats qui justifient d'une domiciliation dans les outre-mer françaises ou à l'étranger, hors Union Européenne, Monaco, Suisse et Royaume-Uni.

- *Mode de convocation des candidats :*

Courrier électronique ou plateforme Parcoursup.

- *Date ou période d'envoi des convocations :*

- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

L'épreuve écrite a lieu en avril ou début mai.

L'éventuel entretien oral aura lieu fin avril ou début mai.

DROIT/ÉCONOMIE ET GESTION

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Droit

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Économie gestion

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ECONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

* Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

* Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale du lycée et d'avoir choisi la spécialité « mathématiques » en première et en terminale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 84%*

Pour l'examen des vœux du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, également les notes du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont notamment les notes de mathématiques, d'anglais, de français, d'histoire-géographie, de philosophie ainsi que celles des disciplines de spécialité

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point dans le dossier du candidat, principalement la lettre de motivation qui devra être correctement rédigée et présenter un projet cohérent en lien avec le choix de suivre une double licence Droit et Economie & Gestion.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

Langue vivante 1 : obligatoire: Anglais

Langue vivante 2 : facultative: Allemand, Espagnol, autres langues en fonction des demandes et capacités d'accueil

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

La double licence Droit et Économie & Gestion est une formation d'excellence de l'Université Paris Panthéon Assas destinée à des étudiants attirés par ces disciplines et qui souhaitent acquérir une double compétence en Droit et en Economie-Gestion. A l'issue de ce cursus, les étudiants seront titulaires d'une licence en droit et d'une licence d'économie-gestion de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

<https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-double-cursus-droit-economie-gestion>*Dispositifs de réussite*

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Les étudiants diplômés de la double licence peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master en fonction de leurs acquis et de leur choix. L'obtention de la double licence doit permettre aux étudiants un large choix, pour cette poursuite d'études, entre les divers parcours recherches ou professionnels des deux disciplines - masters à dominante juridique, masters à dominante économique - voire la possibilité de suivre simultanément un master de droit et un master d'économie.

Si filière sélective

- Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :

Non

- Mode de convocation des candidats :

- Date ou période d'envoi des convocations :

Date ou période des épreuves et ou entretiens :

DROIT/ÉTUDES MULTILINGUES (ISIT)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à comprendre l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements (les travaux dirigés) est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux.

- Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant possède un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

L'ISIT, Grande École multilingue en droit, communication et relations internationales rejoint l'université Panthéon Assas pour offrir un double cursus en droit et études interculturelles. Cette formation en cinq ans ouvre les voies de toutes les carrières juridiques à l'international (avocat, juriste d'entreprise, juriste linguiste). En rejoignant ce double cursus ISIT/Paris Panthéon Assas vous pourrez construire le projet qui vous correspond alliant les compétences juridiques, multilingues et l'ouverture à l'international. Nous vous accompagnerons de manière individuelle tout au long de votre parcours tant au plan académique que professionnel.

La formation est ouverte aux candidats issus de toutes les Terminales ayant un niveau linguistique opérationnel en anglais en une deuxième langue étrangère. Le niveau minimum linguistique requis selon le cadre européen de référence est :

- un niveau B2 pour l'anglais (intermédiaire +)

- un niveau B1 (intermédiaire) pour les autres langues dispensées à l'ISIT (allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe)

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

Notes remontées dans les dossiers :

L'analyse des notes et des commentaires des bulletins de 1ère et de terminale (et du bac si le candidat est en réorientation) en portant une attention prioritaire sur les disciplines linguistiques (français, langues vivantes 1 et 2) qui sont fondamentales dans la constitution du cursus du programme. Dans cette étape d'analyse du dossier, la commission d'examen des vœux vérifie notamment le niveau linguistique sur la base des critères établis par celle-ci, inscrits dans le règlement des admissions et rappelés dans le présent rapport dans les caractéristiques de la formation (attendus locaux).

En complément de ces éléments d'examen du dossier, la CEV intègre également dans son analyse les résultats obtenus dans les matières de sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, géographie, économie) et enfin, le cas échéant, les matières scientifiques et techniques qui peuvent révéler des aptitudes intéressantes, bien que ces disciplines, en tant que telles, ne soient pas dispensées dans cette formation.

Commentaires des professeurs et du contenu de la fiche avenir :

La commission prend en compte les commentaires à la fois des bulletins et de la fiche Avenir, lui permettant d'avoir une vision sur la trajectoire d'un candidat en termes de comportement (actif, participatif), de progression (une moyenne ne reflétant pas systématiquement une progression ou une régression) pendant le parcours précédant sa candidature.

Lettre de motivation :

Elle doit présenter, selon les modalités de la CEV, trois critères principaux :

Une présentation claire et synthétique du parcours jusqu'à la candidature au programme Droit-études interculturelles.

Une définition du projet de formation et de sa construction, sa cohérence avec la formation droit-études interculturelles. Le candidat doit démontrer sa prise d'information générale sur le contenu du programme et sur les objectifs particuliers de ce programme aux plans pédagogique et professionnel.

Une bonne maîtrise rédactionnelle contenant un développement synthétique, construit et argumenté, révélateur du degré de motivation du candidat.

Fiche d'activités :

Tout ou partiellement complétée, elle constitue pour la commission un élément important d'analyse du profil du candidat en prenant en compte de manière égale les développements de chacune des 4 rubriques de la fiche. La CEV maintient cependant une approche très adaptée en intégrant le fait que tous les candidats n'ont pas pu bénéficier des mêmes opportunités dans leur parcours.

Entretien :

Après analyse des éléments précédemment soulignés et avis favorable de la CEV, celle-ci procède à la mise en place d'entretiens multilingues avec les candidats retenus. Les jurys sont constitués de membres des équipes pédagogiques tenant compte de la combinaison linguistique de chaque candidat entendu. Ces jurys fonctionnent sur le principe et les modalités suivantes :

- Valider mutuellement l'adéquation du projet de formation des candidats avec le double parcours droit-études interculturelles. En effet, cet échange a pour objectif premier de permettre aux candidats d'exposer leurs motivations, l'articulation entre leurs attentes en tant

que futur étudiant de l'enseignement supérieur et la formation sélectionnée et de s'assurer ainsi de la validité du choix du candidat, au regard des spécificités de ce programme.

- Évaluer l'opérationnalité linguistique du candidat. Les membres du jury vérifient ce paramètre déterminant pour pouvoir en cas d'admission, assurer une intégration et un suivi avec aisance du programme dispensé en multilingue dès la 1ère année.

- Et finalement établir un contact direct avec les candidats au-delà du dossier examiné sur Parcoursup. Ces jurys proposent aux candidats de se présenter de manière plus précise en insistant sur les points qu'ils souhaitent valoriser, notamment au-delà de la dimension purement académique du profil (engagement associatif, pratiques sportives ou artistique).

DROIT/HISTOIRE (SU)

SÉLECTIVITÉ

Formation sélective

LISTE DES MENTIONS

Histoire

Droit

LANGUES ET OPTIONS

Langue vivante 1 : Anglais

Langue vivante 2 : optionnel

Niveau de Français requis pour s'inscrire à la formation : C1

AMÉNAGEMENTS POUR LES PUBLICS AYANT UN PROFIL PARTICULIER

Non connu

ÉTABLISSEMENTS

Sorbonne Université

Université Paris-Panthéon-Assas

DÉBOUCHÉS

Masters à dominante juridique, formations susceptibles de conduire aux métiers de la justice (avocat, magistrat, notaire, mandataire judiciaire), aux métiers juridiques dans le domaine de l'économie (juriste d'entreprise), aux professions dans le domaine de l'administration internationale et européenne (concours des institutions internationales et européennes), aux concours de la haute fonction publique (administration centrale, administration territoriale, ministère des affaires étrangères), au journalisme, aux professions du monde de la recherche et de l'enseignement en droit et/ou en histoire (enseignant-chercheur, chercheur au Cnrs)

POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les étudiants peuvent envisager une spécialisation ultérieure dans les Masters menant aux métiers du droit, public ou privé, droit interne, droit international ; aux masters associant le droit et l'histoire ; aux Masters proposés par les École de commerce ; par Sciences-Po (Paris).

ATTENDUS DE RÉUSSITE NATIONAUX

Il est attendu des candidats en Licence Mention **HISTOIRE** :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement. Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B). Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Être intéressé par la démarche scientifique. Cette mention en effet suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines. La Licence Histoire est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail. Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en Licence Histoire laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

* Avoir un intérêt pour l'histoire dans toutes ses périodes (antique, médiévale, moderne et contemporaine). Le caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes politiques, sociaux, économiques et culturels dans une perspective historique.

Il est attendu des candidats en Licence Mention **DROIT** :

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux

Il est attendu plus spécifiquement des candidats en double licence droit et histoire :

* Manifester un intérêt fort et concret pour la culture et notamment aux civilisations et aux constructions institutionnelles

* Disposer d'une culture générale.

La réflexion tant en ce qui concerne le droit qu'en histoire implique de s'intéresser à l'histoire en général, à l'actualité politique, sociale et économique.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable.

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs. L'esprit méthodique et la rigueur sont des conditions pour mener de front la formation dans deux disciplines différentes.

* Disposer de compétence au moins dans une langue étrangère, de préférence en anglais.

Nombreux sont les secteurs juridiques et culturels qui se déploient au niveau international et requièrent la maîtrise de la langue anglaise. La maîtrise d'autres langues peut aussi être un atout, tel que le chinois, l'italien, l'espagnol et l'allemand.

Critères généraux d'examen des vœux

Les champs d'évaluation sont :

* Résultats académiques/**Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 50%** : notes en Histoire-Géographie de Première et de Terminale, notes en Français de Première et de Terminale, notes en Philosophie de Terminale, notes en Anglais de Première et de Terminale, notes en options Langues anciennes (Latin et/ou Grec) de Première et de Terminale, notes en option Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques, notes en option Humanités, littérature et philosophie, note en option Langues, Littératures et Cultures étrangères, notes en option Droit et grands enjeux du monde contemporain de Terminale, moyenne générale de Première et de Terminale.

* Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%** : méthodes de travail, capacité à l'oral, qualité de l'orthographe, notamment via les appréciations des enseignants de Première et de Terminale.

* Savoir-être/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 14%** : autonomie, capacité à fournir des efforts, concentration en classe, capacité d'organisation, esprit d'équipe, ouverture au monde, curiosité intellectuelle, notamment via la fiche Avenir et via les appréciations des enseignants de Première et de Terminale.

* Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%** : connaissance des débouchés de la formation, connaissance des exigences de la formation (prise de contact avec les étudiants et/ou les responsables pédagogiques, participation éventuelle à la Journée Portes Ouvertes), cohérence du projet de formation au regard du projet professionnel, intérêt pour la formation, exprimés dans le projet de formation motivé.

* Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri- ou extrascolaire/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%** : engagement associatif, expériences acquises sous la forme de stages dans le milieu intéressant le droit, l'histoire ou la culture, curiosité pour les questions sociétales, notamment via le C.V. et le projet de formation motivé.

Tous ces critères sont jugés essentiels.

Caractéristiques de la formation

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

* Organisation sur 6 semestres de 30 crédits E.C.T.S. chacun, répartis sur 3 années. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (U.E.) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (E.C.) ne donnant pas lieu à attribution de crédits. Seules les U.E. emportent l'attribution de crédits E.C.T.S. Les enseignements sont semestriels, sous la forme de cours magistraux (C.M.) et de travaux dirigés (T.D.), aussi bien en Histoire qu'en Droit.

* La double Licence Histoire et Droit vise à apporter aux étudiants une solide culture dans les deux disciplines, des outils de compréhension et de réflexion sur les évolutions de nos sociétés, ainsi que les compétences nécessaires pour faire d'eux des témoins lucides et actifs de ces évolutions ; elle implique un travail personnel très important dans la mesure où elle vise l'obtention de deux Licences ; sont attendus, outre une parfaite maîtrise de la langue française (écrite comme orale), un très bon niveau préalable dans certaines matières telles que l'histoire, la géographie, la philosophie, une langue étrangère, ainsi qu'une bonne aptitude au raisonnement et une grande curiosité intellectuelle.

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Masters à dominante juridique, formations susceptibles de conduire aux métiers de la justice (avocat, magistrat, notaire, mandataire judiciaire), aux métiers juridiques dans le domaine de l'économie (juriste d'entreprise), aux professions dans le domaine de l'administration internationale et européenne (concours des institutions internationales et européennes), aux concours de la haute fonction publique (administration centrale, administration territoriale, ministère des affaires étrangères), au journalisme, aux professions du monde de la recherche et de l'enseignement en droit et/ou en histoire (enseignant-chercheur, chercheur au Cnrs)

Les étudiants peuvent envisager une spécialisation ultérieure dans les Masters menant aux métiers du droit, public ou privé, droit interne, droit international ; aux masters associant le droit et l'histoire ; aux Masters proposés par les École de commerce ; par Sciences-Po (Paris).

HISTOIRE/HISTOIRE DE L'ART (SU)

SÉLECTIVITÉ

Formation sélective

LISTE DES MENTIONS

Histoire de l'art et archéologie

Droit

LANGUES ET OPTIONS

Langue vivante 1 : Anglais

Langue vivante 2 : optionnel

Niveau de Français requis pour s'inscrire à la formation : C1

AMÉNAGEMENTS POUR LES PUBLICS AYANT UN PROFIL PARTICULIER

Non connu

ÉTABLISSEMENTS

Sorbonne Université

Université Paris 2- Panthéon-Assas

DÉBOUCHÉS

Masters à dominante Histoire de l'art ou archéologie, Masters à dominante juridique, formations susceptibles de conduire aux métiers du patrimoine (accès à ces professions généralement sur concours).

POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les étudiants peuvent envisager une spécialisation ultérieure dans les métiers de l'archéologie, des musées, du patrimoine, de l'expertise, du marché de l'art, du tourisme, de la culture ou de la médiation culturelle comme dans les métiers à caractère juridique, en particulier les professions nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

ATTENDUS DE RÉUSSITE NATIONAUX

Il est attendu des candidats en Licence Mention **HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE** :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement. Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B). Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Etre intéressé par la démarche scientifique. Cette mention en effet suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines. La Licence Histoire de l'art et archéologie est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail. Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en Licence Histoire de l'art et archéologie laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

* Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture. La caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes artistiques, culturels et visuels dans une perspective historique.

Il est attendu des candidats en Licence Mention **DROIT** :

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des

enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux

Il est attendu plus spécifiquement des candidats en double licence droit et histoire de l'art :

* Manifester un intérêt fort et concret pour la culture et notamment pour l'art et son marché, les musées et le patrimoine

* Disposer d'une culture générale.

La réflexion tant en ce qui concerne le droit qu'en histoire de l'art implique de s'intéresser à l'histoire en général, à l'actualité politique, sociale et économique.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable.

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs. L'esprit méthodique et la rigueur sont des conditions pour mener de front la formation dans deux disciplines différentes.

* Disposer de compétence au moins dans une langue étrangère, de préférence en anglais.

Nombreux sont les secteurs culturels et artistiques qui se déploient au niveau international et requièrent la maîtrise de la langue anglaise. La maîtrise d'autres langues peut aussi être un atout, tel que le chinois, l'italien, l'espagnol et l'allemand.

Critères généraux d'examen des vœux

Les champs d'évaluation sont :

* Résultats académiques/**Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 30%** : notes en Histoire-Géographie de Première et de Terminale, notes en Français de Première et de Terminale, notes en Philosophie de Terminale, notes en Anglais de Première et de Terminale, notes en options Langues anciennes (Latin et/ou Grec) de Première et de Terminale, notes en option Droit et grands enjeux du monde contemporain de Terminale, notes en option Histoire des arts de Terminale, moyenne générale de Première et de Terminale.

* Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire/**Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%** : méthodes de travail, capacité à l'oral, qualité de l'orthographe, notamment via les appréciations des enseignants de Première et de Terminale.

* Savoir-être/**Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%** : autonomie, capacité à fournir des efforts, concentration en classe, capacité d'organisation, esprit d'équipe, ouverture au monde, curiosité intellectuelle, notamment via la fiche Avenir et via les appréciations des enseignants de Première et de Terminale.

* Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%** : connaissance des débouchés de la formation, connaissance des exigences de la formation (prise de contact avec les étudiants et/ou les responsables pédagogiques, participation éventuelle à la Journée Portes Ouvertes), cohérence du projet de formation au regard du projet professionnel, intérêt pour la formation, exprimés dans le projet de formation motivé.

* Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri- ou extrascolaires/ **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%** : engagement associatif, expériences acquises sous la forme de stages dans le milieu culturel, intérêt pour les arts (expositions visitées, voyages pédagogiques), curiosité pour les questions sociétales, notamment via le C.V. et le projet de formation motivé.

Tous ces critères sont jugés essentiels.

Caractéristiques de la formation

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation/*

* Organisation sur 6 semestres de 30 crédits E.C.T.S. chacun, répartis sur 3 années. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (U.E.) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (E.C.) ne donnant pas lieu à attribution de crédits. Seules les U.E. emportent l'attribution de crédits E.C.T.S. Les enseignements sont semestriels, sous la forme de cours magistraux (C.M.) et de travaux dirigés (T.D.), aussi bien en Histoire de l'art et archéologie qu'en Droit.

* La double Licence Histoire de l'art et Droit vise à apporter aux étudiants une solide culture dans les deux disciplines, des outils de compréhension et de réflexion sur les évolutions de nos sociétés, ainsi que les compétences nécessaires pour faire d'eux des témoins lucides et actifs de ces évolutions ; elle implique un travail personnel très important dans la mesure où elle vise l'obtention de deux Licences ; sont attendus, outre une parfaite maîtrise de la langue française (écrite comme orale), un très bon niveau préalable dans certaines matières telles que l'histoire, la géographie, la philosophie, une langue étrangère, ainsi qu'une bonne aptitude au raisonnement et une grande curiosité intellectuelle.

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Masters à dominante Histoire de l'art ou archéologie, Masters à dominante juridique, formations susceptibles de conduire aux métiers du patrimoine (accès à ces professions généralement sur concours).

Les étudiants peuvent envisager une spécialisation ultérieure dans les métiers de l'archéologie, des musées, du patrimoine, de l'expertise, du marché de l'art, du tourisme, de la culture ou de la médiation culturelle comme dans les métiers à caractère juridique, en particulier les professions nécessitant des connaissances et compétences renforcées en Histoire de l'art ou en Archéologie et en Droit, public ou privé.

DROIT/SCIENCES (SU)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Droit

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Sciences

Attendus locaux (définis par l'établissement)

La formation s'adresse à des bachelières et bacheliers ou des étudiantes et étudiants en réorientation de très bon niveau, avec un intérêt marqué à la fois pour le droit et pour les sciences.

Il est impératif :

- d'avoir suivi une filière générale ;

- d'avoir choisi Mathématiques en matière de spécialité aussi bien en Première qu'en Terminale, plus une autre matière de spécialité de nature scientifique aussi bien en Première qu'en Terminale (Physique-Chimie, SVT, Numérique et sciences informatiques ou Sciences de l'ingénieur). L'acquisition de solides connaissances en Sciences est un prérequis indispensable. L'option « Mathématiques complémentaires » choisie en Terminale est insuffisante. L'option « Mathématiques Expertes » est un plus mais son choix n'est pas impératif pour candidater. L'option « Droits et grands enjeux du monde contemporain » est un plus mais son choix n'est pas impératif.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (essentiel)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 30%**

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. Par ailleurs, dans l'hypothèse dans laquelle les notes sont intégrées par le candidat, il est exigé qu'ils versent, comme cela est possible, les bulletins de notes correspondant sur la plateforme Parcoursup au format PDF. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué :

- qu'une attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles ;
- qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité (Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie, Langues, littératures et cultures étrangères ; Mathématiques ; Numérique et sciences informatiques ; Physique-Chimie, SVT, Sciences de l'ingénieur ; Sciences économiques et sociales).
- que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (important)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 30%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (essentiel)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Allemand, Espagnol

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

La double licence Sciences et Droit est une formation s'adressant à des étudiants dotés d'une grande capacité de travail et d'une faculté d'adaptation les rendant aptes à développer, de façon simultanée, des moyens et des champs différents de réflexion. L'objectif de la formation est de leur apporter une solide culture dans les disciplines juridiques et scientifiques.

Les juristes doivent être en mesure d'appréhender objectivement les problématiques engagées par les développements scientifiques, les scientifiques doivent être capables de comprendre les enjeux sociétaux et éthiques liés à leur activité professionnelle. Il est donc essentiel de former pour l'avenir des cadres qui sauront déployer leurs compétences autour de cette double culture afin de prendre des décisions réellement éclairées.

La double licence est organisée sur six semestres dont chacun fait l'objet d'un contrat pédagogique équilibré entre unités d'enseignements scientifiques et unités d'enseignements en droit. Une formation en langue est dispensée tout au long du parcours. La double licence conduit à l'obtention de la licence de Droit de l'Université Panthéon-Assas et de la licence de Sciences et Technologies de Sorbonne Université dans l'une des huit disciplines scientifiques proposées (Chimie, Électronique, Informatique, Mathématiques, Mécanique, Physique, Sciences de la Terre, Sciences de la vie).

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuites d'études :

Les étudiants diplômés du double cursus peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master de l'une ou l'autre des universités partenaires. L'obtention du double cursus doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours, recherche ou professionnel, des deux disciplines – masters à dominante juridique, masters à dominante scientifique.

Débouchés professionnels :

La double licence vise à favoriser l'accès à certaines professions dans lesquelles cette double compétence présente un grand intérêt, telles que les activités de juriste dans les laboratoires pharmaceutiques ou entreprises de biotechnologie, de conseil en propriété industrielle, d'expert, de police scientifique, aux professions du calcul financier (actuariat et autres). Les débouchés sont vastes et s'inscrivent clairement dans des défis de société à l'interface entre le droit et les sciences (droit et sciences de la santé, droit et sciences de l'environnement, droit et sciences du numérique et des nouvelles technologies).

En particulier, les études de droit permettent d'accéder à un très grand nombre de métiers fort diversifiés dans les secteurs public (fonctions publiques étatique, territoriale ou hospitalière, magistrature judiciaire ou administrative...) et privé (avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise en matière de ressources humaines, d'assurances, de marchés publics, de droit des sociétés, de propriété intellectuelle...) en France ou à l'étranger (institutions internationales, ONG...). Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique.

Les études de sciences préparent aux métiers de la recherche et du développement dans le secteur académique et en entreprise.

Filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection : des entretiens peuvent, le cas échéant, être organisés*
- *Mode de convocation des candidats :*
- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

DROITS FRANÇAIS ET ALLEMAND BERMUPA

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances des LV1 et LV2 requises pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 35%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'allemand, d'anglais et de mathématiques. La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-allemand seront également prises en compte.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/important/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : allemand ou anglais

LV2 : anglais ou allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Langue vivante 1 ou 2 (niveau B2) : allemand : enseignements de droit allemand dispensés en langue allemande obligatoires pendant la licence à Paris puis master entièrement dispensé en allemand à Berlin ou à Munich.

Langue vivante 2 ou 1 (niveau B2) : anglais : cours d'anglais obligatoire durant les trois premières années à Paris.

Le programme BerMuPa est conçu sur une durée de cinq ans. Les trois années de licence se déroulent à Paris. À l'issue de la troisième année, les étudiants font le choix de s'orienter vers l'une ou l'autre des deux universités partenaires allemandes, la Humboldt-Universität à Berlin (HU) ou la Ludwig-Maximilians-Universität à Munich (LMU), où ils effectuent leur master qui est sanctionné par un double diplôme.

La formation assure, en premier lieu, l'acquisition par les étudiants des connaissances fondamentales et des méthodes du droit français. Les étudiants suivent ainsi dans son intégralité le cursus normal des trois années de licence en droit à Assas. Le deuxième objectif du programme est de procurer aux étudiants une initiation, puis une formation plus approfondie en droit allemand. À cette fin, les étudiants suivent, en plus du cursus normal, les enseignements de langue et de droit allemand dispensés tout au long de leur licence. Ils bénéficient en outre d'un tutorat méthodologique assuré par des étudiants allemands. En troisième année, les étudiants participent à un cours et un séminaire de droit comparé. Les deux années de master sont des années d'approfondissement en droit allemand, passées entièrement à la HU Berlin ou la LMU Munich. Les étudiants y suivent les cours et les enseignements méthodologiques dispensés par l'université allemande. Un second séminaire de droit comparé se tient la première année de master.

Droits spécifiques à payer dans l'université partenaire : frais administratifs à hauteur de 300 € / semestre environ

Le détail des enseignements est disponible sur : <https://bermupa.u-paris2.fr/fr>

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Le programme Bermupa prépare à la vie professionnelle des juristes de droit français aptes à travailler avec des juristes allemands et capables d'assurer l'interface entre les systèmes juridiques français et allemand, dans la langue du partenaire. Les étudiants ayant choisi la spécialisation (Kerngebiet) « Vertiefung Deutsches Recht » lors de la deuxième année de master à Berlin peuvent opter pour la passation de la « Gleichwertigkeitsprüfung » permettant l'accès au service préparatoire aux professions juridiques en Allemagne

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection* : entretien
- *Mode de convocation des candidats* : Module de prise de rendez-vous Parcoursup
- *Date ou période d'envoi des convocations* : fin avril / début mai

Date ou période des épreuves et ou entretiens : fin avril / début mai

DROITS FRANÇAIS ET ALLEMAND SARREBRUCK

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances des LV1 et LV2 requises pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 35%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais, d'allemand et de mathématiques.

La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-allemand seront également prises en compte.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/important/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 20%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : allemand

LV2 : anglais

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Langue vivante 1 (niveau B2-C1) : allemand : enseignements de droit allemand dispensés en langue allemande pendant les deux premières années à Sarrebruck (les étudiants admis dans la formation devront fournir au moment de l'inscription à l'Université de la Sarre à Sarrebruck une attestation de niveau en langue allemande).

Langue vivante 2 (niveau B2) : anglais : cours d'anglais obligatoire en troisième année de licence à l'Université Panthéon-Assas.

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1

Détail du parcours de la formation : Soucieux d'offrir aux étudiants une double formation juridique dès la première année d'études, l'université Panthéon-Assas a mis en place un programme d'études intégrées en droit français et allemand en partenariat avec le Centre juridique franco-allemand (CJFA) de l'Université de la Sarre (Sarrebruck). L'étudiant effectuera les deux premières années de la licence en droit au CJFA à Sarrebruck et la troisième année à Paris.

Droits spécifiques à payer dans l'université partenaire : Durant leur séjour à l'université partenaire, les étudiants paient les droits d'inscription à l'université Panthéon-Assas. Des frais administratifs sont à prévoir dans l'université partenaire (env. 300 € / semestre).

Voir également le détail du parcours sur : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/cursus-detudes-integrees-en-droits-francais-et-allemand-sarrebruck>

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Ce cursus offre aux étudiants une double formation juridique dès la première année des études, leur permettant à la fois de connaître le droit du pays partenaire et de mieux comprendre leur propre système national.

A l'issue des deux années de formation à Sarrebruck les étudiants terminent leur licence à l'université Paris Panthéon-Assas.

Ils peuvent par la suite se porter candidat à un master de leur choix à l'université Panthéon-Assas ou dans une autre université pour poursuivre leur formation et accéder à des emplois

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection* : entretien
- *Mode de convocation des candidats* : Module de prise de rendez-vous Parcoursup
- *Date ou période d'envoi des convocations* : fin avril / début mai
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens* : fin avril / début mai

DROITS FRANÇAIS ET DE COMMON LAW

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances en anglais pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 60%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais et de mathématiques. La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-irlandais seront également prises en compte.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 30%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 4%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : anglais

LV2 : pas de LV2

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Langue vivante 1 (niveau B2) : anglais : cours de droit obligatoire en anglais les 2 premières années à University College Dublin en Irlande.

Les étudiants suivent également ensuite des cours d'anglais obligatoire pendant les deux années à Paris.

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1

Détail du parcours de la formation : Le programme de droits français et de Common Law est conçu sur une durée de quatre ans. Les deux premières années (L1, L2) se déroulent en Irlande à University College Dublin et les deux suivantes (L3 et M1) à Paris à l'université Paris II Panthéon-Assas.

Voir également le détail du parcours sur : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-master-1-en-droits-francais-et-de-common-law-dublin>

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Ce double diplôme offre à des étudiants la chance exceptionnelle d'acquérir une formation juridique approfondie dans deux systèmes significativement différents (famille de Common Law et famille romano-germanique).

Il existe actuellement, dans le milieu de la pratique juridique (cabinets d'avocats d'affaires) une forte demande de juristes familiers des deux cultures de droit civil et de Common Law, qui se destinent à une activité juridique transnationale (en particulier à des futurs avocats d'affaires internationaux).

Le développement des liens économiques, commerciaux, culturels et politiques entre les Etats membres de l'Union européenne, ainsi que le phénomène d'internationalisation des sources de droit, augmentent la demande d'étudiants possédant une telle double formation.

En conséquence, les étudiants qui se destinent à d'autres voies (université, organisations internationales ou européennes etc.) tireront également le plus grand profit de ce diplôme.

Le programme des enseignements a, d'abord, été pensé pour permettre aux étudiants de pouvoir se qualifier aux Barreaux en Irlande, en Irlande du Nord ainsi qu'en Angleterre et au Pays de Galles, comme, ils le sont pour le Barreau français après avoir obtenu le diplôme requis en France.

Ainsi, plusieurs étudiants de ces doubles diplômes choisissent la carrière d'avocat (généralistes ou spécialisé dans l'arbitrage, en droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies) ou de solicitor en Angleterre. D'autres débouchés professionnels se dessinent : consultant dans une organisation non gouvernementale dans le domaine des droits de l'Homme, apprenti dans le domaine de la gestion d'actif, consultant au Fonds mondial de la Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme à Genève, notaire, magistrat, greffier, juriste en entreprise en droit américain des affaires, juriste dans des associations de protection des droits de l'Homme...

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :*

Non

- *Mode de convocation des candidats :*
- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

DROITS FRANÇAIS ET ESPAGNOL

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances des LV1 et LV2 requises pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire)/ **65%**

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais et de mathématiques.

La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-espagnol seront également prises en compte.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : essentiel/**important**/complémentaire)/ **15%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- Savoir-être (préciser : essentiel/important/**complémentaire**)/ **5%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : essentiel/**important**/complémentaire)/ **10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/**complémentaire**)/ **5%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : espagnol

LV2 : anglais

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

Langue vivante 1 (niveau B2) : espagnol : cours de civilisation et de droit en espagnol obligatoire pendant les deux premières années de la Licence à Paris et les deux dernières années de la formation à Barcelone.

Langue vivante 2 (niveau B2) : anglais : cours obligatoire les 2 premières années à Paris 2.

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1

Détail du parcours de la formation : Le programme de droits français et espagnol est conçu sur une durée de quatre ans. Les deux premières années (L1, L2) se déroulent à l'Université Paris II Panthéon-Assas à Paris. À l'issue de la deuxième année de Licence, les étudiants poursuivent leurs études au sein de l'université partenaire Autònoma de Barcelona (UAB), où ils suivent les troisième et quatrième années de cursus.

Voir également le détail du parcours sur : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-master-1-en-droits-francais-et-espagnol-barcelone>

- Dispositifs de réussite

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

À l'issue de cette formation, les étudiants peuvent poursuivre leurs études soit en France (Master 2), soit en Espagne, voire dans un autre pays, sous réserve de satisfaire aux conditions propres à chaque formation. Le profil des étudiants et le cursus suivi pendant cette formation spécifique sont particulièrement adaptés pour intégrer certains Masters et notamment les Masters en droit international, le Master de droit comparé des affaires ou encore le Master de droit public comparé. À l'UAB, les étudiants de Paris 2 peuvent effectuer un stage de trois mois en cabinet d'avocats, en service juridique d'entreprise ou encore dans des institutions publiques ou organismes administratifs. Ces stages n'ont pas à être recherchés par les étudiants car ils sont directement proposés par l'Université elle-même.

Si filière sélective

- Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :

Non

- Mode de convocation des candidats :

- Date ou période d'envoi des convocations :

- Date ou période des épreuves et ou entretiens :

DROITS FRANÇAIS ET ITALIEN PADOUE

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances de la LV1 et de la LV2 requises pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 80%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais et de mathématiques. La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-italien seront également prises en compte.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 4%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 3%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/**important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 3%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : italien
LV2 : anglais

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

Langue vivante 1 (niveau B2) : italien

Langue vivante 2 (niveau B2) : anglais

Le programme en droits français et italien est conçu sur une durée de cinq ans. Les trois premières années se déroulent à l'université Panthéon-Assas à Paris, la quatrième et cinquième année au sein de l'université de Padoue.

A l'issue des cinq années de la formation les étudiants obtiennent deux diplômes : Laurea Magistrale in Giurisprudenza (niveau Master) de l'université de Padoue et le Master en droits français et italien de Panthéon-Assas. A Panthéon-Assas, les étudiants suivent les enseignements de la Licence en droit (parcours classique) : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-en-droit>

Ils acquièrent une culture juridique générale commune et se familiarisent avec la méthodologie propre aux juristes (dissertation juridique, commentaire d'arrêt, cas pratique). En troisième année, afin de se préparer au départ dans l'université partenaire, les étudiants suivent des

cours d'introduction au droit italien dispensés par des intervenants de l'université de Padoue.

Ensuite, ils suivent les enseignements du master à Padoue. Le détail des enseignements est disponible sur <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-master-en-droits-francais-et-italien-padoue>

- Dispositifs de réussite

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Le master en droits français et italien a pour ambition de donner aux étudiants une connaissance approfondie de deux systèmes juridiques européens. Les étudiants sont encadrés par du personnel hautement qualifié (enseignants chercheurs, enseignants-professionnels en activité ou intervenants du milieu professionnel). La sélection rigoureuse d'étudiants motivés permettra de leur assurer une formation de haut niveau susceptible d'être fortement appréciée dans les milieux professionnels français, italien et européen.

Les liens étroits que chaque établissement entretient avec le monde professionnel sont un atout pour l'insertion des étudiants.

Si filière sélective

- Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :

Non

- Mode de convocation des candidats :

- Date ou période d'envoi des convocations :

- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

DROITS FRANÇAIS ET ITALIEN ROME

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances de la LV1 et de la LV2 requises pour suivre le parcours.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 80%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais et de mathématiques. La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer dans un double cursus franco-italien seront également prises en compte.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 4%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 3%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/**important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 3%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : italien
LV2 : anglais

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- Contenu et organisation des enseignements de la formation

Langue vivante 1 (niveau B2) : italien

Langue vivante 2 (niveau B2) : anglais

Le programme en droits français et italien est conçu sur une durée de cinq ans. Les trois premières années se déroulent à l'université Panthéon-Assas à Paris, la quatrième et cinquième année au sein de l'université de Rome Sapienza.

A l'issue des cinq années de la formation les étudiants obtiennent deux diplômes :

Laurea Magistrale in Giurisprudenza (niveau Master) de l'université de Rome Sapienza, Master en droits français et italien de Panthéon-Assas. A Panthéon-Assas, les étudiants suivent les enseignements de la Licence en droit (parcours classique) : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-en-droit>

Ils acquièrent une culture juridique générale commune et se familiarisent avec la méthodologie propre aux juristes (dissertation juridique, commentaire d'arrêt, cas pratique).

En troisième année, afin de se préparer au départ dans l'université partenaire, les étudiants suivent des cours d'introduction au droit italien dispensés par des intervenants de l'université de Rome Sapienza.

Ensuite, ils suivent les enseignements du master à Rome Sapienza.

Le détail des enseignements est disponible sur <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-master-en-droits-francais-et-italien-rome-sapienza>

- Dispositifs de réussite

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Le master en droits français et italien a pour ambition de donner aux étudiants une connaissance approfondie de deux systèmes juridiques européens. Les étudiants sont encadrés par du personnel hautement qualifié (enseignants chercheurs, enseignants - professionnels en activité ou intervenants du milieu professionnel). La sélection rigoureuse d'étudiants motivés permettra de leur assurer une formation de haut niveau susceptible d'être fortement appréciée dans les milieux professionnels français, italien et européen.

Les liens étroits que chaque établissement entretient avec le monde professionnel sont un atout pour l'insertion des étudiants.

Si filière sélective

- Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :

Non

- Mode de convocation des candidats :

- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

DROITS FRANÇAIS ET SUISSE

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques
- Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique

européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances de la LV1 requise pour suivre le parcours. La maîtrise de l'allemand n'est pas requise mais constitue un atout, l'université de Fribourg proposant également des cours dans cette langue.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 50 %*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes de français, de philosophie, d'histoire géographie, d'anglais et de mathématiques. La maturité du candidat, ses motivations et ses connaissances linguistiques pour participer à un double cursus franco-suisse seront également prises en compte. Une connaissance de l'allemand constitue un atout (l'université de Fribourg proposant également des cours dans cette langue), mais elle n'est nullement indispensable pour être admis dans le programme et pour le suivre.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15 %*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10 %*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15 %*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10 %*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : anglais

LV2 : pas de LV2

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Langue vivante 1 (niveau B2) : anglais : cours d'anglais obligatoires à l'université Paris-Panthéon-Assas.

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1

Détail du parcours de la formation : La durée totale de ce cursus est de 5 années. Les deux premières années (L1 et L2) sont effectuées à l'université de Fribourg, les deux suivantes (L3, M1) sont effectuées à l'université Paris-Panthéon-Assas et la dernière (M2) se déroule de nouveau à l'université de Fribourg

À l'issue des trois premières années (L1-L3) sont délivrés les deux diplômes suivants :

Licence en droit (université Paris-Panthéon-Assas) et Bachelor of Law (université de Fribourg).

À l'issue des deux années suivantes (M1-M2) sont délivrés les deux diplômes suivants :

Master en droit franco-suisse (université Paris II Panthéon-Assas) et Master of Law (université de Fribourg).

Le passage de licence en master au sein du programme est de droit et n'implique donc pas une nouvelle sélection, sous réserve de la réussite aux examens de licence.

Ce cycle d'études est placé sous la responsabilité commune de l'université Paris-Panthéon-Assas et de l'université de Fribourg, chacune assurant le recrutement de la moitié des étudiants de chaque promotion.

Voir également le détail du parcours sur : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-master-2-en-droits-francais-et-suisse-fribourg-suisse>.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Ce cursus permet aux étudiants d'acquérir une formation dans deux systèmes juridiques différents : le français et le suisse. L'université Paris- Panthéon-Assas développe ce type de formation dans un esprit d'ouverture et dans le cadre d'une politique internationale volontariste. Les étudiants qui suivent ce programme devront faire un grand effort d'adaptation, afin de pouvoir passer d'un régime et d'un système juridique à l'autre. Cette faculté d'adaptation, ainsi que la connaissance des deux systèmes français et suisse et la capacité à faire le lien entre les deux constitueront un ajout majeur, bien au-delà du strict cadre franco-suisse.

Les étudiants issus du programme peuvent rejoindre diverses professions et travailler dans de nombreux domaines, comme le barreau, la magistrature, la banque et, de manière générale, les entreprises.

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :*

Non

- *Mode de convocation des candidats :*
- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

ÉCONOMIE ET GESTION (PARIS ET MELUN)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ECONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

* Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de

travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

* Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale du lycée et d'avoir choisi la spécialité « Mathématiques » en première et en terminale, ainsi que l'option « Mathématiques expertes ». A défaut, il faut avoir suivi l'option « Mathématiques complémentaires » en terminale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 93%**

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent). Les notes examinées sont celles de mathématiques, anglais, français, histoire-géographie, philosophie, sciences physiques, SES et STT, avec une attention particulière portée aux notes de mathématiques.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 4%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Espagnol, Allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant : [Licence économie-gestion](#).

L'université Paris-Panthéon-Assas propose également un Cours de Master en Ingénierie Economie, finance quantitative et statistique (CMI-EFIQuaS) sur le portail Parcoursup en Formation en ingénierie (mot-clé Finances).

L'université Paris-Panthéon-Assas propose en outre des cursus (Collège d'économie filière Ingénierie en analyse économique et filière Économie et droit, double cursus droit et économie gestion) et des parcours diversifiés en fonction des profils et objectifs propres à chaque étudiant. Dès lors, pour les candidats à l'entrée en licence, il est impératif de consulter notre site <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/economie/licences-en-economie> afin de ne manquer aucune opportunité.

Pour pouvoir vous inscrire au collège d'économie, vous devez respecter des procédures et des calendriers particuliers.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Masters Économie, Gestion

COLLÈGE D'ÉCONOMIE FILIÈRE ÉCONOMIE ET DROIT

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ÉCONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel.

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient

capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

*** Disposer d'une culture générale**

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

*** Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable**

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

*** Disposer de compétences en langue anglaise**

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est vivement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale au lycée et de disposer d'un excellent niveau en mathématiques, idéalement en ayant choisi la spécialité « Mathématiques » en première et en terminale et au moins l'option « mathématiques complémentaires ou expertes » en terminale.

Attention : la filière Économie et droit du Collège d'Économie est distincte de la double licence Droit et Économie. La double licence fait l'objet d'un recrutement spécifique dans Parcoursup.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Lors de l'examen du vœu du candidat, sont prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat, ainsi que, pour les candidats en réorientation, les résultats obtenus au baccalauréat (ou son équivalent) et dans l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont notamment celles de mathématiques, d'anglais, de français, d'histoire-géographie et de philosophie. Les résultats dans toutes les disciplines de spécialité sont également examinés, avec un intérêt particulier pour les mathématiques.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : essentiel/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/**important**/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat dans la lettre de motivation qui devra être correctement rédigée et présentant un projet cohérent en lien avec le choix du parcours *Économie et Droit*.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Espagnol, Allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le Collège d'Économie s'adresse aux étudiants souhaitant enrichir leur parcours en licence Économie et Gestion par une formation sélective et d'excellence. Ce programme offre des cours supplémentaires qui viennent compléter et renforcer les enseignements de licence Économie et Gestion.

Un Diplôme d'Université (DU) sanctionne les études du Collège d'Économie.

Les enseignements du Collège se déroulent sur trois ans et sont dispensés sous forme de séminaires avec de petits effectifs. Pour les trois années du diplôme, les heures d'enseignements s'ajoutent au cursus respectivement de L1, L2 et L3 de la licence Économie et Gestion. Certains cours sont dispensés en anglais. Le Collège d'économie se décline en 2 parcours : le parcours *Économie et Droit* et le parcours *Ingénierie en Analyse Économique*. Toutes les informations sur le contenu et l'organisation de la formation sont disponibles sur le site du [Collège d'Economie](#).

Le ***parcours Économie et Droit*** permet d'élargir ses compétences en suivant des cours de droit associés à des enseignements d'économie appliquée au domaine juridique. Les diplômés de ce parcours acquièrent une expertise particulièrement adaptée aux secteurs où se mêlent enjeux juridiques et économiques, tels que la concurrence, la régulation des marchés, les fusions-acquisitions, les partenariats public-privé ou l'économie d'entreprise.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Les diplômés du Collège bénéficient d'une formation d'excellence, leur permettant de candidater avec succès aux Masters en Économie et Gestion très compétitifs de l'Université Paris-Panthéon-Assas, ainsi qu'à ceux d'autres universités ou institutions prestigieuses (par exemple, Sciences Po, École Polytechnique, Écoles de commerce).

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection*
- *Mode de convocation des candidats :*
- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

COLLÈGE D'ÉCONOMIE FILIÈRE INGÉNIERIE EN ANALYSE ÉCONOMIQUE

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ÉCONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

* Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être

capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

* Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est vivement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale au lycée et de disposer d'un excellent niveau en mathématiques, idéalement en ayant choisi la spécialité « Mathématiques » en première et en terminale et au moins l'option « mathématiques complémentaires ou expertes » en terminale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Lors de l'examen du vœu du candidat, sont prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat, ainsi que, pour les candidats en réorientation, les résultats obtenus au baccalauréat (ou son équivalent) et dans l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont notamment celles de mathématiques, de physique, d'anglais, de français et de philosophie. Les résultats dans toutes les disciplines de spécialité sont également examinés, avec un intérêt particulier pour les mathématiques.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat dans la lettre de motivation qui devra être correctement rédigée et présentant un projet cohérent en lien avec le choix du parcours *Ingénierie en Analyse Economique*.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Espagnol, Allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le Collège d'Économie s'adresse aux étudiants souhaitant enrichir leur parcours en licence Économie et Gestion par une formation sélective et d'excellence. Ce programme offre des cours supplémentaires qui viennent compléter et renforcer les enseignements de licence Économie et Gestion.

Un Diplôme d'Université (DU) sanctionne les études du Collège d'Économie.

Les enseignements du Collège se déroulent sur trois ans et sont dispensés sous forme de séminaires avec de petits effectifs. Pour les trois années du diplôme, les heures d'enseignements s'ajoutent au cursus respectivement de L1, L2 et L3 de la licence Économie et Gestion. Certains cours sont dispensés en anglais. Le Collège d'économie se décline en 2 parcours : le parcours *Économie et Droit* et le parcours *Ingénierie en Analyse Économique*. Toutes les informations sur le contenu et l'organisation de la formation sont disponibles sur le site du [Collège d'Économie](#).

Le **parcours Ingénierie en Analyse Économique** propose des cours supplémentaires en statistiques, mathématiques et microéconomie, complétant la licence Économie et Gestion. Il permet aux étudiants de maîtriser les techniques quantitatives afin d'appréhender la réalité complexe de la sphère économique et financière.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Les diplômés du Collège bénéficient d'une formation d'excellence, leur permettant de candidater avec succès aux Masters en Économie et Gestion très compétitifs de l'Université Paris-Panthéon-Assas, ainsi qu'à ceux d'autres universités ou institutions prestigieuses (par exemple, Sciences Po, École Polytechnique, Écoles de commerce).

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :*
- *Mode de convocation des candidats :*
- *Date ou période d'envoi des convocations :*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

CMI

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Il n'y a pas d'attendus nationaux définis pour cette formation.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Les attendus pour cette formation sont ceux de la licence support mention Économie-Gestion de l'Université Paris Panthéon Assas augmentés des attendus spécifiques au CMI EFiQuaS. Les candidats au CMI doivent donc répondre aux attendus de la licence Économie-Gestion (cadre national et attendus de l'Université) et aux attendus spécifiques au CMI EFiQuaS :

- Profil : suivre la spécialité Mathématiques en 1ère et au moins l'un de ces 4 enseignements : Physique-Chimie ; Sciences Économiques et Sociales ; Numérique et Sciences Informatiques ; Sciences de l'Ingénieur. Conserver la spécialité Mathématiques en Terminale et l'un de ces 4 enseignements. Il est aussi recommandé de choisir en option en Terminale l'enseignement de Mathématiques expertes ou de Mathématiques complémentaires (si approprié).
- Raisonner : Capacité d'analyse et de synthèse, Posséder une pensée critique
- Appliquer ses connaissances : Maîtriser les concepts fondamentaux, Ancrer les applications sur les concepts, Manier des outils numériques, Savoir identifier les problèmes
- Compétences relationnelles : Savoir communiquer oralement et par écrit, Être capable de débattre, Maîtriser l'anglais (niveau B)
- Compétences métier : Connaître le métier d'ingénieur, Savoir s'intégrer et travailler en équipe
- Qualités personnelles : Être autonome, Savoir prendre des initiatives, avoir le sens du risque, Connaître les valeurs sociétales, Être curieux de son environnement, notamment du monde universitaire
- Savoir apprendre : Évaluer son niveau de connaissance, Organiser son temps et ses tâches, Se documenter, Constituer une bibliographie.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 80%*
- Mathématiques : notes (essentiel)
- Tronc commun : notes (très important)
- Spécialités : notes (très important)
- Options : notes (important)
- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) complémentaire/ Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Fiche avenir

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) complémentaire/ Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Appréciations des professeurs (bulletins)

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/important/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%**
- Motivation : projet de formation motivé (complémentaire)
- Connaissance de la formation : projet de formation motivé (complémentaire)
- Cohérence du projet : projet de formation motivé (complémentaire)
- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire)* complémentaire / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%**

CV (activités et centres d'intérêt) complémentaire

Langues

LV1 : obligatoire : anglais

LV2 : facultative : espagnol, allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le Cursus Master en Ingénierie est une formation licence-master sélective et renforcée en 5 ans proposée par un réseau d'universités qui prépare l'intégration de ses étudiants au sein d'entreprises ou de laboratoires de recherche. Un référentiel national garantit l'équilibre des composantes de cette formation innovante. Un temps important est consacré aux projets et stages alliant spécialité scientifique et développement personnel. Un CMI est adossé à un laboratoire reconnu et impliqué dans des partenariats avec des entreprises.

Le CMI Economie Finance Quantitative et Statistique (CMI EFiQuaS) est une formation d'ingénieur économiste statisticien orientée vers les métiers de la finance et de l'assurance.

Il propose un parcours d'excellence renforcé en matières quantitatives, des activités de mise en situation, une mobilité à l'international, un accompagnement par un enseignant référent et une formation en alternance université/entreprise en Master.

Les lauréats du CMI-EFiQuaS obtiennent la licence d'Economie-Gestion parcours Ingénierie Economique, le diplôme du Collège d'Economie, le Master Econométrie, Statistique parcours Ingénierie Statistique et Financière (ISF) et le label national de CMI.

Consultez : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/master-econometrie-statistique-parcours-ingenierie-statistique-et>
<https://www.cmi-efiquas-assas.fr>

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Le CMI EFiQuaS forme des cadres de haut niveau maîtrisant le traitement et l'analyse quantitative des données, notamment dans les domaines de la finance et de l'assurance. Il a pour objectif de doter ses lauréats d'une triple compétence : celle d'un statisticien économètre, capable d'exploiter des bases de données volumineuses (big data), d'un informaticien, capable de mobiliser les bons outils informatiques et d'un économiste, capable de traduire les données exploitées en des messages économiques éclairant la prise de décision. Les méthodes statistiques et informatiques principalement orientées vers la finance et l'assurance sont aussi appliquées à d'autres domaines comme le marketing analytique.

La formation en alternance en Master permet d'appliquer ces enseignements et de bénéficier d'une expérience professionnelle dans des banques, assurances et autres entreprises partenaires du Master ISF depuis de longues années.

Le CMI EFiQuaS permet d'accéder au marché de l'emploi dans les métiers d'ingénieur spécialiste innovant en finance quantitative, économétrie, informatique et statistique. L'insertion professionnelle est variée : chargé d'études statistiques, économiques, actuarielles, analyste risques, analyste crédit, data analyst, data scientist... dans les banques, assurances, grandes entreprises, organisations européennes, internationales et administrations publiques.

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection : Épreuves écrites*

Epreuves écrites

- *Mode de convocation des candidats : par courriel*

Par courrier électronique

- *Date ou période d'envoi des convocations : 2 au 9 mai 2025*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens : 12 au 17 mai 2025*

GESTION

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention GESTION de:

* Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse

La formation en Licence Gestion requiert en effet des capacités d'abstraction, de description et d'analyse, de raisonnement logique et de déduction.

* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la Licence de gestion, de la maîtrise de la langue française et anglaise, écrite et orale.

* Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales

La formation en Licence de gestion demande en effet un minimum de curiosité et de culture générale, en particulier pour les questions humaines, socio-économiques et sociétales.

* Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie

Cet attendu marque l'importance de la capacité de l'étudiant à travailler de façon autonome. La formation en licence de gestion requiert en effet de grandes capacités d'organisation et de travail personnel.

* Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socio-économiques et managériaux

Cet attendu est lié au caractère pluridisciplinaire des formations de licence en gestion et aux spécificités des champs professionnels auxquels les étudiants se destinent dans des emplois de gestion et de management.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

La licence de Gestion Management des Organisations et Digitalisation de l'université Panthéon-Assas est une licence particulière : Elle a lieu en alternance université/entreprise et comporte, en plus des cours de gestion, beaucoup de cours d'informatique (de niveau débutant, sans prérequis). Afin que nous soyons sûr que vous avez pris connaissance de ces particularités, nous vous conseillons fortement de commencer la lettre de motivation que vous posterez sur parcourep pour ce diplôme par la phrase suivante : "Je souhaite faire mes trois années de licence de gestion en alternance (stage ou apprentissage en entreprise) et l'informatique m'intéresse". Par ailleurs, vous devrez développer votre lettre afin de montrer votre compréhension du contenu de la licence et de ses deux spécialités.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 65%**

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes du baccalauréat et des années d'études dans l'enseignement supérieur.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important**/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important**/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important**/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant. Une appétence pour l'apprentissage dès la première année de licence sera fortement appréciée.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : Anglais (niveau B1)

LV2 : Sans objet

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

La licence est un diplôme de niveau Bac+3, accessible aux étudiants au minimum titulaires du Baccalauréat. Cette formation est ouverte à l'apprentissage dès la première année, permettant d'acquérir une double compétence dans la maîtrise des techniques informatiques et en gestion, à la fois à travers des enseignements académiques et une expérience longue en entreprise.

Les enseignements sont répartis entre unités de techniques informatiques et de gestion. Les modules de gestion concernent la distribution, les réseaux logistiques, les achats, le droit des entreprises, la finance et comptabilité d'entreprise, le marketing et la communication, le pilotage de projet.

Les modules techniques abordent les langages de l'internet (HTML5, CSS, Javascript, PHP), les méthodes et outils de traitement de la donnée sur tableur, les systèmes d'information et réseaux, les systèmes de gestion de bases de données, les langages de programmation (Python).

Pour la première année de la licence, il est demandé aux étudiants une expérience en entreprise sous la forme d'une convention de stage ou d'un contrat d'apprentissage. La deuxième et la troisième année de licence se sont en apprentissage.

Les étudiants choisissent une spécialité de 3ème année, en fin de 2ème année au plus tard : Systèmes d'information et réseaux ou bien Distribution, logistique et digitalisation.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Après l'obtention de la licence, les étudiants peuvent poursuivre leurs études en master gestion et/ou informatique dans des établissements extérieurs (MIAGE, écoles d'informatique,

formations Sciences de l'ingénieur) ou au sein de l'université Panthéon-Assas (Masters en marketing, achats/logistique, entrepreneuriat, ressources humaines ou recherche).

En matière d'opportunités d'intégration professionnelle, avec ou sans poursuite d'études au-delà de la licence, les étudiants peuvent envisager des métiers orientés vers différents domaines : développement web, gestion et maintenance de parc informatique, gestion, distribution, logistique, achats/vente, RH, finance, marketing.

INFORMATION-COMMUNICATION

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention INFORMATION-COMMUNICATION :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire, éditer et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte généralement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Etre intéressé par la démarche scientifique

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe
Cet attendu marque en effet l'importance, pour cette mention, de la capacité à travailler de façon autonome, seul ou en groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation laisse en effet une place importante à l'organisation et au travail personnel.

* Disposer d'aptitudes dans l'appréhension des enjeux et mécanismes socio-économiques, politiques, médiatiques et culturels

L'intérêt pour la communication et l'information est bien évidemment essentiel, mais cette mention offre une approche pluridisciplinaire et implique également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés (histoire, géographie, sciences économiques et sociales, etc.).

* Etre intéressé par les questions de société, l'actualité et les médias, la culture, le numérique et l'information

Cet attendu impose, pour cette formation, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Cette curiosité peut être attestée par un intérêt pour les questions d'actualité, la place des médias et de la communication numérique et, enfin, l'information dans toutes ses dimensions.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 60%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale et des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur. Les notes examinées, lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes des spécialités Arts ; Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques ; Humanités, Littérature et Philosophie ; Langues, Littératures et Cultures Étrangères ; Sciences Économiques et Sociales.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%*

Les qualités d'écriture (style et orthographe) forment un des socles des compétences attendues pour le cursus de cette licence. Est attendue également une très bonne maîtrise de la présentation méthodique de ses idées, sous forme de démonstration, tant à l'écrit (dissertation) qu'à l'oral (exposé). Une sensibilité aux outils numériques constitue une compétence supplémentaire bienvenue

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Le cursus pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de l'IFP requiert, de la part des étudiants, une forte capacité de travail, un sens de l'autonomie dans l'organisation du travail, une grande curiosité intellectuelle et une ouverture à l'actualité française et internationale

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%*

L'évaluation des candidatures repose sur la présence d'une lettre de motivation détaillée, explicitant les raisons profondes du choix du cursus et sa cohérence avec les objectifs professionnels visés, tout en étant réellement personnalisée et non standardisée.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

La commission d'examen des candidatures peut être amenée à valoriser toutes les expériences acquises qui manifestent une ouverture au monde et aux autres : stages professionnels, engagements citoyens (au lycée comme dans la vie sociale), investissements personnel ou associatif dans des lieux de publication (blogs, sites, journaux, etc.).

Langues

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol, autres langues en fonction des demandes et des capacités d'accueil

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Toutes les informations relatives au contenu et à l'organisation de la formation sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-information-communication>

La Licence en information-communication de l'Institut Français de Presse (IFP) forme les étudiants à l'étude du monde des médias et à la maîtrise des enjeux contemporains de la communication liés à la montée en puissance du numérique.

Elle accueille des étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers du secteur des médias et de la communication ou vers les métiers de l'enseignement et de la recherche en sciences de l'information et de la communication.

C'est une formation pluridisciplinaire en sciences de l'information et de la communication, droit, économie, histoire du droit, gestion, langues vivantes et sciences politiques.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuite d'études

L'obtention de la Licence Information-communication permet aux étudiants de s'orienter vers un Master en Information communication.

Le Master Information-communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas, offre ~~sept~~ huit parcours différents :

- Global Journalism and Communication
- Journalisme
- Médias, communication et sport
- Médias, communication et villes numériques
- Médias, langages et sociétés
- Médias et mondialisation

- Médias, publics et cultures numériques
- Usages du numérique, innovation communication (UNIC)

Débouchés professionnels :

- Métiers du secteur des médias, de la communication et des projets numériques :
Journalisme, communication politique et publique, communication territoriale, communication environnementale, communication interne, communication spécialisée dans le sport, édition multimédia, services web, chargé d'études dans les entreprises médiatiques, etc.
- Métiers de l'enseignement et de la recherche : doctorat en sciences de l'information et de la communication

MÉDIAS/HISTOIRE (SU)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Histoire

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

*Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)

Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Être intéressé par la démarche scientifique

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines

La licence Histoire a pour objet en effet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa temporalité, sa spatialité, sa diversité et sa complexité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence d'histoire laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

* Avoir un intérêt pour la recherche documentaire

La formation en histoire requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources historiques qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

* Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales

L'intérêt pour l'histoire est bien évidemment essentiel. Mais l'histoire ne peut cependant être étudiée indépendamment des réalités politiques, économiques et sociales.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Information et communication

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention INFORMATION-COMMUNICATION :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire, éditer et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte généralement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Etre intéressé par la démarche scientifique

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe

Cet attendu marque en effet l'importance, pour cette mention, de la capacité à travailler de façon autonome, seul ou en groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation laisse en effet une place importante à l'organisation et au travail personnel.

* Disposer d'aptitudes dans l'appréhension des enjeux et mécanismes socio-économiques, politiques, médiatiques et culturels

L'intérêt pour la communication et l'information est bien évidemment essentiel, mais cette mention offre une approche pluridisciplinaire et implique également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés (histoire, géographie, sciences économiques et sociales, etc.).

* Etre intéressé par les questions de société, l'actualité et les médias, la culture, le numérique et l'information

Cet attendu impose, pour cette formation, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Cette curiosité peut être attestée par un intérêt pour les questions d'actualité, la place des médias et de la communication numérique et, enfin, l'information dans toutes ses dimensions.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

La double Licence Histoire – Information-communication est une formation d'excellence pour laquelle il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale. Cette formation conjugue la richesse de l'enseignement de l'Histoire (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) à la faculté de Lettres de Sorbonne Université et la pluridisciplinarité du cursus en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle permet à la fois l'acquisition d'une connaissance globale des différentes périodes de l'Histoire et d'une capacité de réflexion et de synthèse sur des questions historiques, l'appréhension du monde des médias et la maîtrise des enjeux contemporains de la communication liés à la montée en puissance du numérique. Ce double cursus implique un travail personnel très important dans la mesure où il vise l'obtention de deux diplômes.

Pour cela, cette formation double diplômante recrute chaque année des candidates et des candidats capables de :

- Justifier d'un excellent parcours scolaire ;
- Démontrer une forte motivation pour l'Histoire, de l'Antiquité à nos jours ;
- Démontrer une forte motivation pour les sciences humaines et sociales ;
- Être intéressé par l'actualité française et internationale et par les enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels et médiatiques contemporains ;
- Faire preuve de curiosité intellectuelle, de réflexion et d'esprit critique ;
- Construire un raisonnement personnel, précis et structuré, en intégrant des exigences méthodologiques ;
- Avoir goût pour la pluridisciplinarité ;
- Savoir mobiliser et mettre en relation des connaissances pertinentes ;
- Connaître la licence d'Histoire de Sorbonne université et la licence Information Communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 50%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées, lorsqu'elles font partie des enseignements suivis, sont notamment les notes des spécialités Arts ; Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques ; Humanités, Littérature et Philosophie ; Langues, Littératures et Cultures Étrangères ; Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité ; Sciences Économiques et Sociales.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/très important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 25%*

Les qualités d'écriture (style et orthographe) forment un des socles des compétences attendues pour le cursus de cette double licence. Est également attendue une très bonne maîtrise de la présentation méthodique de ses idées, sous forme de démonstration, tant à l'écrit (dissertation) qu'à l'oral (exposé). Une sensibilité aux outils numériques constitue une compétence supplémentaire bienvenue.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

La préparation des deux diplômes, Licence Mention Histoire de Sorbonne Université et Licence Mention Information Communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas, impose aux étudiants de double Licence Histoire –Médias un travail personnel très important. Ce double cursus requiert donc, de la part des étudiants, une forte capacité de travail et un sens de l'autonomie dans l'organisation du travail, mais également une grande curiosité intellectuelle et une ouverture à l'actualité française et internationale.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

L'évaluation des candidatures repose sur la présence d'une lettre de motivation détaillée, explicitant les raisons profondes du choix de ce double cursus et sa cohérence avec les objectifs professionnels visés, tout en étant réellement personnalisée et non standardisée.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

La commission d'examen des candidatures peut être amenée à valoriser toutes les expériences acquises qui manifestent une ouverture au monde et aux autres : stages professionnels,

engagements citoyens (au lycée comme dans la vie sociale), investissements personnel ou associatif dans des lieux de publication (blogs, sites, journaux, etc.).

Langues

- Université Paris-Panthéon-Assas :
 - LV1 obligatoire : anglais spécialisé médias (niveau B1 minimum)
- Sorbonne Université : langues vivantes pour non spécialistes autres que l'anglais (espagnol, allemand, arabe, italien, russe, chinois...), langues anciennes (latin ou grec) et langues rares.

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

La double Licence Histoire – Médias permet aux étudiants qui l'obtiennent d'être titulaires de deux diplômes :

- la Licence Mention Histoire de Sorbonne Université
- la Licence Mention Information Communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Les étudiants suivent à la fois des enseignements en Histoire (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine) à la Faculté des lettres de Sorbonne Université et des enseignements en Information Communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les étudiants ont donc un emploi du temps très exigeant, mais aménagé, pour leur permettre de suivre leurs cours et travaux dirigés, chaque semaine, dans les deux institutions.

Ce double diplôme invite les étudiants à penser la société contemporaine et le monde des médias, dans un dialogue entre l'Histoire étudiée à la Faculté des lettres de Sorbonne Université et les Sciences de l'information et de la communication étudiées à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Au sein de ces deux universités de très haut niveau, les étudiants recevront deux formations complémentaires et auront ainsi l'occasion de marier deux approches qui irrigueront une réflexion et forgeront des compétences décisives pour appréhender la complexité.

Toutes les informations relatives au contenu et à l'organisation de la double Licence Histoire – Médias sont accessibles en cliquant sur l'un des liens suivants :

- Sorbonne Université : https://formations-lettres.sorbonne-universite.fr/fr/index/bi-licence-XD/sciences-humaines-et-sociales-SHS/double-licence-histoire-information-medias-avec-pantheon-assas-LHIST1L_668.html
- Université Paris-Panthéon-Assas : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/double-licence-histoire-et-medias>

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

La préparation des deux diplômes, Licence Mention Histoire de Sorbonne Université et Licence Mention Information Communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas, donne aux étudiants issus de la double Licence Histoire – Médias des atouts importants pour la poursuite de leurs études et l'orientation de leur avenir professionnel :

- Une excellente culture générale renforcée par la connaissance du monde des médias (presse, radio, télévision, Internet) ;

- Une solide préparation polyvalente aux formations conduisant notamment aux métiers de la culture et de l'information-communication.

Poursuite d'études

L'obtention de la double Licence Histoire – Médias permet aux étudiants de s'orienter vers un Master 1 de l'une ou l'autre des deux universités dans les disciplines correspondantes :

- Master d'Histoire à Sorbonne Université, avec deux parcours au choix (Recherche ou Recherche et concours) et onze spécialités possibles :
 - cinq spécialités chronologiques (« Mondes antiques », « Mondes médiévaux », « Mondes méditerranéens médiévaux : Byzance, Islam, Occident latin », « Civilisations des temps modernes », « Mondes contemporains »)
 - quatre spécialités thématiques (« Histoire des faits culturels et religieux », « Dynamique des systèmes internationaux. Négocier, communiquer, entreprendre, à l'époque moderne et contemporaine », « Armées, guerres et sécurité dans les sociétés, de l'Antiquité à nos jours », « Mondes arabes et musulmans »)
- Master Information Communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas, avec neuf différents parcours possibles :
 - Global Journalism and Communication
 - Journalisme
 - Communication, villes et territoires numériques
 - ENvironnement, Organisations et communication (ENOC)
 - Médias, communication et sport
 - Médias, cultures et sociétés
 - Médias et mondialisation
 - Médias, publics et cultures numériques
 - Usages du numérique, innovation communication (UNIC)
- Deux double masters, dont un à Sorbonne Université (Double master Histoire-Anglais) et un à l'Université Paris-Panthéon-Assas (Double master Relations internationales).

Débouchés professionnels :

Les titulaires de la double Licence Histoire – Médias peuvent, après des études complémentaires, envisager leur avenir professionnel dans les domaines suivants :

- Métiers du secteur des médias, de la communication et des projets numériques : Journalisme, communication politique et publique, communication territoriale, communication environnementale, communication interne, communication spécialisée dans le sport, édition multimédia, services web, chargé d'études dans les entreprises médiatiques, etc.
- Métiers de l'enseignement et de la recherche : doctorat en Histoire ou en Sciences de l'information et de la communication

Si filière sélective

La formation n'organise aucune épreuve ou entretien dans son processus de sélection.

SCIENCE POLITIQUE

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCE POLITIQUE :

*** Intérêt pour les questions politiques et sociales**

L'intérêt pour les enjeux politiques et sociaux et, plus largement, pour le fonctionnement des sociétés contemporaines est essentiel pour une inscription en licence de science politique. Les formations de science politique incluent en effet à la fois l'étude de la vie et des institutions politiques, des enseignements de sociologie, de relations internationales et de théorie politique. Cette curiosité peut être attestée par un investissement spécifique dans les humanités et les sciences sociales durant le parcours scolaire (notamment histoire, géographie, et sciences économiques et sociales) ainsi que par des engagements civiques.

Les enseignements dispensés incluent une importante dimension européenne et internationale. Est donc également attendu un intérêt pour les questions transnationales ainsi que pour la diversité des systèmes politiques et sociaux.

*** Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale. Dans les formations universitaires en science politique, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et en examens consistent en effet notamment en des exposés, des commentaires de textes et de documents divers et des dissertations. Il est donc important de maîtriser les fondamentaux de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe...), indispensables à la construction d'analyses argumentées.

*** Disposer d'aptitudes à la compréhension et à l'analyse de documents**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité du candidat à « comprendre » et interpréter les documents de sources diverses, incluant des données qualitatives et quantitatives. La formation en Licence de science politique s'appuie sur l'analyse combinée d'une diversité de documents (notamment des textes académiques mais également des documents officiels, des discours politiques, des rapports administratifs, des productions médiatiques etc...), qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et critiquer sur la base d'un raisonnement scientifique. Les formations en science politique visent en effet l'acquisition de compétences et connaissances disciplinaires mais aussi le développement d'une capacité d'analyse scientifique et d'un esprit critique.

*** Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence de science politique laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 100%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont en particulier les notes de français, de philosophie, de la spécialité « Humanités, littératures et philosophie (HLP) » d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, de mathématiques, d'anglais et de surtout les notes obtenues dans la spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » lorsque cette dernière a été choisie. Enfin, les activités extra-scolaires peuvent également constituer des éléments positifs dans l'évaluation de la candidature, sans que cela constitue un prérequis obligatoire

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 0%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 0%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 0%*

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, qui devra être correctement rédigée en présentant un projet cohérent en lien avec la formation.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri- ou extra-scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 0%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire Anglais

LV2 : facultative Allemand, Espagnol, autres langues en fonction des demandes et capacités d'accueil

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- *Dispositifs de réussite*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels

Poursuite d'études au sein de l'université Paris-Panthéon-Assas : Master en science politique, Master politiques publiques, Master de relations internationales.

Intégrer un institut d'études politiques, une école de journalisme ou une école de commerce.

Débouchés professionnels : concours de la fonction publique, métiers des affaires publiques (collaborateur d'élus, consultants en affaires publiques, lobbying, etc.), communication et journalisme, etc.

SCIENCE POLITIQUE/DROIT

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCE POLITIQUE :

- * Intérêt pour les questions politiques et sociales

L'intérêt pour les enjeux politiques et sociaux et, plus largement, pour le fonctionnement des sociétés contemporaines est essentiel pour une inscription en licence de science politique. Les formations de science politique incluent en effet à la fois l'étude de la vie et des institutions politiques, des enseignements de sociologie, de relations internationales et de théorie politique.

Cette curiosité peut être attestée par un investissement spécifique dans les humanités et les sciences sociales durant le parcours scolaire (notamment histoire, géographie, et sciences économiques et sociales) ainsi que par des engagements civiques.

Les enseignements dispensés incluent une importante dimension européenne et internationale. Est donc également attendu un intérêt pour les questions transnationales ainsi que pour la diversité des systèmes politiques et sociaux.

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale. Dans les formations universitaires en science politique, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et en examens consistent en effet notamment en des exposés, des commentaires de textes et de documents divers et des dissertations. Il est donc important de maîtriser les fondamentaux de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe...), indispensables à la construction d'analyses argumentées.

- * Disposer d'aptitudes à la compréhension et à l'analyse de documents

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité du candidat à « comprendre » et interpréter les documents de sources diverses, incluant des données qualitatives et quantitatives. La formation en Licence de science politique s'appuie sur l'analyse combinée d'une diversité de documents (notamment des textes académiques mais également des documents officiels, des discours politiques, des rapports administratifs, des productions médiatiques etc...), qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et critiquer sur la base d'un raisonnement scientifique. Les formations en science politique

visent en effet l'acquisition de compétences et connaissances disciplinaires mais aussi le développement d'une capacité d'analyse scientifique et d'un esprit critique.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence de science politique laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 96%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont en particulier les notes de français, de philosophie, de la spécialité « Humanités, littératures et philosophie (HLP) » d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, de mathématiques, d'anglais et de surtout les notes obtenues dans la spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » lorsque cette dernière a été choisie. Enfin, les activités extra-scolaires peuvent également constituer des éléments positifs dans l'évaluation de la candidature, sans que cela constitue un prérequis obligatoire

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, qui devra être correctement rédigée en présentant un projet cohérent en lien avec la formation.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri- ou extra-scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire Anglais

LV2 : facultative Allemand, Espagnol, autres langues en fonction des demandes et capacités d'accueil

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- *Dispositifs de réussite*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Les étudiants diplômés de la double licence peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master 1 en fonction de leurs acquis et de leur choix. L'obtention de la double licence doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours recherches ou professionnels des deux disciplines - masters à dominante juridique, masters à dominante science politique. La sélectivité offre la possibilité de candidater pour intégrer un institut d'études politiques, une école de journalisme.

Les débouchés professionnels correspondent à chacune des deux disciplines : enseignement en droit ou en science politique ;

Les études de droit permettent d'accéder à un très grand nombre de métiers fort diversifiés dans les secteurs public (fonctions publiques étatique, territoriale ou hospitalière, magistrature judiciaire ou administrative...) et privé (avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise en matière de ressources humaines, d'assurances, de marchés publics, de droit des sociétés, de propriété intellectuelle...) en France ou à l'étranger (institutions internationales, ONG...).

La science politique ouvre sur des métiers des affaires publiques (collaborateur d'élus, consultants en affaires publiques, lobbying), de la communication et du journalisme ainsi que sur les métiers de la fonction publique.

Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique (tel le master concours A+)

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection : entretien*
- *Mode de convocation des candidats : Courrier électronique*
- *Date ou période d'envoi des convocations : Avril- mai 2025*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens : Avril-mai 2025*

SCIENCE POLITIQUE/ÉCONOMIE ET GESTION

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCE POLITIQUE :

* Intérêt pour les questions politiques et sociales

L'intérêt pour les enjeux politiques et sociaux et, plus largement, pour le fonctionnement des sociétés contemporaines est essentiel pour une inscription en licence de science politique. Les formations de science politique incluent en effet à la fois l'étude de la vie et des institutions

politiques, des enseignements de sociologie, de relations internationales et de théorie politique.

Cette curiosité peut être attestée par un investissement spécifique dans les humanités et les sciences sociales durant le parcours scolaire (notamment histoire, géographie, et sciences économiques et sociales) ainsi que par des engagements civiques.

Les enseignements dispensés incluent une importante dimension européenne et internationale. Est donc également attendu un intérêt pour les questions transnationales ainsi que pour la diversité des systèmes politiques et sociaux.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale. Dans les formations universitaires en science politique, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et en examens consistent en effet notamment en des exposés, des commentaires de textes et de documents divers et des dissertations. Il est donc important de maîtriser les fondamentaux de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe...), indispensables à la construction d'analyses argumentées.

* Disposer d'aptitudes à la compréhension et à l'analyse de documents

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité du candidat à « comprendre » et interpréter les documents de sources diverses, incluant des données qualitatives et quantitatives. La formation en Licence de science politique s'appuie sur l'analyse combinée d'une diversité de documents (notamment des textes académiques mais également des documents officiels, des discours politiques, des rapports administratifs, des productions médiatiques etc...), qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et critiquer sur la base d'un raisonnement scientifique. Les formations en science politique visent en effet l'acquisition de compétences et connaissances disciplinaires mais aussi le développement d'une capacité d'analyse scientifique et d'un esprit critique.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière science politique, de la capacité à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de filières universitaires, la formation en licence de science politique laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Il est attendu des candidats en licence Mention ECONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la

rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

*** Disposer d'une culture générale**

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

*** Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable**

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

*** Disposer de compétences en langue anglaise**

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 96%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont en particulier les notes de français, de philosophie, de la spécialité « Humanités, littératures et philosophie (HLP) » d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, de mathématiques, d'anglais et de surtout les notes obtenues dans la spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » lorsque cette dernière a été choisie. Enfin, les activités extra-scolaires peuvent également constituer des éléments positifs dans l'évaluation de la candidature, sans que cela constitue un prérequis obligatoire

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/important/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%**

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, qui devra être correctement rédigée en présentant un projet cohérent en lien avec la formation.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri- ou extra-scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%**

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire Anglais

LV2 : facultative Allemand, Espagnol, autres langues en fonction des demandes et capacités d'accueil

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- *Dispositifs de réussite*

Consulter la rubrique Formations du site de l'université

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Les étudiants diplômés de la double licence peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master 1 en fonction de leurs acquis et de leur choix. L'obtention de la double licence doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours recherches ou professionnels des deux disciplines - masters à dominante économique, masters à dominante science politique. La sélectivité offre la possibilité de candidater pour intégrer un institut d'études politiques.

Les débouchés professionnels correspondent à chacune des deux disciplines : enseignement en économie ou en science politique ;

La science politique ouvre sur de métiers des affaires publiques (collaborateur d'élus, consultants en affaires publiques, lobbying), de la communication et du journalisme ainsi que sur les métiers de la fonction publique.

La formation économique dispensée permet d'accéder au métier d'économistes d'entreprise, consultants, audit, etc. ; accès aux concours les plus sélectifs.

Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique.

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection* : entretien
- *Mode de convocation des candidats* : Courrier électronique
- *Date ou période d'envoi des convocations* : Avril-mai 2025
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens* : Avril-mai 2025

DROIT/CURUSUS ÉTOILE (MELUN)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué :

- qu'une attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles.
- qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité : Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, littératures et cultures étrangères, Mathématiques, Sciences économiques et sociales - que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié
- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Allemand, Espagnol

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le diplôme d'université Coursus Etoile est adossé à la licence de droit et est proposé sur le campus de Melun de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Ce cursus sélectif propose à des étudiants motivés et dotés d'une forte capacité de travail des enseignements théoriques et pratiques visant à compléter ceux proposés en licence de droit.

Les objectifs de ce diplôme d'université sont les suivants :

- Approfondir les connaissances juridiques des étudiants, par des enseignements et conférences sur des thématiques d'actualité (numérique, environnement, nouvelles méthodes de règlement des litiges, dialogue des juges, etc.).
- Sensibiliser les étudiants à des problématiques juridiques générales et transversales, en mobilisant notamment le droit comparé, la philosophie et la sociologie.
- Développer les compétences pratiques des étudiants, grâce à des ateliers et des études de cas organisés par des professionnels du droit.
- Favoriser la connaissance des métiers du droit et l'insertion professionnelle des étudiants, grâce à l'intervention de praticiens (avocats, magistrats, notaires, etc.), exerçant le plus souvent à Melun ou plus généralement en Seine-et-Marne ; intégrer un stage lors de la troisième année du diplôme d'université.

Des frais spécifiques de 211€ s'ajoutent aux frais d'inscription de Licence.

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection :*

A l'issue de l'analyse des candidatures reçues, un entretien est organisé pour apprécier la motivation et les aptitudes au travail des candidats sélectionnés.

- *Mode de convocation des candidats :*

Courrier électronique ou la plateforme

- *Date ou période d'envoi des convocations :*

Avril ou début mai

- *Date ou période des épreuves et ou entretiens :*

Avril ou début mai

- *Dispositifs de réussite*

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuites d'études :

A l'issue de leur licence, les étudiants inscrits à l'Université Panthéon-Assas peuvent postuler dans les nombreux Masters (2 ans d'étude) et Diplômes universitaires (DU) proposés dans tous les champs du droit.

L'université offre la possibilité de suivre, parallèlement à la première année de Licence Droit, une formation de droit anglais dispensée en anglais (Diplôme d'université Civilisation et droits de Common Law) ou une formation de droit allemand dispensée en allemand (Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand) ; ces diplômes forment en droit comparé et

préparent à un départ ultérieur à l'étranger via les programmes d'échanges (Erasmus+) ou le Master Juriste européen.

Ils bénéficient également de la possibilité de préparer un grand nombre d'examens professionnels et de concours en s'inscrivant à l'une des préparations proposées par l'Institut d'Études Judiciaires ou à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale. Pour préparer les concours administratifs de catégorie A, il est conseillé d'obtenir un niveau bac + 5.

Débouchés professionnels :

Les études de droit permettent d'accéder à un très grand nombre de métiers fort diversifiés dans les secteurs public (fonctions publiques étatique, territoriale ou hospitalière, magistrature judiciaire ou administrative...) et privé (avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise en matière de ressources humaines, d'assurances, de marchés publics, de droit des sociétés, de propriété intellectuelle...) en France ou à l'étranger (institutions internationales, ONG...).

Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique

ÉCONOMIE ET GESTION/CURSUS ÉTOILE (MELUN)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ECONOMIE ET GESTION :

* Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

* Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de

travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

* Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale du lycée et d'avoir choisi la spécialité « mathématiques » en première et en terminale. A défaut, il faut avoir suivi l'option « mathématiques complémentaires » en terminale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 93%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont celles de mathématiques, anglais, français, histoire-géographie, philosophie, sciences physiques, SES et SNT.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 4%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Espagnol, Allemand

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le Cursus Étoile est une formation sélective d'excellence proposée par l'Université Paris-Panthéon-Assas uniquement sur le campus de Melun. Il s'adresse aux étudiants souhaitant approfondir les outils quantitatifs indispensables en économie, tout en leur offrant la possibilité d'une ouverture vers le domaine juridique.

Le Cursus Étoile se déroule sur les deux premières années de la licence d'Economie et Gestion. Il propose 60 heures d'enseignements supplémentaires par an, réparties sur deux semestres (30 heures par semestre) qui viennent s'ajouter aux cours dispensés dans le cadre du parcours classique de la licence d'Économie et Gestion. Ces enseignements sont dispensés en petits effectifs, favorisant une interaction privilégiée entre étudiants et enseignants.

Ce cursus est sanctionné par un diplôme universitaire (DU), à l'issue des deux premières années, et une licence d'Économie et Gestion, au terme des trois années.

Les étudiants du Cursus Étoile suivent un programme renforcé mais ceux qui ne valident pas les unités supplémentaires propres à ce cursus poursuivent normalement le parcours classique de la licence d'Économie et Gestion.

En fin de deuxième année, les étudiants ayant validé le Cursus Étoile intègrent, comme les étudiants du parcours classique de licence d'Économie Gestion, la troisième année de la Licence d'Économie et Gestion à Paris. De plus, ils ont la possibilité de candidater à la troisième année du Collège d'économie à Paris dans l'une de ses deux filières : Ingénierie en Analyse Économique ou Économie et Droit.

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant : [Licence économie-gestion](#).

Dès lors, pour les candidats à l'entrée en licence, il est impératif de consulter notre site <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/economie/licences-en-economie> afin de ne manquer aucune opportunité.

- *Dispositifs de réussite*

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Les étudiants ayant réussi au cursus étoile peuvent poursuivre leurs études au sein d'une licence d'économie-gestion, et par la suite, dans un Master en fonction de leurs acquis et de leur choix. Le cursus étoile permet une large ouverture et orientation dans la poursuite des études, notamment aide l'accès aux formations en économie basées sur des outils quantitatifs.

ÉCONOMIE ET GESTION/SCIENCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCONOMIE ET LA GESTION (EFREI - MELUN)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

Il est attendu des candidats en licence Mention ECONOMIE ET GESTION :

- * Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel

Les enseignements d'économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l'économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d'études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

- * Disposer d'une culture générale

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l'actualité économique, politique et sociétale. L'étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

- * Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et de manière responsable

En licence, l'étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d'organiser son travail, d'aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

- * Disposer de compétences en langue anglaise

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et

universitaire ainsi que les relations d'affaires reposent sur l'anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement conseillé aux lycéens d'avoir suivi la filière générale du lycée et d'avoir choisi la spécialité « mathématiques » en première et en terminale. A défaut, il faut avoir suivi l'option « mathématiques complémentaires » en terminale.

Le choix de la spécialité « Numérique et sciences informatiques (NSI) » en première et/ou en terminale sera apprécié.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 92%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont celles de mathématiques, anglais, français, histoire-géographie, philosophie, sciences physiques, SES et SNT.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, qui devra être correctement rédigée en présentant un projet cohérent en lien avec la formation.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 1%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

Langue vivante 1 obligatoire : Anglais

Langue vivante 2 facultative : Allemand, Espagnol

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Le diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion*, en partenariat avec l'école d'ingénieurs généraliste du numérique - Efrei, s'adresse aux étudiants voulant approfondir leurs compétences et connaissances en science du numérique pendant leur licence Économie et gestion au travers d'une formation sélective et d'excellence. Il se déroule sur 3 ans et a pour objectif de proposer un enrichissement, en parallèle de la licence Economie & Gestion, en sciences du numérique.

Un **Diplôme d'Université (DU)** sanctionne la formation en *Sciences numériques pour l'économie et la gestion*.

Les enseignements du diplôme se déroulent sur trois ans et sont dispensés sous forme de cours avec de petits effectifs. Pour les trois années du diplôme, les heures d'enseignement (60h par an) s'ajoutent au cursus respectivement de L1, L2 et L3 de la licence Économie & gestion.

Les deux premières années de la licence se déroulent sur le campus de Melun et la dernière année sur déroule au centre Assas. Les matières spécifiques au DU sont enseignées à l'Efrei.

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la licence économie-gestion en cliquant sur le lien suivant : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-economie-gestion>

Et concernant plus spécifiquement les cours du DU : <https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/sciences-numeriques-leconomie-gestion>

Des frais spécifiques de 1 100€ s'ajoutent aux frais d'inscription de Licence.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*
Les étudiants diplômés du diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion* peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master d'économie ou de gestion en

fonction de leurs acquis et de leur choix. L'obtention du diplôme *Sciences numériques pour l'économie et la gestion* doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours recherches ou professionnels en économie et gestion, en particulier ceux tournés vers les sciences du numérique.

Si filière sélective

- *Examen des candidatures via la plateforme Parcoursup : Les examens se feront sur la base des dossiers déposés sur la plateforme Parcoursup.*

BACHELOR RELATIONS INTERNATIONALES/INTERNATIONAL AFFAIRS

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Néant

Attendus locaux (définis par l'établissement)

- Baccalauréat français ou équivalent étranger. Niveau B1 en anglais.
- Spécialité HGGSP et/ou SES
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, dont l'anglais.
- Ouverture aux autres et à l'international
- Capacité d'analyse et de synthèse. Compréhension du fonctionnement des mondes politique et économique internationaux

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

Essentiel
78%

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. Les notes examinées sont en particulier les notes de français, de philosophie, de la spécialité « Humanités, littératures et philosophie (HLP) » d'histoire-géographie, de sciences économiques et sociales, de mathématiques, d'anglais et de surtout les notes obtenues dans la spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » lorsque cette dernière a été choisie. Enfin, les activités extra-scolaires peuvent également constituer des éléments positifs dans l'évaluation de la candidature, sans que cela constitue un prérequis obligatoire

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

Essentiel
10%

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : essentiel/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*
Important 5%

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/**important**/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %**

Important 5%

Une attention particulière sera accordée aux éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, qui devra être correctement rédigée en présentant un projet cohérent en lien avec la formation.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

Complémentaire
2%

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Allemand, Espagnol, Italien, Chinois

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Ce cursus dote ses diplômés d'une solide connaissance pluridisciplinaire en droit, science politique (en particulier relations internationales et géopolitique), économie, gestion, sciences de l'information et communication.

La formation prépare ses futurs diplômés à travailler en 3 langues : le français, l'anglais et une troisième langue au choix, éventuellement en débutant. Les nombreux débouchés permettront aux diplômés d'évoluer en France ou à l'étranger, notamment au sein des entreprises ou des organisations internationales. La formation multiculturelle et multilingue dispensée par l'ISIT complète les compétences spécifiques acquises en géopolitique, droit et stratégie des Etats dispensés par Assas. Le parcours intègre des stages et des périodes d'échange à l'étranger.

Les compétences principalement développées sont fondées sur l'analyse et la compréhension des enjeux dans plusieurs domaines

- Contexte du droit international
- Environnement des entreprises et organisations internationales
- Esprit critique dans les contextes internationaux
- Choix stratégiques et géopolitiques des grands pays
- Communication multilingue

- Management de projet en contexte international.

Les enseignements sont dispensés à égalité entre l'université Panthéon-Assas et l'ISIT, grande école de carrières de l'international.

Frais de scolarité selon les revenus des familles entre 2 500€ et 11 700€.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuites d'études :

Les étudiants titulaires du Bachelor peuvent être admis dans des masters ou autres diplômes de relations internationales ou de science politique

Débouchés professionnels :

Chargé d'affaires internationales

Chargé de communication en entreprise industrielle

Chargé de projet en ONG ou en organisation internationale

Collaborateur parlementaire

Expert juridique pour les cabinets de conseil et les instituts de recherche

Journaliste spécialisé en géopolitique

Chargé de support projets européens

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection : entretien*
- *Mode de convocation des candidats : Courrier électronique*
- *Date ou période d'envoi des convocations : avril-mai*
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens : avril-mai*

BACHELOR TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Néant

Attendus locaux (définis par l'établissement)

- Baccalauréat français ou équivalent étranger.
- LV1 obligatoire : anglais, niveau B2 attendu.
- Spécialités visées pour le baccalauréat :
 - o En premier lieu : Mathématiques, Sciences et Vie de la Terre, Numérique et Sciences Informatiques
 - o Et en second lieu ; Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, Sciences de l'ingénieur, Physique Chimie, Biologie Écologie (uniquement dans les lycées agricoles), Sciences Économiques et Sociales
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, dont l'anglais qui est impératif.
- Savoir être et savoir faire : ouverture aux autres, capacités d'analyse et de synthèse, capacité d'adaptation, appétences pour l'écologie et le numérique, appétences pour les sciences de gestion et le droit / l'environnement juridique fortement appréciées

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

Essentiel 50%

Notes de première, de terminale et du baccalauréat (y compris les épreuves anticipées).

Pour les candidats en réorientation : les résultats du bac ou équivalent et de l'enseignement supérieur.

Une attention particulière est portée aux matières scientifiques (Maths, SVT, NSI), mais aussi aux disciplines connexes (Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences politiques, Sciences de l'ingénieur, Physique-Chimie, Biologie-Écologie en lycée agricole, SES). Les activités extrascolaires peuvent valoriser la candidature sans être exigées.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

important 10%

Appréciations fiche avenir pour "Avis sur la capacité à réussir" et "méthodes de travail"

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

essentiel 20%

Appréciations fiche avenir pour "autonomie" et "capacité à s'investir", oral de motivation

NB : Le savoir-être est essentiel car ce parcours se veut être professionnalisant, par conséquent le sérieux et la maturité des candidats sera crucial pour l'admission.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

important 10%

Oral de motivation, projet de formation motivé

NB : le projet de formation motivé devra être correctement rédigé en présentant un projet cohérent en lien avec la formation et son aspect pluridisciplinaires.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel/important/complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers %*

complémentaire 10%

Appréciations fiche avenir pour "engagement citoyen, pratique sportive, engagement associatif

NB : on sera particulièrement attentif à tout point mettant en avant un engagement en lien avec la formation (écologique, numérique, social etc.)

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative :

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

Vous souhaitez accompagner les entreprises pour que la technologie soit un levier d'accélération de la transition écologique ?

Le Bachelor Transformation Écologique et Numérique, co-construit par l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'EFREI, vous ouvre les portes d'un domaine en pleine transformation : l'alliance du numérique et de l'environnement.

Vous développerez ainsi une expertise tri-dimensionnelle en écologie, en numérique responsable et en sciences de gestion. Vous apprendrez à analyser les impacts environnementaux, à utiliser des outils numériques sobres, à orienter les décisions stratégiques et à conduire des projets. Cette approche pluridisciplinaire vous donnera un profil recherché par les entreprises, les collectivités et les organisations engagées dans la transition durable.

Grâce aux projets, stages et à l'alternance possible en 3^e année, vous serez immergé(e) dans des situations réelles dès le début. Les cours, en français et en anglais, vous offriront une ouverture internationale essentielle. Vous aurez ainsi toutes les clés pour évoluer dans des métiers variés : gestion de projets de transition, conseil en stratégies durables, pilotage de solutions numériques responsables ou accompagnement des transformations publiques et privées.

Frais de scolarité selon les revenus des familles entre 2 500€ et 11 900€.

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuites d'études :

Les étudiants titulaires du Bachelor peuvent être admis dans des masters ou autres diplômes :

- Master en transformation écologique et numérique
- Master Management de la supply chain
- Mastère Green IT (Efrei)
- Management stratégique (école de commerce ou université)
- Entrepreneuriat (école de commerce ou université)
- Numérique responsable (école d'ingénieurs ou université)
- Expertise et conseil (école de commerce, école d'ingénieurs ou université)
- Mobilisation et communication (école de commerce ou université)

Débouchés professionnels :

Les principaux emplois accessibles à l'issue du diplôme (niveau Bac+3) sont :

- Chargé de mission ou de projet en transformation écologique et numérique, développement durable, RSE, ou adaptation au changement climatique (privé, public, collectivités).
- Assistant chef de projet en éco-conception, sobriété énergétique, Green IT, gestion de données environnementales, territoires connectés, efficacité énergétique.
- Coordinateur junior dans la stratégie territoriale, la gestion technique de bâtiments, l'économie circulaire ou la valorisation des déchets.
- Chargé de communication, community manager, ou animateur·trice développement durable.
- Assistant ou technicien support dans l'intégration de solutions numériques responsables, l'IoT, ou le management des systèmes d'information éco-responsables.

Si filière sélective

- *Épreuves ou entretien dans le processus de sélection* : entretien
- *Mode de convocation des candidats* : Courrier électronique
- *Date ou période d'envoi des convocations* : avril-mai
- *Date ou période des épreuves et ou entretiens* : avril-mai

LICENCE NUMERIQUE EN DROIT (A DISTANCE)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais. La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 70%*

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat et pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et de l'enseignement supérieur. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'intégrer toutes les notes dont ils disposent sur la Plateforme Parcoursup. Les dossiers appuyés sur un nombre restreint de notes ne peuvent évidemment être appréciés correctement. S'agissant de l'appréciation des dossiers de candidature, il est indiqué :

- qu'une attention toute particulière est portée aux résultats des épreuves du bac de français (écrit et oral) lorsqu'ils sont disponibles.
- qu'outre les matières du tronc commun prévues dans le baccalauréat général, sont principalement prises en compte les notes acquises dans les matières de spécialité : Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, littératures et cultures étrangères, Mathématiques, Sciences économiques et sociales - que le choix de matières optionnelles par les lycéens est apprécié
- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel**/**important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment par la « fiche avenir », pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Savoir-être (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (préciser : **essentiel**/**important**/complémentaire) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 10%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat, notamment dans la lettre de motivation, pourront être pris en compte le cas échéant.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : **essentiel**/important/**complémentaire**) / Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%*

Les éléments fournis sur ce point par le dossier du candidat pourront être pris en compte le cas échéant.

Langues

LV1 : obligatoire : Anglais

LV2 : facultative : Allemand, Espagnol

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

L'Université Paris-Panthéon-Assas propose la licence numérique en droit dédiée aux étudiants empêchés de la suivre en présentiel.

La formation se déroule en ligne sur la plateforme pédagogique de l'Université : Agorassas. Les cours magistraux sont proposés sous forme de vidéos courtes (10–30 min), spécialement conçues pour l'enseignement à distance. Elles sont accompagnées d'éléments pédagogiques : définitions, mots-clés, plans de cours, images, dates importantes et liens vers la jurisprudence. Des ressources complémentaires (bibliographies, documents, liens) sont disponibles sur la plateforme. Les travaux dirigés ne nécessitent aucune présence physique ni participation en direct. Selon les matières, des devoirs obligatoires ou facultatifs sont proposés chaque semestre, ainsi que des exercices d'auto-évaluation (QCM, sujets corrigés).

Des webconférences non obligatoires sont organisées régulièrement.

Les étudiants bénéficient de l'accompagnement pédagogique par des chargés de travaux dirigés. Cependant, l'organisation en ligne demande une forte autonomie, un travail personnel régulier et une bonne discipline.

Les frais spécifiques à l'enseignement à distance s'ajoutent aux droits universitaires et à la CVEC : 800€ pour tout un primo-entrant ; 250€ pour les boursiers (tarifs à l'année).

Important : L'étudiant inscrit en parcours numérique le restera tout au long de sa licence et ne pourra pas en format classique dit « en présentiel ».

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant : [Licence numérique en droit](https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-numerique-en-droit-2022) (https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-numerique-en-droit-2022)

- *Dispositifs de réussite*

- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuites d'études :

A l'issue de leur licence, les étudiants inscrits à l'Université Paris-Panthéon-Assas peuvent postuler aux nombreux Masters (2 ans d'étude) ainsi qu'aux Diplômes universitaires (DU) proposés dans tous les champs du droit.

Ils bénéficient également de la possibilité de préparer un grand nombre d'examens professionnels et de concours en s'inscrivant à l'une des préparations proposées par l'Institut d'Études Judiciaires ou à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale. Pour préparer les concours administratifs de catégorie A, il est conseillé d'obtenir un niveau bac + 5.

Débouchés professionnels :

Les études de droit permettent d'accéder à un très grand nombre de métiers fort diversifiés dans les secteurs public (fonctions publiques étatique, territoriale ou hospitalière, magistrature judiciaire ou administrative...) et privé (avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise en matière de ressources humaines, d'assurances, de marchés publics, de droit des sociétés, de propriété intellectuelle...) en France ou à l'étranger (institutions internationales, ONG...). Ils supposent pour certains la réussite à un concours, le passage d'un examen particulier ou l'obtention d'un diplôme spécifique

LICENCE NUMERIQUE EN INFORMATION-COMMUNICATION (A DISTANCE)

Cadre national des attendus (définis par le ministère, non modifiable)

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention INFORMATION-COMMUNICATION :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire, éditer et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte généralement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Être intéressé par la démarche scientifique

Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe
Cet attendu marque en effet l'importance, pour cette mention, de la capacité à travailler de façon autonome, seul ou en groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation laisse en effet une place importante à l'organisation et au travail personnel.

* Disposer d'aptitudes dans l'appréhension des enjeux et mécanismes socio-économiques, politiques, médiatiques et culturels

L'intérêt pour la communication et l'information est bien évidemment essentiel, mais cette mention offre une approche pluridisciplinaire et implique également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés (histoire, géographie, sciences économiques et sociales, etc.).

* Être intéressé par les questions de société, l'actualité et les médias, la culture, le numérique et l'information

Cet attendu impose, pour cette formation, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Cette curiosité peut être attestée par un intérêt pour les questions d'actualité, la place des médias et de la communication numérique et, enfin, l'information dans toutes ses dimensions.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux (définis par l'établissement)

Il est fortement recommandé d'avoir suivi une filière générale.

Critères généraux d'examen des vœux (définis par l'établissement)

- *Résultats académiques (préciser : **essentiel**/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 60%**

Pour l'examen du vœu du candidat, sont notamment prises en compte les notes de première, de terminale et des épreuves anticipées du baccalauréat et, pour les candidats en réorientation, les notes également du baccalauréat (ou de son équivalent) et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur. Les notes examinées, lorsqu'elles font partie des enseignements suivis sont notamment les notes des spécialités Arts ; Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques ; Humanités, Littérature et Philosophie ; Langues, Littératures et Cultures Étrangères ; Sciences Économiques et Sociales.

- *Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (préciser : **essentiel/important/complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%**

Les qualités d'écriture (style et orthographe) forment un des socles des compétences attendues pour le cursus de cette licence. Est attendue également une très bonne maîtrise de la présentation méthodique de ses idées, sous forme de démonstration, tant à l'écrit (dissertation) qu'à l'oral (exposé). Une sensibilité aux outils numériques constitue une compétence supplémentaire bienvenue

- *Savoir-être (préciser : **essentiel/important/complémentaire**)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%**

Le cursus pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de l'IFP requiert, de la part des étudiants, une forte capacité de travail, un sens de l'autonomie dans l'organisation du travail, une grande curiosité intellectuelle et une ouverture à l'actualité française et internationale

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (*préciser : essentiel/important/complémentaire*) / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 15%**

L'évaluation des candidatures repose sur la présence d'une lettre de motivation détaillée, explicitant les raisons profondes du choix du cursus et sa cohérence avec les objectifs professionnels visés, tout en étant réellement personnalisée et non standardisée.

- *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra scolaires (préciser : essentiel/important/complémentaire)* / **Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers 5%**

La commission d'examen des candidatures peut être amenée à valoriser toutes les expériences acquises qui manifestent une ouverture au monde et aux autres : stages professionnels, engagements citoyens (au lycée comme dans la vie sociale), investissements personnel ou associatif dans des lieux de publication (blogs, sites, journaux, etc.).

Langues

LV1 : anglais

LV2 : allemand, espagnol, autres langues en fonction des demandes et des capacités d'accueil

Caractéristiques de la formation (définies par l'établissement)

- *Contenu et organisation des enseignements de la formation*

L'Université Paris-Panthéon-Assas propose la licence numérique en information-communication dédiée aux étudiants empêchés de la suivre en présentiel.

La licence numérique en information-communication se déroule 100% en ligne : cours magistraux en vidéo, ressources complémentaires et travaux dirigés en ligne avec exercices corrigés à distance et forum d'échanges animé par les chargés de TD. Les étudiants accèdent au contenu à leur rythme, semaine après semaine. Des webconférences non obligatoires sont organisées régulièrement.

Ces modalités permettent de suivre la formation à distance, tout en bénéficiant de l'enseignement d'enseignants-chercheurs et de professionnels de l'IFP. Cependant, l'organisation en ligne demande une forte autonomie, un travail personnel régulier et une bonne discipline.

Les partiels de la licence numérique en information-communication se déroulent à distance, sous forme des examens en ligne sécurisés par un logiciel de surveillance (avec consentement préalable).

Les frais spécifiques à l'enseignement à distance s'ajoutent aux droits universitaires et à la CVEC : 800€ pour tout un primo-entrant ; 250€ pour les boursiers (tarifs à l'année).

Important : L'étudiant inscrit en parcours numérique le restera tout au long de sa licence et ne pourra pas en format classique dit « en présentiel ».

Vous trouverez toutes les informations concernant le contenu et l'organisation de la formation en cliquant sur le lien suivant : Licence numérique en information-communication (<https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/licence-numerique-en-information-communication>)

- *Dispositifs de réussite*
- *Possibilités de poursuites d'études et/ou débouchés professionnels*

Poursuite d'études

L'obtention de la Licence Information-communication permet aux étudiants de s'orienter vers un Master en Information communication.

Le Master Information-communication de l'Université Paris-Panthéon-Assas, offre ~~sept~~ huit parcours différents :

- Global Journalism and Communication
- Journalisme
- Médias, communication et sport
- Médias, communication et villes numériques
- Médias, langages et sociétés
- Médias et mondialisation
- Médias, publics et cultures numériques
- Usages du numérique, innovation communication (UNIC)

Débouchés professionnels :

- Métiers du secteur des médias, de la communication et des projets numériques : Journalisme, communication politique et publique, communication territoriale, communication environnementale, communication interne, communication spécialisée dans le sport, édition multimédia, services web, chargé d'études dans les entreprises médiatiques, etc.

- Métiers de l'enseignement et de la recherche : doctorat en sciences de l'information et de la communication

MON MASTER : CAPACITÉS D'ACCUEIL

Mentions	Places				Procédure d'admission	Parcours
	2025	2026				
	CAL	CAL*	COL**			
Droit	42	42	40	20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des affaires franco-asiatiques Cambodge
				20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des affaires franco-asiatiques Vietnam
Droit comparé	68	53	50	25	Admission sur dossier	Droit public comparé
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit et études multilingues
Droit de l'immobilier	20	20	20	20	Admission après examen du dossier + le cas échéant un entretien	Droit immobilier et de la construction
Droit de la propriété intellectuelle	63	63	60	35	Admission sur dossier	Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle
				25	Admission sur dossier	Propriété industrielle
Droit de la santé	35	40	40	20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit de la protection de la santé et de l'environnement
				20	Admission sur dossier	Droit sanitaire et social
Droit de l'économie	21	21	20	20	Admission sur dossier	Droit de l'économie
Droit des affaires	186	186	177	30	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des affaires
				35	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Droit des affaires et droit fiscal
				37	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des affaires et management
				15	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des affaires internationales
				20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Droit européen des affaires et de la concurrence
				20	Admission sur dossier	Droit privé et public des affaires
			20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Techniques de restructuration des entreprises en difficulté	
Droit des assurances	26	26	25	25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Assurances
Droit des collectivités territoriales	32	32	30	26	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Juriste conseil des collectivités territoriales
				4	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Recherche en droit des collectivités territoriales

Droit du marché et du patrimoine artistiques	20	20	20	20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Droit
Droit du numérique	47	47	45	20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Droits des médias
				25	Admission sur dossier	Droit du numérique
Droit du patrimoine	19	19	18	18	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Gestion du patrimoine privé et professionnel
Droit européen	58	58	55	30	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien téléphonique ou par visioconférence	Droit et contentieux de l'Union européenne
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit européen du marché et de la régulation
Droit international	82	82	78	18	Admission sur dossier	Administration internationale
				22	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit comparé des affaires
				15	Admission sur dossier	Droit international économique
				8	Admission sur dossier	Droit international privé et du commerce international
				15	Admission sur dossier	Droit international public
Droit notarial	21	21	20	20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit notarial
Droit pénal et sciences criminelles	53	53	50	25	Admission sur dossier	Criminologie
				25	Admission sur dossier	Droit pénal et procédure pénale
Droit privé	129	129	123	8	Admission sur dossier	Contentieux international privé
				45	Admission sur dossier	Droit privé général
				20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit des personnes et des familles
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Ingénierie contractuelle
				25	Admission sur dossier	Histoire du droit
Droit public	194	194	190	25	Admission sur dossier	Droit et stratégies de la sécurité
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien à distance ou en présentiel	Sécurité et défense
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit public approfondi
				27	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Droit public de l'économie
				18	Admission sur dossier	Vie publique et relations institutionnelles
				25	Admission sur dossier	Histoire du droit
				25	Admission sur dossier	Philosophie du droit et droit politique
Droit social	70	70	68	20	Admission sur dossier	Concours A+
				24	Admission sur dossier	Droit social général

				24	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Droit et pratiques des relations de travail
				20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Protection sociale et rémunérations
Droits de l'homme et justice internationale	53	53	50	25	Admission sur dossier	Droits de l'homme et droit humanitaire
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Justice pénale internationale
Juriste européen	6	13	13	3	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Amsterdam
				2	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Athènes
				2	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Lisbonne
				2	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Londres
				2	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Rome
				2	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Berlin/Madrid
Justice, procès, procédures	74	74	70	18	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Justice, procès et procédures / Arbitrage et droit du contentieux
				20	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Justice, procès et procédures / Communication et sociologie du droit et de la justice
				32	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Justice, procès et procédures / Justice et droit du procès
Politiques publiques	32	32	30	30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	
Relations internationales	58	58	55	15	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Défense et dynamiques industrielles
				20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Politique internationale
				20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Études stratégiques
Science politique	32	32	30	30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	
Analyse et politique économique	13	13	12	12	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Recherche en sciences économiques
Économétrie, statistique	22	22	21	21	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Ingénierie statistique et financière

Économie de l'entreprise et des marchés	30	30	30	30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Stratégies de l'entreprise et économie des organisations
Économie du droit	21	21	20	20	Admission après examen du dossier + le cas échéant un entretien	Économie du droit
Économie et management publics	17	17	16	16	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Économie et management publics
Management et commerce international	23	23	22	22	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Management et commerce international
Monnaie, banque, finance, assurance	60	60	57	10	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Techniques financières et bancaires
				22	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Finance
				25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien + le cas échéant un écrit	Monnaie, banque, assurance
Entrepreneuriat et management de projets	26	26	25	25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien de motivation et de connaissances	Management stratégique et entrepreneuriat
Gestion de production, logistique, achats	75	230	215	25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Management de projets logistiques
				30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Lean Management (campus de l'IUMM à Reims)
				30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Supply Chain Management (campus de l'IUMM à Reims)
				30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Contrôle de Gestion Industriel (Campus UIMM Senlis Proméo)
				30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Achat Industriel Responsable (Campus UIMM Senlis Proméo)
				30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Marketing Industriel et Communication (Campus UIMM Senlis Proméo)
				40	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Digital Supply Chain Management (avec l'Efrei)
Gestion des ressources humaines	63	63	60	10	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Gestion des ressources humaines et management public
				40	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et test d'anglais	Gestion des ressources humaines et relations du travail
				10	Admissibilité sur dossier, admission après entretien en anglais	Gestion des ressources humaines internationales
Management	11	11	10	10	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Conseil et recherche en organisation

Marketing, vente	74	74	70	30	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Marketing et communication
				40	Admissibilité sur dossier, admission après entretien le cas échéant	Marketing et technologies digitales
Information, communication	215	215	201	28	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Global Journalism and Communication
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Médias et mondialisation
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Médias, communication et sport
				23	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Communication, villes et territoires numériques
				25	Admission sur dossier + le cas échéant un entretien	Médias, publics et cultures numériques
				25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Médias, cultures et sociétés
				25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Usages du numérique, innovation, communication (UNIC)
				25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	Environnement, organisations et communication (ENOC)
				26	Procédure spécifique hors Mon master	Journalisme
Total		2 091	2 243	2 136		

<i>Sous-total droit</i>	1 441	1 438	1 377
<i>Sous-total économie</i>	186	186	178
<i>Sous-total gestion</i>	249	404	380
<i>Sous-total Information et communication</i>	215	215	201

*CAL : capacités d'accueil limitées

*COL : capacités d'accueil limitées déclarées dans Mon master

MON MASTER : ATTENDUS, CRITÈRES GÉNÉRAUX, D'EXAMEN DES CANDIDATURES, MODALITÉS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

MENTION DROIT

Parcours Droit des affaires franco-asiatiques/Cambodge

Attendus

Ce programme sélectif est ouvert aux étudiants justifiant d'une Licence française en droit ou ~~d'un Master français en économie ou en gestion, ou encore~~ d'un Diplôme Universitaire équivalent (avec justification d'enseignements juridiques) obtenus dans une université française.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats et compétences académiques.
Motivation à intégrer la formation.
Intérêt pour l'Asie du Sud-Est.

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier par un comité d'évaluation.

Langues vivantes enseignées :

- Anglais
- Khmer

Parcours Droit des affaires franco-asiatiques/Vietnam

Attendus

Ce programme sélectif est ouvert aux étudiants justifiant d'une Licence française en droit ou ~~d'un Master français en économie ou en gestion, ou encore~~ d'un Diplôme Universitaire équivalent (avec justification d'enseignements juridiques) obtenus dans une université française.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats et compétences académiques.
Motivation à intégrer la formation.
Intérêt pour l'Asie du Sud-Est.

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier par un comité d'évaluation.

Langues vivantes enseignées :

- Anglais
- Vietnamien

MENTION DROIT COMPARÉ

Parcours Droit public comparé

Attendus

- Licence de Droit (le suivi des disciplines de base du droit public - droit constitutionnel et droit administratif - ainsi qu'un certain nombre de matières de droit public proposées dans le cadre de la licence 3 est recommandé).
- Ou autre Licence, à condition d'avoir suivi des enseignements de droit public
- Diplôme de niveau équivalent (IEP, Écoles normales supérieures)
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, dont l'anglais.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Bons résultats durant les trois années de Licence, notamment dans les matières de droit public (Droit constitutionnel, droit administratif, droit européen, Libertés fondamentales).
- Bonne culture juridique.
- Motivation solide exprimée dans la lettre manuscrite jointe au dossier.
- Expérience de stages (en cabinet d'avocat, en juridiction, dans les institutions ou collectivités) en France ou à l'étranger.
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes (lu, écrit, parlé), attestée éventuellement par des certifications (TOEIC®, TOEFL, Cambridge...)
- Connaissance (par la nationalité ou par l'expérience vécue) d'autres systèmes de droit étrangers bienvenue, sans être indispensable à ce stade.
- Toute autre expérience (associative, sportive...).

Modalités d'examen des candidatures (*préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...*)

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation.

Parcours Droit et études multilingues

Attendus

- Licence de Droit (le suivi des disciplines de base du droit privé - droit civil et droit des affaires - ainsi qu'un certain nombre de matières de droit privé proposées dans le cadre de la licence 3 est un plus).

- Ou autre Licence, à condition d'avoir suivi des enseignements de droit privé
- Diplôme de niveau équivalent (IEP, Écoles normales supérieures)
- Maîtrise de deux langues étrangères, dont l'anglais, et au choix l'espagnol, l'allemand, l'italien, le portugais, le russe, l'arabe et le chinois. Niveau B2/C1

Critères généraux d'examen des candidatures

- Bons résultats durant les trois années de Licence, notamment dans les matières de droit privé (Droit civil, droit des affaires, droit international).
- Bonne culture juridique
- Motivation solide exprimée dans la lettre manuscrite jointe au dossier.
- Expérience de stages (en cabinet d'avocat, en entreprise, en juridiction, dans les institutions internationales) en France ou à l'étranger.
- Maîtrise de deux langues étrangères (lu, écrit, parlé), attestée par le suivi de la double licence Droit et Etudes multilingues de l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'ISIT, d'une autre double licence, d'un diplôme universitaire, d'un programme international ou des certifications B2/C1 (TOEIC® minimum 785 points, TOEFL IBT 72 points minimum, Cambridge English B2 First...)
- Connaissances d'autres systèmes de droit étrangers
- Toute autre expérience (associative, sportive...).

Modalités d'examen des candidatures (préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...)

Dans un premier temps, les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation. Dans un second temps, les candidats, à l'exception des titulaires du diplôme Droit et études multilingues de l'Université Paris-Panthéon Assas et l'ISIT, sont convoqués à un entretien multilingue.

Double inscription obligatoire :

ISIT : 9800€ de frais de scolarité par an

Assas : droits correspondant aux diplômes nationaux fixés par arrêté ministériel.

MENTION DROIT DE L'IMMOBILIER

Parcours Droit immobilier et de la construction

Attendus

Le Master vise à former des juristes à tous les aspects – publics et privés – du droit immobilier et de la construction. Aussi implique-t-il, de la part des candidats, d'avoir suivi un parcours universitaire classique, à tonalité privatiste ou publiciste, leur ayant donné accès aux matières fondamentales qui forment le socle de leur futur exercice professionnel : droit civil des biens, droit des obligations, droit administratif, etc.

Le Master Droit immobilier donnant lieu, en deuxième année, à des enseignements en alternance, il s'adresse à un public d'étudiants désireux de mettre rapidement en pratique leurs connaissances (au sein de cabinet d'avocats, d'études notariales, de directions juridiques d'entreprises du secteur immobilier, etc.), et qui soient armés d'une solide capacité de travail, leur

permettant de suivre un parcours académique d'excellence tout en se pliant aux exigences de la vie professionnelle.

Critères généraux d'examen des candidatures

Le Master droit immobilier et de la construction est une formation sélective, qui requiert de bons résultats en Licence. L'obtention de mentions, spécialement en troisième année, est ainsi souhaitable.

Lors de l'examen des dossiers, il est accordé une importance à la cohérence du parcours académique suivi ainsi qu'à la motivation des candidats, à travers par exemple les stages qui auraient déjà pu être effectués dans le secteur de l'immobilier.

Enfin, une attention est portée à l'aptitude des candidats à s'investir dans la vie collective de l'association des étudiants du Master, extrêmement active en deuxième année (organisation d'un colloque annuel et de nombreuses conférences, nombreuses rencontres avec des acteurs du droit immobilier, voyage d'étude en mai, etc.).

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures a lieu essentiellement sur dossier. Un entretien peut être organisé.

MENTION DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle

Attendus

Les candidats doivent avoir suivi une formation à dominante de droit privé – si des choix d'orientation ont dû être faits dans leur université.

Il n'est pas exigé d'avoir suivi déjà des enseignements de droit de la propriété intellectuelle ou de droit du numérique, puisque ces enseignements sont le plus souvent dispensés en M1.

Il n'est pas exigé non plus d'avoir réalisé un ou des stages.

Critères généraux d'examen des candidatures

La sélection est opérée principalement sur la base des résultats obtenus au cours des trois années de licence, en tenant compte également de l'intérêt et de l'originalité des expériences extérieures à l'université

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est réalisée exclusivement à partir des dossiers comportant notamment les relevés de notes des 3 années de licence, Bac, ainsi que tout autre document relatif à des études supérieures.

Parcours Droit de la propriété industrielle

Attendus

Parcours orienté droit commercial ou double parcours sciences/droit, pharmacie/droit, ou formation de Conseil en propriété industrielle, ou encore pratique de la propriété industrielle.

Le suivi de cours ou de formations initiales en propriété intellectuelle sera un plus.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Compétences académiques (moyenne des résultats, existence de mentions au cours du cursus)
- Double cursus (voir «Attendus »)
- Motivation pour les domaines de la propriété industrielle (marques, brevets, protection du savoir-faire, indications géographiques, protection des créations informatiques etc.)
- La réalisation de stages en rapport avec la propriété industrielle
- Une expérience internationale est un plus.

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier

MENTION DROIT DE LA SANTÉ

Parcours Droit sanitaire et social

Attendus

- Aucun prérequis obligatoire, ni en compétences, ni en connaissances.
- Il est cependant recommandé d'avoir suivi un cours de droit administratif général (sur deux semestres), un cours de droit civil des obligations (sur deux semestres), de même qu'un cours de droit de la sécurité sociale ou de protection sociale.

Critères généraux d'examen des candidatures

Outre les résultats académiques obtenus, l'examen des candidatures tient particulièrement compte des stages déjà effectués ou en cours (attestations à produire), de la cohérence du projet professionnel ainsi que de la motivation à intégrer le diplôme (v. la page dédiée au master sur le site internet de l'Université pour ce qui concerne ses débouchés).

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures se fait exclusivement sur dossiers.

Parcours Droit de la protection de la santé et de l'environnement

Attendus

Les candidats doivent avoir suivi un cursus juridique et il est recommandé d'avoir spécifiquement suivi un cours de droit administratif général (sur deux semestres), un cours de droit civil des obligations (sur deux semestres), de même, éventuellement, qu'un cours de droit de la sécurité sociale ou de la protection sociale.

Les candidatures reflétant des parcours plus originaux (double diplôme, double formation, année de césure ou échange international etc.) sont bienvenues mais les candidats devront, en toute hypothèse, témoigner de l'acquisition de solides connaissances tant en droit public qu'en droit privé.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les résultats académiques obtenus tout au long de la formation seront pris en considération au regard, d'une part, de la moyenne générale de toutes les années de licence et, d'autre part, de la progression tout au long du cursus depuis le baccalauréat.

Il sera également porté une attention particulière à la motivation avancée précisément dans leur lettre par les candidats. A cet égard, seront spécifiquement examinées les raisons qui justifient la candidature au parcours (notamment l'exposé du projet professionnel qui doit être cohérent avec sa double spécialisation : santé et environnement). Les stages ou activités professionnelles et/ou bénévoles éventuellement exercées dans les secteurs concernés seront également appréciés favorablement.

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures est effectué sur dossier. Il pourra être, le cas échéant, complété par un entretien.

MENTION DROIT DE L'ÉCONOMIE

Parcours Droit de l'économie

Attendus

Les étudiants doivent être titulaires d'une Licence en droit.

A noter la possibilité pour les étudiants titulaires d'une double licence en Droit et en Économie, la possibilité d'être admis en Master Droit de l'Économie ainsi qu'en Master Économie du Droit

Critères généraux d'examen des candidatures

L'évaluation porte à la fois sur le parcours et les résultats obtenus en licence ainsi que sur la lettre de motivation du candidat. Il n'y a pas de conditions spécifiques exigées si ce n'est un bon parcours universitaire et une motivation réelle pour l'interdisciplinarité entre économie et droit.

Modalités d'examen des candidatures

Les candidatures sont examinées sur dossiers. La direction du Master se réserve la possibilité de contacter ponctuellement les candidats pour obtenir des précisions sur leur dossier.

MENTION DROIT DES AFFAIRES

Parcours Droit des affaires

Attendus

Bonnes connaissances juridiques en Droit privé, notamment Droit des obligations, Droit des affaires

Suivi obligatoire des différentes matières de Droit des obligations et Droit des affaires (spécialement L 3 Droit des sociétés, L2 Droit des affaires : contrats, activités commerciales, etc.).

Critères généraux d'examen des candidatures

Bons ou assez bons résultats et compétences académiques avérées.

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier, éventuellement entretien supplémentaire pour candidats qui seraient présélectionnés

Parcours Droit des affaires et droit fiscal

Attendus

Le Master est ouvert aux candidats titulaires d'une Licence en droit ou d'un diplôme français ou étranger équivalent.

Le Master peut également accueillir des étudiants ayant poursuivi des études non principalement juridiques (Grandes écoles de commerce, IEP, etc.) mais ayant déjà acquis de bonnes connaissances en droit des affaires et fiscalité et souhaitant approfondir leur spécialisation dans ces domaines.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'examen des candidatures donne la priorité aux résultats académiques globaux (moyennes annuelles et par semestres) puis aux résultats obtenus dans les disciplines relevant du droit des affaires et du droit fiscal.

Les stages comme l'ensemble des expériences professionnelles ou associatives sont appréciés favorablement.

La maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères – l'anglais, en premier lieu – est également la bienvenue.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'opère sur dossier et sur entretien. Dès l'entrée de la première année du parcours, les candidats sont appelés à faire connaître leur préférence pour l'une des trois spécialités offertes en deuxième année, étant précisé que cette première indication demeure provisoire et peut être confirmée ou modifiée au moment des vœux définitifs formulés en cours d'année.

Parcours Droit des affaires et management

Attendus

Le Master est ouvert aux candidats titulaires d'une Licence en droit ou d'un diplôme français ou étranger équivalent. Le Master peut également accueillir des étudiants ayant poursuivi des études non principalement juridiques (Grandes écoles de commerce, IEP, etc.) mais ayant déjà acquis de bonnes connaissances en droit des affaires et fiscalité et souhaitant approfondir leur spécialisation dans ces domaines.

Les candidats souhaitant intégrer le parcours « Droit des affaires et management » doivent avoir de solides connaissances en droit privé, particulièrement en droit des obligations et en droit des affaires.

Les expériences professionnelles, les stages effectués, l'implication dans des projets d'intérêt collectif seront également pris en compte dans l'appréciation des dossiers.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats et compétences académiques, motivation, stages

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier et éventuellement entretiens

Parcours Droit des affaires internationales

Attendus *(des prérequis en compétences et en connaissances, le nombre n'est pas limité mais pour chaque prérequis le texte est limité 300 caractères, espaces compris)*

Bonnes connaissances juridiques en Droit privé, notamment Droit des obligations, Droit des affaires, Droit international privé et Droit du commerce international

Suivi obligatoire des différentes matières de Droit des affaires (spécialement L 3 Droit des sociétés, L2 Droit des affaires : contrats, activités commerciales, etc.).

Bon anglais écrit et oral (attesté par un certificat, diplôme ou test reconnu)

Critères généraux d'examen des candidatures

Bons ou assez bons résultats et compétences académiques avérées.

Bonnes notes en Droit des obligations, Droit des affaires (toutes matières) et Droit international privé et Droit du commerce international (pour le M2)

Bon niveau d'anglais (v. supra)

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier, éventuellement entretien supplémentaire pour candidats qui seraient présélectionnés

Parcours Droit européen des affaires de la concurrence

Attendus

Avoir suivi un enseignement en droit institutionnel et en droit matériel européen
Avoir suivi des enseignements en droit des affaires
Très bonne maîtrise de l'anglais

Critères généraux d'examen des candidatures

Très bons résultats académiques globaux
Très bons résultats dans les matières suivies en contrôle continu
Bons résultats en droit des affaires (L2 et L3)
Intérêt particulier pour le droit de la concurrence
Expériences à l'étranger ou professionnelles

Modalités d'examen des candidatures (*préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...*)

Présélection sur dossier
Sélection définitive suite à un entretien

Pièces complémentaires à joindre à la candidature

Attestation du niveau de langue
Lettres de recommandation éventuelles

Parcours Droit privé et public des affaires

- Attendus
-
- Être titulaire d'une Licence de droit
- Être sportif compétiteur (de haut niveau ou au titre de compétitions universitaires)
- Critères généraux d'examen des candidatures
- Nécessité de bénéficier d'un cursus universitaire adapté à la poursuite d'une carrière sportive
- Capacité à concilier études, pratique sportive et apprentissage
- Modalités d'examen des candidatures
- Examen des candidatures sur dossier

Techniques de restructuration des entreprises en difficulté

Attendus

Les candidats souhaitant intégrer le parcours « Techniques de restructuration des entreprises en difficulté » devront avoir une capacité de réflexion et de raisonnement pour appréhender une matière transversale qui mobilise de solides connaissances en droit privé et plus particulièrement en droit des affaires. Ainsi, les candidats devront avoir acquis des connaissances en droit de l'entreprise (Droit commercial général, droit des sociétés, fiscalité / TD souhaitables), en droit des obligations, contrats spéciaux et en droit des biens (TD souhaitables).

Des connaissances en comptabilité et en gestion seront des atouts pour suivre ce parcours et envisager une carrière dans le domaine dit du *restructuring*.

Une certification en langue anglaise est souhaitée.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'admission au parcours « Techniques de restructuration des entreprises en difficulté » dépend essentiellement du niveau des résultats académiques qui doit démontrer une bonne maîtrise des disciplines de droit privé.

De même, les stages qu'auront pu faire les candidats seront, sans être déterminants, un élément d'appréciation du dossier présenté.

Les candidats devront dans une lettre de motivation expliquer le projet professionnel qui suscite la candidature pour ce parcours.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'effectue sur dossier. Éventuellement, un entretien avec les candidats pourra être organisé.

MENTION DROIT DES ASSURANCES

Parcours Assurances

Attendus

Licence de droit

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats en licence de droit et autres diplômes obtenus par le candidat

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier et entretiens pour candidats dont les dossiers seraient à départager.

DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Parcours Juriste conseil des collectivités territoriales

Attendus

Vocation pour l'intérêt général et pour le service public, en pleine conformité aux valeurs démocratiques et à la déontologie des affaires publiques.

Aisance dans les prérequis : maîtrise des fondamentaux du droit administratif général et spécial au niveau licence et de leur technicité juridique

Compréhension : Comprendre, surveiller et anticiper le contexte juridique, administratif et de gestion des personnes publiques locales, comprendre les enjeux juridiques entourant l'action des personnes publiques locales.

Assimilation : Assimiler les techniques juridiques essentielles à la gestion de la commande publique, de la fonction publique locale, des finances locales, assimiler les techniques essentielles à la prévention du contentieux

Réinvestissement des connaissances : Intégrer les méthodes de diagnostic, audit, évaluation des politiques publiques ainsi que la prévention et la gestion du risque juridique qui y est associé, analyser les évolutions du cadre juridique et anticiper leur mise en œuvre

Critères généraux d'examen des candidatures

Projet conforme à la formation : Exercer les métiers de la fonction juridique des collectivités territoriales, ou des acteurs en contact avec elles (État, concessionnaires, prestataires, conseils, élus) à un niveau élevé de conception et de supervision

Témoignage d'intérêt réel pour les affaires publiques locales : Avoir déjà réalisé un stage dans l'écosystème des collectivités territoriales. Chercher activement pour la 2^e année un contrat d'apprentissage correspondant à ses centres d'intérêts et aux savoirs faire de la formation.

Capacité à supporter la charge de travail que représente un contrat d'apprentissage : alternance intra-hebdomadaire avec présence dans l'organisme d'accueil la première moitié de la semaine et dans les enseignements académiques la seconde moitié, rédaction d'un mémoire durant l'année.

Expérience du travail en équipe : capacité à trouver sa place dans un groupe de travail et à agir dans l'intérêt commun, aptitude à créer des liens personnels débouchant sur un réseau professionnel, investissement dans l'association des anciens, capacité d'initiative

Modalités d'examen des candidatures

Au vu de ce dossier, un entretien pourra le cas échéant être organisé, soit en visioconférence, soit par téléphone.

Parcours Recherche en droit des collectivités territoriales

Attendus

Vocation pour l'accroissement de la connaissance et l'expertise juridique, dans un contexte de service public, en pleine conformité aux valeurs d'intégrité scientifique.

Aisance dans les prérequis : maîtrise des fondamentaux du droit administratif général et spécial au niveau licence, et de leur technicité.

Compréhension : Comprendre, surveiller et anticiper le contexte législatif, réglementaire et politique de toute production normative, comprendre les enjeux juridiques entourant l'action des personnes publiques locales

Assimilation : Assimiler les connaissances constituant les têtes de chapitre du droit spécial des collectivités territoriales, tout en mesurant leur enjeu en termes d'organisation et de gestion publique.

Synthèse : Tenir à jour son propre système d'information pour mobiliser immédiatement les traits essentiels de chaque domaine, dans la perspective éventuelle de la préparation des concours.

Réinvestissement des connaissances : Intégrer les connaissances et les méthodes dans la production d'une recherche juridique originale et spécialisée. Créer les conditions de sa propre autonomie de pensée fondée sur des jugements de valeur étayés. S'attacher à leur exacte divulgation.

Critères généraux d'examen des candidatures

Projet conforme à la formation : Exercer les métiers de la fonction juridique des collectivités territoriales, ou des acteurs en contact avec elles (État, concessionnaires, conseils) à un niveau élevé de conception et de supervision.

Témoignage d'intérêt réel pour la recherche : Avoir déjà réalisé un mémoire de synthèse documentée sur une question juridique. Prévoir un complément de formation aux méthodes (IPAG, DU, prépa Talents) en vue d'une éventuelle préparation aux concours de la fonction publique.

Capacité à supporter la charge de travail que représente la rédaction d'un mémoire de recherche : auto-organisation et discipline personnelle, maîtrise des sources juridiques et du référencement, aptitude à rédiger avec rigueur et précision.

Expérience du travail en équipe : capacité à trouver sa place dans une réunion de recherche, à développer les hypothèses dégagées collectivement, aptitude à créer des liens personnels permettant la constitution de groupes de recherche, capacité d'initiative.

Modalités d'examen des candidatures

Au vu de ce dossier, un entretien pourra le cas échéant être organisé, soit en visioconférence, soit par téléphone.

MENTION DROIT DU MARCHÉ ET DU PATRIMOINE ARTISTIQUES

Parcours Droit du marché et du patrimoine artistiques

Attendus

* Disposer d'une solide formation en droit.

Des connaissances en droit privé, notamment en droit des obligations, en droit des contrats spéciaux, en droit des affaires, en droit des libertés fondamentales sont particulièrement attendues. Des connaissances en droit public ne sont pas négligeables.

* Disposer de connaissances et de préférence d'une formation diplômante en histoire de l'art.

Le parcours droit du marché et du patrimoine artistiques préparant aux métiers du marché de l'art et du patrimoine culturel, il est indispensable que les candidats aient des connaissances en histoire de l'art, de préférence dans le cadre d'une formation diplômante (Licence ou Licence accélérée, 1^{er} cycle de l'École du Louvre, etc...).

* Avoir effectué des stages

Le parcours droit du marché et du patrimoine artistiques se veut professionnalisant. Il est accessible aux candidats qui manifestent, notamment par la réalisation de stages (maisons de ventes, galeries, musées et sites patrimoniaux, cabinets d'avocats...), leur forte motivation de s'insérer professionnellement.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et en groupe.

Critères généraux d'examen des candidatures

* Avoir obtenu de bons résultats au cours des trois années de Licence en droit.

* Justifier de connaissances en histoire de l'art.

* Avoir effectué des stages en adéquation avec le projet professionnel.

* Manifester une forte motivation à intégrer des professions en relation avec l'art et la culture, en particulier des métiers des secteurs du marché de l'art et du patrimoine culturel.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au parcours droit du marché et du patrimoine artistiques se fait sur dossier et entretien. Le jury d'admission porte une attention particulière aux résultats obtenus par le candidat durant sa formation, aux stages qu'il a réalisés (nombre, durée, adéquation au projet professionnel), ainsi qu'à la motivation qui ressort de la lettre écrite à cet effet.

MENTION DROIT DU NUMÉRIQUE

Parcours Droits des médias

Attendus

Ce master est ouvert aux candidats titulaires d'une licence juridique, de droit privé comme de droit public, et aux titulaires d'autres diplômes justifiant d'une formation en droit (Sciences Po, IEP).

Critères généraux d'examen des candidatures

Un bon niveau juridique général est requis et une attention particulière est portée à la cohérence de la candidature.

Le candidat doit convaincre de l'intérêt porté au monde des médias et du numérique, qu'il résulte de la formation antérieure et/ ou des diverses expériences professionnelles, associatives ou personnelles du candidat.

Modalités d'examen des candidatures

- Présélection sur dossier : CV et lettre de motivation doivent être joints au dossier, la lettre de motivation devant montrer l'intérêt du candidat pour le secteur des médias et du numérique
- Audition des candidats présélectionnés : l'entretien, d'une dizaine de minutes environ, se déroule en visioconférence, avec les responsables du Master

Parcours Droit du numérique

Attendus

Les candidats doivent avoir suivi une formation à dominante de droit privé – si des choix d'orientation ont dû être faits dans leur université. Un bon niveau en droit des obligations est attendu.

Il n'est pas exigé d'avoir suivi déjà des enseignements de droit du numérique ou de droit de la propriété intellectuelle, puisque ces enseignements sont le plus souvent dispensés en M1.

Il n'est pas exigé non plus d'avoir réalisé un ou des stages.

Critères généraux d'examen des candidatures

La sélection est opérée principalement sur la base des résultats obtenus au cours des trois années de licence, en tenant compte également de l'intérêt et de l'originalité des expériences extérieures à l'université

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est réalisée exclusivement à partir des dossiers comportant notamment les relevés de notes des 3 années de licence, Bac, ainsi que tout autre document relatif à des études supérieures.

MENTION DROIT DU PATRIMOINE

Parcours Gestion du patrimoine privé et professionnel

Attendus

Le master Droit du patrimoine prépare aux différents métiers de la gestion des patrimoines privés et professionnels, qui peuvent s'exercer sous les formes les plus diverses (barreau, notariat, conseillers en gestion de patrimoine, banque, ingénieurs patrimoniaux, family office...), et qui sont des fonctions juridiques exigeantes et techniques. Aussi est-il attendu des candidats qu'ils aient

suivi un parcours universitaire juridique classique, généraliste puis privatiste, leur donnant de solides connaissances dans les différentes matières du droit en général et du droit privé en particulier : droit des obligations, de la famille, des biens, des affaires... En outre, et dans la mesure du moins où ces enseignements leur auraient été ouverts dans leurs universités respectives, il est souhaité qu'ils aient autant que possible suivi les enseignements de droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux, successions), de droit fiscal et de droit international privé.

Critères généraux d'examen des candidatures

Une candidature au master Droit du patrimoine requiert avant tout un très solide parcours académique sur les trois années de Licence, avec de bons résultats dans les matières précédemment évoquées. L'obtention de mentions, en particulier en troisième année, est plus que souhaitable.

Une attention particulière est au demeurant portée à la cohérence de la candidature au regard de l'orientation souhaitée, dont peuvent attester les stages réalisés et, au-delà, des compétences linguistiques ou des engagements associatifs par exemple. Ce d'autant que l'année de master 2 est organisée afin que les étudiants complètent leur formation à l'Université par un contrat d'apprentissage ou un stage destiné à leur offrir une première expérience professionnelle.

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures a lieu prioritairement sur dossier. Un entretien peut être organisé.

MENTION DROIT EUROPÉEN

Parcours Droit et contentieux de l'Union européenne

Attendus

Sont requises l'obtention d'une licence en droit, en principe avec mention, avec des notes satisfaisantes en droit de l'Union européenne attestant de la maîtrise de la matière et des notes satisfaisantes dans les matières juridiques fondamentales ainsi qu'une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques satisfaisants, stages professionnels, expérience dans un autre État membre, connaissances linguistiques

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier par un comité d'évaluation suivi, le cas échéant, d'un entretien téléphonique ou par visioconférence

Parcours Droit européen du marché et de la régulation

Attendus

Être titulaire d'une licence en droit privé ou public de l'Université Panthéon-Assas ou d'une autre université. Les candidats et les candidates doivent avoir acquis au cours de leur cursus de solides connaissances juridiques. Une appétence pour les questions européennes est appréciée ainsi qu'une maîtrise de langues étrangères.

Critères généraux d'examen des candidatures

Sont pris en compte les résultats académiques, tout particulièrement ceux obtenus pour les matières fondamentales des trois premières années. La motivation doit faire apparaître les raisons qui justifient la candidature au parcours, en présentant notamment le projet professionnel.

Les stages ou les activités professionnelles constituent une valeur ajoutée, tout autant que l'ouverture internationale et l'implication dans la société civile (associations, bénévolat, activité sportive, etc.).

Les candidatures comportant un parcours atypique (double diplôme, double formation, année de césure, réorientation ou reconversion, expériences à l'étranger, etc.) sont bienvenues à la condition que soient établies des compétences juridiques.

Modalités d'examen des candidatures

Examen du dossier complété, le cas échéant, par un entretien.

MENTION DROIT INTERNATIONAL

Parcours Administration internationale

Attendus

Bac+3 ou Bac+4 (droit **(de préférence)**, **sciences politiques**, sciences économiques, administration économique et sociale ou langues étrangères appliquées) ;

Très solides connaissances en droit et notamment en droit international public ;

Une bonne maîtrise de l'anglais ;

Idéalement un ou plusieurs stages effectués auprès d'une organisation internationale ou à défaut d'une organisation non-gouvernementale ou une autre institution.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques, notamment pour ce qui est des matières relevant du droit international public ;

Nombre et durée des stages effectués, ainsi que structure auprès de laquelle le(s) stage(s) fu(ren)t effectués ;

Motivation pour devenir fonctionnaire international et compréhension de ce que signifie vouloir intégrer la fonction publique internationale

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier

Parcours Droit comparé des affaires

Attendus

Obtention d'une licence en droit avec mention, notes satisfaisantes dans les matières fondamentales de droit privé (civil, commercial, international privé) et droit européen, connaissance de systèmes juridiques étrangers, bonne maîtrise de l'anglais.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques, motivation exposée dans la lettre de candidature, éventuelles expériences de stage

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier par un comité d'évaluation, éventuellement entretien.

Parcours Droit international économique

Attendus

Le candidat doit être titulaire d'une licence en droit avec des notes satisfaisantes en droit international attestant de la maîtrise de la matière ainsi qu'une connaissance suffisante de l'anglais

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques, motivation exposée dans la lettre de candidature, éventuelles expériences de stage

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier

Parcours Droit international privé et du commerce international

Attendus

Licence généraliste droit/droit privé

Critères généraux d'examen des candidatures

Excellence des résultats et éléments de motivation

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier

Parcours Droit international public

Capacité d'accueil du parcours : 15

Attendus

Le candidat doit être titulaire d'une licence en droit avec des notes satisfaisantes en droit international attestant de la maîtrise de la matière ainsi qu'une connaissance suffisante de l'anglais

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques, motivation exposée dans la lettre de candidature, éventuelles expériences de stage

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier

MENTION DROIT NOTARIAL

Parcours Droit notarial

Attendus

Le master droit notarial formant, comme son intitulé l'indique, aux fonctions de notaire, qui sont des fonctions juridiques exigeantes, polyvalentes et techniques, il est attendu des candidats qu'ils aient suivi un parcours universitaire juridique classique, généraliste puis privatiste, donnant connaissance des matières qui forment la base de l'exercice professionnel : droit administratif, droit des affaires et, surtout, droit civil des biens, des personnes et de la famille, des obligations et des contrats. Dans la mesure où des enseignements de droit des régimes matrimoniaux ou des successions, de droit international privé et de droit fiscal ont été offerts en Licence, il est également attendu des étudiants qu'ils les aient suivis dans toute la mesure du possible, s'agissant de matières essentielles à l'exercice de la profession.

Critères généraux d'examen des candidatures

Le master droit notarial étant un master très sélectif, de bons résultats dans les matières précédemment signalées sont la condition première d'admission. Sans être absolument indispensable, une mention Bien (14 ou 15) en deuxième année de licence est très appréciée. Dans l'examen des dossiers, une attention particulière est également portée à la cohérence de l'orientation envisagée au regard du parcours académique suivi, à la motivation des candidats que manifestent en particulier les stages qui ont pu être effectués dans le notariat, et à la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères. D'autres expériences professionnelles ou non (stages en entreprise, banque, cabinet..., engagement associatif, activité bénévole, séjours à l'étranger...) peuvent être des atouts.

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures a lieu prioritairement sur dossier. Un entretien peut être organisé.

MENTION DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Parcours Criminologie

Attendus

Le candidat doit avoir suivi les cours de droit pénal et procédure pénale proposés en licence dans son université. Il doit placer au cœur de son projet professionnel l'apprentissage approfondi du droit pénal et de la procédure pénale, une excellente culture en criminologie et la maîtrise de la méthode guidant le raisonnement. L'appétence pour la lecture des ouvrages et revues de référence est un axe majeur du développement de ces qualités chez les étudiants du Parcours. Ceux-ci doivent éprouver un goût prononcé pour la perfection du raisonnement au service de la pratique pénale.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'admission au Parcours Criminologie dépend du niveau des résultats académiques considérés dans leur ensemble. Aucun redoublement ni passage d'examen à la session de rattrapage au cours des trois années de la licence n'est admis, sauf justification particulière. L'adéquation entre la motivation de l'étudiant et les attendus spécifiques du Parcours est vérifiée à la lecture de la lettre de motivation et, en général, au regard d'un dossier de présentation qui doit être soignée. La réalisation d'un stage en droit pénal est un atout supplémentaire mais non indispensable. La maîtrise de la langue anglaise, attestée par un diplôme ou test officiel de préférence, est également un atout supplémentaire.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'effectue sur dossier uniquement.

Parcours Droit pénal et procédure pénale

Attendus

Avoir suivi un cours de droit pénal général et de procédure pénale, si possible avec travaux dirigés, en cursus de Licence.

Critères généraux d'examen des candidatures

Bons résultats en droit pénal général et en procédure pénale.
Bons résultats en droit des obligations.

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier.

MENTION DROIT PRIVÉ

Parcours Contentieux international privé

Attendus :

Licence généraliste droit/droit privé

Critères généraux d'examen des candidatures

Excellence des résultats et éléments de motivation

Modalités d'examen des candidatures (*préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...*)

Sur dossier

Parcours Droit privé général

Capacité d'accueil du parcours : 45

Attendus

Bonne formation en droit civil, spécialement en droit des obligations

Critères généraux d'examen des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard de critères académiques (qualité des résultats) et de la motivation

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier

Parcours Histoire du droit

Attendus

De bons résultats dans les matières d'histoire du droit suivies depuis la première année ; acquisition d'au moins trois semestres d'histoire du droit, idéalement quatre.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard de critères académiques (qualité des résultats) et de la motivation

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier.

Parcours Droit des personnes et des familles

- Attendus
- Licence de droit
- Bonne maîtrise du raisonnement juridique
- Bonne maîtrise du droit civil, patrimonial (droit des biens, droit des obligations, droit des contrats spéciaux) et extrapatrimonial (droit des personnes et de la famille)
- Bonne maîtrise du droit pénal
- Bonne maîtrise des questions de procédure
- Critères généraux d'examen des candidatures
- Éléments prépondérants : résultats et compétences académiques :
- Résultats au baccalauréat
- Résultats obtenus pour chaque année de L1, L2 et L3 : moyenne générale et notes dans les matières fondamentales (avec travaux dirigés)
- Résultats spécifiquement obtenus en droit civil, en droit pénal et en procédure
- *Autres éléments susceptibles d'être pris en considération :*
- Autre cursus suivi, en parallèle ou non : Collège de droit, double licence, autre formation, classe préparatoire aux concours d'accès aux Grandes écoles, etc.
- Compétences linguistiques
- Stages : préciser la structure d'accueil (en cabinet, en entreprise, etc.), l'activité confiée, le bilan de l'expérience
- Autres activités : artistiques, sportives, associatives, etc.
- Lettre de motivation
- Projet professionnel
- Modalités d'examen des candidatures
- Sélection sur dossier
- Les responsables du Parcours se réservent la possibilité d'organiser en outre un entretien individuel.

Parcours Ingénierie contractuelle

Attendus

Le Master Droit privé économique est offert aux étudiants titulaires d'une licence de droit privé désireux de s'orienter vers les métiers liés au droit de l'entreprise dans toute sa diversité. Au-delà de capacités de réflexion et raisonnement attendues de tout juriste, il suppose de solides bases dans différentes matières du droit civil – en particulier en droit des obligations – mais aussi en droit des affaires et en droit social.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'admission au parcours se trouve essentiellement subordonnée au niveau des résultats académiques, lesquels doivent témoigner d'une bonne maîtrise des disciplines de droit privé. La justification de stages et d'expériences professionnelles est appréciée.

Modalités d'examen des candidatures

Les candidatures font l'objet d'un examen sur dossier ; un entretien peut être organisé.

MENTION DROIT PUBLIC

Parcours Droit et stratégies de la sécurité

Attendus

Être titulaire d'une licence en droit privé ou public de l'université Panthéon-Assas comme d'autres universités

Critères généraux d'examen des candidatures

Sont pris en compte les résultats académiques, les stages, la motivation et le projet professionnel.

Les engagements dans les domaines de la sécurité – notamment au titre de la réserve (police, gendarmerie, armée, sécurité civile ...) - comme les activités associatives (association d'aide aux victimes ...) peuvent constituer un plus.

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier

Parcours Sécurité et défense

Attendus

Cohérence et adéquation de la formation antérieure, qualité des résultats déjà obtenus depuis le baccalauréat, acquisition d'un niveau de connaissances adaptées à la formation et maîtrise de l'anglais.

Critères généraux d'examen des candidatures

Sont pris en compte les résultats académiques, les stages et expériences équivalentes, les liens établis par le candidat avec les institutions de sécurité et/ou de défense, les informations précises sur la pratique sportive et/ou associative (en particulier dans le champ de la sécurité et/ou de la défense).

Les engagements dans les domaines de la sécurité et/ou de la défense, notamment au titre de la réserve (police, gendarmerie, armée, sécurité civile) ou dans un cadre associatif (IHEDN, Bleuet de France, ...) peuvent constituer un plus, ils doivent être expliqués.

Le projet professionnel doit être expliqué et la motivation personnelle doit être soignée.

Modalités d'examen des candidatures

Examen individuel et comparatif du dossier par le responsable du recrutement à la suite, le cas échéant, d'un entretien avec lui en présentiel ou à distance

Parcours Droit public approfondi

Attendus

Les candidats doivent avoir suivi un cursus juridique et avoir spécialement acquis des compétences dans les matières relevant du droit public. Une solide maîtrise des droits constitutionnel et administratif français, aussi bien dans leur étude générale que spéciale (contentieux, droit comparé etc.) est indispensable. Une bonne connaissance des rapports entre les systèmes juridiques nationaux et internationaux (droit de l'Union européenne) ainsi que des questions contemporaines en matière de libertés est également appréciée.

Les candidatures reflétant des parcours plus originaux (double diplôme, double formation, année de césure ou échange international etc.) sont bienvenues mais doivent en toute hypothèse manifester un socle minimal de compétences juridiques en droit public interne.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les résultats académiques obtenus tout au long de la formation sont pris en considération d'une part, au regard de la moyenne générale et surtout la mention obtenue lors de chaque année du cursus et d'autre part, au regard des notes obtenues dans les matières spécialement en lien avec la formation dispensée dans le diplôme (c'est-à-dire toutes les matières, générales ou spéciales, relevant principalement du droit public interne).

La motivation, faisant apparaître les raisons qui justifient la candidature au parcours (notamment l'exposé du projet professionnel), ainsi que les stages ou activités professionnelles éventuellement effectués dans les secteurs juridiques ou en administration sont également appréciés.

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures est effectué sur dossier. Il pourra être, le cas échéant, complété par un entretien.

Parcours Droit public de l'économie

Attendus

Les candidats seront sélectionnés, d'abord, en fonction de leur maîtrise du droit public général – en particulier le droit administratif, le droit administratif des biens, le droit des contrats publics, le contentieux administratif, le droit constitutionnel, les libertés fondamentales. Par ailleurs, une solide connaissance des droits européens et du droit privé (droit des obligations, droit des affaires) est particulièrement bienvenue.

Les candidatures venues d'une double licence sont évidemment possibles et souhaitables – à condition toutefois que les connaissances juridiques soient suffisantes. De même, les étudiants ayant suivi une partie de leur étude à l'étranger peuvent tout à fait candidater : c'est un élément qui peut s'avérer très favorable ; il faudra toutefois convaincre que les matières suivies à l'étranger permettront de suivre utilement la scolarité du Master.

Critères généraux d'examen des candidatures

D'une part, les candidatures seront appréciées en fonction de l'ensemble du parcours de l'étudiant. De bons résultats dans les derniers semestres avant le Master constituent un élément favorable, de même qu'une progression tout au long du cursus.

Une attention particulière est portée aux résultats dans les matières décisives pour le Master (notamment droit administratif, droit administratif des biens, contrats administratifs, contentieux, libertés, droit des obligations).

D'autre part, l'étudiant doit expliquer clairement ses motivations. Il doit faire apparaître en particulier le projet professionnel qu'il a formé et la nécessité, pour y parvenir, d'être diplômé du Master droit public de l'économie.

Bien sûr, des expériences extra-universitaires (séjour à l'étranger, stage, ouvertures intellectuelles diverses, ...) représentent un aspect favorable – et qui peut être important – de la candidature.

Modalités d'examen des candidatures

L'examen des candidatures est effectué sur dossier. Il pourra être, le cas échéant, complété par un entretien.

Parcours Vie publique et relations institutionnelles

- Attendus
-
- De bonnes connaissances en droit public général et éventuellement, si le parcours du candidat s'y prêtait, en affaires publiques ;
- Une expérience d'un stage serait appréciée (mais non obligatoire)
-
-
- Critères généraux d'examen des candidatures
-
- Les résultats en droit constitutionnel ;
- La motivation du candidat ;
- La cohérence des options retenues au cours de la Licence au regard du projet professionnel envisagé ;
- La qualité de l'éventuel stage accompli.
-
- Modalités d'examen des candidatures
-
- Admission sur dossier
-

Parcours Histoire du droit

Attendus

De bons résultats dans les matières d'histoire du droit suivies depuis la première année ; acquisition d'au moins trois semestres d'histoire du droit, idéalement quatre.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats acquis dans les matières d'histoire du droit et de droit public depuis la première année ; double cursus éventuel ; séjour à l'étranger ; maîtrise de langues scientifiques autres que l'anglais (allemand, italien) et de langues anciennes (latin, grec).

Modalités d'examen des candidatures

Admission sur dossier.

Parcours Philosophie du droit et droit politique

Attendus

Les candidats devront avoir au moins suivi l'un des enseignements suivants dans leur parcours de Licence : droit constitutionnel, philosophie du droit, histoire de la pensée politique ou théorie du droit. Il serait cependant souhaitable qu'ils aient pu suivre au moins deux de ces enseignements.

Critères généraux d'examen des candidatures

De bons résultats dans les matières des prérequis

Modalités d'examen des candidatures

Sur dossier.

Parcours Concours A+

Attendus

- Appétence pour une carrière dans la fonction publique
- Aisance rédactionnelle : être capable de produire une réflexion personnelle sur des sujets en lien avec le droit public
- Expression fluide à l'oral
- Adaptabilité et capacité d'assimilation des conseils méthodologique : être prêt à se tourner progressivement vers la préparation des concours.
- Curiosité intellectuelle afin de faciliter l'assimilation en M2 de disciplines jusque-là peu explorées (Finances publiques, économie, questions sociales...)
- Suivi régulier de l'actualité politique, juridique et économique
- Grande puissance de travail

Critères généraux d'examen des candidatures

- Solidité des résultats universitaires
- Qualité de la motivation
- Existence de stages effectués notamment dans le secteur public

- Sans être exigée, l'existence d'un investissement associatif ou la variété des expériences professionnelles pourra constituer un plus.

Modalités d'examen des candidatures

Admission sur dossier

MENTION DROIT SOCIAL

Parcours Droit social général

Attendus

Le candidat doit avoir suivi les cours de droit du travail proposés en licence portant sur les relations individuelles de travail et les relations collectives de travail. Il doit placer au cœur de son projet professionnel l'apprentissage approfondi du droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) et la maîtrise de la méthode guidant le raisonnement. L'appétence pour la lecture des ouvrages et revues de référence est un axe majeur du développement de ces qualités chez les étudiants du Parcours. Ceux-ci doivent éprouver un goût prononcé pour la perfection du raisonnement au service de la pratique sociale.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'admission au Parcours Droit social général dépend du niveau des résultats académiques. Aucun redoublement ni passage d'examen à la session de rattrapage au cours des trois années de la licence n'est admis, sauf justification particulière. L'adéquation entre la motivation de l'étudiant et les attendus spécifiques du Parcours est vérifiée à la lecture de la lettre de motivation et, en général, au regard d'un dossier de présentation qui doit être soignée. La réalisation d'un stage en droit social est un atout supplémentaire mais non indispensable. La maîtrise de la langue anglaise, attestée par un diplôme ou test officiel, est également un atout supplémentaire.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'effectue sur dossier uniquement.

Parcours Droit et pratique des relations de travail

Attendus

Licence en droit.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques
Niveau en langues
Cohérence du Parcours
Stages ou apprentissages.

Modalités d'examen des candidatures

Dossier - entretien

Parcours Protection sociale et rémunérations

Attendus

Sont requis une moyenne générale satisfaisante au cours de la Licence ainsi que des bons résultats en droit du travail.

Le fait d'avoir suivi la matière « droit du travail » en TD, de maîtriser au moins une langue étrangère (notamment l'anglais) et/ou de justifier d'une première expérience professionnelle dans une structure juridique sera particulièrement apprécié.

Critères généraux d'examen des candidatures

Le premier critère d'examen est académique : les résultats universitaires seront spécialement appréciés et la maîtrise des bases du droit du travail sera particulièrement attendue.

Le second critère dépend de la motivation du candidat tenant dans l'élaboration d'un projet professionnel cohérent au regard de la formation.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection s'effectue en deux temps : dans un premier temps, sur dossier et, dans un second temps, à l'issue d'un entretien oral d'une dizaine de minutes au cours duquel l'échange portera sur le parcours du candidat, ses connaissances en droit social, son projet professionnel et ses domaines d'intérêt.

MENTION DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE INTERNATIONALE

Parcours Droits de l'homme et droit humanitaire

Attendus

Des compétences en droit international public sont exigées ainsi qu'en droit des libertés ou/et droits de l'homme. Les candidats doivent également disposer de connaissances en droit européen et avoir de solides notions du droit de la Convention européenne des droits de l'homme. Une connaissance du système des Nations Unies est également attendue.

Des engagements extra universitaires (stages, engagement auprès d'ONG...) sont également attendus ainsi que des compétences linguistiques en anglais.

Critères généraux d'examen des candidatures

Candidats titulaires d'une licence ;

Candidats titulaires d'un diplôme de niveau au moins équivalent ou au bénéfice de la validation d'un niveau reconnu équivalent ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats, sur décision du responsable du diplôme.

Modalités d'examen des candidatures (*préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...*)

L'examen des candidatures se fait sur dossier.

Parcours Justice pénale internationale

- Attendus :
 - Avoir des connaissances avancées en droit international public et/ou droit pénal et/ou relations internationales
 - Avoir déjà une représentation des métiers accessibles à la suite d'une formation en droit international pénal / droit pénal international
 - Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de Licence
 - Maîtriser une langue étrangère à un niveau au moins équivalent au B1
 - Maîtriser sa communication orale et écrite
- Critères généraux d'examen des candidatures
 - Résultats et compétences académiques
 - Stages et expériences associatives
 - Projet professionnel et motivations
- Modalités d'examen des candidatures
 - Dossier
 - Entretien (sous réserve)
 -

MENTION JURISTE EUROPÉEN

1) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) - Londres (King's College London)

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent.

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau **B2**)

Une bonne maîtrise de l'anglais (**Toefl 100** avec un minimum de 25 à l'écrit et 23 dans les autres compétences **ou IELTS 7.0** avec un minimum de 6.5 pour chaque compétence) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université de King's College). **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques anglais ou allemand

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence tout d'abord la formation du **Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand** ou celle du diplôme Civilisation et droits de Common Law de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou de diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Londres. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : **250 €**

*Humboldt-Universität Berlin : environ **320 € par semestre**

*King's College London : frais d'inscription préférentiels au LL.M (2025-2026) : 18 200 £ pour les étudiants du programme au lieu de 35 800 £

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires

Maîtrise de l'anglais et de l'allemand

Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

2) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) - Amsterdam (Universiteit van Amsterdam)

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau **B2**)

Une bonne maîtrise de l'anglais (niveau **C1**) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université d'Amsterdam. **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques anglais ou allemand

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence tout d'abord la formation du **Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand** ou celle du diplôme Civilisation et droits

de Common law de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou de diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Amsterdam. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : **250 €**

*Humboldt-Universität Berlin : environ **320 € par semestre**

* Universiteit van Amsterdam : 2601 €

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires

Maîtrise de l'anglais et de l'allemand

Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

3) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) - Rome (Sapienza Università di Roma)

Formation accessible au premier semestre

Mentions de licences conseillées :

Droit

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau **B2**)

Une bonne maîtrise de l'italien (niveau **B2**) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université de Rome. **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques allemand ou italien

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence la formation du Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou des diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Rome. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : **250 €**

*Humboldt-Universität Berlin : environ **320 € par semestre**

* Sapienza Università di Roma : environ **50 €**

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires
Maîtrise de l'allemand et de l'italien
Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

4) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) – Athènes (Université nationale et Kapodistrienne)

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau B2)

Une bonne maîtrise de l'anglais (niveau C1) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université d'Athènes. **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques anglais ou allemand

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence tout d'abord la formation du **Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand** ou celle du diplôme Civilisation et droits de Common law de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou de diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Athènes. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : **250 €**

*Humboldt-Universität Berlin : environ **320 € par semestre**

*Université nationale et kapodistrienne d'Athènes : 1980 € / 3360 € selon les LL.M

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires

Maîtrise de l'anglais et de l'allemand

Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

5) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) - Lisbonne (Universidade Catolica Portuguesa)

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau B2)

Une bonne maîtrise de l'anglais (niveau C1) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université de Lisbonne. **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques anglais ou allemand

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence tout d'abord la formation du **Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand** ou celle du diplôme Civilisation et droits de Common law de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou de diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Lisbonne. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : **250 €**

*Humboldt-Universität Berlin : environ **320 € par semestre**

*Universidade Catolica Portuguesa : **7000 €**

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires

Maîtrise de l'anglais et de l'allemand

Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

6) Mention Juriste européen, parcours Berlin (Humboldt Universität) - Madrid (Universidad Autonoma de Madrid)

Attendus :

Une Licence en droit ou tout diplôme de niveau équivalent

Une bonne maîtrise de l'allemand (niveau B2)

Une bonne maîtrise de l'espagnol (niveau **B2**) ; condition à remplir au plus tard à la fin de la 1^{ère} année de Master pour une admission en 2^{ème} année à l'université de Madrid. **Une attestation officielle du niveau actuel doit cependant être fournie lors de la candidature sur la plateforme « Mon master ».**

Des connaissances portant sur les systèmes juridiques espagnol ou allemand

Il est recommandé aux candidats d'avoir suivi en Licence la formation du Diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemand ou Civilisation et droits espagnols de l'Université Paris-Panthéon-Assas ou des diplômes comparables d'autres universités.

Droits d'inscription (citoyens européens) :

L'année de M1 s'effectue à Berlin et celle de M2 à Madrid. Les étudiants sont inscrits tout au long du cursus à Paris-Panthéon-Assas et s'y acquittent de leurs droits universitaires ; ils sont

également soumis au paiement des frais d'inscription ou frais administratifs auprès des universités partenaires.

*Paris-Panthéon-Assas : 250 €

*Humboldt-Universität Berlin : environ 320 € par semestre

*Universidad Autonoma de Madrid : 2736 €

Critères généraux d'examen des candidatures :

Résultats suffisants durant les trois années de Licence au regard du niveau requis par les universités partenaires

Maîtrise de l'allemand et de l'espagnol

Motivation solide pour une mobilité de deux ans

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures sont examinées sur dossier par les directeurs de la formation avec éventuellement un entretien.

MENTION JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Parcours Justice, procès et procédures

Attendus

- Formation sélective, accessible aux titulaires d'un diplôme national conférant le grade de licence en droit ou d'un diplôme équivalent dans le domaine compatible avec les enseignements du master Justice, procès, procédures.
- Avoir suivi, si l'Université d'origine offre cette formation en Licence, un cours d'institutions juridictionnelles, des cours de procédure civile et/ou de procédure pénale (si possible avec TD), et/ou des cours de droit du contentieux (public, international, etc.), et/ou de droit processuel le cas échéant.
- De manière générale, avoir un parcours révélant un intérêt et des compétences pour les matières relevant de la justice ainsi que les disciplines « d'ouverture » telles que l'histoire, la philosophie, la sociologie, la science politique, etc.

Critères généraux d'examen des candidatures

Critères principaux :

L'admission dans le Master suppose donc d'avoir acquis un solide socle de juriste généraliste, non seulement en droit privé (droit des obligations, droit de la famille...) mais aussi en droit public.

L'obtention de mentions est particulièrement prise en compte.

Les profils originaux sont également valorisés : double licences (histoire et droit, par ex.), classes préparatoires (A/L, D1, etc.), parcours à l'étranger, collège de droit, etc.

Plus particulièrement, l'obtention de solides résultats dans les matières relatives à la justice sera prise en considération (procédure civile, procédure pénale, contentieux administratifs, institutions juridictionnelles, etc.).

La qualité des résultats obtenus dans des matières démontrant de la part du candidat ou de la candidate une ouverture transdisciplinaire sera également valorisée : histoire du droit, philosophie du droit, sociologie du droit, économie du droit, etc.

Éventuellement :

- avoir réalisé des stages en juridiction, en cabinet d'avocat, en études d'huissiers de justice ;
- s'être investi dans des activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université ou de l'institution ;
- le cas échéant, avoir déjà tenu un journal, participé à l'organisation d'événements, avoir effectué des stages en lien avec l'élaboration des normes (en administration, en collectivité ou au Parlement), avoir contribué activement à une activité associative ou exercé une activité dans le domaine de la communication, surtout si le candidat ou la candidate se destine à la spécialité Communication et Sociologie du droit et de la justice ;
- le cas échéant, manifester une certaine ouverture culturelle ou internationale.

Modalités d'examen des candidatures

La mention « Justice, procès, procédures » est composée d'un parcours unique « Justice, procès, procédures » et de trois spécialités : « Justice et droit du procès » ; « Arbitrage et droit du contentieux » ; « Communication et sociologie du droit et de la justice ».

L'examen des candidatures, qui se fait sur dossier (complété le cas échéant par un entretien physique ou en ligne).

MENTION POLITIQUES PUBLIQUES

Attendus

Le Master « Politiques publiques » étant pluridisciplinaire, les étudiants présents sont souvent d'origines académiques très différentes. Les profils dominants restent les étudiants en science politique (parfois issus des Instituts d'études politiques) et en droit public qui se destinent aux métiers des affaires publiques. Mais sont également appréciés les profils émanant de formations en sociologie, en économie ou en histoire, ainsi que les étudiants d'école de commerce. Enfin, de manière plus marginale, le Master s'ouvre parfois à des étudiants ayant suivi des formations d'ingénieur ou des études scientifiques qui avancent des motivations claires pour les affaires publiques.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les critères de sélection se fondent d'abord sur l'examen des notes obtenues pendant l'ensemble du parcours antérieur dans l'enseignement supérieur. Cette évaluation du parcours académique est complétée par différents éléments : examen de la lettre de motivation explicitant les raisons de ce choix de Master et anticipant éventuellement déjà sur plusieurs orientations professionnelles ; analyse du CV, en particulier des expériences associatives ou des différentes formes d'engagement dans les affaires publiques.

A l'issue d'une première sélection sur dossier, une audition sera organisée pour établir la liste des candidats admis. Cette audition vise à apprécier plus finement encore les motivations et projets des candidats, ainsi que les principaux aspects de leur personnalité.

Modalités d'examen des candidatures

Première sélection sur le dossier. Audition de 10 minutes avec un jury.

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours Défense et dynamiques industrielles

Capacité d'accueil du parcours : 15

Attendus

Les étudiants titulaires d'une licence de science politique, de droit, d'économie ou d'histoire ont une formation correspondant aux bases requises pour suivre la formation du M1 « *Défense et dynamiques industrielles* ».

Les étudiants titulaires d'un « bachelor » obtenu dans une université étrangère sont également invités à concourir si les dominantes de leurs études correspondent aux parcours privilégiés en France.

Les étudiants recrutés doivent maîtriser l'anglais comme langue de travail puisqu'ils seront amenés à travailler dans cette langue dans les entreprises qui les recruteront en apprentissage. La maîtrise d'une deuxième langue (plus particulièrement l'allemand) est également souhaitée.

Critères généraux d'examen des candidatures

Outre l'examen du curriculum vitae universitaire, une attention particulière est portée aux stages effectués par les candidats, de préférence dans le secteur des industries de défense.

A côté de ces stages, une participation aux séminaires de l'Ihned ou encore le statut de réserviste sont considérés comme des atouts supplémentaires pour le recrutement. Le statut de sportif de haut niveau ou une excellence reconnue dans un domaine particulier (musique, théâtre...) sont également considérés comme des points positifs.

En tout état de cause, les étudiants sélectionnés doivent montrer un intérêt pour les problématiques industrielles de défense.

Modalités d'examen des candidatures

Les candidatures feront l'objet d'une admissibilité sur dossier et d'une admission composée d'un oral d'un quart d'heure au cours duquel les étudiants sont invités à présenter les raisons de leur candidature en cohérence avec leur parcours antérieur et les raisons de leur intérêt pour le secteur des industries de défense.

Parcours Politique internationale

Capacité d'accueil du parcours : 20

Attendus

Le Master est ouvert aux titulaires d'une licence en sciences humaines et sociales (de préférence droit, science politique, histoire et économie), obtenue après un parcours à l'université ou bien en classes préparatoires aux grandes écoles (système d'équivalence). Les diplômés d'un premier cycle universitaire effectué à l'étranger peuvent également postuler.

Critères généraux d'examen des candidatures

4 critères permettent d'apprécier la qualité de la candidature et doivent être impérativement réunis pour l'admission :

- Excellence du dossier académique du baccalauréat jusqu'à la licence
- Cohérence du projet professionnel exposé dans la lettre de motivation
- Niveau de langue certifié A ou éventuellement B dans au moins deux langues vivantes
- Expérience internationale (stages, séjour à l'étranger, engagement associatif...)

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier permettant de déterminer l'admissibilité, puis entretien d'admission de 10 minutes avec un jury.

Parcours Études stratégiques

Capacité d'accueil du parcours : 20

Attendus

Le Master est ouvert aux titulaires d'une licence en sciences humaines et sociales (de préférence droit, science politique, histoire et économie), obtenue après un parcours à l'université ou bien en classes préparatoires aux grandes écoles (système d'équivalence). Les diplômés d'un premier cycle universitaire effectué à l'étranger peuvent également postuler.

Critères généraux d'examen des candidatures

4 critères permettent d'apprécier la qualité de la candidature et doivent être impérativement réunis pour l'admission :

- Excellence du dossier académique du baccalauréat jusqu'à la licence
- Cohérence du projet professionnel exposé dans la lettre de motivation
- Niveau de langue certifié A ou éventuellement B dans au moins deux langues vivantes
- Expérience internationale (stages, séjour à l'étranger, engagement associatif...)

Modalités d'examen des candidatures

Examen sur dossier permettant de déterminer l'admissibilité, puis entretien d'admission de 10 minutes avec un jury.

MENTION SCIENCE POLITIQUE

Attendus

Les étudiants ayant suivi un cursus antérieur en sciences humaines et sociales, notamment en science politique, sciences juridiques, provenant d'un IEP ou de classes préparatoires littéraires peuvent être admis dans le master mention Science politique parcours Études politiques de Paris-Panthéon-Assas.

Mentions de licences conseillées :

- Science politique
- Droit
- Philosophie
- Histoire / Géographie
- Sociologie
- Communication

Critères généraux d'examen des candidatures

Compte tenu du nombre très élevé de candidatures, l'évaluation des dossiers par la commission de recrutement privilégie les éléments suivants :

- type de formation antérieure en sciences sociales, juridiques et/ou littéraires (science politique, histoire, sociologie, philosophie, droit, communication) : licence, bi-licence, classes préparatoires
- notes et mentions obtenues dans le cadre de la licence ou équivalent,
- stages effectués et compétences acquises
- motivation du candidat
- cohérence de son cursus tant du point de vue de son orientation professionnelle que du caractère adapté de sa formation antérieure avec le choix du master

Modalités d'examen des candidatures

Examen du dossier (admissibilité) + entretien (admission)

MENTION ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Parcours Recherche en sciences économiques

Attendus :

- **Profil** : avoir obtenu une licence d'économie ou d'économie-gestion, de préférence dans un parcours avec une forte composante en économie quantitative et statistiques.
- **Capacité d'analyse** : Avoir une bonne maîtrise des théories microéconomiques et macroéconomiques enseignées en licence et savoir les mobiliser pour analyser, de manière argumentée, un phénomène économique.
- **Maîtrise des outils statistiques et d'analyse de données**: disposer d'un socle solide de connaissances en statistique et en économétrie.

- **Capacité de synthèse et de communication** : être capable de synthétiser et d'expliquer, en français et en anglais, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, un raisonnement et un résultat.
- **Qualités personnelles** : être autonome, savoir prendre des initiatives, être curieux de son environnement, savoir s'intégrer et travailler en équipe.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques : Il est essentiel d'avoir obtenu de bons résultats en licence dans les matières suivantes :

- Macroéconomie
- Microéconomie
- Mathématiques
- Statistiques
- Econometrie

Les résultats dans les autres matières ainsi que pour l'ensemble des années de licence seront également examinés.

Acquis méthodologiques : Le candidat devra pouvoir montrer qu'il est capable mobiliser ses connaissances académiques pour articuler un raisonnement économique et proposer une analyse argumentée d'un phénomène économique

Motivation : Le candidat devra montrer son appétence pour l'analyse statistique et économique. Son projet professionnel devra être en adéquation avec les débouchés naturels du Master (évaluation des politiques publiques, réalisation d'études économiques, recherche académique)

Mémoire : Le fait d'avoir réalisé un mémoire ou des projets, seul ou en groupe, et de pouvoir en restituer clairement la méthodologie et les conclusions sera valorisé.

Stage : Le fait d'avoir effectué un stage dans le domaine de l'analyse économique au sens large, en France et/ou à l'étranger pourra être valorisé.

Modalités d'examen des candidatures

La première phase de l'examen des candidatures se fera **sur dossier**. Les candidats ayant été retenu lors de cette première phase seront convié à un **entretien**.

MENTION ÉCONOMÉTRIE, STATISTIQUE

Parcours Ingénierie statistique et financière

Attendus

Le profil attendu d'un candidat est un étudiant qui a acquis de solides connaissances en économie, en statistiques, en mathématiques, qui a de bonnes compétences en informatique et

un bon niveau d'anglais. Le candidat maîtrise les méthodes quantitatives utilisées en économie, il est à l'aise avec la programmation. Il est capable de :

- Raisonner : Capacité d'analyse et de synthèse, Posséder une pensée critique
- Appliquer ses connaissances : Maîtriser les concepts fondamentaux, Ancrer les applications sur les concepts, Manier des outils numériques, Savoir identifier les problèmes.

Les formations les plus adaptées sont les licences d'économie, économie-gestion, MIAHS, MASS, bi licences math éco ou équivalent, grandes écoles.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les résultats et compétences académiques, ainsi que la motivation à intégrer le master sont les critères principaux d'examen des candidatures. Les résultats obtenus et compétences acquises dans les matières quantitatives, évalués par le contenu de la formation suivie, les relevés de notes et au cours de l'entretien, sont des critères essentiels. La motivation est appréciée, outre la lettre de motivation, au cours de l'entretien, par le projet de formation, la connaissance de la formation et la cohérence du projet.

Les stages constituent un critère complémentaire.

Modalités d'examen des candidatures

Une pré-sélection des candidats est effectuée sur dossier. Un entretien est organisé pour les candidats présélectionnés.

MENTION ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHÉS

Parcours Stratégies de l'entreprise et économie des organisations

Attendus

Les prérequis exigés concernent les mathématiques, statistiques, techniques quantitatives (pour l'économétrie, la maîtrise des logiciels R(studio) et de Stata est très fortement conseillée), la macroéconomie, la microéconomie, la théorie des jeux, l'économie industrielle, l'anglais économique, l'analyse financière, l'informatique (Python, R, Excel), la comptabilité privée et le management industriel et logistique.

Critères généraux d'examen des candidatures

Il est recommandé d'être titulaire d'un diplôme national de Licence, quelle que soit l'université d'origine en sciences économiques, économétrie sciences de gestion, MASS, MIAHS, mathématiques, informatique ou d'une grande école d'ingénieur ou ayant une formation équivalente en analyse économique.

La motivation, le projet professionnel et sa cohérence avec la formation visée sont essentiels.

Modalités d'examen des candidatures

Admissibilité sur dossier, admission après entretien.

MENTION ÉCONOMIE DU DROIT

Attendus

Les étudiants doivent être titulaires d'une Licence en économie (ou équivalent).

A noter la possibilité pour les étudiants titulaires d'une double licence en économie et en droit la possibilité d'être admis en Master Économie du Droit ainsi qu'en Master Droit des Affaires et Économie

Critères généraux d'examen des candidatures

L'évaluation porte à la fois sur le parcours et les résultats obtenus en licence ainsi que sur la lettre de motivation du candidat. Il n'y a pas de conditions spécifiques exigées si ce n'est un bon parcours universitaire et une motivation réelle pour l'interdisciplinarité entre économie et droit.

Modalités d'examen des candidatures

Les candidatures sont examinées sur dossiers. La direction du Master se réserve la possibilité de contacter ponctuellement les candidats pour obtenir des précisions sur leur dossier.

MENTION ÉCONOMIE ET MANAGEMENT PUBLICS

Parcours Economie et management publics

Attendus

Le Master est ouvert :

- aux candidats titulaires d'une Licence, obtenue notamment dans l'une des disciplines suivantes: Sciences Économiques, Sciences de Gestion, Droit, Science Politique;
- aux candidats titulaires d'un diplôme français ou étranger de niveau au moins équivalent: Écoles de commerce, Écoles d'ingénieur ou Instituts d'Études Politiques notamment.

Critères généraux d'examen des candidatures

La sélection est effectuée principalement sur la base :

- des résultats et compétences académiques ;
- de la motivation des candidats ;
- de la concordance du projet d'études et du projet professionnel avec les finalités générales de la formation.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection est effectuée en deux étapes sur la base :

- d'une étude des dossiers de candidature
- d'un entretien de motivation

MENTION MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Parcours Management et commerce international

Attendus :

Les compétences et connaissances attendues correspondent à celles d'un niveau de licence de sciences économiques et gestion. Les autres formations peuvent être considérées sous réserve de l'excellence des résultats. Les doubles formations (de type « double licence », CMI, D.U.,...) sont également appréciées.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les critères de recrutement sont les suivants :

- Qualité des résultats académiques notamment dans les matières composant le programme de licence de sciences économiques et de gestion
- Maîtrise des langues vivantes (en particulier de l'anglais)
- Motivation à rejoindre le Master Management et Commerce International
- Motivation à rejoindre une formation en apprentissage
- Adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation proposée

Modalités d'examen des candidatures

La procédure de recrutement comprend deux phases : une première étape est l'admissibilité sur dossier (comportant les résultats du baccalauréat, des années post-baccalauréat, d'un curriculum vitae précisant les éventuels stages et autres activités que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury et d'une lettre de motivation). La seconde étape est un entretien où le candidat fera part de sa motivation à rejoindre le Master Management et Commerce International.

MENTION MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Parcours Techniques financières et bancaires

Attendus

Formations : Licence en économie, double licence (économie et droit, économie et langues), licence MASS avec mineure en économie, licence en gestion avec prérequis suffisants en mathématiques et économétrie, école de commerce avec les prérequis suffisants (cf. matières ci-dessous).

Matières indispensables : Mathématiques, statistiques, économétrie, microéconomie, macroéconomie, informatique (notions d'algorithmiques et de programmation), Finance.

Connaissances basiques en finance (calculs financiers avec taux d'intérêt, notions de comptabilité, activités des intermédiaires financiers).

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques : Il est essentiel d'avoir obtenu de très bons résultats en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence dans les matières suivantes : Macroéconomie, Monnaie, Banque, Finance, Mathématiques, Statistiques, Économétrie, Informatique, Anglais.

Les résultats dans les autres matières ainsi que pour l'ensemble des années de licence seront également examinés.

Acquis méthodologiques : Le candidat devra pouvoir montrer qu'il est capable de mobiliser ses connaissances académiques pour articuler un raisonnement et proposer une analyse argumentée des phénomènes économiques et financiers observés.

Motivation : Le candidat devra montrer son appétence pour l'analyse financière, l'économie monétaire et bancaire, le domaine de l'assurance et la finance. Son projet professionnel devra être en adéquation avec les débouchés naturels du Master (activités de banque-assurance et finance ; la gestion d'actifs, la gestion des risques, l'assurance ; économiste dans les institutions monétaires, bancaires et financières ; activités dans les domaines du private equity, du M&A, de l'audit ; trader ; Analyste)

Stage : Le fait d'avoir effectué un stage dans le domaine de la banque, l'assurance, la finance ou dans toute autre entreprise ou institution, en France et/ou à l'étranger pourra être valorisé.

Expérience associative et collective.

Entretien : clarté de l'expression orale, aisance relationnelle du candidat, précisions des réponses, niveau en économie/finance/anglais.

Modalités d'examen des candidatures

La première phase de l'examen des candidatures se fera **sur dossier**. Le dossier comprenant les relevés de notes jusqu'à la licence, un CV et une lettre de motivation.

Les candidats ayant été retenus lors de cette première phase seront conviés à un **entretien**.

Parcours Finance

Attendus

Licence en économie ou double licence (économie et droit, économie et langues), ou licence MASS avec mineure en économie, licence en gestion avec prérequis suffisants en mathématiques et économétrie, Master 1 école de commerce avec les prérequis suffisants (cf. matières ci-dessous).

Matières indispensables : statistiques, économétrie, microéconomie, macroéconomie, informatique (notions d'algorithmiques et de programmation)
Connaissances basiques en finance (calculs financiers avec taux d'intérêt, notions de comptabilité, activités des intermédiaires financiers).

Critères généraux d'examen des candidatures

Notes dans les matières reliées à la finance.
Prérequis en économétrie, informatique, anglais, calculs financiers.
Stages en finance/banque/dans des activités reliées à la finance.
Expérience du monde de l'entreprise.
Expérience associative et collective.
Avoir un projet professionnel en lien avec les enseignements du Master.
Bibliographie commentée remise dans le dossier.
Motivation : l'étudiant s'est renseigné sur les matières enseignées dans le Master, et montre une réelle motivation pour la finance.
Entretien : clarté de l'expression orale, aisance relationnelle du candidat, précisions des réponses, niveau en économie/finance/anglais.

Modalités d'examen des candidatures

Dossier comprenant les relevés de notes jusqu'à la licence.
Bibliographie commentée remise avec le dossier (10 références sur un sujet avec 10 lignes de commentaire de l'étudiant expliquant pourquoi il ou elle a choisi ces références.
Entretiens.

Parcours Monnaie banque assurance

Attendus :

- **Profil** : avoir obtenu une licence d'économie ou d'économie-gestion, de préférence dans un parcours monnaie-finance avec une forte composante en économie, mathématiques et statistiques.
- **Capacité d'analyse** : Avoir une bonne maîtrise de l'économie monétaire, bancaire et financière (tant du point de vue micro que macro-économique) enseignée en licence, et savoir mobiliser ces connaissances pour analyser, de manière argumentée, les phénomènes économiques observés.
- **Maîtrise des outils** : disposer d'un socle solide de connaissances en mathématiques, statistiques, informatique, économétrie et anglais économique.
- **Capacité de synthèse et de communication** : être capable de synthétiser et d'expliquer, en français et en anglais, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, un raisonnement et un résultat.
- **Qualités personnelles** : être autonome, savoir prendre des initiatives, être curieux de son environnement, savoir s'intégrer et travailler en équipe.

Critères généraux d'examen des candidatures

Résultats académiques : Il est essentiel d'avoir obtenu de très bons résultats en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence dans les matières suivantes : Macroéconomie, Monnaie, Banque, Finance, Mathématiques, Statistiques, Économétrie, Informatique, Anglais.

Les résultats dans les autres matières ainsi que pour l'ensemble des années de licence seront également examinés.

Acquis méthodologiques : Le candidat devra pouvoir montrer qu'il est capable de mobiliser ses connaissances académiques pour articuler un raisonnement économique et proposer une analyse argumentée des phénomènes économiques observés.

Motivation : Le candidat devra montrer son appétence pour l'analyse financière, l'économie monétaire et bancaire, le domaine de l'assurance et la finance. Son projet professionnel devra être en adéquation avec les débouchés naturels du Master (activités de banque-assurance et finance ; économiste professionnel dans le domaine de l'analyse financière, la conjoncture, la prévision économique, la gestion d'actifs, la gestion des risques, l'assurance ; économiste ou chercheur dans les institutions monétaires, bancaires et financières ; recherche académique)

Stage : Le fait d'avoir effectué un stage dans le domaine de la banque, l'assurance, la finance ou dans toute autre entreprise ou institution, en France et/ou à l'étranger pourra être valorisé.

Modalités d'examen des candidatures (préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...)

La première phase de l'examen des candidatures se fera **sur dossier**. Les candidats ayant été retenus lors de cette première phase seront conviés à un **entretien**. Une épreuve écrite de synthèse pourra également être envisagée lors du dépôt du dossier.

MENTION ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Parcours Management stratégique et entrepreneuriat

Attendus :

1. Conditions d'accès au Master MSE 1^{ère} année :
 - Être titulaire d'une Licence 3 en sciences de gestion, sciences économiques, droit privé, A.E.S. ou de diplômes des grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou de l'IEP de Paris.
2. Prérequis :
 - Culture générale en Gestion
 - Connaissances en stratégie, finance d'entreprise, marketing
 - Bonne maîtrise de l'anglais (TOEFL, TOEIC ou CAE de Cambridge...)

Critères généraux d'examen des candidatures :

- Qualité du dossier académique depuis le baccalauréat
- Expériences à l'étranger éventuelles
- Apprentissage antérieur éventuel
- Cohérence du projet professionnel
- Convergence des stages par rapport au positionnement du Master MSE

Modalités d'examen des candidatures :

- Admissibilité sur dossier
- Admission après entretien de motivation et de connaissances.

MENTION GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Parcours Management de projets logistiques

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production.

Il est également requis :

- Une connaissance de la supply chain et des technologies associées.
- Une capacité à travailler, et à s'investir dans des projets collectifs et une maîtrise de l'anglais.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour le management de projet logistique
- Une appétence avérée pour le supply chain management ;
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle en Management de Projet et en Supply Chain Management (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement international.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « management de projet logistique » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du directeur du programme, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - o *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.

Parcours Lean Management

Campus de l'IUMM à Reims

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production.

Il est également requis :

- Une connaissance de la gestion de production et des technologies associées.
- Une capacité à travailler, et à s'investir dans des projets collectifs et dans le monde industriel.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour la gestion de production
- Une appétence avérée pour le lean management ;
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement international.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « lean management » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un professionnel ou un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

Parcours Supply Chain Management

Campus de l'IUMM à Reims

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production.

Il est également requis :

- Une connaissance de la supply chain et des technologies associées.
- Une capacité à travailler, et à s'investir dans des projets collectifs.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour la logistique.
- Une appétence avérée pour le supply chain management ;
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle en Supply Chain Management (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement international.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « supply chain management » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme et pour le secteur public, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du directeur du programme, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - o *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - o *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

Parcours Digital Supply Chain Management

Maison des Sciences de Gestion / Campus EFREI

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en informatique, en génie industriel, en gestion de production, sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques... La motivation pour l'environnement digital

Il est également requis :

- Une connaissance de la supply chain et des technologies associées.
- Une appétence pour l'informatique et la digitalisation.
- Une capacité à travailler, et à s'investir dans des projets collectifs dans un contexte multiculturel et pluridisciplinaire.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour l'informatique et la digitalisation
- Une appétence avérée pour le supply chain management ;
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle en Supply chain management ou en informatique (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement international.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « digital supply chain management» est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du directeur du programme, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - o *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - o *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

Parcours Contrôle de Gestion Industriel (CGI)

Campus de l'IUMM à Senlis / Proméo

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production.

Il est également requis :

- Une connaissance du contrôle de gestion et de la comptabilité
- Une capacité à s'investir et travailler dans les entreprises industrielles

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour le contrôle de gestion
- Une appétence avérée pour les métiers du chiffre;
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement industriel

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « Contrôle de Gestion Industriel » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un professionnel ou un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

Parcours Achat Industriel Responsable (AIR)

Campus de l'IUMM à Senlis / Promeo

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS

minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production, en langues étrangères appliquées...

Il est également requis :

- Une connaissance du contrôle de gestion et de la comptabilité
- Une capacité à s'investir et travailler dans les entreprises industrielles

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour les achats internationaux
- Une appétence avérée pour la négociation en contexte international
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement industriel

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « Achat Industriel Responsable » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un professionnel ou un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - o *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - o *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

Parcours Marketing Industriel et Communication (MIC)

Campus de l'IUMM à Senlis / Promeo

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques, en génie industriel, en gestion de production.

Il est également requis :

- Une connaissance du marketing industriel et de la communication
- Une capacité à s'investir et travailler dans les entreprises industrielles

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour le marketing
- Une appétence avérée pour les métiers de la communication et du digital.
- Des qualités de rigueur et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle (stage, alternance, premier emploi),;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour le travail en équipe, de la curiosité et de l'ouverture d'esprit ;
- Une capacité à pouvoir s'intégrer dans un environnement industriel

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « marketing industriel et communication » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété : le CV du candidat, une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme, une photo d'identité et enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).
- Pour les étudiants présélectionnés, *une audition est organisée avec un jury* composé du d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un professionnel ou un ancien étudiant. L'audition s'articule en deux temps :
 - o *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.
 - o *Un test éventuel oral de l'anglais professionnel.*

MENTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Parcours Gestion des ressources humaines et management public

Attendus

Les candidats doivent justifier d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence). Les candidats devront donc avoir validé 180 ECTS minimum, pour des diplômes en sciences de gestion, en administration publique, en droit, en science politique, en administration économique et sociale, en psychologie, en sociologie ou en sciences économiques.

Il est également requis :

- une connaissance de l'administration publique, de son environnement et des enjeux de transformation publique ;

- une capacité à travailler, et à s'investir dans des projets collectifs.

Critères généraux d'examen des candidatures

- Des motivations solides pour le service public et le management public ;
- Une appétence avérée pour la gestion des ressources humaines et le management public et un intérêt motivé pour accéder à des responsabilités en RH dans le secteur public ;
- Des qualités de rigueur, d'organisation et de méthode pour satisfaire aux exigences de l'alternance, pour la durée d'un apprentissage en deux ans ;
- Une expérience professionnelle en RH (stage, alternance, premier emploi), dans le secteur public de préférence ;
- Des résultats universitaires attestant d'une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- Une capacité à s'intégrer dans une équipe et à prendre des initiatives ;
- Un intérêt pour les relations humaines, curiosité et ouverture d'esprit.
- Qualité et adéquation du projet de spécialisation en master;

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au master « gestion des ressources humaines et management public » est le résultat d'une procédure sélective qui prévoit :

- *Une première sélection sur dossier*, comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété :
 1. le CV du candidat ;
 2. une lettre exposant en détails ses motivations pour ce programme et pour le secteur public ;
 3. le projet de spécialisation en master (*)
 4. enfin, les copies de pièces justificatives (relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copie des diplômes obtenus, copie recto-verso d'une pièce d'identité valide).

N.B. : la lettre de motivation est un élément essentiel du dossier et devra clairement présenter le projet professionnel de l'étudiant, ses motivations pour rejoindre ce parcours du CFFOP « GRH et management public », son choix de servir l'intérêt général.

- Pour les étudiants présélectionnés, *un concours est organisé avec un jury* composé du directeur du programme, d'un membre de l'équipe pédagogique et d'un ancien étudiant. Ce concours pourra être composé d'un écrit sur table et/ou d'une audition en deux temps :
 - *une mise en situation professionnelle*, sur la base d'un cas réel que le candidat a la possibilité de préparer pendant ½ heure avant de le présenter au jury ;
 - *un entretien* avec le jury portant notamment sur les motivations et le projet professionnel du candidat.

Parcours Gestion des ressources humaines et relations du travail

- Attendus

-

- Les candidats doivent justifier au minimum d'une licence validée (ou en cours de validation à la date d'examen des candidatures) ou d'un diplôme d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (bénéficiant du visa ou du grade de licence), soit, dans tous les cas, un minimum de 180 ECTS validés.
-
- Il est également requis :
- une première connaissance de la fonction ressources humaines, de son environnement et de ses enjeux (cette connaissance peut être issue d'expériences d'activités en tant que salarié, stagiaire ou bénévole ; d'expériences au sein de services RH ; d'études et recherches en sciences sociales ; de connaissances développées à titre personnel...)
- l'adéquation du projet du candidat au parcours universitaire GRH RT en apprentissage
- une forte capacité d'investissement dans le travail professionnel et académique, un goût pour la lecture, l'analyse, l'écriture, la réflexion personnelle ;
- un goût pour les situations collectives et les projets collectifs.
-
- Critères généraux d'examen des candidatures
-
- Parcours académique attestant l'acquisition de bases universitaires solides ;
- Qualité du projet de spécialisation en master ;
- Capacité à s'intégrer dans une équipe et à exercer des responsabilités ;
- Curiosité et ouverture d'esprit ;
- Qualité de l'expression écrite et orale (entendue comme la capacité à élaborer et transmettre ses idées sans recourir à des outils d'IA génératives)
- Motivation, rigueur et capacité d'organisation personnelle pour allier efficacement l'acquisition d'une culture scientifique permettant d'appréhender les enjeux RH contemporains avec l'exigence d'un cursus en alternance au sein d'un service RH d'entreprise ou d'ONG.
-
-
- Modalités d'examen des candidatures
-
- Etape 1 : sélection sur un dossier comprenant outre la fiche personnelle de candidature et le dossier de candidature dûment complété :
- Le CV du candidat
- Une lettre de synthèse des motivations pour rejoindre le master GRH RT
- Le projet de spécialisation en master^(*)
- Les copies des relevés de notes du bac, L1, L2 et L3, copies des diplômes obtenus, éventuelles lettres de recommandation, copie d'une pièce d'identité valide, photo d'identité ;
- Etape 2 : concours qui pourra être composé d'un écrit sur table et/ou d'une audition devant un jury composé d'un universitaire et d'un professionnel RH.
-
- (*) consignes pour rédiger le « projet de spécialisation en master »
- Sur un format de trois pages maximum (Times ou Times New Roman 12 ; interligne 1,5), votre projet de spécialisation fait ressortir les objectifs d'apprentissage que vous

poursuivez en rejoignant le Master GRH et relations du travail du CIFFOP, notamment :

- - vos domaines de prédilection actuels, c'est-à-dire ce que vous connaissez bien, ce que vous avez aimé apprendre et approfondir jusqu'ici, en lien ou non avec la GRH ;
- - vos réels centres d'intérêts et sujets de curiosité et de réflexion actuels, ainsi que les liens éventuels avec le domaine de la GRH ;
- - votre connaissance actuelle des domaines et enjeux RH ;
- - vos objectifs universitaires d'acquisition de connaissances et de méthodes scientifiques ;
- - les missions d'apprentissage et les contextes professionnels susceptibles de vous attirer(**) ;
- - vos perspectives et ambitions professionnelles telles que vous les appréhendez à ce jour.
-
- NB : le jury n'attend aucune réponse préétablie. Il cherche au contraire à se faire une idée la plus claire possible de votre projet au moment de votre candidature afin d'intégrer une diversité de profils au sein de la promotion. L'utilisation de tout logiciel d'IA générative doit être évitée strictement pour rédiger le « projet de spécialisation en master ». En effet, le Master GRH-RT sélectionne des personnes humaines, avec des parcours, des expériences, un projet, et qui seront amenées à exercer des responsabilités humaines dès la première année d'apprentissage en Master.
-
- (**) les offres d'apprentissage doivent émaner d'entreprises ou d'ONGs (le secteur public étant réservé au parcours dédié au CIFFOP, c'est-à-dire le master GRH et management public). L'équipe du master examine les offres d'apprentissage après la sélection définitive du candidat, à l'aide des critères fixés par nos experts et partenaires DRH, dans l'intérêt de l'étudiant et de l'employeur : les missions confiées doivent permettre aux apprentis de s'immerger au cœur de l'organisation et d'appréhender la dimension stratégique et opérationnelle des activités RH (cela exclut par exemple les postes limités à la communication employeur front office, au sourcing candidats sur réseaux sociaux ou à des missions de campus manager à destination de stagiaires et apprentis) ; les apprentis de master doivent se familiariser au maximum avec l'ensemble de la fonction RH et monter en compétences sur des enjeux opérationnels et stratégiques (relations sociales, rémunérations et masse salariale, mobilités et carrières, compétences, formation, employabilité, santé au travail, innovation et digital RH, indicateurs sociaux, etc.), avec une progression sur la durée du master. En cas de question, nous vous invitons à contacter l'équipe.

Parcours Gestion des ressources humaines internationales

- Attendus
-
- Diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à la licence (180 crédits ECTS) en management, gestion, sciences humaines, droit, économies, psychologie, sociologie ...
- Anglais courant niveau C1 (TOEFL iBT ≥ 100 , IELTS Academic ≥ 7 , TOEIC > 935 , Cambridge Certificate (Advanced English ou Proficiency in English) et français courant

niveau C1. L'examen d'anglais et l'examen de français pour les non-francophones natifs sont obligatoires, à date du dépôt du dossier. Nous acceptons pour l'anglais le TOEIC, TOEFL ou Cambridge et pour le français le DALF, DELF ou TCF avec un niveau C1 requis dans les 2 langues. Nous n'acceptons pas : les certificats fournis par les universités, les tests tels que DuoLingo, les auto-évaluations ou évaluations par un enseignant de langue etc.

- Une première expérience professionnelle en RH (stage, emploi d'été ou premier emploi). Une expérience de management peut également être possible.
- Une capacité à travailler et à s'investir dans des projets collectifs.

-

Critères généraux d'examen des candidatures

-

- Motivation pour une carrière en ressources humaines, exprimé à travers le dossier de candidature.
- Qualité du parcours universitaire et professionnel.
- Niveau d'expression courant en langue anglaise et/ou française.

-

Modalités d'examen des candidatures

-

- (1) Une première sélection sur dossier (voir composition ci-après).
- Une attention particulière sera portée aux motivations exposées dans la lettre de motivation. Il est attendu que cette lettre soit comprise entre 2 et 3 pages. Elle doit préciser les motivations à intégrer le master international et le projet professionnel détaillé. L'utilisation d'un logiciel d'IA générative doit être évitée strictement au profit de l'exposé authentique des motivations.
- (2) Entretien (physique ou à distance) avec un jury constitué d'un directeur du programme et d'un membre de l'équipe pédagogique (universitaire ou professionnel).
- L'entretien se déroulera en français et en anglais. Durant l'entretien seront évaluées : la motivation à rejoindre le Master en apprentissage, le projet professionnel, l'intérêt pour la GRH internationale.

MENTION MENTION MANAGEMENT

Parcours Conseil et recherche en organisation

Attendus :

Ce master est ouvert aux disciplines suivantes : gestion, sciences économiques, AES, droit privé ou public, ou aux candidats titulaires de certains diplômes de commerce ou d'ingénieur. Les candidats titulaires d'un autre diplôme peuvent également être admis dans cette formation sur avis du Conseil Scientifique de l'université. L'autorisation d'inscription sera prononcée par le président de l'université sur proposition du responsable de la formation après examen du dossier.

Critères généraux d'examen des candidatures

Motivation pour le conseil et la recherche en management dans les domaines marketing, logistique, ressources humaines ou stratégique
Qualité et pertinence du dossier académique et/ou professionnel
Qualité et précision de l'expression (écrite et orale)
Adaptabilité, ouverture, curiosité d'esprit et consistance de comportement dans les apprentissages antérieurs
Cohérence interne du projet professionnel et adéquation du projet avec la formation et ses débouchés

Modalités d'examen des candidatures

- Sélection sur dossier
- Entretien

MENTION MENTION MARKETING, VENTE

Parcours MC2 - Marketing et communication d'Assas

Attendus :

Le Master MC2 est accessible en 1ère année (M1) pour les étudiants titulaires d'une L3 en sciences de gestion, sciences économiques, droit privé, ou de diplômes des grandes écoles de commerce, d'ingénieur ou d'IEP.

Le Master MC2 est également ouvert aux titulaires de L3 d'autres disciplines, notamment en sociologie, psychologie, histoire, lettres, philosophie, pharmacie, médecine, architecture ou sciences de l'ingénieur, qui souhaiteraient se spécialiser en marketing et communication.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les critères d'examen des candidatures sont relatifs à l'excellence du dossier académique, à la pertinence des expériences professionnelles antérieures, aux motivations et à la personnalité du candidat, ainsi qu'à la cohérence du projet professionnel vis-à-vis du positionnement du Master.

Modalités d'examen des candidatures

Le processus de sélection est en 2 étapes : Admissibilité sur dossier (1ère étape), admission après entretien le cas échéant (2ème étape).

Parcours Marketing et technologies digitales (en partenariat avec l'EFREI)

Attendus :

L'Université Paris-Panthéon-Assas ouvre un parcours au sein de la Mention Marketing, Vente orientée autour des Technologies et Systèmes d'information pour les pratiques du marketing et de la communication en partenariat avec l'EFREI, École d'Ingénieurs Généraliste du Numérique.

Il s'agit de permettre l'insertion professionnelle des diplômés et l'acquisition des compétences exigées par les changements économiques et les mutations technologiques dans le secteur du Marketing et de la Communication. L'objectif est de former des experts de la technologie numérique au service des pratiques du Marketing et de la communication.

Le Master est accessible en 1ère année (M1) pour les étudiants titulaires d'une L3 en sciences de gestion, sciences économiques, droit privé, ou de diplômes des grandes écoles de commerce, d'ingénieur ou d'IEP.

Critères généraux d'examen des candidatures

Les critères d'examen des candidatures sont relatifs à l'excellence du dossier académique, à la pertinence des expériences professionnelles antérieures, aux motivations et à la personnalité du candidat, ainsi qu'à la cohérence du projet professionnel vis-à-vis du positionnement du Master.

Modalités d'examen des candidatures

Le processus de sélection est en 2 étapes : Admissibilité sur dossier (1ère étape), admission après entretien le cas échéant (2ème étape).

MENTION INFORMATION, COMMUNICATION

Parcours Médias et mondialisation

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

L'accès au Master est sélectif. Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière.

Critères généraux d'examen des candidatures

Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du Master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le Master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus, au projet professionnel et aux stages réalisés. Une ouverture aux mondes culturels et médiatiques, un engagement dans le monde associatif (ou autre) peuvent valoriser les dossiers de candidature. La lettre de motivation constitue à ce titre un élément important de la candidature. Le projet de recherche doit exposer, en une page maximum, le sujet envisagé : description, questions de recherche, méthodologie pour le traiter (brève bibliographie, corpus proposé, projets d'entretiens...).

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Médias, communication et sport

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

L'accès au Master est sélectif. Le parcours est ouvert en priorité aux sportifs de haut niveau et aux athlètes handisport. Il est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques ou justifiant d'une expérience en la matière. Les candidats titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent, obtenu dans les filières STAPS, Management du sport, Marketing, Sciences de gestion, Économie-gestion ou les écoles de commerce, peuvent également être admis dans cette formation.

Critères généraux d'examen des candidatures

Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure et du projet professionnel avec le contenu du parcours, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus et à la motivation du candidat.

La sélection des candidats tient compte :

- des compétences académiques du candidat, attestées par les relevés de notes sur l'ensemble de son cursus universitaire depuis le baccalauréat (inclus) ;
- des expériences de tous ordres (activités professionnelles, engagements associatifs, performances sportives, productions personnelles ou collectives, séjours linguistiques,...) recensées dans le CV du candidat ;
- du projet professionnel du candidat, exprimé dans sa lettre de motivation, qui doit impérativement être synthétique (deux pages maximum) et personnelle ;

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Communication, villes et territoires numériques

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques ou justifiant d'une expérience en la matière. Les candidats titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent peuvent également être admis dans cette formation, tout particulièrement ceux issus d'Écoles supérieures d'Art, de design, d'architecture ou de filières en urbanisme.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'accès au Master est sélectif. Le recrutement se fondera sur la prise en compte de l'évaluation globale du niveau de l'étudiant, ainsi que sur l'adéquation de sa formation antérieure et de son projet professionnel avec la formation visée.

La sélection des candidats se fait sur :

- Les compétences académiques attestées par les relevés de notes. Le master ne se limite pas aux seuls diplômés en sciences de l'information et communication, il accueille des étudiants de formations très variées ;
- Les expériences de tous ordres (activités associatives, productions personnelles ou collectives, stages, expériences particulières, etc.) ;
- La lettre de motivation qui doit être synthétique (deux pages maximum) mais personnelle.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Médias, publics et cultures numériques

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière.

Les candidats titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent peuvent également être admis dans cette formation, tout particulièrement ceux issus d'Écoles supérieures de cinéma, vidéo et design visuel.

Critères généraux d'examen des candidatures

L'accès au Master est sélectif. Le recrutement dans ce parcours se fonde sur une évaluation globale du niveau du candidat, de ses connaissances dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, de ses expériences dans le champ du master et de sa motivation pour le parcours choisi, ainsi que sur l'adéquation de sa formation antérieure et de son projet professionnel avec le contenu de la formation visée.

Une attention particulière est portée aux éléments suivants :

- la qualité des résultats académiques du candidat, attestée par les relevés de notes sur l'ensemble de son cursus universitaire depuis le baccalauréat (inclus) ;
- l'ensemble des expériences (activités professionnelles, productions personnelles et collectives, engagements associatifs, réalisations artistiques, séjours linguistiques, performances sportives...) recensées dans le CV du candidat ;
- le projet professionnel du candidat, exprimé dans sa lettre de motivation, qui doit impérativement être synthétique (deux pages maximum) et personnelle ;
- le projet de recherche, qui doit exposer, en une page maximum : le sujet envisagé et les raisons pour lesquelles le candidat l'a choisi ; les questions de recherche posées par ce sujet ; la méthodologie proposée pour le traiter (références bibliographiques, corpus médias, projets d'entretiens...).

Modalités d'examen des candidatures (*préciser sur dossier, épreuves écrites, entretiens...*)

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Médias, cultures et sociétés

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

Le master est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels et numériques et de la culture ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière. Le recrutement se fondera sur la prise en compte de l'évaluation globale du niveau de l'étudiant, de ses connaissances dans le domaine des sciences de l'Information et de la Communication, ainsi que sur l'adéquation de sa formation antérieure et de son projet professionnel avec la formation visée.

Critères généraux d'examen des candidatures

Seuls les étudiants possédant un très bon niveau académique pourront être admis. Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le Master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus. Une ouverture aux mondes culturels et médiatiques, un engagement dans le monde associatif

(ou autre), peuvent valoriser les dossiers de candidatures. La lettre de motivation constitue à ce titre un élément important de la candidature. Elle doit faire preuve de qualités rédactionnelles. Le projet de recherche doit exposer, en une page maximum, le sujet envisagé : description, questions de recherche, méthodologie pour le traiter (brève bibliographie, corpus proposé, projets d'entretiens...).

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Usages du numérique, innovation, communication (UNIC)

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

L'accès au Master est sélectif ; il est ouvert, aux étudiants titulaires d'une licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, ou de toute formation donnant des compétences sur les aspects socio-économiques du numérique, ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière.

Le master accueille des étudiants de formations très diverses dès lors qu'ils attestent d'un intérêt ou d'une activité dans les domaines de compétence du master. Pour cela, il est recommandé de lire le blog du master (www.masterunicassas.fr).

Critères généraux d'examen des candidatures

Seuls les étudiants possédant un très bon niveau académique pourront être admis. Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus et à la lettre de motivation du candidat.

La sélection des candidats se fait sur :

- les compétences académiques attestées par les relevés de notes ;
- les expériences de tous ordres (activités associatives, productions personnelles ou collectives, stages, expériences particulières, etc.) ;
- la lettre de motivation qui doit être synthétique (deux pages maximum) mais personnelle.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidatures est faite sur dossier. Ce dossier est examiné par une commission pédagogique constituée des responsables des différents parcours du master.

Parcours Global Journalism and Communication

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

Master ouvert à la voie de l'apprentissage dès le M1.

Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant des connaissances en matière de projets numériques, de communication ou de journalisme ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière. Il est aussi accessible en formation continue, les modalités des cours restant les mêmes.

Le master accueille des étudiants de formations très diverses dès lors qu'ils attestent d'un intérêt ou d'une activité dans les domaines de compétence du master.

La spécificité de ce parcours est d'être en langue anglaise, car les visées de son enseignement sont internationales. Elles concernent aussi les métiers de la communication, du journalisme et du numérique

La maîtrise d'une seconde langue est recommandée.

Critères généraux d'examen des candidatures

Seuls les étudiants possédant un très bon niveau académique pourront être admis. Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus et à la lettre de motivation du candidat.

Un niveau d'anglais fluide est exigé afin de suivre les cours et de participer aux examens. Le TOEFL, TOIC, IELTS, un certificat équivalent, voire un certificat d'établissement doit être joint au dossier de candidature.

Des notions de base en français sont nécessaires afin de bien s'insérer dans la vie de campus.

Avoir une piste pour un poste d'apprenti est recommandé et le cas échéant signalé.

La sélection des candidats se fait sur :

- les compétences académiques attestées par les relevés de notes ;
- les expériences de tous ordres (activités associatives, productions personnelles ou collectives, stages, expériences particulières, etc.) ;
- la lettre de motivation qui doit être synthétique (deux pages maximum) mais personnelle.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidats se fait par dossier. Certains étudiants ont un entretien oral préalable en anglais.

Parcours Environnement, organisations et communication (ENOC)

Attendus

Niveau d'entrée : BAC+3.

Le parcours est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant des connaissances en matière de projets numériques, de communication ou justifiant d'une expérience professionnelle en la matière.

Le master accueille des étudiants de formations très diverses dès lors qu'ils attestent d'un intérêt ou d'une activité dans les domaines de compétence du master.

Critères généraux d'examen des candidatures

Seuls les étudiants possédant un très bon niveau académique pourront être admis. Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus et à la lettre de motivation du candidat.

La sélection des candidats se fait sur :

- les compétences académiques attestées par les relevés de notes ;
- les expériences de tous ordres (activités associatives, productions personnelles ou collectives, stages, expériences particulières, etc.) ;
- la lettre de motivation qui doit être synthétique (deux pages maximum) mais personnelle.

Modalités d'examen des candidatures

La sélection des candidats se fait sur dossier.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le du règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■ Règlement des candidatures par transfert et équivalence en Licence

I. Procédure de transfert

Cette procédure concerne les étudiants issus d'une autre université française (ou de l'Institut Catholique) qui souhaitent poursuivre des études à l'Université Paris-Panthéon-Assas dans la même mention de licence (L2 ou L3 de droit, science politique, économie-gestion, information-communication).

Règlement actuel	Proposition de modification
Droit et science politique Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles dans la limite de 60 places en L2 et en L3. Nb : En licence numérique, les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.	Droit Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles dans la limite maximum de 30 places en L2 et de 30 places en L3. Nb : En licence numérique, les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.
	Science politique Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens.

	- Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles dans la limite maximum de 10 places en L2 et de 5 places en L3. Nb : En licence numérique, les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.
Economie-gestion Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Pour une inscription en L2 et en L3 parcours Entreprises et Marchés, Parcours Economie Internationale et Parcours Monnaie et Finance : avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.	Economie-gestion Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Pour une inscription en L2 et en L3 Parcours Analyse économique, Parcours Economie de l'entreprise et des marchés, Parcours Economie internationale, Parcours Ingénierie Économique et Parcours Monnaie finance : avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.

Information-communication Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 12/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. NB : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.	Information-communication Condition d'admissibilité : - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 12/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. Condition d'admission : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles dans la limite maximum de 5 places en L2 et de 5 places en L3.
Double cursus droit/histoire, droit/histoire de l'art et droit/économie-gestion - Il faut être inscrit dans les 2 cursus et avoir validé les 2 L1 pour une inscription en L2, les 2 L2 pour une inscription en L3. - Ne pas avoir redoublé. - Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens. - Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 14/20 au moins. Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté. Le statut AJAC n'est pas accepté. NB : Un entretien (15-20 mn) est prévu pour les étudiants dont les dossiers auront été présélectionnés.	
Gestion (L2 par apprentissage uniquement)	

- Avoir obtenu la première année de licence de Gestion NB : Les candidats passeront un entretien au cours duquel seront évaluées l'adéquation de leur profil avec la L2 ainsi que leurs motivations.	

II. Procédure d'équivalence

Cette procédure s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CPGE, écoles, université, BUT, DUT, BTS, etc.) souhaitant intégrer l'Université Paris-Panthéon-Assas dans une filière différente de celle dans laquelle ils sont actuellement inscrits.

Elle concerne également les étudiants déjà inscrits à l'Université Paris-Panthéon-Assas souhaitant changer de filière à l'issue de leur L2 ou de leur L3, ainsi que les candidats, quelle que soit leur nationalité, titulaires de diplômes étrangers.

Ces derniers doivent joindre à leur dossier l'ensemble des documents relatifs à leur parcours académique, accompagnés, le cas échéant, d'une traduction en français réalisée par un traducteur assermenté lorsque la langue d'origine n'est pas le français.

Afin de permettre la reconnaissance des diplômes et titres présentés, une attestation de comparabilité du diplôme étranger devra être fournie (la demande s'effectue en ligne).

Enfin, les candidats non francophones devront justifier du niveau de maîtrise du français exigé pour l'accès à la formation (voir tableau ci-dessous).

~~Les dossiers de candidatures sont soumis à une commission pédagogique pour validation.~~

Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers de candidature dans la limite maximum des capacités d'accueil suivantes :

- Droit : 30 en L2 et 15 L3
- Information-communication : 10 en L2 et 15 L3
- Science Politique : 20 en L2 et 20 L3

Diplômes de langue française reconnus par l'Université Paris - Panthéon-Assas

dans le cadre d'une demande de reconnaissance de diplômes étrangers en vue d'une inscription

Diplôme de Paris II concerné	Grille du Conseil de l'Europe	TCF (tout public) <i>Test de connaissance du français</i>	TEF <i>Test d'évaluation de français</i>	DELF / DALF <i>Diplôme d'études en langue française</i> <i>Diplôme approfondi de langue française</i>	DU de FLE* des universités françaises ou diplôme du Cours de civilisation française de la Sorbonne
DSU <i>Diplôme supérieur de l'université</i>	B2	Niveau B2 : 400-499 points <i>TCF avec l'épreuve d'expression écrite</i>	Niveau B2 : 400 – 499 points	DELF B2	B2
L1, L2, L3 et M1 <i>Toutes les années de la Licence et 1^{ère} année de Master</i>	C1	Niveau C1 : 500-599 points <i>L1 (procédure DAP) : TCF avec l'épreuve d'expression écrite obligatoire</i>	Niveau C1 : 500 – 599 points <i>L1 : 14/20 minimum aux épreuves écrites</i>	DALF C1	C1**
M2 <i>2^{ème} année de Master</i>	C2	Niveau C2 : 600-699 points	Niveau C2 : 600 – 699 points	DALF C2	C2

* FLE : Français Langue Etrangère

** **ATTENTION** : pour la L1 (procédure DAP), les DU de FLE ne sont pas recevables. Seuls le DALF, le TEF et le TCF sont acceptés.

➤ **Sont dispensés d'évaluation les candidats étrangers se trouvant dans les cas cités ci-après :**

- Les candidats ressortissants des **pays francophones** suivants, où le français est langue officielle :

Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo

- Les candidats ressortissants des pays suivants, où le français n'est pas la seule langue officielle, sont dispensés uniquement si **toute leur scolarité secondaire a été effectuée dans un établissement francophone** :

Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu

- Les candidats issus des **établissements comportant des sections bilingues francophones** figurant sur la liste du ministère de l'Education nationale et du ministère des Affaires étrangères



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du calendrier des candidatures par transfert et équivalence 2026-2027.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le calendrier des candidatures par transfert et équivalence 2026-2027 tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Calendrier des candidatures Transfert équivalence 2026-2027

LICENCE 2^{ème} et 3^{ème} année

Transferts

Candidatures : du lundi 6 au vendredi 24 avril 2026.

Equivalences

Candidatures : du lundi 11 au vendredi 29 mai 2026.

MASTER 2 (pour les M2 ouverts à la candidature)

Calendrier général :

- Candidatures : du lundi 11 mai au vendredi 29 mai 2026.
- Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : jusqu'au vendredi 26 juin 2026.
- Les réponses aux candidats : au plus tard le lundi 29 juin 2026.

Cas particuliers :

M2 mention Relations internationales parcours Défense et dynamiques industrielles :

Candidatures : du lundi 30 mars au vendredi 17 avril 2026

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : jusqu'au jeudi 7 mai 2026

M2 mention Gestion des ressources humaines parcours GRH Internationales :

Période de candidature large pour les candidats qui sont pour l'essentiel des internationaux.

Candidatures : du lundi 2 février au dimanche 29 mars 2026.

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens :

- jusqu'au 27 mars 2026 pour les candidatures reçues entre le 2 février et le 2 mars ;
- jusqu'au 24 avril 2026 pour les candidatures reçues entre le 3 et le 29 mars.

M2 mention Droit parcours Droits français et européen :

Période de candidature étendue car les étudiants chinois doivent candidater après un processus de sélection par la Chine, processus qui peut être long.

Candidatures : du lundi 11 mai au vendredi 10 juillet 2026.

Phase d'examen des candidatures, incluant les éventuels entretiens : au plus tard le 10 juillet 2026.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la création du Bachelor Transformation écologique et numérique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la création du Bachelor Transformation écologique et numérique tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (9 voix contre et 2 abstentions)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Projet de Bachelor

« Transformation écologique et numérique (TEN) »

Les formations numériques suscitent un engouement croissant en France pour trois raisons : la numérisation de la société devenue priorité politique, l'évolution des métiers liée aux nouveaux outils numériques, et l'attrait des étudiants pour ces carrières tous secteurs confondus. Par ailleurs, les préoccupations d'ordre écologique imposent de former des diplômés capables de concevoir des solutions numériques durables, conformément aux exigences européennes et françaises d'écosystèmes soutenables. Ces professionnels devront maîtriser le cadre juridique et les sciences de gestion pour assurer la pertinence légale ou réglementaire et l'efficacité opérationnelle de leurs actions dans des environnements en mutation constante. Au sein de ces environnements ils auront un profil polyvalent qui permettra de créer du lien entre les experts pour faire avancer des projets de plus en plus complexes.

Dans ce contexte, l'Université Paris Panthéon-Assas et l'Efrei envisagent de créer le premier diplôme universitaire alliant numérique et écologie qui s'ancre dans le droit et les sciences de gestion avec une volonté de professionnalisation forte dès l'atteinte du niveau BAC+3.

1. Objectifs de la formation

Le Bachelor Transformation écologique et numérique (TEN) affiche trois grands objectifs pédagogiques :

- apprendre les enjeux du numérique, des technologies aux réglementations en passant par les utilisations responsables et envisageables dans notre société.
- relier les ambitions du numérique aux objectifs environnementaux permettant de répondre aux préoccupations écologiques.
- activer des changements dans les projets ou les organisations grâce à une connaissance des sciences de gestion et du cadre réglementaire.

L'une des caractéristiques de la formation est de s'appuyer sur son approche professionnalisante directe avec une possibilité d'intégrer le marché du travail après leur alternance de BAC+3. Ainsi les étudiants auront la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle avant de poursuivre en master. Cette approche garantit une insertion rapide sur le marché du travail tout en préservant les perspectives d'évolution académique grâce à un profil atypique en France souvent apprécié dans les masters de haut niveau.

Quelques exemples de débouchés du diplôme

MANAGEMENT STRATÉGIQUE

- Chargé de projet pour une stratégie territoriale durable
- Chargé de projet RSE ou RTE (Responsabilité territoriale des entreprises)
- Assistant du "Chief Sustainability Officer" (CSO)
- Chargé d'adaptation au changement climatique (métier émergent)
- Assistant du chef de projet transformation écologique
- Éco-manager (diagnostic et accompagnement à la transformation)
- Responsable éco-conception et cycle de vie

ENTREPRENEURIAT

- Intrapreneuriat / Entrepreneuriat / Repreneuriat

NUMÉRIQUE

- Numérique général
 - Assistant éco-conception logicielle
 - Technicien en bases de données
 - Intégrateur d'applications collaboratives
- Systèmes & infrastructures
 - Technicien systèmes et réseaux éco-responsables

- Assistant Cloud et Data Centers (orientation sobriété énergétique)
- Gestionnaire de parc informatique (cycle de vie, réemploi)
- Data & IA
 - Assistant du Data Analyst (avec notions Green Data)
 - Chargé de projet junior en Big Data / Cloud
 - Technicien IA appliquée (IA générative, usages IT for Green)
- IoT & Territoires connectés
 - Assistant du chef de projet IoT
 - Technicien en solutions Smart City
 - Chargé de mission numérique pour l'agriculture de précision
- Green IT & Gestion
 - Assistant Green IT / Numérique responsable
 - Chargé de mission RSE numérique
 - Assistant de la gouvernance SI (sobriété numérique)
 - Chargé de projet transformation numérique responsable
- Environnement généraliste
 - Chargé de mission en gestion des déchets avec appui numérique
 - Assistant du chef de projet GTB (gestion technique du bâtiment)
 - Coordinateur junior Smart City / Stratégie verte

EXPERTISE ET CONSEIL

- Chargé d'études environnementales et d'impacts
- Assistant du consultant ESG et conduite du changement
- Conseiller spécialisé (bilan carbone, éco-matériaux, gestion des déchets)
- Assistant de projets territoriaux
- Chargé de projet énergies renouvelables (forte demande)
- Chargé de rénovation énergétique (secteur prioritaire)
- Assistant du consultant en économie circulaire et gestion des déchets
- Conseiller en financement climat / vert (émergent)

2. – Organisation du diplôme

Le Bachelor constituera un diplôme d'établissement disposant du grade de Licence (demande a été faite auprès du ministère). Il propose ainsi une pédagogie associant les compétences de l'Université Paris-Panthéon-Assas pour l'apprentissage du droit et de la gestion et l'un de ses établissements-composantes, l'EFREI pour les matières numériques.

L'apprentissage des disciplines liées à l'environnement sera confié à un prestataire extérieur. D'ores et déjà, il est envisagé de confier ces enseignements à la structure *Terra Academia*.

Il est précisé : 1/ la gestion du diplôme est confiée exclusivement à l'Université Paris-Panthéon-Assas et sa composante Efrei ; 2/ que la délivrance du diplôme sera assurée exclusivement par l'Université Paris Panthéon-Assas.

3. – Mode de financement et de recrutement

Le financement de la formation sera issu des frais de scolarité, qui seront appliqués selon le principe des droits progressifs : des frais d'inscription équivalents aux droits universitaires pour les étudiants boursiers et ensuite des droits progressifs suivant les revenus des parents, avec un plafond correspondant aux frais de scolarité appliqués par d'autres grands établissements.

Pour information, les frais de scolarité envisagés devraient reprendre la grille existante du Bachelor Relations Internationales. Le détail est ci-dessous :

Revenu brut global / Droits d'inscription par année d'étude*

- Est inférieur ou égal à 34 999 € / Exonération des droits d'inscription, CVEC (105 €)
- Se situe entre 35 000 € et 49 999 € / 2 500 €
- Se situe entre 50 000 € et 69 999 € / 6 500 €
- Se situe entre 70 000 € et 89 999 € / 9 500 €

- Au-delà de 90 000 € / 11 900 €

4. – Maquette

BA1 - PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

ÉCOLOGIE (56 heures)

UE1 : Transformation écologique (24,5h)

UE2 : Écologie, biodiversité et climatologie (1/2) (10,5h)

UE3 : Physique environnementale (1/2) (10,5h)

UE4 : Chimie des matériaux durables (1/2) (10,5h)

NUMÉRIQUE (52 heures)

UE5 : Algorithmique (45h)

UE6 : Prompt engineering (7h)

GESTION (45 heures)

UE7 : Fondamentaux des Sciences de Gestion (1/2) (30h)

UE8 : Anglais de la transformation écologique et numérique (15h)

DROIT (40 heures)

UE9 : Méthodologie du droit (5h)

UE10 : Droit public écologique 1 (20h)

UE11 : Introduction au droit privé (15h)

ACCOMPAGNEMENT (7 heures)

UE12 : Rédaction des éléments de candidature (7h)

SEMESTRE 2 (191,5 heures)

ÉCOLOGIE (31,5 heures)

UE1 : Écologie, biodiversité et climatologie (2/2) (10,5h)

UE2 : Physique environnementale (2/2) (10,5h)

UE3 : Chimie des matériaux durables (2/2) (10,5h)

NUMÉRIQUE (75 heures)

UE4 : Architecture de l'ordinateur (30h)

UE5 : Base de données et Programmation Web (30h)

UE6 : Culture du numérique et Histoire de l'IA (15h)

GESTION (45 heures)

UE7 : Fondamentaux des Sciences de Gestion (2/2) (30h)

UE8 : Anglais de la transformation écologique et numérique (15h)

DROIT (40 heures)

UE9 : Droit public écologique 2 (20h)

UE10 : Droit des activités numériques 1 (20h)

ACCOMPAGNEMENT (7 heures)

UE11 : Recherche de stage (7h)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (21 heures)

UE12 : Stage estival (21h)

BA2 - DEUXIÈME ANNÉE (458,5 heures)

SEMESTRE 3 (204,5 heures)

ÉCOLOGIE (40,5 heures)

UE1 : La twin transition : de la théorie à l'application (15h)

UE2 : Outil pour la transformation écologique (10,5h)

UE3 : L'intelligence artificielle et la transformation écologique (15h)

NUMÉRIQUE (60 heures)

UE4 : Big Data et Cloud Computing (30h)

UE5 : Éco-conception, Analyse du cycle de vie du matériel IT (30h)

GESTION (104 heures)

UE6 : Management Stratégique et Opérationnel (30h)

UE7 : Gestion Financière et Contrôle (19,5h)

UE8 : Développement Commercial et Entrepreneuriat (15h)

UE9 : Performance globale et responsabilité d'entreprise (24,5h)
UE10 : Anglais de la transformation écologique et numérique (15h)

DROIT (40 heures)

UE11 : Méthodologie du droit (5h)
UE12 : Droit public écologique 3 (20h)
UE13 : Environnement juridique des entreprises (15h)

ACCOMPAGNEMENT (7 heures)

UE14 : Recherche d'alternance et mapping sectoriel (7h)

SEMESTRE 4 (254 heures)

ÉCOLOGIE (63 heures)

UE1 : Repenser nos modèles économiques et nos pratiques (21h)
UE2 : Entreprendre pour la transformation écologique (21h)
UE3 : Mettre en œuvre la transformation écologique (21h)

NUMÉRIQUE (75 heures)

UE4 : Culture du numérique, cybersécurité et Blockchain (15h)
UE5 : Intelligence Artificielle dont IA Générative (30h)
UE6 : Internet des Objets (IoT) (30h)

GESTION (81 heures)

UE7 : Management Stratégique et Opérationnel (15h)
UE8 : Gestion Financière et Contrôle (18,5h)
UE9 : Développement Commercial et Entrepreneuriat (15h)
UE10 : Performance globale et responsabilité d'entreprise (17,5h)
UE11 : Anglais de la transformation écologique et numérique (15h)

DROIT (40 heures)

UE12 : Droit public écologique 4 (20h)
UE13 : Droit des activités numériques 2 (20h)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (21 heures)

UE12 : Stage estival (21h)

PROJET COLLECTIF (7 heures)

UE15 : Hackathon écologique (7h)

ACCOMPAGNEMENT (7 heures)

UE16 : Recherche d'alternance et discours professionnel (7h)

BA3 - TROISIÈME ANNÉE (161 heures)

SEMESTRES 5-6 (161 heures)

GESTION (27 heures)

UE1 : Gestion de projet (4 ECTS - 27h) - PAR-ASSAS

DROIT (20 heures)

UE2 : Droit public écologique - Application projet (10h)
UE3 : Droit des activités numériques - Application projet (10h)

ALTERNANCE

UE4 : Alternance

- Alternance (70% Organisation et 30% Cours)
- Rapport d'expérience et soutenance

ACCOMPAGNEMENT (21 heures)

UE5 : Convaincre en tant que junior en organisation (21h)

PROJET COLLECTIF (140 heures)

UE6 : Projets collectifs (140h) -

Projets proposés par les entreprises partenaires ou les professeurs (jury hybride)

Modules obligatoires :

- Business Process Management (BPM) : Relations entre Gestion et Numérique
- Systèmes d'Information et Numérique Responsable
- Stratégie Environnementale d'Entreprise
- Transformation Numérique en Gestion
- Santé et Bien-être au Travail
- Conduite du Changement Organisationnel
- Entrepreneuriat Innovant
- Gestion de Crise
- Pilotage et Mesure d'Impact

Modules électifs (28h - à choisir parmi) :

- Gestion Technique du Bâtiment (GTB)
 - Ville Intelligente et Urbanisation Durable
 - Agriculture de Précision et Technologies Agricoles
 - Économie circulaire (dont Gestion Innovante des Déchets)
 - Chaîne d'Approvisionnement Responsable (Supply Chain)
 - Mobilité Durable et Transports Verts
 - Préservation des Océans et Aménagement Côtier
 - Énergies Renouvelables et Stockage Énergétique
 - Biodiversité et Adaptation Climatique
 - Économie de la fonctionnalité
-



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la création d'un volume horaire pour les enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre du diplôme d'université 4EU+.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la création d'un volume horaire pour les enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le cadre du diplôme 4EU+ tel qu'il est exposé en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

DU 4EU+ MICI (*Entrepreneurial & Intrapreneurial Project Management*)

Dans le cadre de l'Alliance européenne 4EU+, l'université Paris-Panthéon-Assas a été sollicitée par ses partenaires pour participer au Diplôme Universitaire (DU) *Entrepreneurial & Intrapreneurial Project Management*. Ce DU constitue le premier diplôme commun à l'ensemble des universités de l'Alliance. Il s'agit d'une formation professionnalisante, internationale et transdisciplinaire dédiée à la gestion de projets d'innovation à fort impact.

À la croisée des enjeux de durabilité, de transition numérique et de nouveaux modèles de création de valeur, le programme prépare les participants à concevoir et piloter des projets complexes, tout en articulant vision stratégique, engagement éthique et collaboration. Son ambition est de former des professionnels capables d'exercer un leadership global dans l'innovation durable et numérique, et de contribuer à des transitions systémiques, responsables et collectives.

Le DU s'adresse à 80 doctorants et postdoctorants, toutes disciplines confondues (SHS, médecine, sciences et ingénierie, industrie, etc.), issus des huit universités de l'Alliance 4EU+, soit dix étudiants par université. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs des établissements partenaires.

Ce diplôme revêt une importance particulière : il a été retenu par le MESR comme diplôme pilote dans le cadre de la réflexion sur le futur diplôme européen, projet porté par la Commission européenne.

En tant que partenaire du DU, l'université Paris-Panthéon-Assas assurera chaque année **trois enseignements**, ainsi que l'accompagnement de projets. Ces enseignements sont répartis en **trois modules de 12 h CM**, soit **36 heures au total**, assurés par plusieurs enseignants-chercheurs.

Pour l'année **2025-2026**, les trois cours dispensés seront :

- *Digital Ethics and Accountability*
- *Strategic Management: Drafting a Sales Pitch*
- *Corporate Responsibility, Governance & Self-Regulation in Innovation Ecosystems*

L'ensemble des enseignements est proposé en ligne, à l'exception de deux bootcamps de trois jours chacun : le premier en novembre, marquant l'ouverture du programme, et le second en novembre de l'année suivante, clôturant la formation. Pour l'année 2025-2026, le bootcamp d'ouverture se tiendra à Genève, du 17 au 19 novembre.

Le représentant de l'université Paris-Panthéon-Assas et responsable pédagogique du programme est le Professeur Olivier Descamps.

Le tarif du DU MICI est fixé à 500 € par année universitaire. Les inscriptions sont gérées par Sorbonne Université, porteuse du projet. Le diplôme bénéficie par ailleurs d'un soutien financier de la Commission européenne.

Les 36 heures d'enseignement créées par l'université au titre de sa participation au DU MICI sont **autofinancées** : l'université a en effet reçu **15 000 €** pour l'année 2025-2026 de la part de la Commission européenne, via l'**EACEA** (Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture).

Sont annexés à la présente note :

- le programme 2025-2026 du diplôme ;
- une plaquette de présentation générale de la formation pour l'année 2024-2025.

2025-2026

MODULE 1 — *Entrepreneurial Innovation: Leadership for Sustainable Digital Futures*

Unit 1 – Rethinking Innovation in the Age of Limits (Reframing Mindsets) – December - January

Session	Session Title	Lecturer / Institution	Pedagogical Focus (How)	Learning Objective (What)	Competency Cluster (K/S)
1	Responsible Entrepreneurial Mindset – Innovating with Purpose	Prof. Christina Hertel – UNIGE	Interactive lecture with reflective discussion on the moral and systemic dimensions of innovation in the Anthropocene	Adopt a responsible mindset linking innovation, ethics, and long-term impact	K1 – Responsible Leadership & Ethics
2	Team Dynamics and Reframing Problems	Prof. Kerstin Preuschoff – UNIGE	Behavioral team tools and feedback loops	Strengthen team collaboration and adaptive reframing skills	S3 – Team Leadership
3	Behavioral Economics – Understanding Decision Bias	Dr. Anna Kuźmińska – University of Warsaw	Behavioral experiments and bias-mapping activities	Recognize and manage cognitive biases in entrepreneurial decision-making	K3 – Cognitive Awareness
4	Linking Scientific and Entrepreneurial Thinking	Prof. François Grey – UNIGE	Comparative lecture linking scientific method and lean experimentation	Transfer rigor and evidence-based reasoning to innovation practice	K2 – Analytical Reasoning
5	User-Centered Creativity – Design Thinking for Innovation	Georg Fischer – Heidelberg University	Empathy, ideation and rapid prototyping in teams	Apply design thinking to reframe problems and generate creative solutions	S1 – Creative Design & Empathy
6	Mapping the Customer Experience	Dr. hab. Katarzyna Dzięwanowska – University of Warsaw	“Empathy Grid” co-creation lab connecting stakeholder values, purpose and mutual benefit; link between user insight and business model.	Translate empathy findings into purpose-driven business models that balance profit and impact.	K12 – Purpose & Societal Innovation
7	Harnessing Collective Intelligence for Innovative Solutions	Dr. Thomas Maillard – UNIGE	Systems mapping and co-creation process	Leverage group dynamics and collective intelligence for complex problem solving	S2 – Collaboration & Systems Thinking
8	Beyond Growth: Regenerative Economies and Systemic Innovation	△ TBD	Exploration of post-growth and regenerative economic models; systems mapping of ecological value creation.	Understand planetary boundaries and apply regenerative principles to redesign business models for ecological balance.	K7 – Sustainability Integration / K12 – Purpose & Societal Innovation
9	Scenarios for Europe 2050: Innovation Under Constraint	△ TBD	Introduction to foresight and scenario-building; teams craft narratives exploring socio-technical futures under climate and digital constraints.	Anticipate long-term uncertainties and integrate futures thinking into strategic innovation.	K4 – Futures Thinking / S5 – Strategic Design

Unit 2 – Digital and Sustainable Innovation (Technology and Responsibility) – February

Session	Session Title	Lecturer / Institution	Pedagogical Focus (How)	Learning Objective (What)	Competency Cluster (K/S)
10	Digital Ethics and Accountability	Paris-Panthéon-Assas University	Case-based lecture on legal and ethical debates in FRT with collaborative exercises.	Understand the principles framing the ethical debates around the use of digital surveillance technologies	K1 – Responsible Leadership & Ethics
11	Algorithmic Justice and Data Inclusion in AI Systems	△ TBD	Critical analysis of algorithmic bias, fairness metrics, and inclusive data governance; group mapping of exclusion risks.	Evaluate AI-driven innovations through social-justice and inclusion lenses; design equitable digital solutions.	K5 – Digital Ethics / K6 – Societal Innovation
12	Entrepreneurial Marketing – Crafting Impactful Strategies	Kaya Schramm – Heidelberg University	Collaborative case and canvas exercise	Design purpose-driven value propositions	S4 – Value Creation
13	AI, Marketing and Strategy – Shaping the Future of Business	Dr. Markus Meierer – UNIGE	Case-based lecture exploring AI ethics and business value	Understand responsible AI adoption in marketing and strategy	K5 – Digital Ethics
14	Community-based Entrepreneurship in Responsible AI	△ TBD	Co-creation activity on inclusive AI use cases	Explore how AI can serve communities and public good	K6 – Societal Innovation
15	Sustainability as an Entrepreneurial Opportunity	Prof. Clodia Vurro – UNIMI	Circular-economy and ESG case analysis	Turn sustainability challenges into innovation drivers	K7 – Sustainability Integration

Unit 3 – Infrastructure, Climate and the Digital Economy (Systems and Strategy) – February

Session	Session Title	Lecturer / Institution	Pedagogical Focus (How)	Learning Objective (What)	Competency Cluster (K/S)
17	From Business Models to a Sound Business Strategy	Asst. Prof. Stefano Romito – UNIMI	Analytical framework and modeling tools	Transform ideas into strategic plans	S5 – Strategic Design
18	Strategic Leadership in Entrepreneurial Ecosystems	Martin Vitek – Charles University	Ecosystem mapping and stakeholder simulation	Navigate multi-actor innovation ecosystems	S6 – Systems Collaboration
19	Intellectual Property Rights and Open Innovation	△ TBD	Legal and ethical overview of IP in collaborative innovation	Understand IP strategies and licensing for startups	K10 – Innovation Governance
20	Protecting Competitiveness – Strategies for Sustaining Market Leadership	Asst. Prof. Stefano Romito – UNIMI	Comparative debate on resilience and adaptability	Identify strategies for long-term competitiveness	K11 – Competitive Resilience
21	Civic Innovation and Mission-Oriented Entrepreneurship	△ TBD	Exploration of mission-oriented policy frameworks (EU Missions, Horizon Europe); co-design of civic-impact prototypes.	Apply innovation principles to public-interest challenges; align entrepreneurial initiatives with societal missions.	K6 – Societal Innovation / K14 – Impact Planning
22	Strategic management: drafting a sales pitch	Paris-Panthéon-Assas University	Integration of strategic tools (5 Forces, SWOT/PESTLE) with narrative and press-release writing; live practice of pitching innovation ideas through persuasive storytelling. (TBD??)	Craft and deliver a compelling strategic narrative for an entrepreneurial innovation project. (TBD??)	S4 – Value Creation / S8 – Network Strategy
23	Tackling an Opportunity from Idea to Market	Martin Vitek – Charles University	Guiding teams through opportunity assessment, prototyping pathways, and go-to-market strategy design.	Integrate strategic, market, and operational dimensions to transform validated opportunities into viable innovation projects.	S5 – Strategic Design / S7 – Implementation on Readiness

Unit 4 – Leading with Purpose and Strategic Resourcing (Leadership and Transition) - March

Session	Session Title	Lecturer / Institution	Pedagogical Focus (How)	Learning Objective (What)	Competency Cluster (K/S)
24	Entrepreneurial Leadership and Culture – Building Resilient Organizations	Dr. Mridul Agrawal – Heidelberg University	Case analysis and reflective dialogue	Identify cultural enablers of resilient organizations	K12 – Leadership & Culture
25	Intercultural Leadership and Collaboration Dynamics	Dr. Michał Rogatko – University of Warsaw	Interactive simulation of intercultural management	Recognize and leverage cultural diversity in multinational project environments; build adaptive leadership practices.	K13 – Intercultural Leadership / S3 – Team Leadership
26	Corporate Responsibility, Governance & Self-Regulation in Innovation Ecosystems (working title TBD)	Paris-Panthéon-Assas University			K12 – Leadership & Culture / K13 – Intercultural Leadership
27	Partnerships and Alliances – Building Collaborative Success	Dr. Davide Genta – UNIMI	Alliance mapping and scenario simulation	Develop collaborative partnership strategies	S8 – Network Strategy
28	Entrepreneurial Finance – Trends and Opportunities	Dr. Anita Quas – UNIMI	Analytical overview of funding mechanisms	Understand financial tools for innovation	S7 – Financial Literacy
29	Communicating with Impact	Dr. Mariusz Trojanowski – University of Warsaw	Interactive workshop combining pitch delivery, peer feedback, and storytelling techniques	Strengthen clarity, confidence, and persuasion in professional presentations	S4 – Communication & Storytelling / S5 – Pitching Skills

ENTREPRENEURIAL & INTRAPRENEURIAL PROJECT MANAGEMENT PROGRAM

PARTENARIAT ENTREPRISES - BENEFICES & CONTRIBUTIONS

EN QUELQUES MOTS...

Le programme de **Gestion de Projet Entrepreneurial & Intrapreneurial 4EU+ (EIPM)** est un diplôme avancé de niveau post-master et doctorat, conçu pour doter les étudiants de compétences stratégiques, opérationnelles et en leadership. Développé au sein de l'**Alliance universitaire 4EU+**, ce programme crée un lien privilégié entre le monde académique et l'industrie en favorisant des collaborations avec des **alumnis, entrepreneurs et partenaires industriels**. À travers cet écosystème dynamique, les étudiants abordent des défis concrets en intégrant les enjeux de **durabilité, transformation numérique et impact social** dans leurs projets.

UN PARCOURS D'APPRENTISSAGE STRUCTURE

Le programme suit une **progression pédagogique en trois étapes clés** :

- **Bootcamp de lancement** : Une session immersive en présentiel où les étudiants rencontrent les partenaires industriels, forment leurs équipes et définissent le cadre initial de leurs projets.
- **Évaluation intermédiaire** : Organisée en ligne, cette session permet aux étudiants et aux partenaires d'évaluer les progrès réalisés, d'ajuster les objectifs et d'affiner les stratégies.
- **Bootcamp de clôture & examen final** : Un événement de synthèse où les étudiants présentent leurs recommandations finales, bénéficient de retours d'experts et développent leur réseau professionnel.

LE ROLE DES PARTENAIRES INDUSTRIELS

Les **entreprises partenaires** jouent un rôle central dans le succès du programme en apportant leur expertise sectorielle et en définissant des **défis d'innovation stratégiques** que les étudiants exploreront tout au long du cursus. Leur implication comprend :

- **Définition d'un défi d'innovation** en lien avec leurs priorités stratégiques.
- **Désignation d'un ambassadeur interne**, chargé de conseiller les étudiants et d'apporter un éclairage métier.
- **Participation aux phases clés du projet** : réunions de lancement, revues intermédiaires et évaluations finales.

- **Mise à disposition de ressources sectorielles** : documentation interne, accès à des événements professionnels.
- **Soutien financier**, permettant de garantir la mobilité des étudiants, le mentorat et la bonne exécution des projets.

LES BENEFICES POUR LES PARTENAIRES INDUSTRIELS

En s'engageant aux côtés du programme 4EU+ EIPM, les entreprises bénéficient de :

- **Un accès privilégié aux talents en devenir** : Un vivier diversifié d'étudiants post-master et doctorants issus de disciplines variées (sciences, ingénierie, droit, management).
- **Des opportunités d'innovation en phase précoce** : Un espace pour explorer les dernières avancées de la recherche et tester de nouveaux modèles d'affaires dans un cadre académique collaboratif.
- **Un renforcement des liens industrie-université** : Des interactions durables avec des institutions académiques européennes de premier plan.
- **Une visibilité accrue et un positionnement renforcé** : Un rôle actif dans le développement de l'innovation et des talents à l'échelle européenne.
- **Un alignement stratégique avec les objectifs ESG et de transformation digitale** : Participation à des projets porteurs de **valeurs sociétales et environnementales**.

EXEMPLES DE DEFIS D'INNOVATION

Les partenaires industriels définissent des défis en lien avec leur **stratégie d'innovation**. Exemples de thématiques abordées :

- **Durabilité & Économie Circulaire** :
 - Bayer – Agriculture durable et séquestration du carbone
 - Safran – Évaluation de la circularité dans l'aéronautique
 - Carrefour – Emballages circulaires et marques propres durables
 - Suez – Gestion des ressources en eau et résilience climatique
- **Transformation Digitale & Intelligence Artificielle** :
 - CERN – Calcul quantique pour la durabilité
 - SAP – Gestion des talents pilotée par les données
 - Roche – Laboratoires de pathologie numérique basés sur l'IA
- **Mobilité Intelligente & Efficacité Énergétique** :
 - Renault – Réduction du bruit routier et optimisation énergétique
 - Edison – Micro-hubs pour la mobilité électrique et partagée
 - Ville de Varsovie – Mobilité urbaine et infrastructures durables

ENGAGEMENT ET CALENDRIER POUR LES PARTENAIRES INDUSTRIELS

Pour participer au programme, les entreprises s'engagent selon le calendrier suivant :

- **Mai 2025** – Confirmation initiale de la participation.
- **Juin 2025** – Intégration du nom des partenaires dans les communications officielles du programme.
- **Septembre 2025** – Rédaction du défi d'innovation.
- **Octobre 2025** – Validation et ajustements finaux du défi.
- **Novembre 2025** – Présentation officielle des défis aux étudiants.

REJOIGNEZ LE RESEAU DES PARTENAIRES ENTREPRISES 4EU+

Le programme **4EU+ EIPM** est bien plus qu'une initiative académique : c'est une opportunité unique pour les entreprises de s'impliquer dans un **écosystème d'innovation européen dynamique**. En collaborant avec des étudiants et des enseignants de haut niveau, les partenaires industriels contribuent à **des projets d'impact tout en bénéficiant de précieuses perspectives sectorielles**.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du changement de nom du BA in Economics and Finance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le changement de nom du BA in Economics and Finance en BSc in Economics and Finance.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation des modifications des statuts de l'Institut français de presse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les modifications des statuts de l'Institut français de presse telles qu'elles figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

STATUTS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE (IFP)

*Adoptés par le Conseil de département en Sciences de l'information et de la communication
le 13 novembre 2025*

Préambule

Pionnier dans la recherche sur les médias, l'Institut Français de Presse est le premier centre universitaire consacré à l'étude des médias en France. C'est en 1937 que l'Université de Paris crée, en son sein, un Institut de Science de la Presse qui disparaîtra pendant la guerre, mais qui renaîtra en 1947, sous le nom de Centre d'Étude Scientifique de la Presse. En 1951, ce Centre change de dénomination et devient l'Institut Français de Presse (IFP). Son domaine d'activité est alors élargi aux médias de l'audiovisuel. À partir de 1961, l'Institut s'ouvre à la formation et délivre les premiers doctorats en France sur les enjeux juridiques, économiques et sociaux de l'information. En 1969, l'IFP devient une des UFR de l'Université Paris II Panthéon-Assas et développe une formation et une recherche de pointe dans les domaines des médias et du numérique.

TITRE I - MISSIONS DE L'IFP

Article 1

En application de l'article 26 des statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Institut Français de Presse (IFP) est une composante de l'Université au sens des dispositions des articles L713-1 et 713-3 du code de l'éducation.

Les présents statuts sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Paris Panthéon-Assas (article L713-1 du code de l'éducation).

Article 2

L'IFP a pour mission essentielle de penser les axes stratégiques en formation et en recherche, dans les sciences de l'information et de la communication, en journalisme et en histoire des médias. Pour cela, il propose :

- Des domaines de recherche pionniers ;
Des enseignements dans ses domaines de compétences et avec le souci constant des réalités professionnelles, une formation appliquée de haut niveau préparant aux professions de l'information et de la communication ;
- En développant une plateforme de ressources numériques spécialisée dans les médias, le numérique et la communication et en actualisant régulièrement son site web ;
- En éditant, ou en s'associant à l'édition d'ouvrages ou d'articles dans le domaine de l'information et de la communication.

TITRE II – GOUVERNANCE DE L'IFP

Article 3

L'Institut Français de Presse est administré par un Conseil ; il est dirigé par le président ou la présidente du département des sciences de l'information et de la communication, membre de droit.

Article 4

Le Conseil de l'IFP comprend les six membres du conseil du département de sciences de l'information et de la communication (trois professeurs et trois maîtres de conférences), deux représentants des personnels administratifs et techniques de l'IFP et deux représentants des étudiants en cours de formation, de niveau Licence, Master ou Doctorat.

Le Conseil de l'IFP peut, sur proposition du directeur ou de la directrice, élire, pour quatre ans, deux personnalités *intuitu personae*.

Article 5

Le Conseil de l'IFP est réuni à l'initiative de son directeur ou du tiers de ses membres. L'ordre du jour est fixé par le directeur ou la directrice de l'IFP. Il est transmis aux membres du conseil 10 jours au moins avant la date de la réunion. Un sujet peut être ajouté à l'ordre du jour à la demande d'un tiers des membres du conseil.

Le conseil ne peut régulièrement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à l'ouverture des travaux.

Chaque membre peut donner une procuration écrite à un autre membre du Conseil membre de son collège. Nul ne peut détenir plus de deux procurations.

Article 6

Les deux représentants des personnels administratifs et techniques sont élus par le collège des personnels de ces catégories affectés à l'IFP.

Les élections ont lieu à scrutin de liste à un tour sans panachage ni vote préférentiel. La répartition des sièges se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ils sont élus pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 7

Les deux représentants des étudiants sont élus par un collège unique comprenant l'ensemble des étudiants inscrits en licence d'information communication, en doubles licences, en première ou seconde année du Master Information communication, à un Diplôme universitaire de l'IFP ou au Doctorat de l'Université Paris-

Panthéon-Assas en sciences de l'information et de la communication.

Les élections ont lieu à scrutin de liste à un tour sans panachage ni vote préférentiel. La répartition des sièges se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe et d'un nombre de candidat au moins égal au nombre de sièges d'élus à pourvoir et au maximum égal au double de ce nombre.

Ils sont élus pour deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 8

Le Conseil de l'IFP révisé les statuts à la majorité absolue des membres composant le Conseil, à l'initiative de son président ou du tiers de ses membres. Les statuts peuvent aussi être modifié par le Conseil d'administration de l'université à la demande du département de sciences de l'information et de la communication.

.

Article 9

Le Conseil de l'IFP décide de la répartition du budget qui lui est affecté par l'Université Paris-Panthéon-Assas, conformément aux articles 16 et 26 des statuts de l'Université.

Article 10

Le directeur assure la direction de l'IFP et préside son Conseil. Il peut être secondé par un directeur adjoint qu'il désigne afin notamment de suivre plusieurs questions de scolarité, de recherche, ou internationales.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les dossiers présentés au titre du FDSIE social tels qu'ils figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



Commission du FSDIE Social de l'Université Panthéon-Assas

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025

Etaient présents : Pablo Bertoletti, Chloé Dutertre, Maïwenn Lehuédé, Quentin Epron, Adèle Scibilia.

Etaient excusés : Ulysse Collignon, Jade Durosoir, Joyce Kisoka, Philippine Meyer, Wacim Moussaoui, Paul Outtier.

Les dossiers FSDIE Social ont été préalablement examinés avec les assistantes sociales du CROUS, avant d'être anonymisés.

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité des chances et la réussite académique, la Fondation Panthéon-Assas a fait don de 15 ordinateurs portables à l'université. Ces ordinateurs sont attribués par la commission FSDIE Social aux étudiants dont la demande d'aide numérique a été acceptée.

Lors de cette session, la commission a étudié **30 dossiers**.

Parmi ces dossiers :

- Trois étudiants ont reçu une aide financière allant de 100 à 329 euros, au titre de l'aide alimentaire ou au transport.
- Sept étudiants ont bénéficié d'une aide comprise entre 250 et 600 euros pour couvrir leurs frais de logement.
- Trois étudiants ont reçu un ordinateur portable offert par la Fondation Panthéon-Assas.
- Dix-sept dossiers ont été rejetés par la commission car ils ne respectaient pas les critères d'éligibilité.

Par ailleurs, les membres de la commission ont voté une augmentation de l'enveloppe dédiée au logement. Les aides pourront, dès la prochaine commission, aller jusqu'à 700 euros.

Montant total attribué

Le montant global des aides allouées pour les 30 dossiers est de **3 829 euros** (voir annexe 1).

M. EPRON remercie les membres de la commission pour leur présence ainsi que la Fondation Panthéon-Assas pour sa contribution.

Quentin Epron, Vice-président en charge de la vie étudiante



Annexe 1. FSDIE Social – 24 novembre 2025

Dossiers anonymisés	Dominante des besoins	Validation commission	Commentaires
AK05	Transport	0 €	Non éligible (ressources suffisantes)
AM26	Logement	450 €	
AS52	Logement	0 €	Non éligible (ressources suffisantes)
BB49	Numérique	Don ordinateur	La commission a attribué l'un des ordinateurs offerts par la Fondation Panthéon - Assas
BM73	Logement	500 €	
BM95	Transport	0 €	Non éligible (achat à crédit d'un ordinateur haut de gamme). Un accompagnement par une assistante sociale du CROUS est demandé
BV70	Logement	0 €	Non éligible (absence d'information concernant les revenus du concubin)
DB60	Frais de scolarité	0 €	Non éligible (frais de scolarité)
DM48	Logement	500 €	La commission précise qu'une solution sur le long terme doit être trouvée
EY15	Logement	600 €	
FM79	Transport	0 €	Non éligible (dettes liées à une infraction commise par un étudiant, à savoir une conduite sans permis, ayant entraîné un accident)
GI18	Logement	250 €	
GL32	Logement	0 €	Non éligible (ressources suffisantes)
KL38	Logement	600 €	
LC73	Logement	0 €	Non éligible (absence de justificatif)
LH98	Numérique	Don ordinateur	La commission a attribué l'un des ordinateurs offerts par la Fondation Panthéon - Assas

LS63	Transport	0 €	Non éligible (Le FSDIE Social n'a pas vocation à constituer une épargne pour couvrir de futures dépenses)
PJ31	Aide exceptionnelle	0 €	Non éligible (ressources suffisantes)
QO17	Transport	329 €	
RB54	Transport	100 €	La commission précise qu'une solution sur le long terme doit être trouvée
SA64	Alimentaire	100 €	La commission précise qu'une solution sur le long terme doit être trouvée
SD28	Numérique	Don ordinateur	La commission a attribué l'un des ordinateurs offerts par la Fondation Panthéon - Assas
SP97	Frais de scolarité	0 €	Non éligible (frais de scolarité)
TJ98	Logement	400 €	La commission précise qu'une solution sur le long terme doit être trouvée
ZA74	Numérique	0 €	Non éligible (étudiant n'est pas en mesure de recevoir un virement financier)
ZC07	Logement	0 €	Non éligible (ressources suffisantes)
ZD28	Logement	0 €	Non éligible (frais de déplacement, d'un étudiant en numérique, pour venir passer ses examens)
ZE82	Numérique	0 €	Non éligible (étudiant travaille à temps plein)
ZL24	Logement	0 €	Non éligible (étudiant non inscrit à l'université)
ZV90	Frais de scolarité	0 €	Non éligible (frais de scolarité)
TOTAL		3 829 €	



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la charte relative aux bonnes pratiques en matière de sobriété écologique et financière des formations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la charte relative aux bonnes pratiques en matière de sobriété écologique et financière des formations telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (une voix contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Charte relative aux bonnes pratiques

en matière de sobriété écologique et financière des formations

La présente charte se propose de fixer des lignes directrices, financières et environnementales, destinées à encadrer l'organisation des *voyages d'intégration*, des *voyages d'études* et des *cérémonies de remise diplômes* organisés sous les auspices de l'Université Paris Panthéon-Assas dans le cadre des formations qu'elle dispense. Elle a pour objectif d'inciter la communauté universitaire dans son ensemble, étudiants et enseignants, à des pratiques vertueuses.

La présente charte est portée à la connaissance des responsables de tous les diplômes organisant des voyages d'intégration, des voyages d'études et des cérémonies de remise de diplômes ainsi qu'aux étudiants inscrits dans les diplômes en cause.

Section 1. Un financement raisonnable

Article 1^{er}. Un voyage d'intégration est un voyage d'agrément destiné à renforcer la cohésion d'une promotion particulière d'étudiants.

Article 2. Un voyage d'études est un voyage pédagogique destiné à faire découvrir à une promotion d'étudiants un autre environnement scientifique et/ou professionnel que celui offert par l'Université Paris Panthéon-Assas.

Article 3. Toute demande de financement d'un voyage d'études par une formation de l'Université Paris Panthéon-Assas s'accompagne de la présentation d'un programme attestant de l'adéquation du voyage avec l'objet scientifique et/ou pédagogique de la formation et d'un plan de financement.

Article 4. Lorsqu'une formation dispose d'une ligne budgétaire propre dans le budget de l'Université Paris Panthéon-Assas au titre de l'apprentissage, de la taxe d'apprentissage ou de toute autre forme de dotations, elle peut financer les voyages d'intégration ou d'études qu'elle organise grâce aux crédits disponibles sur cette ligne.

Article 5. Le coût des voyages d'intégration ou d'études ne peut excéder annuellement 650 euros par étudiant en Licence et 850 euros par étudiant en Master. Toutefois, dans le cas où la formation présente une dimension internationale explicite, ces plafonds sont portés à 800 euros par étudiant en Licence et 1000 euros par étudiant en Master.

Article 6. Une participation financière préalable ne dépassant pas 15 % du prix individuel du voyage peut être demandée à chaque étudiant y participant, sauf lorsque le voyage est rendu obligatoire par la maquette du diplôme concerné. Les étudiants boursiers sont dispensés du paiement de cette contribution.

Article 7. La demande de financement d'un projet de voyage, d'intégration comme d'études, est examinée sur la base de son programme, de son coût et de son plan de financement.

Article 8. Le coût des cérémonies de rentrée ou de remise de diplômes organisées par une formation de l'Université Paris Panthéon-Assas ne peut excéder annuellement 100 euros par étudiant.

Section 2. Des émissions de gaz à effet de serre modérées

Article 9. Conformément à l'objectif n°3 de la feuille de route pour la transition écologique (https://www.assas-universite.fr/sites/default/files/document/brochures_plaquette/a4-transition-ecolo_web-def.pdf) adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Université Paris Panthéon-Assas le 18 mai 2022, les voyages d'intégration ou d'études doivent être conçus avec la préoccupation de promouvoir une mobilité bas-carbone. Leur financement ne peut être assuré par l'Université Paris Panthéon-Assas, même partiellement, que sur la base d'une évaluation précise du montant des émissions de gaz à effet de serre liées à ces voyages, évaluation qui doit être jointe au dossier de demande de financement.

Article 10. L'évaluation précise des émissions de gaz à effet de serre liées à un voyage d'études ou d'intégration doit être opérée grâce au calculateur proposé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) à l'adresse suivante : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>.

Article 11. Le montant maximal annuel par étudiant des émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages d'intégration ou d'études organisés par une formation ne doit pas excéder 600 kgCO₂.

Chaque centaine de kgCO₂ émise en moins donne lieu à un rehaussement de 100 euros du plafond de dépenses autorisé par étudiant. Inversement, chaque centaine de kgCO₂ émise en plus donne lieu à une réduction de 100 euros de ce même plafond.

Article 12. La participation bénévole des participants à un voyage d'études ou d'intégration à une action concrète de compensation des émissions de gaz à effet de serre est prise en considération dans le calcul du montant maximal annuel par étudiant des émissions de gaz à effet de serre liées à ce voyage.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la charte relative aux équipements numériques mis à la disposition des enseignants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la charte relative aux équipements numériques mis à la disposition des enseignants telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



Direction des systèmes
d'information

Charte relative à la mise à disposition d'équipements informatiques et de téléphonie mobile aux enseignants

Préambule

L'université peut fournir des équipements informatiques et de téléphonie mobile aux professeurs, maîtres de conférences et enseignants en raison des fonctions particulières qu'ils exercent en son sein.

La présente charte fixe un cadre pour la mise à disposition et l'utilisation de ces équipements, en poursuivant un double objectif de sobriété financière et de responsabilité écologique.

Les règles énoncées dans ce document s'appliquent à toutes les entités de l'université Panthéon-Assas et concernent l'ensemble des personnels enseignants titulaires, dénommés ci-après « utilisateurs ».

1. Règles générales

Seuls les enseignants permanents, en service à l'université, peuvent solliciter la mise à disposition d'un équipement informatique ou de téléphonie mobile pour un usage professionnel et dans le respect des conditions définies dans la présente charte. Il n'est pas fourni de matériel aux enseignants vacataires.

La mise à disposition d'un équipement de téléphonie mobile et/ou d'un abonnement est soumise à l'autorisation préalable et expresse de la présidence de l'université.

L'usage personnel de l'équipement mis à disposition est toléré, dès lors qu'il ne crée pas de dépenses supplémentaires à la charge de l'université, qu'il ne lui porte pas préjudice et qu'il est conforme aux règles internes de l'université, définies notamment dans la « charte d'utilisation des moyens informatiques ».

Les équipements mis à disposition étant acquis par l'université dans le cadre des marchés publics qu'elle a conclus, seuls les modèles inclus dans ces marchés sont susceptibles d'être mis à disposition.

Il ne peut être attribué qu'un seul ordinateur (fixe ou portable) et qu'un seul téléphone portable à un enseignant titulaire pour ses besoins professionnels.

En cas de casse, panne ou baisse d'autonomie, l'équipement sera en priorité réparé ou remplacé par un autre matériel d'occasion présent dans le stock de la Direction des systèmes d'information.

La durée de la mise à disposition est de 5 ans. A l'expiration de cette période, l'équipement doit être restitué à la Direction des systèmes d'information. La cessation des fonctions ouvrant droit à la mise à disposition d'un équipement implique également sa restitution immédiate à l'université, même si le délai de 5 ans n'est pas expiré.

Tout remplacement de matériel impose la restitution du matériel remplacé.

Le matériel restitué peut être proposé à de nouveaux utilisateurs ou être utilisé comme matériel de test ou de remplacement.

La direction d'une formation, y compris une formation à l'origine de fonds propres perçus par l'université au titre de l'apprentissage ou de toute autre forme de dotations, n'ouvre pas droit à la mise à disposition d'un ordinateur, d'un téléphone portable ou d'un abonnement de téléphonie.

La perte ou le vol d'un équipement doit faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur par l'utilisateur concerné auprès de la DSI, ainsi que, le cas échéant, d'un dépôt de plainte auprès des autorités de police.

Les équipements informatiques ou de téléphonie mobile sont fournis par l'université, qui reste propriétaire et gestionnaire des matériels.

2. Équipements informatiques

La mise à disposition d'un ordinateur, financée en priorité sur les crédits d'un laboratoire de recherche, doit être sollicitée par le demandeur auprès du responsable du laboratoire auquel il est rattaché.

Les demandes doivent être adressées à la Direction des systèmes d'information exclusivement par l'intermédiaire du responsable du laboratoire de rattachement du demandeur.

Ces demandes doivent être formulées entre les mois de février et d'octobre. Du fait des délais de traitement et de la fermeture comptable, il n'est pas possible d'effectuer une demande entre les mois de novembre et de janvier inclus.

Le montant total des équipements informatiques fournis à un utilisateur (ordinateur, accessoires, et sacoche de protection) ne peut pas excéder 2 500 € TTC.

3. Moyens d'impression

L'université déploie une nouvelle politique d'impression afin d'ajuster la capacité de ses équipements à ses besoins réels, de déployer des pratiques plus favorables à l'environnement et de maîtriser les budgets liés à l'impression et la reproduction.

À cet effet, des points d'impression mutualisés sont déployés dans les différents locaux de l'université, avec de nouvelles possibilités offertes aux utilisateurs (libération des impressions par badge, soumission de travaux par internet ou par mail...). Un point d'impression standard est composé un copieur multifonctions Noir et blanc et recto/verso. Tous les utilisateurs ont accès à des points d'impression en couleur, mais ceux-ci sont plus rares et peuvent ne pas être à proximité immédiate.

Les imprimantes individuelles, qui ont un fort impact économique et écologique, sont abandonnées et retirées du parc. Il n'est plus possible de commander des consommables pour ces matériels.

4. Téléphonie mobile

La mise à disposition d'un téléphone portable et/ou de l'abonnement de téléphonie associé est financée sur les crédits de l'université.

Un seul modèle de téléphone portable de chaque type (Android et Iphone) est proposé. Aucune demande de configuration particulière ne sera prise en considération.

Le montant total des équipements téléphoniques fournis à un utilisateur (téléphone, chargeur, écouteurs standards, coque de protection et protection d'écran) ne peut pas excéder 1 000 € TTC.

Seules les fonctions en lien direct avec l'action internationale de l'Université ouvrent droit à la mise à disposition d'un téléphone portable avec un abonnement « monde ».

Les vice-présidences de l'Université sont les seules fonctions qui ouvrent droit à la mise à disposition d'un téléphone mobile avec un abonnement « standard » (*novembre 2025 : réseau Bouygues Telecom, Appels, SMS, MMS illimités depuis et vers la France et l'Europe, utilisation bloquée en dehors de l'Europe, 30 Go de data en 4G*).

Le bénéficiaire de la mise à disposition d'un téléphone portable et d'un forfait « standard » partant en mission, pour l'université, en dehors de la zone couverte par ce forfait, doit en avertir au moins une semaine à l'avance, la Direction des Systèmes d'Information, afin qu'une extension temporaire de son forfait soit, le cas échéant, souscrite.

La direction d'un campus international de l'Université ouvre droit à la mise à disposition d'un abonnement « monde » (sans téléphone associé).

Tout supplément de facturation liée au dépassement des conditions de l'abonnement donne lieu à une retenue du même montant sur le traitement de l'utilisateur.

5. Dispositions transitoires

L'utilisateur qui dispose déjà d'un équipement à la date d'entrée en vigueur de la présente charte en conserve l'usage pendant une durée de cinq ans à compter de sa mise à disposition. Il ne pourra solliciter un nouvel appareil qu'en respectant les conditions définies par la charte. Si celles-ci ne sont pas remplies, la demande de renouvellement sera refusée.

Lorsque le bénéficiaire d'une ligne téléphonique fournie par l'université cesse d'être éligible au regard de la présente charte, la ligne sera résiliée dans un délai maximal de six mois. La portabilité du numéro professionnel vers une ligne personnelle restera toutefois possible.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la charte relative aux équipements numériques mis à la disposition des personnels BIATSS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

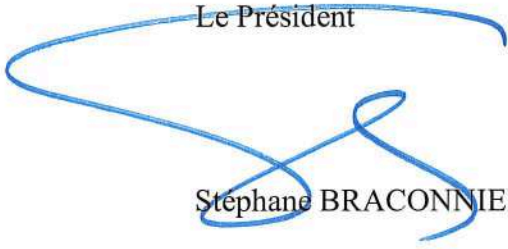
Approuve la charte relative aux équipements numériques mis à la disposition des personnels BIATSS telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président


Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



Direction des systèmes
d'information

Charte relative à la mise à disposition d'équipements informatiques et de téléphonie mobile aux personnels administratifs

Préambule

L'université fournit des équipements informatiques et de téléphonie mobile aux agents administratifs dont les fonctions l'exigent.

La présente charte fixe un cadre pour la mise à disposition et l'utilisation de ces équipements, en poursuivant un double objectif de sobriété financière et de responsabilité écologique.

Les règles énoncées dans ce document s'appliquent à toutes les entités de l'université Panthéon-Assas et concernent l'ensemble des personnels administratifs, dénommés ci-après « utilisateurs ».

1. Règles générales

Seuls les personnels administratifs permanents, en service à l'université, peuvent solliciter la mise à disposition d'un équipement informatique ou de téléphonie mobile pour un usage professionnel et dans le respect des conditions définies dans la présente charte. Il n'est pas fourni de matériel aux vacataires administratifs.

L'usage personnel de l'équipement mis à disposition est toléré, dès lors qu'il ne crée pas de dépenses supplémentaires à la charge de l'employeur, qu'il ne lui porte pas préjudice, qu'il ne nuit pas à l'accomplissement des missions professionnelles de l'agent et qu'il est conforme aux règles internes de l'université, définies notamment dans la « charte d'utilisation des moyens informatiques ».

2. Achats et propriété des matériels

Tous les achats sont réalisés dans le cadre des marchés publics auxquels l'Université est partie. Il n'est pas possible de commander du matériel en dehors des catalogues de ces marchés.

Les équipements informatiques ou de téléphonie mobile sont fournis par l'université qui reste propriétaire et gestionnaire et de ces matériels.

3. Équipements informatiques

Les agents administratifs sont équipés d'un ordinateur unique :

- soit d'un ordinateur fixe,
- soit, si leurs missions le nécessitent ou s'ils sont éligibles au télétravail, d'un ordinateur portable et d'un écran additionnel pour leur poste de travail au sein de l'université.

Par souci de compatibilité avec les applications métiers, les ordinateurs fournis sont des PC sous Windows.

Les nouveaux écrans fournis sont au minimum de 27 pouces et permettent d'afficher l'équivalent de 3 pages A4 simultanément (sans compter l'écran de l'ordinateur portable pour les utilisateurs équipés). En conséquence, les configurations de type « double écran » sont progressivement abandonnées lors des renouvellements de matériels, sauf avis motivé du directeur du service.

Conformément à la charte du télétravail de l'université, il ne sera pas fourni de station d'accueil, de périphériques externes, de moyens d'impression ou d'accessoires pour équiper le domicile des agents.

4. Téléphonie mobile

a. Conditions d'éligibilité

Les terminaux mobiles, ainsi que les abonnements de télécommunication associés, sont attribués à des fins exclusivement professionnelles, aux agents administratifs, dans les cas suivants :

- a) Directeurs,
- b) Utilisateurs amenés à se déplacer fréquemment et devant être joints facilement,
- c) Utilisateurs effectuant des astreintes ou devant être joints en dehors des plages horaires usuelles.

En cas de changement d'affectation d'un utilisateur au sein de l'université, ses conditions d'éligibilité sont réévaluées au regard de sa nouvelle fiche de poste.

b. Terminaux mobiles

Au regard de l'impact écologique important de la production des smartphones, il sera proposé aux nouveaux utilisateurs, dans l'ordre de priorité suivant :

1. d'utiliser leur propre téléphone, s'ils en possèdent déjà un en état de fonctionnement, et de leur créer une nouvelle ligne. En cas de panne, de perte ou en fin de vie de son téléphone, l'utilisateur pourra être équipé d'un matériel de remplacement ;
2. d'être équipé d'un smartphone d'occasion en stock et en bon état ;
3. d'être équipé d'un smartphone neuf.

Un chargeur, des écouteurs standards, une coque de protection et une protection d'écran pourront être fournis, à l'exclusion de tout autre accessoire.

Le montant total des équipements fournis à un utilisateur (téléphone et accessoires) ne devra pas excéder 1000 € TTC.

Les matériels en bon état de fonctionnement et de moins de 4 ans ne sont pas remplacés.

En cas de casse, panne ou baisse d'autonomie, le téléphone sera en priorité réparé ou remplacé par un téléphone d'occasion en stock.

c. Abonnement

L'abonnement sera obligatoirement fourni dans le cadre du marché de téléphonie en cours.

En novembre 2025, les caractéristiques de l'abonnement standard sont les suivantes :

- Réseau Bouygues Telecom,
- Appels, SMS, MMS illimités depuis et vers la France et l'Europe,
- Utilisation bloquée en dehors de l'Europe,
- 30 Go de data en 4G.

Des options ou abonnements supérieurs pourront être activés, de manière permanente ou ponctuelle, sur demande justifiée de l'utilisateur et après validation du directeur général des services.

d. Usage

Les personnes dotées d'un équipement mobile le sont au titre de leurs activités professionnelles. L'usage personnel de l'équipement mobile mis à leur disposition pour leurs communications personnelles est toléré, dès lors qu'il ne crée pas de dépense supplémentaire à la charge de l'employeur, qu'il ne lui porte pas préjudice, qu'il ne nuit pas à l'accomplissement des missions professionnelles de l'agent et qu'il est conforme aux règles internes de l'université, définies notamment dans la « charte d'utilisation des moyens informatiques ».

Les éventuels dépassements de forfait sont signalés au gestionnaire de la flotte par l'opérateur. Le gestionnaire de la flotte procédera à la suspension de la ligne, le cas échéant. Les dépassements fréquents sur une même ligne pourront faire l'objet d'une décision de résiliation de la ligne et entraîner la restitution de l'équipement mobile.

4. Moyens d'impression

L'université déploie une nouvelle politique d'impression afin d'ajuster la capacité de ses équipements à ses besoins réels, de déployer des pratiques plus favorables à l'environnement et de maîtriser les budgets liés à l'impression et la reproduction.

À cet effet, des points d'impression mutualisés sont déployés dans les différents locaux de l'université, avec de nouvelles possibilités offertes aux utilisateurs (libération des impressions par badge, soumission de travaux par internet ou par mail...). Un point d'impression standard est composé un copieur multifonctions Noir et blanc et recto/verso. Tous les utilisateurs ont accès à des points d'impression en couleur, mais ceux-ci sont plus rares et peuvent ne pas être à proximité immédiate.

Les imprimantes individuelles, qui ont un fort impact économique et écologique, sont abandonnées et retirées du parc. Il n'est plus possible de commander des consommables pour ces matériels.

5. Perte ou vol

La perte ou le vol d'un équipement doit faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur par l'utilisateur concerné auprès de la DSI, ainsi que d'un dépôt de plainte auprès du commissariat compétent, le cas échéant.

6. Restitution des matériels

Tout matériel doit systématiquement être restitué à la Direction des systèmes d'information en cas de renouvellement, ainsi que lors du départ de l'utilisateur de l'université ou de fin de fonctions (changement de poste, détachement, disponibilité...). Le matériel restitué pourra être redéployé aux nouveaux utilisateurs ou être utilisé comme matériel de test ou de remplacement

7. Dispositions transitoires

Lorsque le bénéficiaire d'une ligne téléphonique fournie par l'université cesse d'être éligible au regard de la présente charte, la ligne sera résiliée dans un délai maximal de deux mois. La portabilité du numéro professionnel vers une ligne personnelle restera toutefois possible.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention portant renouvellement d'une unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et FORMASUP PARIS IDF.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention portant renouvellement d'une unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et FORMASUP PARIS IDF telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

CONVENTION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UNE UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

Entre

D'une part,
FORMASUP PARIS IDF, organisme de formation, sous le statut d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application, sis 72 bis, rue de Lourmel - 75015 PARIS, représenté par Madame Valérie CANTAT-LAMPIN, agissant en qualité de Directrice générale, dûment habilitée à signer la présente convention,
Ci-après dénommé « FORMASUP PARIS IDF »,

Et

D'autre part,
UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS, établissement Public national à caractère scientifique, culturel et Professionnel, sis 92 rue d'Assas, 75006 PARIS représenté par Monsieur Stéphane BRACONNIER agissant en qualité de Président, dûment habilité à signer la présente convention.
Ci-après dénommée « l'établissement d'enseignement ou UFA »,

Ci-après dénommés collectivement « les Parties » ou individuellement « la Partie »,

Vu l'article L.6233-1 et les articles R6233-1 et R6233-2 du Code du travail relatifs à la création d'unités de formation par apprentissage,
Vu les articles L.6231-1 et suivants et R.6231-1 du Code du travail relatifs aux missions des centres de formation d'apprentis (CFA),
Vu le décret n°2018-1209 du 21 décembre 2018 relatif à l'agrément et au fonctionnement des opérateurs de compétences, des fonds d'assurance formation des non-salariés et au contrôle de la formation professionnelle ;
Vu le décret n°2025-500 du 5 juin 2025 relatif à la certification professionnelle

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet principal le renouvellement, au sein de l'établissement d'enseignement précité, d'une unité de formation par apprentissage (UFA) et en précise les dispositions générales, administratives et organisationnelles, pédagogiques et financières.

Article 2- Contenu de la convention

La présente convention est constituée du présent document et de six annexes :

- Annexe 1 – Charte d'engagement partenarial entre FORMASUP PARIS IDF et l'établissement d'enseignement ;
- Annexe 2 - Charte pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis des établissements d'enseignement supérieur/MESR ;

- Annexe 3 – Annexe pédagogique déterminant la liste des formations assurées par l'établissement d'enseignement avec l'indication des titres et diplômes préparés et les établissements de formation ;
- Annexe 4 – Annexe financière fixant les moyens de financement de l'établissement d'enseignement ;
- Annexe 5 – Attestation de la mise en application des critères QUALIOPI ;
- Annexes 6 – Dispositions RGPD.

Article 3 – Orientations générales de l'UFA

L'action de l'UFA renouvelée en application de la présente convention :

- prend place dans le cadre fixé par la réglementation de l'apprentissage et de la formation professionnelle ;
- contribue à la réalisation par FORMASUP PARIS IDF de ses missions dont la principale est le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur et dans des secteurs représentant des métiers en tension ;
- prend en compte les principes fixés dans les deux chartes annexées à la présente convention.

Article 4 – Comité de liaison

Il est institué entre FORMASUP PARIS IDF et l'établissement d'enseignement un comité de liaison qui a pour mission de s'assurer de la conformité du fonctionnement de l'UFA aux dispositions de la présente convention, notamment aux orientations générales mentionnées à l'article 3 de la présente convention.

Présidé par le responsable de l'établissement d'enseignement, ou son représentant, au sein duquel est renouvelée l'UFA, le comité de liaison comprend au minimum la directrice générale de FORMASUP PARIS IDF ou son représentant et des représentants désignés par l'établissement d'enseignement parmi le personnel enseignant de l'UFA pour la durée de la présente convention.

FORMASUP PARIS IDF peut demander l'inscription de points particuliers à l'ordre du jour des réunions du comité de liaison.

Article 5 – Modalités de coordination entre FORMASUP PARIS IDF, l'établissement d'enseignement et les parties prenantes

En lien avec l'établissement d'enseignement, FORMASUP PARIS IDF assure la coordination entre la formation dispensée par l'UFA et celle assurée en entreprise, étant considéré que seul FORMASUP PARIS IDF a en charge les relations avec les institutions.

À cet effet, FORMASUP PARIS IDF :

- accompagne les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- appuie et accompagne les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur ;
- met à disposition des employeurs, notamment à travers sa plateforme numérique, tous les outils nécessaires pour s'assurer de la cohérence entre la formation dispensée au sein de l'établissement d'enseignement et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'alternance ;
- informe, dès le début de leur formation, les alternants de leurs droits et devoirs en tant qu'alternants et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;
- permet aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi.

Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1 ;

- apporte, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux alternants pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'alternance ;
- favorise la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'alternance et les alternants à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers ;
- encourage la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des alternants ;
- favorise, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'alternance et les alternants à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité ;
- encourage la mobilité nationale et internationale des alternants en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité ;
- assure le suivi et l'accompagnement des alternants quand la formation prévue au 2° de l'article L.6211-2 est dispensée en tout ou partie à distance ;
- s'assure de l'évaluation des compétences acquises par les alternants, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ;
- accompagne les alternants ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation ;
- accompagne les alternants dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

Réciproquement, l'établissement d'enseignement :

- s'engage, en lien avec FORMASUP PARIS IDF, à promouvoir le dispositif de l'alternance auprès des alternants ;
- participe aux opérations conduites par FORMASUP PARIS IDF en vue de l'inscription d'alternants à la formation assurée par l'UFA ;
- apporte son concours à toutes les manifestations et à toutes les actions de communication menées par FORMASUP PARIS IDF se rapportant à la formation assurée par l'UFA ;
- s'engage à organiser, de manière spécifique, l'enseignement dispensé aux alternants en promouvant une pédagogie de l'alternance et en tenant compte des compétences acquises dans l'entreprise durant la totalité du contrat d'alternance ;
- désigne, en liaison avec FORMASUP PARIS IDF, pour chaque formation assurée par l'UFA, un tuteur pédagogique, autrement dit formateur référent, spécialement chargé de suivre la formation des alternants en entreprise et en UFA et d'assurer le suivi individualisé des alternants ;
- organise l'entretien de première évaluation du déroulement de la formation dans les deux mois suivant la signature du contrat d'apprentissage, en établit le compte rendu, le signe et le transmet, de préférence via l'extranet de FORMASUP PARIS IDF ;
- suivant les dispositions de l'article L.6222-11 du Code du travail, inscrit l'action de l'UFA dans une démarche pédagogique exclusive de l'application du mécanisme de redoublement pendant la formation et s'engage à prévoir la prolongation de la formation par la voie de l'apprentissage uniquement en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel visé pour une durée d'un an.

Article 6- Fonctionnement de l'UFA

6. 1 Sur le plan général, le chef d'établissement s'engage à :

- mettre à disposition de l'UFA le personnel de direction, d'enseignement et d'encadrement justifiant les qualifications nécessaires à l'exercice de ses missions. Ce personnel est titulaire d'un contrat de travail ou est autorisé à assurer des heures d'enseignement avec l'établissement d'enseignement, rémunéré par celui-ci et placé sous l'autorité du responsable de l'établissement d'enseignement au sein duquel est renouvelée l'UFA. Le contrat de travail (ou ce qui en tient lieu) est en règle vis-à-vis de l'URSSAF, du Trésor public et de la main d'œuvre étrangère ;
- communiquer à FORMASUP PARIS IDF la liste du personnel affecté au fonctionnement de l'UFA à chaque rentrée et tenir informé au moins une fois par an FORMASUP PARIS IDF de tout changement affectant cette liste ;
- déterminer, mobiliser et évaluer les compétences du personnel et des différents intervenants internes et/ou externes dans les conditions et selon les modalités définies par la réglementation de la formation professionnelle ; il s'assure de faire participer au besoin le personnel et les intervenants affectés au fonctionnement de l'UFA aux formations nécessaires à leur professionnalisation ;
- déterminer les locaux et moyens techniques affectés au fonctionnement de l'UFA en relation avec les référentiels des formations assurées par l'UFA, procéder à l'acquisition des matériels qui s'avèrent nécessaires, communiquer à FORMASUP PARIS IDF l'adresse des locaux et moyens techniques affectés au fonctionnement de l'UFA avant toute rentrée, notamment toute indication relative à l'accueil des personnes en situation de handicap, et à tenir informé au moins une fois par an FORMASUP PARIS IDF de tout changement affectant ces locaux et moyens techniques ;
- promouvoir l'identité de FORMASUP PARIS IDF et apposer le logo de FORMASUP PARIS IDF sur ses supports notamment de communication dès que leur objet est la formation assurée par l'UFA.

6. 2 Sur le plan financier, l'établissement d'enseignement s'engage à :

- fournir chaque année à FORMASUP PARIS IDF les charges réelles de l'année civile N-1 de l'UFA par code RNCP, selon une assiette de charges et des clés de répartition définies avec FORMASUP PARIS IDF, en vertu de l'article L.6231-4 du Code du travail instituant une obligation légale d'application d'une comptabilité analytique. A ce titre, FORMASUP PARIS IDF transmettra au mieux au 1^{er} trimestre de chaque année une matrice et communiquera la date limite à laquelle la matrice complétée devra lui être retournée. La matrice et la période de remontée sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation applicable ;
- fournir à FORMASUP PARIS IDF avant chaque 1^{er} mai le tarif pour chaque formation indiquée à l'annexe 2 pour la rentrée suivante ;
- transmettre à FORMASUP PARIS IDF, toutes les pièces nécessaires susceptibles d'être demandées par les OPCO dans le cadre de la démarche qualité (article L.6316-1 du Code du travail), il peut s'agir notamment de :
 1. feuilles d'émargement, justificatif d'assiduité, preuve de participation à des évaluations, échanges avec le formateur, etc. ;
 2. CV des formateurs ;
 3. justificatifs de réalisation des formations.

La liste de pièces à fournir sera transmise par FORMASUP PARIS IDF après communication de cette dernière par les OPCO.

- ne pas recevoir directement des OPCO des fonds des entreprises au titre de la prise en charge financière des contrats d'alternance portant sur les formations visées par le présent accord ;
- gérer les dépenses de fonctionnement de l'UFA selon le principe de l'équilibre financier, FORMASUP PARIS IDF ne pouvant en aucun cas être tenu responsable du déséquilibre financier de l'UFA, FORMASUP PARIS IDF reversant à l'UFA uniquement les financements qu'il a perçus au titre des formations indiquées à l'annexe 3 ;
- employer les fonds versés par FORMASUP PARIS IDF conformément à leur objet et en cas de non-utilisation à les reverser à FORMASUP PARIS IDF, toute dépense hors apprentissage étant interdite ;
- ne pas conclure avec les entreprises des conventions financières ayant pour objet le financement de l'UFA, sauf accord préalable de FORMASUP PARIS IDF ;

- ne pas conclure, sauf accord préalable de FORMASUP PARIS IDF, avec d'autres organismes de formation des conventions de délégation ou ayant pour objet la création d'UFA portant sur les mêmes formations ;
- ne pas conclure, sauf accord préalable de FORMASUP PARIS IDF, de conventions ayant pour objet de confier à un tiers l'organisation des formations, objet de la présente convention.

Article 7 Responsabilités se rapportant au fonctionnement de l'UFA

7. 1 Responsabilité pédagogique

L'établissement d'enseignement est chargé de la direction pédagogique des enseignements de l'UFA ; à ce titre, les tâches pédagogiques de l'établissement d'enseignement sont les suivantes :

- constituer l'équipe pédagogique, la coordonner et l'animer selon les principes et modalités fixées à l'article 6.1, de la présente convention ;
- établir un planning pour chaque formation assurée par l'UFA. Le responsable de l'établissement d'enseignement ou le responsable de la formation communique ce planning à FORMASUP PARIS IDF et le tient informé de tout événement affectant ce planning ; tout changement majeur portant atteinte à l'objectif d'alternance recherché doit donner lieu à une information écrite explicite auprès de toutes les parties prenantes ;
- signaler à FORMASUP PARIS IDF, sans délai et par tout moyen et en particulier par l'emploi de l'extranet, les absences des alternants ;
- informer FORMASUP PARIS IDF, sans délai et par tout moyen, des incidents survenus pendant l'exécution de la formation du fait des alternants et, en particulier, toute violation au règlement intérieur de l'UFA ;
- préciser à FORMASUP PARIS IDF les projets de mobilité et les conditions de déroulement pour la détermination conjointe du cadre d'organisation et de financement de cette mobilité ;
- transmettre à FORMASUP PARIS IDF l'organisation pédagogique et technique des formations assurées par l'UFA et le contenu des enseignements selon les titres et diplômes préparés, les objectifs de la formation, et les méthodes d'appréciation des progressions attendues, ainsi que le déroulement de la formation, y compris la fréquence et les périodes de regroupement organisées par l'UFA. A cet effet, l'UFA s'assurera de renseigner et de mettre à jour tous les ans la fiche formation mise en place pour chaque formation par FORMASUP PARIS IDF sur l'extranet ;
- transmettre à FORMASUP PARIS IDF, lorsque l'enseignement est assuré à distance, le nombre d'heures réalisées en distanciel, les durées et les modalités de suivi et d'accompagnement des alternants, en particulier les moyens techniques d'assistance des alternants, les périodes et les lieux mis à disposition pour s'entretenir avec les formateurs en dehors des regroupements, et les modalités de vérification de leur assiduité et de la réalisation des travaux prévus.

7. 2 Responsabilité administrative

Les tâches administratives assurées par FORMASUP PARIS IDF sont principalement les suivantes :

- établissement des contrats d'alternance et envoi à toutes les parties prenantes ;
- transmission à l'établissement d'enseignement d'une copie des contrats d'alternance finalisés et, via l'extranet, d'une liste récapitulative des alternants inscrits à FORMASUP PARIS IDF avec en regard les coordonnées des maîtres d'apprentissage ;
- facturation des frais de formation auprès des OPCO (frais annexes et majoration inclus), du CNFPT et des employeurs ;
- montage de dossiers mobilité auprès des OPCO ;
- envoi aux employeurs d'un récapitulatif mensuel des absences de leurs alternants ;
- réalisation des enquêtes demandées par les autorités compétentes ;
- information sur le handicap et sur les aides afférentes ;
- accompagnement matériel et social des alternants dans les situations difficiles ;
- gestion des logements associés à l'activité d'alternance de FORMASUP PARIS IDF ;
- gestion des demandes d'aide au permis de conduire ;
- orientation des jeunes ;
- facilitation de l'intégration en entreprise d'un alternant en situation de handicap ;
- appui au placement des alternants ;
- délivrance aux alternants de la carte portant la mention « Etudiant des métiers » prévue à l'article L.6222-36-1 du Code du travail ;

- transmission de toutes les pièces nécessaires « au contrôle de service fait » susceptibles d'être demandées par les OPCO (arrêté du 21 décembre 2018), notamment :
 - o les factures relatives à la prestation réalisée ;
 - o un certificat de réalisation établi par le dispensateur de l'action.

Ces tâches permettent de respecter les 14 missions inscrites à l'article L.6231-2 du Code du travail et ce, quelle que soit la durée des contrats d'alternance.

FORMASUP PARIS IDF peut également proposer à l'UFA des services optionnels complémentaires ; la souscription à ces services est conditionnée à l'accord préalable des instances de l'établissement d'enseignement. La présidence ou la direction de l'établissement peut décider d'appliquer ces services optionnels de façon homogène à l'ensemble des formations ou de façon spécifique en prenant en compte les besoins de chaque formation.

FORMASUP PARIS IDF s'engage également à promouvoir l'identité de l'établissement d'enseignement et apposer le logo de ce dernier sur ses supports notamment de communication dès que leur objet est la ou les formations assurées par l'UFA.

Les tâches administratives assurées par l'établissement d'enseignement sont les suivantes :

- Communication des effectifs prévisionnels des apprentis à former : ces effectifs sont déterminés annuellement par l'établissement d'enseignement, en lien avec le CFA, en fonction des capacités d'accueil, des besoins pédagogiques et des prévisions d'inscription. Ces données sont mises à jour chaque année et accessibles via l'extranet dans l'onglet « Info Filières ». L'actualisation régulière sur l'extranet tient lieu d'information officielle de précision des effectifs ;
- communication du volume horaire global de la formation et du nombre d'heures réalisées à distance via l'extranet de FORMASUP PARIS IDF ;
- après établissement du planning d'alternance, communication à FORMASUP PARIS IDF du calendrier de la formation organisée par l'UFA le plus tôt possible et au plus tard le 30 juin de chaque année via l'extranet ;
- communication à FORMASUP PARIS IDF des dates de début et de fin de la formation organisée par l'UFA le plus tôt possible et au plus tard le 30 juin de chaque année ;
- transmission à FORMASUP PARIS IDF via l'extranet de celui-ci, au terme de chaque mois d'exécution des formations assurées par l'UFA, des états d'absence des alternants pour en informer les employeurs ;
- certification mensuelle des heures de présence déclarées par les alternants sur l'extranet ;
- envoi à FORMASUP PARIS IDF des comptes-rendus d'entretiens entre l'alternant, l'entreprise et le tuteur pédagogique, via l'extranet ;
- information régulière de FORMASUP PARIS IDF sur le taux de remplissage de la formation et au 31 décembre de chaque année, validation sur l'extranet d'un état précis des effectifs d'alternants ;
- en cas de contrôle notamment de la DRIETS, communication à FORMASUP PARIS IDF des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de diversité, la réussite aux examens, les ruptures anticipées des contrats d'alternance, la poursuite d'études et l'insertion dans l'emploi des alternants, les abandons en cours de formation, le tarif de la formation ;
- transmission à FORMASUP PARIS IDF, de façon régulière, des coordonnées des alternants en situation d'extrême précarité susceptibles de bénéficier de logements proposés par FORMASUP PARIS IDF.

Article 8 – Modalités de coordination entre FORMASUP PARIS IDF et l'établissement d'enseignement pour les Stagiaires de la Formation Professionnelle (SFP)

La réforme de l'alternance et les dernières mesures gouvernementales ont permis de donner un statut à tous les apprenants en recherche de contrat, que ce soit au début de la formation ou entre deux contrats à la suite d'une rupture. Dans ces 2 cas, l'apprenant sera stagiaire de la formation professionnelle (SFP).

- En tant que stagiaire de la formation professionnelle, l'apprenant dispose, de droit, de la protection sociale qui s'attache au statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle non

rémunéré et le prémuni notamment contre le risque Accident du Travail/Maladies Professionnelles (articles L.6342-5 du Code du travail et L.412-8 du Code de la sécurité sociale) pris en charge par l'État.

- L'inscription de l'apprenant en tant que Stagiaire de la Formation Professionnelle (SFP) permet à la formation d'être financée pour les heures de cours effectuées par un apprenant durant sa période sans contrat. Sans ce statut, la formation ne pourra prétendre à aucune prise en charge financière avant le début du contrat de l'apprenti.

FORMASUP PARIS IDF assurera la déclaration des SFP auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et de tout organisme en charge du financement de la période d'apprentissage sans contrat.

FORMASUP PARIS IDF s'engage également à déclarer auprès de l'ASP sur demande et par tout moyen défini par cette dernière les heures de cours effectuées par chaque apprenant et communiquées par l'équipe pédagogique.

L'établissement de formation s'engage quant à lui à inscrire l'apprenant en tant que SFP, selon les process internes de l'établissement. Le statut de l'apprenant sera modifié dès la signature d'un contrat d'apprentissage et sur présentation de celui-ci à l'établissement.

Au regard de la période limitée offerte à ces apprenants pour signer un contrat, FORMASUP PARIS IDF met à disposition son career center permettant de consulter et postuler à des offres déposées par les employeurs. Les apprenants peuvent également déposer leurs CV qui pourront être consultés par les services de recrutement. Les employeurs et partenaires pourront échanger avec les apprenants.

A ce titre, la liste des admissibles pourra être demandée par FORMASUP PARIS IDF afin de créer des espaces personnels des apprenants.

FORMASUP PARIS IDF propose également d'accompagner ces SFP au travers d'ateliers spécifiques des techniques et de recherches d'emploi.

Article 9 – Informatique et libertés

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »).

Article 9.1 - Responsabilité conjointe des Parties pour les traitements de données à caractère personnel

Dans le cadre de la présente Convention, les Parties déterminent conjointement les finalités et les moyens des traitements mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat, chacune demeure pleinement responsable des données à caractère personnel qu'elle détient et traite, pendant toute la durée de ces traitements.

Cette responsabilité porte notamment sur la conformité des traitements aux exigences du RGPD, la sécurité des données, le respect des droits des personnes concernées et la bonne exécution des obligations d'information.

Chaque Partie agit ainsi en qualité de responsable conjointe de traitement, au sens de l'article 26 du RGPD, pour les données qu'elle traite dans le périmètre de ses missions respectives.

Les points de contact pour la protection des données à caractère personnel sont :

- A FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE :
La Déléguée à la protection des données/DPO : dpo@formasup-paris.com
72 Bis rue de Lourmel
75015 PARIS
- À UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS
La Déléguée à la protection des données
12 place du Panthéon, 75005 Paris
dpo@assas-universite.fr

Article 9.2 - Finalités des traitements de données personnelles

Les Parties sont autorisées à mettre en œuvre les traitements de données personnelles dans le cadre de l'objet du contrat prévu à l'article 1 de la présente convention.

Le traitement des données permet également de répondre aux missions dévolues à tout organisme de formation, au référentiel national qualité (article L6316-3 du code du travail) et pour l'établissement du bilan pédagogique et financier (article L6352-11 du code du travail).

Les annexes 6 RGPD, I à III listées à la fin de la convention font partie intégrante des clauses.

Article 9.3 - Modalités de mise en œuvre des opérations de traitement de données à caractère personnel

Les opérations de traitement mises en œuvre s'effectuent conformément à l'exigence de minimisation des données traitées et pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Les Parties, en tant que responsables de traitement, ne peuvent conserver les données à caractère personnel en archive courante que pendant la durée nécessaire au traitement. Des durées de conservation plus longues peuvent être définies exclusivement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques. A l'issue de ces durées, et si les données n'entrent pas dans le cadre des conditions du Livre 2 du Code du Patrimoine, les responsables de traitement doivent soit effacer soit anonymiser les données.

Chaque Partie veille à assurer la sécurité des données personnelles traitées. A ce titre, elle s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées aux traitements mis en œuvre, notamment relatives :

- A l'infrastructure système, réseau et aux logiciels métiers (exemples : traçabilité, chiffrement, pseudonymisation, réversibilité, mise à jour, etc.),
- A la sécurité numérique des infrastructures (mise à jour de logiciel, anti-virus, etc.) et la sécurité physique de ces infrastructures (habilitation des accès aux serveurs, vidéo-surveillance, etc.),
- A son personnel et notamment la sécurité des postes et terminaux mis à la disposition du personnel (exemples : logiciel malveillant, modification et complexité des mots de passe, fermeture de compte du personnel, etc.),
- Au respect par ses personnels de la charte d'utilisation des systèmes d'information de l'établissement, qu'ils soient formés, utilisent les moyens techniques mis à leur sa disposition dans le cadre de leurs fonctions, et qu'ils soient enjoins au respect des principes et procédures de protection des données mis en place au sein de l'établissement.

Article 9.4 - Information des personnes concernées

Chaque Partie doit informer la personne dont les données font l'objet d'un traitement (ci-après la « personne concernée »), de ses droits d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible ; et ce, par écrit ou par tout autre moyen, y compris, lorsque cela est approprié, par courrier électronique.

Les personnes concernées par le traitement de données sont informées par des mentions apposées sur les supports de collecte et de traitement. Ces mentions d'informations doivent être rédigées conformément aux dispositions de l'article 13 ou de l'article 14 du RGPD, selon que les données ont été collectées directement ou indirectement auprès de la personne concernée.

Article 9.5 - Droit des personnes concernées

Toute personne dont les données font l'objet d'un traitement mis en œuvre dans le cadre du présent contrat, peut demander à la Partie, responsable du traitement, l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement. Elle dispose également du droit de s'opposer au traitement. La personne concernée peut exercer ses droits auprès du délégué à la protection des données mentionné à l'article 9.1 de l'une ou l'autre des Parties sur la partie des traitements la concernant.

La Partie ayant reçu la demande de la part de la personne concernée demeure l'interlocutrice de la personne concernée et reste en charge de la réponse, laquelle doit intervenir dans les meilleurs délais, avec un maximum d'un mois. Chaque Partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la réponse à l'exercice de ces droits.

Article 9.6 - Coopération des Parties entre elles et avec l'autorité de contrôle compétente

Chaque Partie s'engage à mettre à disposition de la partie co-contractante la documentation relative à l'information des personnes concernées démontrant le respect de ses obligations en matière de protection des données. En tant que de besoin, les Parties s'entre-aident mutuellement afin de réaliser des analyses d'impact relatives à la protection des données.

L'autorité de contrôle compétente peut effectuer des contrôles auprès de l'une ou l'autre des Parties. Dans le cas d'un contrôle portant sur la présente Convention :

- Les Parties s'informent réciproquement des informations demandées par l'autorité de contrôle compétente et, le cas échéant, des réponses apportées ;
- Les Parties peuvent se solliciter mutuellement afin de rassembler l'ensemble des informations et documents demandés par l'autorité de contrôle compétente. La Partie audité peut communiquer à l'autorité de contrôle compétente le présent contrat ;

Les réponses apportées par chacune des Parties sont faites en leur nom propre.

Article 9.7 - Registre des activités de traitement

Tout traitement de données personnelles résultant de la présente Convention est intégré par chaque Partie au sein de son registre des activités de traitement.

Article 9.8 - Violation de données à caractère personnel

Lorsqu'une Partie constate une violation de données à caractère personnel sur les traitements de données personnelles résultant de la présente Convention, elle en informe immédiatement l'autre Partie. Cette information précise notamment l'origine de la violation de données (atteinte à l'intégrité, à la disponibilité ou à la confidentialité des données), les catégories et le nombre de données personnelles concernées.

La Partie qui a identifié la violation de données est en charge de la communication externe concernant cette violation et, en tout état de cause, est l'interlocuteur de l'autorité de contrôle compétente dans le cadre de la violation. Elle notifie cette violation à l'autorité de contrôle compétente dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance.

En outre, si la violation de données est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, la Partie communique la violation de données aux personnes concernées dans les meilleurs délais. En cas de doute sur le degré de risque, la Partie saisie l'autorité de contrôle compétente pour obtenir son assistance sur le sujet.

La Partie en charge des obligations précitées sera tenue seule responsable en cas de non-respect.

Article 9.9 - Sous-traitance

La Partie qui communique les données personnelles traitées dans le cadre de la présente Convention ou en confie la gestion à un prestataire externe, s'engage à mettre en œuvre les garanties suffisantes pour assurer la sécurité des données transmises. A ce titre, la Partie s'assure que le contrat conclu avec le sous-traitant définit l'objet, la durée, la finalité du traitement et les obligations des parties.

À ce titre, la Partie s'assure que le contrat conclu avec un tiers lui permettant de traiter des données personnelles pour son compte, contient en particulier des dispositions fixant leurs différentes obligations conformément à l'article 28 du RGPD, notamment :

- Leur obligation en matière de confidentialité des données personnelles confiées ;
- Les attendus en termes d'hébergement et de chiffrement ;
- L'engagement du sous-traitant à faire respecter les principes de protection des données par ses personnels, ses tiers et sous-traitants sous-jacents habilités ayant accès aux données ;
- Des contraintes minimales en matière d'authentification des utilisateurs ;
- Les conditions de restitution et/ou de destruction des données en fin du contrat ;
- Les règles de gestion et de notification des incidents. Celles-ci doivent comprendre une information du responsable de traitement en cas de découverte de faille de sécurité ou d'incident de sécurité et cela dans les plus brefs délais lorsqu'il s'agit d'une violation de données à caractère personnel.

Article 9.10 - Transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne

Chacune des Parties doit s'efforcer de limiter les transferts hors de l'Union européenne (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE) des données personnelles traitées dans le cadre du présent contrat et d'assurer un niveau de protection des données suffisant et approprié. Le cas échéant, chacune des Parties doit encadrer ces transferts en utilisant les différents outils juridiques définis au Chapitre V du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

L'ensemble des dispositions mentionnées dans le présent article pourra être complété par une charte signée par les deux parties. Cette charte pourra notamment préciser les modalités de transferts des données concernant les parties prenantes aux contrats d'apprentissage et aura la même valeur d'engagement que la présente convention.

Article 10 - Règlement intérieur applicable aux alternants inscrits à FORMASUP PARIS IDF

Le règlement intérieur de FORMASUP PARIS IDF s'applique à l'ensemble des alternants, quel que soit l'établissement d'enseignement dont ils relèvent. Le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement s'applique quant à lui pour tous les aspects liés à la santé et à la sécurité quand l'alternant est présent dans les locaux de l'établissement de formation. Les deux règlements ont ainsi pleine valeur et s'appliquent conjointement dans leur champ respectif.

Chaque partie s'engage à informer l'autre de toute modification apportée à son règlement intérieur.

La section disciplinaire de l'établissement d'enseignement est compétente pour les faits commis par un alternant dans les locaux de l'établissement susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité de l'établissement. Dans ces cas, les sanctions disciplinaires sont prises conformément aux dispositions du Code de l'éducation et mises en œuvre par la section disciplinaire compétente de l'établissement.

FORMASUP PARIS IDF est tenu informé de la procédure disciplinaire engagée par l'établissement d'enseignement, afin qu'il puisse en informer l'employeur de l'alternant qui fait l'objet de sanction disciplinaire, ainsi que le financeur du contrat.

Dans le cas où les sanctions disciplinaires sont prononcées par FORMASUP PARIS IDF, comme le lui permettent les articles L6222-18-1, L6352-3 et R6352-1 et suivants du Code du travail, l'établissement d'enseignement est consulté préalablement et peut siéger à sa demande à la commission disciplinaire de FORMASUP PARIS IDF.

Article 11 - Certification et contrôle

Conformément à l'article L.6351-1 du Code du travail, FORMASUP PARIS IDF a effectué les démarches nécessaires pour obtenir un numéro de déclaration d'activité, obligatoire pour tout organisme de formation fournissant des actions de développement des compétences.

Afin de conserver ce numéro, FORMASUP PARIS IDF déposera au premier semestre de chaque année auprès de la DRIETS un bilan pédagogique et financier tel qu'il est prévu à l'article L.6352-11 du Code

du travail. A ce titre et pour continuer de proposer des formations en alternance, chaque UFA transmettra tous les éléments nécessaires à FORMASUP PARIS IDF pour le compléter notamment :

- la répartition des heures par année civile ;
- les heures d'absence des alternants par année civile ;
- le nombre de formateurs intervenant lors de la formation ;
- éventuellement, les données liées aux obligations indiquées à l'article 6 de la présente convention.

Par ailleurs, FORMASUP PARIS IDF est certifié QUALIOPI depuis le 30 avril 2021 ; cette certification a été renouvelée en 2024. Cette certification est valable 3 ans avec un audit supplémentaire dit de surveillance qui doit intervenir entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois après la date de certification. FORMASUP PARIS IDF doit s'assurer répondre aux critères de qualité inscrits aux articles R.6316-1 et suivants du Code du travail et à l'annexe du décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences. A ce titre, une attestation relative au recrutement des enseignants et des intervenants extérieurs est transmise avec la présente convention (annexe 5). FORMASUP PARIS IDF sensibilisera les équipes pédagogiques de l'établissement d'enseignement pour l'intégration progressive d'une démarche visant à respecter ces critères de qualité imposés par les textes. Une fiche d'autodiagnostic sera transmise à chaque responsable de formation.

Afin de répondre aux obligations de certification, il est également nécessaire, avant toute rentrée, que l'UFA déclare FORMASUP PARIS IDF comme organisme partenaire sur les fiches RNCP de tous ses diplômes relevant du MESR ouverts en apprentissage avec FORMASUP PARIS IDF.

Article 12 - Assurances et responsabilité civile

L'établissement d'enseignement déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance des garanties assurant notamment tous les locaux dans lesquels se déroulent les actions de formation, les actions de formation des mobilités des alternants en France et à l'étranger et la responsabilité civile des alternants, le cas échéant.

Article 13 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 (cinq) ans.

Article 14 - Date d'effet de la convention.

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2025.

Elle s'appliquera à toutes les actions initiées à partir de la rentrée 2025 et à tous les contrats d'alternance en cours à cette date.

Article 15 – Renouvellement de la convention

Les parties se concertent au premier trimestre de la dernière année d'exécution de la présente convention, afin de préparer son renouvellement en tenant compte, s'il y a lieu, des adaptations rendues nécessaires par l'évolution des besoins de formation.

Lorsqu'il apparaît que la convention ne peut être renouvelée, le recrutement de nouveaux apprentis est interrompu.

La convention en vigueur est prorogée de plein droit jusqu'à l'achèvement des formations en cours, lorsque cet achèvement se place après la date d'expiration de la convention.

Le renouvellement est soumis à la concertation entre FORMASUP PARIS IDF et l'établissement d'enseignement au vu d'un bilan pédagogique et financier.

Article 16 – Règlement des différends

En cas de différend découlant de l'exécution de la présente convention, ses parties signataires conviennent de se rencontrer dans les meilleurs délais afin de procéder à son règlement. En cas de désaccord persistant, le différend sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du lieu du siège de FORMASUP PARIS IDF.

Article 17 – Motifs et modalités de résiliation de la convention

Article 17.1 – Résiliation pour manquement aux obligations de la convention

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, la Partie non défaillante pourra la mettre en demeure d'y remédier par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 45 jours, à compter de la première présentation de ladite mise en demeure.

Si à l'issue de ce délai, la Partie défaillante n'a pas mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour remédier au manquement, objet de la mise en demeure, la convention pourra être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation prenant effet à l'issue d'un délai d'un mois après mise en demeure.

Article 17.2 - Résiliation pour motifs d'intérêt général

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'établissement d'enseignement pour motif d'intérêt général par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois, à compter de la première présentation. En l'absence de tout motif d'intérêt général, la résiliation unilatérale constituera une faute et engagera la responsabilité contractuelle de l'établissement d'enseignement.

Article 17.3 - Résiliation pour cas de force majeure

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de force majeure s'imposant à l'une des Parties ou à chacune des Parties. La résiliation devra s'effectuer par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai d'un mois, à compter de la première présentation.

Article 18 – Effet de la résiliation de la convention

En cas de résiliation de la convention et pour quelque motif que ce soit, tous les contrats ayant démarré avant la date de résiliation se verront appliquer la présente convention jusqu'au terme du cycle de formation afin de ne pas porter préjudice à la bonne exécution des alternances. Les Parties pourront décider d'un commun accord de toute autre disposition.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le

Pour FORMASUP PARIS IDF

Pour UNIVERSITÉ PARIS-PANTHEON-ASSAS

Valérie CANTAT-LAMPIN
Directrice générale

Stéphane BRACONNIER
Président

 FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE	CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL	 CHARTRE DE LA DIVERSITÉ SIGNATAIRE

FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE a pour mission d'**apporter** aux établissements partenaires les services permettant de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur pour tous les jeunes qui recherchent à la fois une insertion professionnelle et une qualification.

Il **accompagne** ainsi ses partenaires dans leur engagement en matière de qualité et d'excellence afin que l'alternance constitue une filière de formation assurant l'accès aux plus hauts niveaux de compétences et de qualification.

FORMASUP PARIS IDF assure en étroite coopération avec les établissements partenaires, les relations avec les tutelles gouvernementales, les instances régionales, les financeurs et les acteurs socio-économiques.

Il **contribue** ainsi au développement d'une offre de formation en alternance diversifiée et innovante, en adéquation avec les besoins actuels et prospectifs des employeurs et des territoires afin de relever les défis à venir tant sur les plans technologiques, qu'organisationnels, sociaux et environnementaux.

FORMASUP PARIS IDF assure à ses partenaires le respect du Référentiel National Qualité (RNQ) auquel est soumis tout organisme de formation délivrant des diplômes et certifications professionnelles en alternance.



La réussite d'une formation par alternance ne se limite pas aux seuls enseignements ; elle implique une organisation spécifique, conforme par ailleurs aux critères requis par le Référentiel National Qualité et les modalités de financement.

Les **partenaires** mettront tout en œuvre pour tenir compte des **10 principes** suivants :

1. Inscrire l'alternance dans les missions fondamentales des établissements, en respectant les articulations en matière de création de formation et de recherche, de réalisation et d'évaluation de formation, et de sanction des compétences par un diplôme d'Etat ou titre professionnel.

2. Favoriser grâce à l'alternance l'accès des formations d'établissements de l'enseignement supérieur, à l'ensemble des publics, notamment ceux issus de la diversité sociale ou en situation de handicap.

3. Valoriser la collaboration avec les acteurs socio-économiques dans la construction et l'évolution des parcours et des formations, et ainsi favoriser leur implication durant le long des cycles de formation.

4. S'assurer de l'accompagnement et de la coopération des équipes pédagogiques et administratives afin d'œuvrer à la réussite des alternants, au travers de parcours de formation sécurisés et personnalisés, adaptés aux exigences de ces filières d'excellence et en lien avec les besoins de compétences des entreprises.

5. Sensibiliser toutes les parties aux droits et devoirs de chaque acteur de l'alternance, en particulier en matière de santé et de sécurité au travail des alternants (prévention des harcèlements physique, sexuel, moral et des discriminations, aménagement d'environnements de travail aux conditions de sécurité

optimales, fourniture par l'école/université et par l'employeur des équipements indispensables au bon déroulement de la formation en alternance, etc.).

6. Respecter les spécificités de l'alternance, et notamment :

- Tendre vers la constitution de formations dédiées à l'alternance et, en cas de groupes mixtes, bien identifier les alternants bénéficiant d'une pédagogie et d'une organisation spécifiques ;
- Etablir des emplois du temps qui respectent la durée légale de travail des contrats d'alternance, soit 35 heures par semaine, comprenant des temps en centre de formation ainsi que des temps en entreprise ayant une durée journalière de 10 heures maximum et une durée minimale de repos hebdomadaire **obligatoire de 35 heures consécutives** ;
- Favoriser l'interaction et les relations entre l'établissement de formation et l'employeur durant l'ensemble du cursus, et ce jusqu'aux épreuves finales d'évaluation, au travers de séquences de cours de durées variables mais assez espacées, les périodes chez l'employeur ne pouvant être positionnées uniquement pendant les vacances universitaires ou seulement en seconde partie ou fin de formation ;
- Veiller à l'adéquation entre missions en entreprise et contenus et objectifs de professionnalisation de la formation, avec une attention particulière portée à la montée progressive en compétences et en autonomie de l'alternant tout au long des années d'un cycle de formation.

7. Mettre en place une organisation favorisant une réelle pédagogie de l'alternance, grâce à :

- La conception de séquences spécifiques et de modalités pédagogiques adaptées qui permettent aux alternants de maîtriser progressivement les missions qui leur ont été attribuées par l'employeur ;
- La prise en compte de l'expérience des alternants chez leur employeur dans le cadre de leur formation ;
- La programmation, le cas échéant, d'une semaine de mobilité européenne ou internationale (séjour d'études) ;
- La mise à disposition d'outils et de supports d'information partagés, tels que le livret d'alternance ;
- La mobilisation d'équipes tutorales fortement investies dans le suivi individuel des alternants, comprenant des entretiens individuels entre l'alternant et le tuteur pédagogique, ainsi que des rencontres entre le tuteur pédagogique et le maître d'apprentissage ou tuteur entreprise.

8. Inscrire l'alternance dans la Démarche Qualité et d'Excellence (DQE) des établissements et dans la démarche d'amélioration continue proposée par la Charte « Pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis des établissements d'enseignement supérieur » (publiée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en octobre 2023), afin que FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE puisse répondre aux critères du Référentiel National Qualité ainsi qu'aux principes de management de la qualité de la norme ISO9001.

9. Structurer les formations en blocs de compétences.

10. Intégrer la gestion de l'alternance dans la comptabilité analytique des établissements, afin de parvenir à une définition précise des coûts et d'optimisation des ressources.

La mise en œuvre de ces principes énumérés ci-dessus fait l'objet d'un suivi régulier par le **Conseil de Perfectionnement de FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE**.

Ce Conseil anime également des échanges favorisant le déploiement de pédagogies innovantes, l'animation d'un accompagnement responsable et de qualité des alternants, l'organisation de parcours d'apprentissages alternés et le développement de dispositifs œuvrant à la professionnalisation, à l'orientation, l'insertion, la promotion et à la réorientation professionnelle des apprenants.

ANNEXE 2

CHARTRE POUR UN ACCOMPAGNEMENT RESPONSABLE ET DE QUALITE DES APPRENTIS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DGESIP/MESR

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/charte-pour-un-accompagnement-responsable-et-de-qualit-des-apprentis-des-tablissements-d-enseignement-sup-rieur-29730.pdf>

LISTE DES FORMATIONS HABILITEES

Lieu de formation	Intitulé du diplôme	Commentaire
Maison des Sciences de Gestion	Licence Economie et Gestion (L3_ECOG) – Parcours sciences de gestion	
Maison des Sciences de Gestion	Licence Gestion - Parcours Management des Organisations et Digitalisation - Spécialité Distribution, Logistique et Digitalisation (L_DLG)	Licence ouverte sur les 3 années (la L3 remplace la LP_DISTRIB)
Maison des Sciences de Gestion	Licence Gestion - Parcours Management des Organisations et Digitalisation - Spécialité Systèmes d'Information et Réseaux (L_SIR)	Licence ouverte sur les 3 années (la L3 remplace la LP_SI)
Maison des Sciences de Gestion	Master Gestion des Ressources Humaines - Parcours GRH et Management public (M_GRHMP)	
Maison des Sciences de Gestion	Master Gestion des Ressources Humaines - Parcours Gestion des RH et Relations du Travail (M_GRHRT)	
Maison des Sciences de Gestion	Master Gestion des Ressources Humaines - Parcours GRH internationales (International HR Management M_IHR)	
Maison des Sciences de Gestion	Master Gestion de Production, Logistique, Achats - Parcours Management de Projets Logistiques (M_MPL)	
Maison des Sciences de Gestion	Master Entrepreneuriat et Management de Projets - Parcours Management Stratégique et Entrepreneuriat (M_MSE)	

LISTE DES FORMATIONS HABILITEES

Institut Français de Presse	Master 2 Information, Communication - Parcours Journalisme (M2_JOURN_P2)	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Médias Communication et Sport (M2_MCS_IFP)	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Communication Villes et Territoires Numériques (M2_CVTN) remplace M2_MCVN	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Médias Publics et Cultures Numériques (M2_MEDIAPUB)	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Médias Cultures et Sociétés (M2_MEDIACULT) remplace M2_MLS	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Médias et Mondialisation (M2_MM)	
Institut Français de Presse	Master 2 Information Communication - Parcours Usages du Numérique Innovation et Communication (M2_UNIC)	
Institut Français de Presse	Master Information Communication - Parcours Global Journalism and Communication (M_GJC)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Droit Privé - Spécialité Collaborateur de Commissaire de Justice (LP_CCJ)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Licence Professionnelle Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle - Parcours Gestion Juridique des Contrats d'Assurance (LP_GJCA)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Analyse et Politique Economique - Parcours Recherches en Sciences Economiques (M2_APER)	

LISTE DES FORMATIONS HABILITEES

Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit des Assurances - Parcours Assurances (M2_ASSUR)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit des Affaires - Parcours Droit des Affaires et Management (M2_DAM)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit des affaires - parcours Droit des affaires et droit fiscal - spécialité Droit Fiscal (M2_DFISCAL)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit des affaires - parcours Droit des affaires et droit fiscal - spécialité Fiscalité Internationale (M2_FISC)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit de l'Immobilier - Parcours Droit Immobilier et de la Construction (M2_DIC)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit du Numérique - Parcours Droit des Médias (M2_DMEDIA)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit du Marché et du Patrimoine Artistiques – Parcours Gestion du patrimoine privé et professionnel (M2_DMPA)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit Public - Parcours Droit Public de l'Economie (M2_DPE)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit Social - Parcours Droit et Pratique des Relations de Travail (M2_DPRT)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit de la Santé - Parcours Droit Sanitaire et Social (M2_DSSO)	Ex M2_DSS
Université Paris-Panthéon-Assas	M2 Droit de la Santé - Parcours Droit de la Protection de la Santé et de l'Environnement (M2_DS_PSE)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance - Parcours Finance (M2_FIN)	

LISTE DES FORMATIONS HABILITEES

Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit du marché et du patrimoine artistiques - Parcours Droit (M2_DMPA) remplace M2_GPPP	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales - Parcours Juriste Conseil des Collectivités Territoriales (M2_JCCT)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance - Parcours Techniques Financières et Bancaires (M2_MAGISTERE)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance - Parcours Monnaie Banque Assurance (M2_MOBASS)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance - Parcours Techniques Financières et Bancaires (M2_TFB)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master 2 Droit Social - Parcours Protection Sociale et Rémunérations (M2_PSR)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Relations Internationales - Parcours Défense et Dynamiques Industrielles (M_DEFENSE)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Economie et Management Publics - Parcours Economie et Management Publics (M_EMP)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Econométrie Statistiques - Parcours Ingénierie Statistique et Financière (M_ISF)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Marketing Vente - Parcours Marketing et Communication (M_MC2)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Management et Commerce International (M_MCI)	
Université Paris-Panthéon-Assas	Master Economie de l'Entreprise et des Marchés - Parcours Stratégie de l'Entreprise et Economie des Organisations (M_SEEO)	

LISTE DES FORMATIONS HABILITEES

Etant modifiés tous les ans et pour des raisons de simplification, les effectifs prévisionnels des apprentis à former, les programmes pédagogiques, les modalités d'accompagnement et les lieux principaux de formation ne sont pas précisés dans cette annexe pédagogique mais dans le module « Informations filière » dans Forma'link, l'outil dématérialisé mis à disposition par FORMASUP PARIS IDF, ainsi que dans chaque fiche formation actualisée tous les ans et disponible sur le site Internet de FORMASUP PARIS IDF.

ANNEXE 4

ANNEXE FINANCIERE FIXANT LES MOYENS DE FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Entre

D'une part,

FORMASUP PARIS IDF, organisme de formation, sous le statut d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application, sis 72 bis, rue de Lourmel 75015 PARIS, représenté par Madame Valérie CANTAT-LAMPIN, agissant en qualité de Directrice générale, dûment habilitée à signer la présente annexe
Ci-après dénommé « FORMASUP PARIS IDF »,

Et

D'autre part,

Université PARIS-PANTHEON-ASSAS, sis 92 rue d'Assas, 75006 PARIS, représentée par Monsieur Stéphane BRACONNIER, agissant en qualité de Président, dûment habilité à signer la présente annexe.
Ci-après dénommée « l'établissement d'enseignement ou UFA »,

Ci-après dénommés collectivement « les Parties » ou individuellement « la Partie »,

Vu :

- la convention portant renouvellement d'une unité de formation en apprentissage (UFA) ;
- la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- le décret n° 2018-1209 du 21 décembre 2018 relatif à l'agrément et au fonctionnement des opérateurs de compétences, des fonds d'assurance formation des non-salariés et au contrôle de la formation professionnelle ;
- le décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle ;
- l'article L. 6332-14 du code du travail dans sa rédaction issue de l'article 192 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
- le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage.

Étant considéré le principe selon lequel les fonds versés par les opérateurs de compétences au titre de la prise en charge des frais de formation et ceux versés dans le cadre de conventions financières de partenariat ou au titre d'une participation de l'employeur ne peuvent être affectés qu'au financement de l'alternance,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente annexe a pour objet la fixation des conditions dans lesquelles FORMASUP PARIS IDF assure le financement de l'unité de formation en apprentissage (UFA) renouvelée au sein de l'établissement d'enseignement, par voie de convention passée avec FORMASUP PARIS IDF.

Article 2- Cadre général du financement de l'UFA

Le financement de l'UFA par FORMASUP PARIS IDF s'inscrit dans le cadre général exposé ci-après :

- a) Conformément à la réglementation, tout contrat d'alternance (hors secteur public non industriel et commercial) est financé par la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance par un opérateur de compétences à hauteur du niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle de l'entreprise ayant recruté l'alternant. Ce niveau de prise en charge est publié par France compétences ; en l'absence de publication dans le référentiel de France compétences, une « valeur d'amorçage », définie par texte réglementaire, s'appliquera jusqu'à la publication du niveau de prise en charge. Le niveau de prise en charge est proratisé sur une durée prenant en compte la durée du contrat et les périodes sous statut stagiaire de la formation professionnelle (précontrat ou post-rupture).

Ce niveau de prise en charge peut être majoré pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, dans la limite de 4 000 €. Ce montant sera modulé en fonction des actions menées notamment avec la référente handicap de FORMASUP PARIS IDF et listées dans le référentiel défini par l'arrêté du 7 décembre 2020 fixant les modalités de majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage prévue par l'article L. 6332-14 du code du travail pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

L'établissement d'enseignement détermine avec FORMASUP PARIS IDF un tarif par formation qui sera en cohérence avec les règles de comptabilité analytique imposées par l'article L.6231-4 du Code du travail et ses arrêtés d'application. Dans le cas où le tarif de la formation ouverte en alternance est supérieur à la prise en charge de l'opérateur de compétences, un reste à charge peut être demandé aux entreprises après négociation effectuée par la formation ou par FORMASUP PARIS IDF dans le cadre de son service optionnel, sur facture émise par FORMASUP PARIS IDF. A cet effet, elles concluent une convention financière avec FORMASUP PARIS IDF pour définir les modalités financières.

- Pour les contrats conclus (=signés) avant le 1^{er} juillet 2025 :

FORMASUP PARIS IDF reçoit, après émission d'une à trois factures par année, les fonds versés par les opérateurs de compétences au titre de la prise en charge des frais de formation d'un ou de plusieurs alternants, ainsi qu'au titre des frais annexes éventuels, tels que la mobilité européenne et internationale des alternants, les frais de premier équipement ou encore les frais de restauration et les frais d'hébergement.

Pour les contrats à financer sur une durée égale ou supérieure à un an, les fonds correspondant aux niveaux de prise en charge prévus par les branches professionnelles sont versés en trois fois, 40% dans les 30 jours après réception de la facture émise par FORMASUP PARIS IDF, 30% au 7^{ème} mois,

30% au 10^{ème} mois ; le même rythme est appliqué pour les années suivant la 1^{ère} année d'exécution du contrat, la règle du *prorata temporis* s'appliquant pour la dernière année d'exécution. Tout mois débuté est dû. Le décompte du nombre de mois se fait sur mois glissant.

Pour les contrats à financer sur une période inférieure à un an, les fonds sont versés à hauteur de 50% dans les 30 jours après la réception de la facture émise par FORMASUP PARIS IDF, le solde étant versé à la fin du contrat, étant précisé que tout mois commencé est dû.

Pour tout contrat, la prise en charge de l'opérateur de compétences s'alignera sur le tarif annuel de la formation si celui-ci est inférieur au niveau de prise en charge annuel décidé par la branche professionnelle ou inférieur au financement total du contrat par l'opérateur de compétences.

En cas de rupture anticipée du contrat, le paiement par l'opérateur de compétences est réalisé au *prorata temporis* de la durée du contrat, tout mois débuté étant dû dans un délai de 6 mois jusqu'à la fin de la formation ou jusqu'à la veille du début du 2^{ème} contrat conclu.

- Pour les contrats conclus (=signés) à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Pour les contrats à financer sur une durée égale ou supérieure à un an, les fonds correspondant aux niveaux de prise en charge prévus par les branches professionnelles sont versés en quatre fois, 40% dans les 30 jours après réception de la facture émise par FORMASUP PARIS IDF, 30% au 7^{ème} mois, 20% au 10^{ème} mois et 10% à l'issue du contrat, sur production de justificatifs ; le même rythme est appliqué pour les années suivant la 1^{ère} année d'exécution du contrat, la règle du *prorata temporis* journalier s'appliquant pour toute la durée du contrat.

Pour les contrats à financer sur une période inférieure à un an, les fonds sont versés à hauteur de 50% dans les 30 jours après la réception de la facture émise par FORMASUP PARIS IDF, le solde étant versé à la fin du contrat, au *prorata temporis* journalier de la durée du contrat.

Le niveau de prise en charge peut être minoré lorsque la réalisation des actions de formation fait appel à des modalités de formation à distance pour un nombre d'heures supérieur à 80% du volume total d'heures prévisionnelles de la formation.

Pour tout contrat, la prise en charge de l'opérateur de compétences s'alignera sur le tarif annuel de la formation si celui-ci est inférieur au niveau de prise en charge annuel décidé par la branche professionnelle ou inférieur au financement total du contrat par l'opérateur de compétences.

En cas de rupture anticipée du contrat, le paiement par l'opérateur de compétences est réalisé au *prorata temporis* journalier de la durée du contrat dans un délai de 6 mois jusqu'à la fin de la formation ou jusqu'à la veille du début du 2^{ème} contrat conclu.

Pour tout contrat conclu à partir du 1^{er} juillet 2025, l'employeur participe à la prise en charge du contrat d'apprentissage à hauteur de 750€ (uniquement sur la première année du contrat) lorsque le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé équivaut au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles. La prise en charge par l'opérateur de compétences est alors minorée de cette participation sur la première échéance à payer au CFA. En cas de rupture anticipée pendant la période probatoire du contrat d'apprentissage, la participation obligatoire de l'employeur est égale à 50% du niveau de prise en charge proratisé à la durée du contrat et dans la limite de 750€ ; pour toute rupture en dehors de la période probatoire, la participation obligatoire de l'employeur est due dans son intégralité. Dans le cas d'un nouveau contrat conclu suite à une rupture anticipée, le nouvel

employeur doit verser 200€ de participation obligatoire. Cette participation obligatoire est facturée par le CFA à l'employeur à l'issue de la période probatoire du contrat d'apprentissage.

- b) FORMASUP PARIS IDF reçoit également les fonds versés au titre des conventions financières de partenariat conclues entre FORMASUP PARIS IDF et les employeurs (tous secteurs confondus) pour un ou plusieurs alternants inscrits dans une formation proposée par l'établissement d'enseignement ;
- c) FORMASUP PARIS IDF peut également percevoir des fonds régionaux et des fonds des OPCO, que ce soit pour majorer le niveau de prise en charge des frais de formation d'un ou de plusieurs alternants ou pour financer des investissements ;
- d) Les fonds visés aux paragraphes a), b) et c) du présent article sont affectés annuellement à la prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement de FORMASUP PARIS IDF dans la limite d'un montant forfaitaire par contrat fixé, chaque année, par le conseil d'administration de FORMASUP PARIS IDF, étant entendu que ce forfait ne peut être proratisé en fonction de la durée réelle du contrat. Ce montant s'élève à 680 € par alternant et par an.

Article 3 – Règles de financement de l'UFA par FORMASUP PARIS IDF

- a) FORMASUP PARIS IDF s'engage à verser à l'établissement d'enseignement les fonds mentionnés à l'article 2 de la présente annexe, issus des opérateurs de compétences, des employeurs privés (pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} juillet 2025), des Régions et/ou des conventions financières de partenariat, dont est déduit le montant forfaitaire fixé à l'article 2d); il ne peut verser davantage que ce qu'il a lui-même perçu ;
- b) L'établissement d'enseignement au sein duquel a été renouvelée l'UFA par voie de convention avec FORMASUP PARIS IDF s'engage à valider sur l'extranet la liste des effectifs d'alternants de chaque formation, permettant à ce dernier de procéder à l'attribution des fonds mentionnés à l'article 2 de la présente annexe.
L'établissement d'enseignement s'engage également à respecter les obligations liées à la comptabilité analytique aux termes des textes législatifs et réglementaires susmentionnés et à fournir à FORMASUP PARIS IDF les éléments comptables selon l'article 6.2 de la convention portant renouvellement de l'UFA ;
- c) L'établissement d'enseignement peut par ailleurs décider de souscrire des services optionnels proposés par FORMASUP PARIS IDF ; le montant de ces services optionnels sera facturé par FORMASUP PARIS IDF.

Article 4 – Modalités d'attribution de fonds à l'UFA par FORMASUP PARIS IDF

FORMASUP PARIS IDF alloue à l'établissement d'enseignement au sein duquel a été renouvelée une UFA les fonds mentionnés à l'article 2, paragraphes a), b) et c) de la présente annexe, selon le calendrier et les modalités suivantes :

a) Calendrier

Pour une promotion inscrite l'année N, trois versements sont prévus :

- Un premier versement au plus tard en mai de l'année N+1 ;
- Un second versement au plus tard en octobre de l'année N+1 ;
- Un troisième versement en décembre de l'année N+1 ou en janvier de l'année N+2 selon le choix communiqué par l'établissement d'enseignement.

b) Modalités

Le montant du premier versement correspond aux sommes perçues par FORMASUP PARIS IDF de décembre de l'année N à avril de l'année N+1. Il cumule les montants financés par les opérateurs de compétences x les effectifs d'alternants des entreprises du secteur privé certifiés au 1^{er} janvier de l'année N+1 par l'établissement d'enseignement et les versements effectués par les employeurs privés au titre de leur participation obligatoire pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} juillet 2025 ; ce premier versement peut comprendre également éventuellement des fonds régionaux, des fonds d'OPCO et des fonds issus de conventions financières de partenariat. De ce premier versement seront déduits 100% du montant forfaitaire par alternant prélevé par FORMASUP PARIS IDF. En cas de non-financement du contrat, aucun prélèvement ne sera effectué.

Le montant du second versement correspond aux sommes perçues par FORMASUP PARIS IDF de mai de l'année N+1 à septembre de l'année N+1 ; il cumule les montants financés par les opérateurs de compétences et les versements effectués par les employeurs privés au titre de leur participation obligatoire pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} juillet 2025. Ce second versement peut comprendre également éventuellement des fonds régionaux, des fonds d'OPCO et des fonds issus de conventions financières de partenariat.

Le montant du troisième versement correspond aux sommes perçues par FORMASUP PARIS IDF d'octobre de l'année N+1 à novembre de l'année N+1 ; il cumule les montants financés par les opérateurs de compétences et les versements effectués par les employeurs privés au titre de leur participation obligatoire pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} juillet 2025. Ce troisième versement peut comprendre également éventuellement des fonds régionaux, des fonds d'OPCO et des fonds issus de conventions financières de partenariat.

Les modalités de ces versements peuvent être modifiées en fonction de la réalité des versements des fonds par les OPCO et les employeurs.

Elles peuvent également être adaptées sur demande du représentant de l'établissement d'enseignement.

FORMASUP PARIS IDF s'engage à :

- effectuer ces versements au président ou au directeur de l'établissement d'enseignement, au moyen d'un virement bancaire, accompagné d'un bordereau indiquant le montant affecté à chaque formation assurée par l'UFA renouvelée au sein de l'établissement ;
- tenir informé par tout moyen le responsable de la formation assurée par l'UFA, voire le directeur de composante, de la réalisation de ces versements.

Article 5 – Concertation entre FORMASUP PARIS IDF et l'établissement d'enseignement

FORMASUP PARIS IDF s'engage à rencontrer l'établissement d'enseignement au sein duquel est renouvelée une UFA par voie de convention passée avec FORMASUP PARIS IDF pour échanger sur les modalités de mise en œuvre de la présente annexe et sur la viabilité financière des formations financées.

Article 6 –Durée de l'annexe financière

La présente annexe est conclue pour la durée de la convention portant renouvellement de l'UFA.

Article 7 – Résiliation de l'annexe financière

La résiliation de la convention portant renouvellement de l'UFA emporte la résiliation de la présente annexe.

Article 8- Avenant à l'annexe financière

La présente annexe peut être modifiée, en cours d'exécution, par voie d'avenant.

Article 9 – Date d'effet de l'annexe financière

La présente annexe entre en vigueur à la même date que la présente convention.

Elle s'appliquera également à tous les contrats d'alternance en cours à cette date et à toutes les actions initiées en faveur de la promotion entrante.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le

Pour FORMASUP PARIS IDF

Pour l'UNIVERSITÉ PARIS-PANTHEON-ASSAS

Valérie CANTAT-LAMPIN
Directrice générale

Stéphane BRACONNIER
Président

ANNEXE 5

ATTESTATION DE LA MISE EN APPLICATION DES CRITERES QUALIOPI

Dans le cadre de la convention portant renouvellement d'unité de formation par apprentissage (UFA) et conformément à l'article L6233-1 du Code du travail, l'établissement partenaire de FORMASUP PARIS IDF conserve la responsabilité pédagogique.

A ce titre, l'établissement partenaire s'engage à :

- établir les contenus et les modalités de mise en œuvre de la formation théorique, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires ;
- mettre en œuvre les prestations conduisant aux diplômes listés à l'annexe 3, en s'assurant de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée ;
- assurer le fonctionnement des unités de formation en apprentissage par le recours à un personnel d'enseignement et d'encadrement justifiant les qualifications nécessaires à l'exercice de ses missions. Ce personnel est titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement d'enseignement, rémunéré par celui-ci et placé sous l'autorité du responsable de l'établissement d'enseignement au sein duquel est renouvelée l'UFA ;
- communiquer à FORMASUP PARIS IDF la liste du personnel affecté au fonctionnement de chaque UFA et à tenir informé au moins une fois par an FORMASUP PARIS IDF de tout changement affectant ces listes ;
- transmettre en cas de contrôle les CV des intervenants internes et externes par tout moyen à sa disposition (version papier, lien LinkedIn, etc.) ;
- déterminer, mobiliser et évaluer les compétences du personnel et des différents intervenants internes et/ou externes dans les conditions et selon les modalités définies par la réglementation de l'apprentissage ; il s'assurera au besoin que le personnel et les intervenants affectés au fonctionnement de l'UFA participent aux formations nécessaires à leur professionnalisation et/ou agissent pour le maintien et le développement de leurs compétences.

Je soussigné Stéphane BRACONNIER, Président d'Université PARIS-PANTHEON-ASSAS, m'engage à ce que les dispositions ci-dessus soient appliquées, conformément à la certification QUALIOPI en vue d'assurer le financement des formations mentionnées à l'annexe 3.

Fait à Paris, le **XX/XX/XX**

ANNEXES 6

DISPOSITIONS RGPD

CLAUSES DE RESPONSABILITE CONJOINTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNEES

ANNEXE I

Liste des parties

Responsable(s) du traitement : *[Identité et coordonnées du ou des responsables du traitement et, le cas échéant, du délégué à la protection des données du responsable du traitement]*

Nom : **Université PARIS-PANTHEON-ASSAS**

Adresse : 92 rue d'Assas, 75006 PARIS

Nom, fonction et coordonnées de la personne de contact : dpo@assas-universite.fr

Responsable(s) du traitement : *[Identité et coordonnées du ou des responsables du traitement et, le cas échéant, du délégué à la protection des données du responsable du traitement]*

Nom : **FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE**

Adresse : 72bis, rue de Lourmel 75015 PARIS

Nom, fonction et coordonnées de la personne de contact DPO : dpo@formasup-paris.com

ANNEXE II

Description du traitement

Catégories de personnes concernées dont les données à caractère personnel sont traitées

Apprentis, Stagiaires de la formation professionnelle, enseignants, personnels administratifs responsables du traitement.

Catégories de données à caractère personnel traitées

Données d'identification, données relatives à la vie professionnelle, informations d'ordre économique et financiers, données de connexion et de présence/absence, données relatives aux justifications d'absence.

Les données sensibles traitées (le cas échéant) et les limitations ou garanties appliquées qui tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques encourus, tels que, par exemple, la limitation stricte de la finalité, les restrictions des accès (y compris l'accès réservé uniquement au personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions applicables aux transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.

Pas de données sensibles traitées

Nature du traitement

- Collecte, conservation, archivage et suppression des informations des alternants
- Collecte, conservation, archivage et suppression des données relatives à l'équipe pédagogique et administrative ;
- Transmission des informations collectées aux employeurs, apprentis et établissements afin de mettre en place l'alternance.

Finalité(s) pour laquelle (lesquelles) les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du responsable du traitement

- Exécution de la convention en objet
- Répondre aux obligations légales incombant au(x) responsables du traitement : Loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel

Durée du traitement

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée de la présente convention et, au-delà, pendant la durée de la relation contractuelle ou pédagogique avec les alternants concernés.

À l'issue de cette période, les données sont archivées conformément aux délais de conservation prévus par la réglementation applicable.

Elles peuvent être conservées au-delà de ces délais en cas d'obligation légale, de besoin probatoire ou d'intérêt public justifié, dans le respect du principe de limitation de la durée de conservation prévu à l'article 5.1.e du RGPD.

ANNEXE III

Mesures techniques et organisationnelles, y compris mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité des données

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes afin de garantir un niveau de sécurité approprié, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et de la finalité du traitement, ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes physiques :

- *mesures de pseudonymisation et de chiffrement des données à caractère personnel ;*
- *mesures visant à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;*
- *mesures assurant de disposer de moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;*
- *procédures visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;*
- *mesures d'identification et d'autorisation de l'utilisateur ;*
- *mesures de protection des données pendant la transmission ;*
- *mesures de protection des données pendant le stockage ;*
- *mesures visant à garantir la sécurité physique des sites où les données à caractère personnel sont traitées ;*
- *mesures visant à garantir l'enregistrement des événements ;*
- *mesures visant à assurer la configuration des systèmes, y compris la configuration par défaut ; mesures de gouvernance et de gestion de l'informatique interne et de la sécurité informatique ; mesures de certification/assurance des procédés et produits ;*
- *mesures visant à garantir la minimisation des données ; mesures visant à garantir la qualité des données ;*
- *mesures visant à garantir une conservation limitée des données ; mesures visant à garantir la responsabilité ;*
- *mesures permettant la portabilité des données et garantissant l'effacement]*



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Convention de Partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan

ENTRE : L'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan, Etablissement d'enseignement supérieur de l'Armée de Terre, représentée par la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre et son Directeur Monsieur le Général de corps d'armée GOUT ; située à Bellevue Coëtquidan, 56 380 GUER cedex. Numéro SIRET : 11009001600053

ET : L'Université Paris-Panthéon-Assas, dont le siège est situé 12, place du Panthéon, 75005 PARIS Cedex, représentée par M. Stéphane BRACONNIER, président de l'Université.

Vu le Code de la défense nationale

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre relatif à l'Université Paris Panthéon Assas,

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1^{er} : Intention des parties

Les institutions signataires ont pour objet la formation supérieure et la recherche au plus haut niveau national et international :

- dans le domaine du commandement pour l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan,
- dans le domaine de la formation universitaire pour l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Constatant leurs points communs dans leurs intentions pédagogiques comme dans leurs défis d'excellence, les institutions choisissent de développer un partenariat concernant différents champs de leurs activités sur le fondement de la confiance acquise après de longues années de travail commun.

Ce partenariat contribue à la bonne relation armée-nation, enjeu majeur dans le contexte national et international contemporain. Dans ce cadre, les institutions chercheront à multiplier les occasions de découverte réciproque entre futurs cadres civils et officiers ou futurs officiers. Compte tenu des intérêts qu'ils partagent au titre de leurs compétences respectives, les deux établissements conviennent d'échanges d'enseignements et d'étudiants.

Art. 2 : Accueil d'élèves-officiers par l'Université Paris-Panthéon-Assas

2.1. Contexte

De deux à six élèves-officiers de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr sont accueillis à l'Université Paris-Panthéon-Assas pour un semestre.

2.2. Diplôme d'Université

A l'issue du semestre passé au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas, les élèves-officiers ayant suivi avec succès la formation qui leur est proposée se voient remettre par l'Université le Diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité », avec mention le cas échéant. La maquette de ce diplôme est jointe en annexe.

2.3 Formation proposée aux élèves-officiers de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

Dans le cadre du semestre passé à l'Université Paris-Panthéon-Assas, les élèves-officiers suivent des enseignements relevant des masters suivants :

- Master de droit public, parcours « Sécurité et Défense »
- Master de droit public, parcours « Droit et Stratégies de la Sécurité »
- Master de relations internationales, parcours « Etudes stratégiques »
- Master de relations internationales, parcours « Défense et dynamiques industrielles »
- Master de relations internationales, parcours « Politique internationale »

Après délibération du jury sur le Diplôme d'Université, il est transmis à l'élève-officier un relevé de ses notes ; un document de synthèse est également fourni à l'Académie Militaire de Saint Cyr Coëtquidan à la fin du semestre.

2.4 Situation administrative des élèves-officiers accueillis

Pendant la durée de l'accueil dans l'établissement, les élèves concernés conservent leur statut d'origine.

La convention financière (jointe en annexe) précise les frais et dépenses liées à l'accueil des élèves concernés.

2.5 Manquement à la discipline

En cas de manquement à la discipline, l'Université Paris-Panthéon-Assas se réserve le droit de mettre fin à la formation de la personne fautive après en avoir informé l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, sans préjuger des conséquences civiles ou pénales qui pourraient découler d'éventuelles poursuites.

2.6 Coordination de l'échange entre l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et l'Université Paris-Panthéon-Assas

Le Commandant de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et le président de l'Université Paris-Panthéon-Assas désignent, d'un accord mutuel et pour deux ans

renouvelables, un responsable commun du partenariat au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas, professeur ou maître de conférences.

Art. 3 : Elargissement du partenariat

Les deux établissements conviennent de favoriser le développement des liens de recherche dans toutes les thématiques et disciplines susceptibles de rapprocher leurs enseignants-chercheurs. Cette collaboration pourra notamment prendre la forme de colloques ou autres manifestations de recherche organisées sur des sujets d'intérêt commun entre chercheurs de ces deux établissements. Les actes ou autres documents publiés qui en découleront mentionneront les deux établissements.

Les deux établissements se réservent la possibilité d'élargir leur coopération à d'autres échanges dont les modalités et le régime seront définis par un avenant spécifique du présent protocole.

Art. 4 : Autonomie des établissements

Dans le cadre de cette convention, chaque établissement recherche aussi souvent que possible la complémentarité, tout en conservant son autonomie en matière de pédagogie, de recherche, et dans le domaine budgétaire.

Chaque établissement conserve la liberté de définir les conditions de validation au sein des diplômes préparés par les étudiants de la formation ainsi suivie dans l'établissement d'accueil.

La présente convention entre les deux établissements ne peut en aucun cas être une convention d'exclusivité.

Art. 5 : Evénements graves

Les Parties s'engagent à se tenir informées dans les meilleurs délais de tout événement revêtant un caractère grave ou urgent. En ce cas, la personne désignée pour la coordination assure cette information mutuelle.

Art. 6 : Litige

Les difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention peuvent faire l'objet d'un règlement amiable. En cas de non conciliation, le règlement contentieux du litige est de la compétence du tribunal administratif de Paris.

Article 7 : Durée et reconduction

La présente convention prend effet au 1er septembre 2025. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Toute modification aux présentes dispositions ne pourra se faire que par voie d'avenant.

Fait à Paris, en trois exemplaires le

Monsieur Stéphane BRACONNIER,
Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

.....

Monsieur le Général de corps d'armée GOUT
Directeur des ressources humaines de l'Armée de Terre

.....

Annexe 1

Diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité »

Art. 1 : Principe

Le diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité » permet aux étudiants inscrits de suivre une formation en droit et en relations internationales dans le cadre des formations de l'Université Paris-Panthéon-Assas suivantes :

- Master de droit public, parcours « Sécurité et Défense »
- Master de droit public, parcours « Droit et Stratégies de la Sécurité »
- Master de relations internationales, parcours « Etudes stratégiques »
- Master de relations internationales, parcours « Défense et dynamiques industrielles »
- Master de relations internationales, parcours « Politique internationale ».

Art. 2 : Contenu de la formation

Les cours à suivre sont proposés en Master 1 ou en Master 2 par chaque master partie prenante. Les étudiants inscrits doivent suivre 8 cours ou séminaires. Ils doivent également et parallèlement travailler sur un thème de recherche qui fait l'objet d'un grand oral.

Les étudiants inscrits peuvent suivre les cours proposés par le Service des Sports et par le Pôle Langues de l'Université.

Art. 3 : Cours et séminaires

Chaque directeur de master propose, pour chaque année, au minimum deux cours ou séminaires que les étudiants pourront suivre au sein du master concerné. Ces cours relèvent du Master 1 et/ou du Master 2 pour chaque formation.

Les étudiants sont présents à chacun des cours ou séminaires. Ils sont évalués selon les modalités déterminées par le master dont relève le cours ou séminaire.

Chaque cours ou séminaire donne lieu à une note sur 20 points.

Art. 4 : Grand oral

Les directeurs de masters, d'un commun accord, proposent un thème de réflexion en début de semestre. En fin de semestre, un grand oral est organisé.

Les directeurs des masters parties prenantes ou les personnes qu'ils désignent pour les représenter prennent part au grand oral, ils sont au minimum deux. Ils proposent d'un commun accord des sujets en lien avec le thème de réflexion. L'étudiant choisit un sujet (sur les deux tirés au sort) et prépare pendant 1 heure, dans une salle surveillée et sans documentation son exposé.

L'étudiant présente son exposé en 10 minutes, les membres désignés pour participer au grand oral interrogent l'étudiant sur le sujet présenté et plus largement sur le thème de réflexion qui a été choisi. Le grand oral dure 50 minutes.

Le grand oral donne lieu à une note sur 40 points.

Art. 5 : Notation, délibération et délivrance du diplôme

Chaque cours et séminaire fait l'objet d'une évaluation et est noté sur 20 points. Le grand oral est noté sur 40 points.

Une bonification est possible : 2 points au plus pour la participation régulière aux cours de sport proposés par le Service des Sports de l'Université (bonification proposée par le directeur ou la personne qu'il désigne) ; 2 points au plus pour un cours de langue suivi à l'Université (bonification proposée par l'enseignant dans le cadre et selon les modalités déterminées par le Pôle Langues).

La moyenne est ainsi calculée par l'addition des notes des cours et séminaires (160 points au plus) et de la note de grand oral (40 points au plus), avec l'ajout éventuel des points bonus (dans la limite de 4), et en divisant ce total de points par 10.

Le jury, composé des directeurs des masters parties prenantes ou des personnes désignées par eux, délibère souverainement.

Toute note obtenue, inférieure à 7/20, est éliminatoire, sauf délibération expressément contraire du jury.

Le diplôme est délivré aux étudiants ayant obtenu la moyenne de 10/20 au moins, soit 100 points au moins (sur 200).

Le diplôme est délivré avec la mention

- « Passable » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- « Assez Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 13/20
- « Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 15/20
- « Très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 17/20

Art. 6 : Activités complémentaires

En plus des cours et séminaires et du travail de réflexion donnant lieu au Grand Oral, les étudiants du diplôme sont associés et prennent soin de participer aux activités proposées au sein de chaque master (activités de cohésion, activités associatives, culturelles ou sportives).

Annexe 2

Convention financière

L'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan prend en charge les frais d'inscription à l'Université et l'inscription au Diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité ». Cette inscription permet la délivrance d'une carte d'étudiant pour les élèves concernés et l'ensemble des droits liés (accès aux ressources numériques, accès aux bibliothèques, accès aux restaurants universitaires, notamment).

L'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan prend en charge : les frais d'alimentation, les frais d'hébergement et les déplacements des élèves concernés.

Annexe 3

Protection des données personnelles

Chacune des Institutions reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de Données à caractère personnel qu'elle effectue pour son propre compte. Les Parties respecteront les obligations qui leur incombent en vertu de leur loi nationale et, dans la mesure où les étudiants concernés se trouvent sur le territoire de l'Union Européenne, au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Les étudiants concernés doivent disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données les concernant. Ils doivent également disposer d'un droit d'opposition ou de limitation du traitement les concernant et du droit de fournir des directives pour le sort de leurs données après leur mort.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en contactant simplement les Data Protection Officers (DPO) des Institutions concernées :

- Pour l'Université Paris-Panthéon-Assas : dpo@assas-universite.fr Les étudiants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).
- Pour l'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan,

Les données des étudiants qui sont nécessaires pour permettre l'exécution de la présente convention sont communiquées par chaque institution à l'autre, cette dernière s'assurant que lesdites données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention ou pour répondre à une obligation légale ou réglementaire et ne font l'objet d'aucun traitement ultérieur non expressément autorisé par l'Étudiant concerné ou l'autre Institution, dans le respect des lois et règlements applicables.

Les Données à caractère personnel des étudiants ne sont pas communiquées à des tiers étrangers à la présente convention et ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale, sauf consentement préalable et exprès des Étudiants concernés.

Les Institutions prennent l'ensemble des mesures adéquates afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel des Étudiants traitées.

Dans le cas où l'une des Institutions d'accueil serait située en dehors de l'Union Européenne, au sein de pays dont les législations en matière de protection des données personnelles diffèrent de celles de l'Union Européenne, des mesures physiques, organisationnelles, procédurales, techniques et relatives aux personnels, rigoureuses et appliquées, assurent la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Les Institutions se communiqueront toute opération de rectification ou de suppression affectant les Données à caractère personnel des Étudiants effectuée par leurs soins.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Ecole nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Ecole nationale supérieure de la sécurité sociale telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

PREPARATION AUX CONCOURS

Convention de partenariat

CONCOURS D'ENTREE 2026

ENTRE L'EN3S

ET

L'UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE SÉCURITÉ SOCIALE (EN3S)

27 rue des Docteurs Charcot
42031 Saint Etienne Cedex 2

Représentée par son Directeur, M. Dominique LIBAULT

Et

L'UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

Représentée par son Président, M. Stéphane BRACONNIER

Conviennt ce qui suit pour l'application du partenariat relatif à l'accompagnement par l'EN3S du cycle de préparation au concours d'entrée 2026.

Préambule

Fondements et motivations du partenariat

POUR L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE SÉCURITÉ SOCIALE (DÉSIGNÉE SOUS LE TERME EN3S)

- Développer la notoriété et l'image de l'École,
- Faire connaître le métier de dirigeant à la sécurité sociale et les perspectives de carrières,
- Accroître le vivier de candidats inscrits et présents aux concours d'entrée,
- Renforcer ses relations avec les milieux universitaires au sens large.

POUR L'UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS (DÉSIGNÉ SOUS LE TERME UNIVERSITE)

- Maintenir son attractivité auprès des étudiants en proposant des cycles préparatoires de grandes Écoles de Service Public,
- Développer des liens privilégiés avec l'École dans le cadre d'une concertation réciproque.

OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'interventions de l'Université, les objectifs qui lui sont assignés et les modalités relatives à la participation financière de l'École pour les préparations des concours d'entrée du cycle préparatoire, étant entendu que l'Université peut compléter, s'il elle souhaite, le parcours préparatoire par d'autres moyens.

ARTICLE 1 : DÉFINITION DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DU CYCLE PRÉPARATOIRE

1.1 - Le périmètre du cycle préparatoire

Les épreuves entrant dans le périmètre du cycle préparatoire sont les suivantes :

ÉPREUVES ÉCRITES

- **Première épreuve obligatoire**
 - Culture générale
 - Économie
 - Droit Public
 - Étude de cas :
 - Gestion comptable et analyse financière.
- **Deuxième épreuve obligatoire**
 - Note de synthèse
- **Troisième épreuve obligatoire**
 - Dissertation portant sur les Questions sanitaires et de Protection sociale

L'École étudiera au cas par cas toute demande de prise en charge d'heures d'interventions

ÉPREUVES ORALES

Seul l'entretien de motivation (« grand oral ») entre dans le périmètre de la convention.

1.2 - La structure du cycle préparatoire

L'Université Paris-Panthéon-Assas, par l'intermédiaire du Master 2 « Concours A+ », a l'entière responsabilité de la définition du contenu du programme pédagogique.

L'Université s'engage à intégrer dans son cycle a minima :

- une préparation à l'une des matières de la première épreuve obligatoire,
- une préparation à la note de synthèse,
- une préparation à la dissertation de questions sanitaires et de protection sociale, pour un volume d'heures de cours d'au moins 40 heures,
- deux devoirs d'entraînement corrigés individuellement pour chacune de ces trois épreuves.

La présence à chaque enseignement constitutif du cycle préparatoire (y compris les devoirs d'entraînement) est obligatoire et contrôlée par le Master 2 "Concours A+" et les D.U. affiliés conformément au règlement des études de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Au plus tard le 15 novembre de chaque année, l'Université communiquera au service des concours et examens de l'École :

- l'économie générale de son cycle préparatoire (contenu, noms et qualité des intervenants) avec précision des interventions pour lesquelles il sollicite une prise en charge par l'EN3S (Document type en Annexe 1),
- les noms des étudiants inscrits au cycle préparatoire (fichier Excel de préférence).

ARTICLE 2 : PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS DE DIRIGEANT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le passage par un Cycle préparatoire est un facteur clé de réussite au concours d'entrée. Les étudiants passant plusieurs concours, leur niveau d'information sur le métier de dirigeant au sein de la sécurité sociale influe directement sur leur motivation et leur détermination à se préparer aux épreuves d'entrée.

L'EN3S et l'Université Paris-Panthéon-Assas veilleront à garantir un niveau d'information de qualité auprès des étudiants et à coordonner leurs actions de communication.

2.1 - Les engagements l'Université Paris-Panthéon-Assas

Le Master 2 « Concours A+ » s'engage à organiser en début de cycle préparatoire la tenue d'une séance de présentation du service public de Sécurité sociale, des métiers proposés, de l'EN3S et de ses concours.

Il communique au plus tôt à l'EN3S la date de cette séance.

L'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage à informer l'EN3S de toutes les journées de présentation de métiers organisées localement dans les Centres universitaires à proximité (forums, etc.) dans lesquelles l'EN3S est susceptible d'intervenir.

2.2 - Les engagements de l'EN3S

L'EN3S s'engage de son côté à mobiliser des anciens élèves qui pourront exposer leurs parcours professionnels et apporter leurs témoignages personnels de dirigeant en activité au sein de la sécurité sociale.

Lorsque l'EN3S est sollicitée par l'Université Paris-Panthéon-Assas, elle assure, ou fait assurer gratuitement une intervention relative à la présentation des métiers proposés au sein du service public de sécurité sociale, à la présentation de l'École et du concours d'entrée.

Elle assure l'envoi des supports d'information sur le concours pour diffusion à l'ensemble des participants à ces manifestations.

D'une manière générale, elle facilite les contacts entre l'Université, les anciens élèves et les organismes locaux de Sécurité sociale qui se situent à proximité, notamment pour l'organisation de stages.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS EN TERMES D'INSCRIPTIONS, DE PRÉSENCE ET DE RÉUSSITE AUX CONCOURS D'ENTRÉE DE L'EN3S

L'action du Master 2 « Concours A+ » de l'Université Paris-Panthéon-Assas vise à garantir l'inscription, la présence et la réussite du plus grand nombre d'étudiants au concours d'entrée de l'EN3S.

La performance globale du Master 2 « Concours A+ » fera l'objet d'un suivi partagé et sera appréciée annuellement à l'aune :

- du nombre d'inscrits au cycle préparatoire,
- du taux d'étudiants inscrits au concours,
- du taux de présents à l'ensemble des épreuves,
- du nombre et taux d'admissibles,
- du nombre et taux d'admis (sur listes principale et complémentaire),
- du nombre de désistements post-admission.

Le Master 2 « Concours A+ » s'engage à garantir :

- un minimum de 5 étudiants inscrits au cycle préparatoire,
- l'inscription au concours d'entrée d'au moins 65% des étudiants inscrits dans le cycle préparatoire,
- la présence aux trois épreuves d'admissibilité d'au moins 60 % des candidats inscrits au concours.

Les performances du Master 2 « Concours A+ » seront constatées à l'issue de chaque concours.

Le service concours de l'EN3S procèdera à une évaluation annuelle des performances du Master 2 « Concours A+ » et formulera des recommandations en fonction des résultats atteints.

L'absence de candidats admissibles sur deux cycles de préparation consécutifs donnera lieu à une alerte pouvant déboucher sur une suspension de la participation financière de l'EN3S si aucun candidat n'est déclaré admissible l'année suivante (soit trois années consécutives sans candidat admissible).

A l'issue des résultats des concours et du jeu des démissions, l'EN3S établit, début janvier n+1, un bilan du Master 2 « Concours A+ » qui détaille :

- le nombre et taux de candidats inscrits en cycle préparatoire, inscrits au concours de l'EN3S,
- le nombre et taux de candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites obligatoires (par rapport aux inscrits aux concours),
- le nombre et taux d'admissibles,
- le nombre et taux d'admis,
- le nombre de désistements post-admission,
- le niveau d'atteinte des objectifs fixés par la présente convention et la gratification qui est à verser au centre (cf articles 4 et 9).

Le Master 2 « Concours A+ » complète au besoin ce bilan et le retourne au service concours de l'EN3S **pour le 15 janvier n+1 au plus tard.**

ARTICLE 4 : LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'EN3S

4.1 - Préparation aux épreuves d'admissibilité

Le volume d'heures d'intervention financé est de 110 heures au plus réparties comme suit :

- 80 heures de cours magistral au taux du barème en vigueur de l'année,
- 30 heures de Travaux Dirigés au taux du barème en vigueur de l'année.

Est également prise en charge la correction de copies dans la limite maximum ci-dessous :

- 4 devoirs par épreuve préparée par étudiant (soit au maximum, 4 devoirs X 3 épreuves X nombre d'étudiants), étant entendu que chacun de ces devoirs devra être noté individuellement et corrigé à l'oral devant l'ensemble des étudiants dans le cadre du volume d'heures dédié aux travaux dirigés.

Les barèmes de rémunération (heure de cours, de TD et copie corrigée) sont transmis chaque année par l'EN3S.

4.2 - Préparation aux épreuves d'admission

Chaque étudiant admissible doit pouvoir participer à 2 séances d'entraînement individuel à l'épreuve d'entretien.

Les heures consacrées à ces entraînements sont effectuées dans le cadre du volume d'heures dédié aux travaux dirigés (30 heures au total).

ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DU CENTRE

L'Université Paris-Panthéon-Assas remet, chaque année, aux intervenants :

- la fiche de renseignements, que ceux-ci doivent compléter et remettre à l'Université Paris-Panthéon-Assas accompagnée d'un RIB,
- la note d'information transmise par l'École (note désignée « **Intervenir dans un cycle préparatoire au concours d'entrée externe de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale** »).

À la fin de chaque trimestre du cycle préparatoire, l'Université Paris-Panthéon-Assas transmet au service concours de l'EN3S, la fiche de renseignements dûment complétée, accompagnée d'un RIB **en même temps** que le tableau récapitulatif des interventions (modèle en annexe) qui détaille :

- le nom, prénom et fonction des intervenants,
- le thème d'intervention,
- le nombre d'heures de cours et/ou de TD effectuées, le nombre de copies corrigées,
- les dates d'interventions.

Tout intervenant n'ayant pas remis un dossier complet, ne pourra se voir rémunéré pour sa prestation. Seule la transmission d'un dossier complet de l'intervenant permet la rémunération de sa prestation.

L'EN3S vérifie la conformité des demandes de prise en charge des rémunérations au regard du programme pédagogique du cycle préparatoire.

En cas de désaccord, l'EN3S informe l'Université Paris-Panthéon-Assas par écrit. Elle procède ensuite au règlement direct des intervenants.

ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

L'Université Paris-Panthéon-Assas désigne un interlocuteur responsable de l'exécution de la présente convention (ci-dessous désigné « responsable administratif ») et un responsable de la définition du programme pédagogique, retenu pour le cycle préparatoire (ci-dessous désigné « coordonnateur pédagogique »).

Responsable administratif :

Mme Hélène Roustan

Qualité : Chargée de mission

Tél : 06 89 74 32 19

Courriel : Helene.ROUSTAN@assas-universite.fr

Coordonnateur pédagogique :

M. Maxime Maury,

Qualité : Maître de conférences en droit public

Tél : 06 45 78 22 61

Courriel : Maxime.Maury@assas-universite.fr

Le coordonnateur pédagogique, avec l'aide d'un référent pédagogique désigné par l'EN3S:

- Définit le programme pédagogique,
- Veille à la bonne organisation pédagogique du cycle préparatoire,
- Coordonne les interventions,
- Anime, impulse et s'assure de l'engagement de l'équipe pédagogique,
- Accompagne les candidats,
- Favorise, en coordination avec l'EN3S, la présence de représentants de la profession pour toute manifestation concourant à la promotion des métiers de la protection sociale,
- Participe à la recherche de terrains de stages en lien avec les organismes :
 - stages de découverte de courte durée permettant aux étudiants de comprendre les enjeux des métiers de la protection sociale,
 - stages de master d'une durée plus longue correspondant aux programmes.

De son côté, l'EN3S s'engage à mobiliser les organismes de sécurité sociale pour encourager l'accueil de stagiaires en leur sein,

- Établit, à l'issue des résultats d'admission, un bilan annuel d'activité qu'il transmet à l'EN3S. En contrepartie, l'EN3S lui verse un forfait équivalent à 10h de cours, en complément du maximum de 110 h fixé ci-après. Ce bilan doit être transmis à l'EN3S avant le 15 novembre.

Tout changement d'interlocuteur sera porté, dans les meilleurs délais, à la connaissance de l'autre partie.

ARTICLE 7 : LE RÉFÉRENT EN3S

Promotion – intervention dans les Cycles de formation – Suivi et gestion de la convention

Mme Isabelle SERRALHEIRO

Responsable du service des concours et des examens – Direction de la Formation Initiale

Tél : 04 77 81 15 45 / 06 66 52 12 82

Courriel : iserralheiro@en3s.fr

Tout changement d'interlocuteur sera porté, dans les meilleurs délais, à la connaissance de l'autre partie.

ARTICLE 8 : LE DISPOSITIF ÉGALITÉ DES CHANCES

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la diversité, l'EN3S déploie chaque année un dispositif « Égalité des chances ».

Ce dispositif vise à créer les conditions de réussite au bénéfice de candidats aux origines sociales modestes.

Le M2 « Concours A+ » et ses D.U. affiliés s'engagent à le déployer selon les modalités définies ci-après.

8.1 - Sélection des candidats

Le M2 « Concours A+ » et ses D.U. affiliés sont chargés de recueillir les inscriptions puis de sélectionner des étudiants remplissant les conditions pour bénéficier du dispositif « Égalité des chances » (sur la base du dossier type transmis chaque année par l'EN3S).

Les candidats sélectionnés doivent répondre aux critères suivants :

- justifier du diplôme requis pour accéder au concours externe de l'EN3S, à savoir la licence, ou un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, ou une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes,
- être détenteurs d'une bourse ou ne disposer que de faibles revenus,
- justifier d'un bon niveau scolaire,
- témoigner d'une réelle motivation pour présenter le concours de l'EN3S,
- être inscrits au cycle de préparation au concours de l'EN3S dispensé par le M2 « Concours A+ » ou ses D.U. affiliés.

Les dossiers des candidats sélectionnés sont à adresser, par l'Université Paris-Panthéon-Assas, au service des concours et des examens de l'EN3S **selon le calendrier annuel convenu par les parties**

Ils sont instruits par l'EN3S. Le directeur de l'EN3S arrête la liste des candidats admis à rejoindre le dispositif Égalité des chances.

L'EN3S communique chaque année le nombre d'allocations pédagogiques accordées.

8.2 - Renforcement des parcours préparatoires

Enseignements complémentaires de méthodologie

Les étudiants retenus pour bénéficier du dispositif d'égalité des chances, bénéficient de séances supplémentaires en méthodologie pour la dissertation de questions sanitaires et de protection sociale et la note de synthèse qui se décomposent comme suit :

- 2 séances de 3 heures de TD en méthodologie de dissertation de questions sanitaires et de protection sociale,
- 2 séances de 2 heures de TD en méthodologie de note de Synthèse.

L'EN3S rémunère directement les enseignants assurant ces TD selon les tarifs en vigueur à l'École.

Galops supplémentaires

Ces mêmes étudiants bénéficient également de galops supplémentaires :

- 2 galops en note de synthèse,
- 2 galops en dissertation de questions sanitaires et de protection sociale.

L'EN3S prend en charge la rémunération des enseignants pour ces galops, à savoir :

- La correction des copies sur la base du taux en vigueur à l'École,
- Le paiement de 2 x 2 heures de TD pour chacun de ces galops pour la correction collective.

Chaque année, le Centre transmet à l'EN3S le programme mis en place dans le cadre du cycle « Égalité des chances » qui doit être présenté sur **un document distinct** de celui adressé pour la préparation au concours (modèle ci-joint) et précise les éventuelles modalités pédagogiques spécifiques pour ces étudiants.

Accompagnement

Les candidats titulaires d'une bourse égalité des chances se voient proposer un accompagnement afin de leur permettre d'acquérir la posture ainsi que s'acculturer aux épreuves du concours d'une part, et à l'environnement professionnel des organismes sociaux, d'autre part.

Cet accompagnement est dispensé par un ancien élève de l'EN3S, désigné par ce dernier, et ayant passé le concours dans une période récente.

Il propose une ou deux séances d'entraînement à l'épreuve orale d'entretien dans les conditions identiques à l'examen.

Visites d'organismes

L'Université Paris-Panthéon-Assas peut prendre contact avec des organismes de sécurité sociale pour l'organisation de visites ou de stages, dans le cadre habituel des relations privilégiées qu'il a instaurées et également par le biais de son coordonnateur pédagogique lorsque ce dernier est un institutionnel.

L'EN3S se tient à la disposition de l'Université Paris-Panthéon-Assas pour servir de relai avec les organismes, en tant que de besoin.

8.3 - Attribution d'une enveloppe financière et obligations des étudiants

L'EN3S verse une allocation pédagogique d'un montant de 1 200 euros par an et par étudiant afin de lui permettre d'acquérir des ouvrages pédagogiques et de couvrir toute autre dépense pédagogique.

En contrepartie, l'étudiant doit s'engager, via la signature d'une « lettre d'engagement », à :

- Suivre l'intégralité du cycle préparatoire,
- S'inscrire au concours de l'EN3S,
- Participer et composer à l'ensemble des épreuves obligatoires d'admissibilité,
- Participer à l'ensemble des épreuves orales, en cas d'admissibilité.

En cas de non-respect de ces engagements, l'étudiant sera dans l'obligation de rembourser à l'EN3S l'intégralité de l'allocation qui lui aura été versée.

8.4 - Actions de communication

L'EN3S prend en charge les actions de communication spécifiques au dispositif « Égalité des chances » :

- insertion d'une information sur le site internet de l'École avec un lien vers le site de l'Université Paris-Panthéon-Assas ,
- création de tout support de communication promouvant le dispositif.

L'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage à :

- diffuser et mettre à disposition de ses étudiants l'ensemble des supports de communication transmis par l'EN3S,
- promouvoir l'EN3S, le concours et les métiers proposés.

8.5 - Évaluation du dispositif

Le Master 2 « concours A+ » s'engage à établir un retour d'expérience relatif à la réussite des candidats au dispositif (succès au concours, motivation, insertion professionnelle, retour d'expérience des tuteurs...) et à l'intégrer dans le bilan annuel d'activité du coordonnateur pédagogique (Article 6)

ARTICLE 9 : GRATIFICATIONS ANNUELLES VERSEES AU CENTRE

9.1- Gratification dans le cadre de l'atteinte des objectifs fixés par la présente convention

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs fixés par la présente convention (article 3), l'EN3S s'engage à verser un montant forfaitaire à chaque centre remplissant un ou plusieurs objectifs fixés par la convention :

Atteinte des objectifs fixés par la convention	Montant versé par l'EN3S
Inscription a minima de 5 étudiants au cycle préparatoire et atteinte d'un objectif	600 €
Atteinte de deux objectifs	1 500 €
Atteinte de 2 objectifs + intégration en scolarité d'au moins 80% des admis (listes principale et complémentaire confondues)	3 000 €

L'EN3S procède au versement de cette gratification en début d'année n+1, sur la base des résultats obtenus au concours par le centre et des intégrations ou non en scolarité des lauréats.

9.2- Gratification dans le cadre du dispositif « Égalité des chances »

L'Université, dont au moins un candidat issu du dispositif « Égalité des chances » est déclaré admis au concours d'entrée (liste principale ou liste complémentaire), se voit attribuer un bonus financier d'un montant de **3 000 €**.

L'EN3S procède au versement de cette gratification en début d'année n+1, sur la base des résultats obtenus par le centre.

ARTICLE 10 : RÉFÉRENCIEMENT INTERNET

L'Université Paris-Panthéon-Assas s'engage à référencer l'EN3S sur son site Internet avec un lien vers le site de l'Ecole.

En contrepartie, l'EN3S fait également apparaître sur son site Internet le partenariat signé avec l'Université Paris-Panthéon-Assas ainsi que les coordonnées du Master 2 "Concours A+" et de ses D.U. affiliés.

Les documents et supports faisant mention de ce partenariat sont communiqués à l'autre partie avant leur mise en ligne.

ARTICLE 11 : RÉUNION ANNUELLE

L'EN3S organise une réunion annuelle de l'ensemble des Cycles conventionnés. La présence à cette réunion constitue un élément important au bon fonctionnement des échanges entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'EN3S de même qu'elle facilite les contacts entre les Centres de préparation.

Cette réunion permet de dresser un bilan du concours d'entrée et des cycles de préparation de l'année n-1 et d'envisager le concours suivant et les cycles de préparation associés.

ARTICLE 12 : RÉVISION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée par avenant signé des deux parties. Elle peut être dénoncée par l'une des deux parties avec un préavis de 6 mois précédant la rentrée des étudiants dans le cycle préparatoire fixé au 1er septembre de chaque année.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT DE LITIGES ÉVENTUELS

Les deux parties s'engagent à régler dans tous les cas les litiges éventuels issus de la présente convention de manière amiable.

ARTICLE 14 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention prend effet pour le cycle préparatoire organisé au titre du concours 2026.

Fait à Saint-Etienne, le 17 novembre 2025

Le Président de l'Université
Paris-Panthéon-Assas,

Le Directeur de l'EN3S,

Pro Virginie Galland


Stéphane BRACONNIER

Dominique LIBAULT



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'EFREI pour la création du parcours Supply Chain Management.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'EFREI pour la création du parcours Supply Chain Management telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 voix contre et 3 abstentions)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

ACCORD DE COLLABORATION

ENTRE L'UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS ET L'EFREI

***Pour la création d'un parcours Digital Supply Chain Management au sein de la mention
Gestion de production, logistique, achats***

L'Université Paris-Panthéon-Assas enregistrée sous le n° Siret 130 029 952 00012, dont le siège se situe 12 place du Panthéon, 75005 Paris, (FRANCE), représentée par son président, Stéphane Braconnier,

Et

L'Efrei, association loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 398 898 338 00023 dont le siège social se situe 30-32 avenue de la République, 94800 Villejuif, (FRANCE) représentée par son directeur général, Frédéric Meunier,

Ensemble, ci-après dénommés « les Parties »

Ont convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

L'Université Paris-Panthéon-Assas ouvre dans le Master Gestion de production, logistique, achats un parcours Digital Supply Chain Management. L'objectif est de former des experts de la logistique.

Pour atteindre ces finalités, la formation s'appuie sur une conception novatrice de la professionnalisation des études universitaires réalisée suivant deux modalités :

- 1) L'obtention de compétences larges, favorisant les polyvalences, l'autonomie intellectuelle et les capacités d'analyse à partir d'enseignements théoriques et méthodologiques dispensés par des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Panthéon-Assas et de l'Efrei ;
- 2) La maîtrise de techniques professionnelles, confrontant les étudiants à des missions qu'ils devront assumer plus tard dans des contextes évolutifs, à partir d'enseignements opérationnels dispensés par des universitaires et des professionnels et dans le cadre d'un

apprentissage pendant toute la durée de la formation et de projets permettant l'acquisition d'un véritable savoir-faire.

Article 2 – Comité de suivi

Un Comité de suivi est composé de trois (3) référents représentant chacune des Parties : un référent pédagogique ; un référent financier et juridique ; un référent communication. Ce comité de suivi est nommé par chaque Partie et se réunit au minimum une fois par an, afin d'effectuer un bilan pédagogique, financier et juridique de la Formation. Le bilan financier vise notamment à vérifier le principe de répartition des bénéfices à parts égales. Le Comité de suivi peut également proposer des évolutions concernant le nom, le contenu du parcours, les capacités d'accueil et l'équilibre financier de la présente Convention. Le Comité de suivi établit la stratégie, les calendriers, et les plans de communication et de promotion de la formation.

Article 3 - Organisation de la formation

Le contenu et le volume horaire des enseignements dispensés au titre du diplôme sont élaborés en commun et validés par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Ces enseignements sont répartis de façon égale entre les deux partenaires sur l'ensemble du programme.

Le calendrier s'attache à suivre les contraintes du calendrier universitaire tout en prenant en compte les contraintes liées au contrat d'apprentissage.

Article 4 - Durée de la formation

La formation est dispensée sur 12 mois (Master 2) ou 24 mois (12 mois Master 1 et 12 mois Master 2).

Article 5 - Lieu de déroulement des cours

La formation est dispensée à parts égales dans les locaux de l'Efrei et dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas, selon un planning défini chaque année par le Comité de suivi et prenant en compte les contraintes de chaque établissement.

Article 6 - Organisation pédagogique

Le Directeur du parcours Digital Supply Chain Management est un enseignant-chercheur de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il est désigné par le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le directeur de l'Efrei désigne un Coordinateur pédagogique.

Le Directeur du parcours élabore la stratégie de formation en concertation avec le Coordinateur pédagogique de l'Efrei dans le cadre du programme de la formation.

Il valide le calendrier des enseignements proposé par le Coordinateur pédagogique et valide la qualification des intervenants extérieurs à l'Université en s'appuyant sur l'annexe 1.

Le volume des cours est partagé selon un principe d'égalité entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Efrei. La mise en œuvre de cette égalité relève de la responsabilité des deux établissements.

Sur le volume de cours de l'Université, un minimum de 50 % des cours devra être assuré, pour chaque année universitaire, par des enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les enseignants de l'Efrei et/ou des enseignants professionnels choisis compléteront l'équipe pédagogique, sachant que le Directeur du parcours, en tant que garant de la cohérence avec le programme habilité, dispose d'un droit de veto sur les profils proposés.

Lorsque plusieurs groupes sont ouvertes en parallèle, des mutualisations d'enseignement peuvent être réalisées.

Une immersion à l'étranger pourra être organisée à chaque session de formation selon les conditions d'exercice et la volonté du Directeur du parcours et du Coordinateur pédagogique. En début de session, le Directeur du parcours et le Coordinateur pédagogique choisissent, ou pas, de mettre en place cette immersion, sous réserve de marge de manœuvre financière suffisante. Cette immersion à l'étranger sera réalisée en langue anglaise pour l'ensemble des participants de la session et inclura des cours, des conférences et des visites d'entreprises. Cette session « spéciale » de formation durera une semaine au minimum et trois semaines au maximum.

Article 7 - Sélection des étudiants

Le jury de sélection des candidats, désigné par le président de l'Université Paris-Panthéon-Assas, est constitué du Coordinateur pédagogique de la formation de Efrei ainsi que du Directeur du parcours universitaire et de toute personne proposée par eux et nommée par le Président de l'Université. Le Directeur du parcours à l'Université Paris-Panthéon-Assas préside le jury de sélection.

Pour pouvoir valablement déposer une candidature au Master 1, les étudiants doivent être titulaires du diplôme national de licence ou d'un diplôme équivalent (180 ECTS).

Pour pouvoir valablement déposer une candidature au Master 2, les étudiants doivent être titulaires de quatre années d'études universitaires (Master 1) ou d'un diplôme équivalent (240 ECTS).

De plus, les étudiants souhaitant intégrer cette formation doivent posséder un niveau d'anglais satisfaisant. Le Directeur du parcours, en concertation avec le Coordinateur pédagogique de l'Efrei, pourra définir en amont de chaque nouvelle campagne de recrutement les scores minimum à obtenir par test de langue, compatibles avec la procédure nationale de recrutement Mon master.

Article 8 - Effectifs

La capacité d'accueil est fixée, à la création du programme, à 40 étudiants par année d'études. La création d'un éventuel deuxième groupe est étudiée annuellement par le Comité de suivi. Les capacités d'accueil sont votées par le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 10 dans un parcours, l'Université se réserve le droit de ne pas ouvrir le parcours de formation.

Article 9 - Suivi des apprentis

Le Directeur du parcours et le Coordinnateur pédagogique choisissent conjointement les personnes chargées du suivi d'apprentissage des étudiants. Le suivi de l'apprenti inclut le suivi du mémoire.

Le principe de répartition égale des charges entre les deux parties s'applique à ce suivi.

Article 10 - Organisation administrative

Le secrétariat et le suivi administratif de la formation sont assurés, chacun en ce qui les concerne, par l'Université Paris-Panthéon-Assas et par l'Efrei.

Les étudiants sont inscrits administrativement à l'Université Paris-Panthéon-Assas et pédagogiquement dans les deux établissements.

La gestion quotidienne de la scolarité, du planning des cours, et l'organisation des examens est effectuée par chacun des établissements pour les cours dont il a la charge.

Par ailleurs, chacune des parties :

- gère les emplois du temps et les évaluations pour la partie des modules dont elle a la charge et met à disposition des locaux pour ses enseignements (salles de cours et de conférences) ;
- communique et promeut le programme.

L'Efrei assure le suivi de la relation avec le CFA partenaire du programme, les contrats et la rémunération des intervenants vacataires en lien avec l'article 11.

L'Université Paris-Panthéon-Assas consolide les résultats des évaluations, organise les délibérations et délivre le diplôme national de master.

Article 11 - Dispositions financières

11.1 – Répartitions des charges et des recettes

Les conditions financières convenues entre l'Efrei et l'Université Paris-Panthéon-Assas figurent en annexe 2.

Les droits d'inscription et la dotation d'apprentissage sont versés à l'Efrei par le CFA.

Le principe du partage à égalité des charges et des recettes prévaut. L'Efrei et l'Université présenteront chaque année au Comité de suivi le décompte des charges et des recettes en sorte que toutes charges et recettes confondues le bilan fasse apparaître une égalité parfaite de ces charges et recettes entre les deux établissements.

Par exception, la CVEC versée par le CROUS à l'Université Paris-Panthéon-Assas au titre des étudiants inscrits dans la formation sera intégralement conservée par l'Université et ne sera pas comptabilisée dans les recettes.

Par exception également, l'Efrei verse à l'Université le montant des droits correspondant à l'inscription au diplôme national de master, quelle que soit la nationalité de l'étudiant. Ces droits ne seront pas comptabilisés dans les recettes.

Un forfait de 48 000€ (quarante huit mille euros) est versé à chaque établissement chaque année, avant le 15 décembre de l'année universitaire en cours, , avant partage des bénéfices, pour

assurer la gestion administrative du programme. L'Efrei verse cette somme à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Par exception, aucun versement n'est opéré la première année d'ouverture du diplôme.

11.2 – Rémunération des enseignants

L'Efrei assure la rémunération de l'ensemble des enseignants du diplôme, y compris des intervenants extérieurs, selon des modalités définies en plein accord avec l'Université Paris-Panthéon-Assas. Le paiement se fait par l'intermédiaire de notes d'honoraires. L'annexe 2 fixe les montants maximum de rémunération en fonction des statuts des enseignants.

11.3 – Bénéfices

Sur la base des charges effectivement constatées par chacun des établissements, l'Efrei présente un bilan financier en fin d'année universitaire.

Le bilan financier tient compte:

- des recettes réellement encaissées : droits de scolarité versés par le CFA ; recettes d'apprentissage, nettes de la commission du CFA ;
- des charges réelles : frais d'inscription à l'Université, coûts de marketing et de communication, rémunérations de suivi d'apprentissage et de jury de mémoire, charges d'animation du programme (immersion à l'étranger, visites externes, masterclass, goodies, certifications...) ;
- des charges forfaitaires : gestion administrative, primes de Direction du parcours et de Coordination pédagogique, charges d'enseignement selon la grille de rémunération des enseignants en annexe 2.

Les bénéfices réalisés par le master viennent abonder, à parts égales, les budgets de l'Efrei et de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Une partie de ces bénéfices peut servir à financer la recherche et les projets communs en lien avec la thématique du master, selon des modalités à convenir au sein du Comité de coordination de l'Université.

Article 12 - Modalités d'évaluation des acquis

Les modalités d'évaluation sont définies par le règlement des études de master et les règles spécifiques au parcours figurant dans la maquette approuvés par les conseils compétents de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 13 - Organisation des examens

Les examens se déroulent dans les locaux de Efrei ou de l'Université Paris-Panthéon-Assas et sont placés sous la responsabilité de l'enseignant responsable du cours. Ils sont organisés en application du règlement des études de master incluant les éventuelles règles spécifiques au parcours.

Article 14 - Jury du diplôme

La composition du jury est arrêtée chaque année par le président de l'Université Paris-Panthéon-Assas. La présidence du jury du diplôme est assurée par un universitaire nommé par le président de l'Université Paris-Panthéon Assas.

Le Directeur du parcours organise le jury de validation conjointe du diplôme de Master et du diplôme d'Etablissement de l'Efrei. Le jury se réunit dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 15 - Conseil de perfectionnement

La constitution et le fonctionnement du conseil de perfectionnement sont définis par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Article 16 - Dispositions règlementaires (marque, responsabilité, protection des données)

Les Parties utilisent conjointement leur nom et logo sur les documents papier et électroniques de communication externe concernant la formation exclusivement.

Les Parties s'engagent à ne pas effectuer en faveur de tiers, quels qu'ils soient, et à ne pas accepter, de la part de tiers, quels qu'ils soient, pour leur propre compte, quelque type de paiement, don, rémunération, avantage financier ou non financier et prestation de quelque nature que ce soit, qui constituerait une pratique illégale au regard de la loi.

Les Parties s'engagent à garder strictement confidentielles les données de tous les étudiants qui participent au programme, ainsi que de tous les candidats au programme, et à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution dudit programme, conformément au RGPD.

Article 17 - Durée

La présente convention prend effet à la rentrée universitaire 2026 - 2027 avec l'ouverture d'une classe de M1. Elle se poursuivra par reconduction tacite d'année en année, pour cinq années.

En cas de dénonciation, la formation commencée devra être achevée dans les conditions prévues par la présente convention.

Article 18 – Force majeure

Dès lors qu'un événement de force majeure occasionne un manquement pour l'une des Parties à l'une des obligations de la Convention, la Partie invoquant cet événement doit immédiatement notifier l'autre Partie en lui précisant les détails de ce dernier. La Partie invoquant un événement de force majeure s'engage à en limiter les conséquences et à reprendre l'exécution de la Convention dès que possible.

Dans le cas où l'événement de force majeure se poursuivrait pendant une durée supérieure à quinze (15) jours, les Parties acceptent d'engager des discussions afin d'en tenir compte.

Si les Parties n'arrivent pas à s'accorder sur une solution des suites de l'événement de force majeure dans un délai maximum de quinze (15) jours, la Convention pourrait alors être résiliée immédiatement, sans indemnité de part et d'autre, par la Partie créancière de l'obligation, par simple notification écrite adressée à l'autre Partie.

Article 19 - Compétence juridictionnelle

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente Convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le Tribunal administratif de Paris.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Le directeur général de l'Efrei, d'une part, le président de l'Université Paris-Panthéon-Assas, d'autre part, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Paris, le _____

Fait à Villejuif, le _____

Monsieur Stéphane Braconnier

Monsieur Frédéric Meunier

Président

Université Paris-Panthéon-Assas

Directeur général

Efrei

ANNEXE 1. Maquette pédagogique et volumes horaires

Parcours Digital Supply Chain Management (Efrei)

Formation initiale en apprentissage/contrat de professionnalisation

1^{ÈRE} ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			30			
UEF1			22			1
Fondements du Supply Chain Management	35h		4	CM : Ecrit 4h	20	2
Stratégie : outils d'analyse	45h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	51h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
Études et recherche en gestion (analyse de données)	51h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
UEC1			9			1
Action managériale	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Management des systèmes d'information	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
SEMESTRE 2			30			
UEF2			20			1
Digital Supply Chain	21h		3	CC	20	2
Supply Chain Management	21h		3	CC	20	2
Digital Marketing	15h		2	CC	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		12	CC	20	2
UEC2			10			1
Machine Learning	22h		2	CC	20	2
Algorithms and Programming	30h		3	CC	20	2
Dataviz and Data Analytics	22h		2	CC	20	2
IOT and Cloud Computing	22h		2	CC	20	2
Learning experience	22h0		1	CC	20	2

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Supply Chains		10			1
Supply Chain Design and Innovation	22h30	3	CC	20	1
Green Supply Chain, Reverse Logistics and Circular Economy et RSE	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Management	30h	4	CC	20	1
UE2 - Approches métiers et outils		10			1
Cybersecurity	30h	4	CC	20	1
Blockchain and Tracability Management	22h30	3	CC	20	1
Digital Twin for SCM	22h30	3	CC	20	1
UE3 – Méthodes logistiques		8			1
Forecasting Management	15h	2	CC	20	1
Supply Chain Planning and Controlling	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Costing	22h30	3	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		6			1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Data Management and Ethics	22h30	3	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		7			1
Digital Supply Chain Management	37h30	3,5	CC	20	1
APS and ERP	37h30	3,5	CC	20	1
UE6 – Entreprise Architecture for Digital Supply Chain		8			1
Entreprise Architecture	15h	2	CC	20	1
IA Generative/LLM for SC	22h30	3	CC	20	1
Machine Learning	22h30	3	CC	20	1
UE7 – Retour d'expériences		11			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	30h	1	Mémoire	20	1

ANNEXE 2. Annexe financière

Règles de fixation des charges :

Intitulé	Méthode de calcul
Droits universitaires	Le montant, fixé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, des droits d'inscription dans le diplôme national de master par étudiant inscrit sous contrat d'apprentissage, quelle que soit sa nationalité
Gestion administrative (gestion des inscriptions, centralisation des notes, édition des diplômes, coordination de la remise des diplômes...) et jurys de sélection	48 000 € par an (montant forfaitaire attribué à chacune des Parties), versés par l'Efrei
Rémunération des enseignants et intervenants	Le montant TTC de la rémunération ne pourra excéder : - 180€ TTC pour les professeurs d'université (ou enseignants-chercheurs HDR pour l'Efrei) - 120€ TTC pour les maîtres de conférences (ou enseignants-chercheurs pour l'Efrei) et les intervenants extérieurs
Prime de Direction du parcours	Selon le référentiel de l'Université
Prime de Coordination pédagogique	50 % du montant de la prime de Direction du parcours

Les bénéfices seront répartis à part égale entre chacune des Parties. L'Efrei les règle à l'Université sur présentation d'une facture.

Cette somme sera versée en une seule fois, au profit de l'Université Paris-Panthéon-Assas, sur le compte ouvert à la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris, au nom de l'Agent Comptable de l'Université Paris-Panthéon-Assas :

- compte n° 00001005787
- code guichet n° 75000
- IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0578 782
- BIC TRPUFRP1



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Groupe AEF info.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et le Groupe AEF info telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Convention de partenariat
Université Paris Panthéon Assas / Groupe AEF info
Année 2025-2026
Référence : univppa16102025

Groupe AEF info,

Société par actions simplifiées,

Dont le siège social est situé 137 rue de l'Université, 75007 PARIS,

Numéro de SIRET : 483 899 381 000 30

Représentée par **Danielle DERUY, Directrice Générale du Groupe AEF info,**

Ci-après dénommée « AEF info » ou « Groupe AEF info » et lorsque que les marques sont évoquées :
« AEF info Sécurité Globale » ou « AEF info SG »

ET

L'université Paris Panthéon Assas – Master droit et stratégies de la sécurité – Master sécurité et défense

Dont le siège social est situé 92 rue d'Assas, 75006 Paris

Représenté par **Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université Panthéon-Assas,**

Ci-après désignée « Université Paris Panthéon Assas »

Les parties se sont donc rapprochées et ont conclu la présente Convention.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat établi entre AEF info et les Master de l'université Paris Panthéon Assas pour l'ouverture d'un accès gratuit au service d'information Sécurité globale, pour les « étudiants » ou « bénéficiaires » des promotions qui le souhaitent.

Cet accès leur permettra de bénéficier à titre gracieux de l'accès au service d'information AEF info SG, pendant la durée de leur formation. Cette période s'étend de novembre 2025 à septembre 2026 (pour les étudiants des Master 2 « Droit et stratégies de la sécurité - DSS » et « Sécurité et Défense - SD »). AEF info s'autorisant à arrêter le service si le bénéficiaire ne consulte pas ou très peu les dépêches AEF info Sécurité Globale.

Article 2 - Engagements réciproques des partenaires

2.1 Engagements de AEF info au profit de l'Université Paris Panthéon Assas

- 2.1.1 Permettre aux étudiants des Master 2 (DSS et SD) de l'Université Paris Panthéon Assas de bénéficier d'un accès gratuit au service d'information AEF info Sécurité globale à partir de novembre 2025 et tout au long de l'année scolaire. Cette offre gratuite et sans engagement

représente une valeur de 1115€ HT par bénéficiaire (Fichiers fournis par l'Université Paris Panthéon Assas) ;

- 2.1.2 Permettre aux étudiants des Master 1 (DSS et SD) de l'Université Paris Panthéon Assas de bénéficier d'un accès gratuit au service d'information AEF info Sécurité globale pendant 2 mois (Fichiers fournis par l'Université Paris Panthéon Assas) ;
- 2.1.3 Présenter le service de AEF info Sécurité Globale et son fonctionnement aux étudiants de l'Université par un Responsable d'abonnement (courant décembre 2025) ;
- 2.1.4 Fournir du contenu présentant le service d'information AEF info SG et un lien proposant de découvrir AEF info SG gratuitement pendant 2 mois. Contenu destiné à l'envoi d'un email (date à définir) auprès des Alumnis et des intervenants des Master. (Contenu fourni par AEF info et envoi par le soin de l'Université Panthéon Assas) ;
- 2.1.5 Les fichiers contenant les coordonnées des étudiants, fournis par l'Université Paris-Panthéon-Assas après recueil du consentement de ces derniers, ne peuvent faire l'objet d'autres destinations que celle prévue par la présente convention et sont détruits par AEF à l'issue de l'année universitaire, soit au 30 septembre 2026.
- 2.1.6 Prévoir un point bilan du partenariat avec les équipes dédiées du partenaire (date à définir).

2.2 Engagements de l'Université Paris Panthéon Assas au profit de AEF info

- 2.2.1 Intégrer dans le planning de rentrée des étudiants des Master 2 (DSS et SD) un temps dédié à la présentation du service AEF info Sécurité Globale par les équipes de AEF info (courant décembre 2025) ;
- 2.2.2 Transmettre à AEF info les coordonnées (nom, prénom, email) des étudiants des Master 2 (DSS et SD). Ces coordonnées serviront uniquement à mettre en place les accès gratuits au service AEF info SG pendant la durée de la formation de novembre 2025 à septembre 2026 ;
- 2.2.3 Transmettre à AEF info les coordonnées (nom, prénom, email) des étudiants des Master 1 (DSS et SD). Ces coordonnées serviront uniquement à mettre en place les accès gratuits au service AEF info SG pendant 2 mois ;
- 2.2.4 Envoyer un email (intégrant AEF info comme partenaire) + 1 relance auprès des Alumnis et des intervenants en leur proposant de bénéficier d'un accès gratuit au service d'information AEF info SG pendant 2 mois (date à définir). (Contenu fourni par AEF info et envoi par le soin du partenaire) ;
- 2.2.5 Prévoir un point bilan du partenariat avec les équipes dédiées du partenaire (date à définir).

ARTICLE 2 - Durée de la présente Convention

Les opérations d'échange sont conclues à compter de la signature de la présente Convention et ce jusqu'au 30/09/2026

Article 3 – Conditions générales

Les termes de la présente convention demeurent bien entendu strictement confidentiels à l'égard des tiers. La présente convention est régie par le droit français. En cas de différend intervenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

Article 4 - Résiliation et annulation de l'action

La présente Convention sera résiliée de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

Article 5 - Propriété intellectuelle, droit de reproduction et de rediffusion

L'ensemble des bénéficiaires des accès AEF info devront respecter l'annexe 1 en page suivante.

Fait à Paris, le 30/09/2026

Signature des représentants des deux parties :

Pour le Groupe AEF info

Danielle DERUY
Directrice Générale
Cachet et signature

Pour l'Université Paris Panthéon Assas

Stéphane Braconnier
Président de l'université
Cachet et signature

ANNEXE 1

Règles d'utilisation du service d'information d'AEF info

En droit français, toute œuvre de l'esprit, du fait même de sa création, est protégée par le droit d'auteur.

La législation relative au droit de la propriété littéraire et artistique, intégrée au Code de la propriété intellectuelle, définit les droits des auteurs et les obligations des utilisateurs de leurs œuvres. Le Code de la propriété intellectuelle protège les dépêches AEF info à double titre :

- ✓ Au titre des droits d'auteur ;
- ✓ Au titre des droits des producteurs de bases de données.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit toute reproduction et tout transfert des dépêches AEF info, ainsi que cela est rappelé en bas de chaque dépêche.

REPRODUCTION

Aucun droit de reproduction, sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner, copie numérique), n'est inclus dans l'acquisition des dépêches AEF info, si ce n'est celui d'une copie unique destinée à un usage strictement personnel. Ainsi, le bénéficiaire du service acquiert un droit d'usage des dépêches AEF info, mais aucun droit de reproduction.

REDIFFUSION

Chaque bénéficiaire du service dispose d'un compte qui lui est strictement personnel. De ce fait, la rediffusion des dépêches ou des codes d'accès (que ce soit à l'intérieur de l'organisation ou à l'extérieur de celle-ci) est strictement interdite et constituerait un acte de contrefaçon.

ENGAGEMENTS

Chaque organisation bénéficiaire du service d'information d'AEF info s'engage à respecter le Code de la propriété intellectuelle et à le faire respecter par ses abonnés.

Chaque bénéficiaire du service s'interdit donc, sans autorisation d'AEF info, qui devra être préalable et écrite, de reproduire, rediffuser, modifier ou altérer quelque article, titre, logo, marque, information ou illustration.

Chaque bénéficiaire du service s'interdit expressément de permettre à des tiers d'exploiter le service d'AEF par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant, et toutes personnes responsables, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Académie diplomatique et consulaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Académie diplomatique et consulaire telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Convention de partenariat

Entre

L'Académie diplomatique et consulaire (ADC)

Service à compétence nationale, créée par l'arrêté du 28 mai 2024, rattaché au directeur général de l'administration et de la modernisation du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, représentée par son Directeur Didier Le Bret.

Ci-après désignée « l'Académie ».

Et

L'Université Paris-Panthéon-Assas

12 place du Panthéon Paris 5^e

Représentée par son Président, Stéphane Braconnier

Ci-après désignée « l'Université »

L'Académie diplomatique et consulaire et l'Université Paris-Panthéon-Assas étant désignées collectivement « les Parties ».

Préambule

L'Université organise les journées intitulées « Communication diplomatique », principalement destinées aux étudiants de la deuxième année du Master « Information, communication » du parcours « Médias et mondialisation » de l'Université ; Elles sont également ouvertes à d'autres étudiants de l'Université, sous réserve d'une demande adressée à la direction du Master.

L'Académie désigne le service en charge de la formation initiale et continue des agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Elle a également pour mission l'animation des réseaux du MEAE, l'amélioration du dialogue entre les acteurs de la recherche et ceux de la diplomatie, ainsi que de la coopération internationale.

Afin de soutenir mutuellement leur développement et activités, les « Parties » souhaitent mettre en place un partenariat destiné à favoriser des processus d'échanges et de réflexion en commun, et à faciliter la collaboration sur des événements et des thèmes d'intérêts communs à l'Académie et l'Université.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels l'Université et l'Académie peuvent s'apporter leur concours mutuel dans le cadre de leurs activités : participation à des conférences, organisation de débats, colloques, séminaires, actions de communication et de rayonnement, et notamment la participation de l'Académie aux journées intitulées « Communication diplomatique » organisées par l'Université.

Article 2 : durée du partenariat

La convention de partenariat est conclue pour une durée de trois années universitaires à compter de la rentrée 2025. Elle peut être reconduite par avenant pour une durée équivalente.

La présente convention de partenariat peut être dénoncée par l'une des Parties par lettre adressée à l'autre partie au moins 1 mois avant l'organisation de la première leçon.

Article 3 : engagements de l'Académie

L'Université organise chaque année, pour les étudiants de la deuxième année du Master « Information, communication », parcours « Médias et mondialisation », des journées intitulées « Communication diplomatique », constituées de trois leçons portant sur :

- Les grands dossiers géopolitiques
- L'art de la négociation
- Information et désinformation dans la diplomatie

L'Académie propose à l'Université de :

- S'efforcer de mobiliser des diplomates du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour intervenir en tant que orateurs sur ces trois thématiques aux journées de la « Communication diplomatique ». Leur contribution est rémunérée au tarif des conférences pratiqué par l'Université sur les ressources du Master.
- Et, éventuellement, d'accueillir des séances pédagogiques des journées « Communication diplomatique » dans les locaux du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sous réserve de leur disponibilité.
- En complément des leçons, les étudiants de la deuxième année du Master « Information, communication », parcours « Médias et mondialisation » pourraient bénéficier d'une visite dans l'une des ambassades du réseau diplomatique, lors d'un voyage d'études que souhaite organiser en mars 2026 la direction du Master. L'Académie s'engage à faire le lien avec l'ambassade concernée afin de faciliter les prises de contact, si ce voyage intervient.

Article 4 : engagements de l'Université

L'Université s'engage, en retour, à :

- Diffuser dans son réseau interne des communications concernant des événements organisés par l'Académie et qui ciblent le public étudiant en relations internationales ;
- Diffuser auprès de ses étudiants et de son réseau l'appel à volontaires pour l'événement « La Fabrique de la Diplomatie » mis en place par l'Académie ;
- Diffuser auprès de ses étudiants et de son réseau l'appel à candidatures pour l'Académie Diplomatique d'Eté ;
- Diffuser auprès de ses étudiants et de son réseau les invitations aux Petits et Grands Séminaires organisés par le département Recherche/Action de l'Académie ;
- Apposer le logo de l'Académie sur les différents documents et supports faisant apparaître les partenaires lors des activités et événements organisés par l'Université et auxquels l'Académie est associée sous quelque forme que ce soit.

Article 5 : loi applicable – différend

La présente convention est régie et interprétée conformément à la loi française.

Les Parties s'engagent à tenter de régler à l'amiable tout litige qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention.

Tout litige n'ayant pu être réglé à l'amiable dans un délai de six (6) mois pourra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Paris, le

Pour l'Académie diplomatique et consulaire

Didier Le Bret
Directeur

Pour l'Université Paris-Panthéon-Assas

Stéphane Braconnier
Président



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de l'accord de responsabilité conjointe du traitement pour l'étude MedProm entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère du travail et des solidarités, Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le Ministère de l'action et des comptes publics).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve l'accord de responsabilité conjointe du traitement pour l'étude MedProm entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère du travail et des solidarités, Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le Ministère de l'action et des comptes publics) tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Ministère du Travail, et des Solidarités

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes handicapées

Université Paris-Panthéon-Assas

Ministère de l'Action et des Comptes publics

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

N° Siret : 120 000 161 00014

Code APE : 8413Z

**Laboratoire d'Économie Mathématique et de
Microéconomie Appliquée (LEMMA)**

12 place du Panthéon
75231 Paris cedex 05

N° Siret : 130 029 952 00012

Code APE : 85.42Z

Accord de responsabilité conjointe du traitement pour l'étude MedProm

Entre

Le ministre du Travail et des Solidarités, la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, la ministre de l'Action et des Comptes publics, représentés par M. Thomas WANECQ, Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ci-après désigné par les termes « la Drees », d'une part,

et

L'Université Paris-Panthéon-Assas, représenté par Stéphane Braconnier, président de l'université Paris-Panthéon-Assas, désigné par les termes « l'université Paris-Panthéon-Assas », d'autre part,

Individuellement désigné par « la Partie », et collectivement par les « Parties ».

Il est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'ACCORD

Le présent accord a pour objet de fixer les droits et obligations des responsables conjoints du traitement, la Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas, concernant les opérations de traitement visant à l'élaboration de l'étude de l'influence de la promotion des laboratoires pharmaceutiques sur les prescriptions des médecins libéraux « MEDPROM ».

Il détermine l'architecture selon laquelle les Parties établissent les finalités du traitement, ainsi que les moyens que chacun d'entre eux fournit et met en œuvre.

ARTICLE 2 : FINALITÉS DU TRAITEMENT

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas se sont **associées** pour mettre en œuvre un appariement des données de prescriptions issues du Système national des données de santé (ci-après, SNDS) à la base de

données Transparence Santé (base « MEDPROM » ci-après), dans l'objectif d'étudier l'impact des avantages perçus de la part des industries pharmaceutiques sur les prescriptions de médicaments des médecins, en répondant aux deux questions suivantes :

- Recevoir un avantage de la part d'un laboratoire pharmaceutique conduit-il un médecin à prescrire plus de médicaments produits par ce laboratoire ?
- Si tel est le cas, les prescriptions des médecins recevant des avantages sont-elles plus coûteuses pour l'Assurance Maladie, comparativement à celles des médecins n'ayant pas de lien avec des laboratoires ?

Le détail des données mobilisées se trouvent dans l'annexe 2 et la méthode d'appariement est décrite dans l'annexe 3.

ARTICLE 3 : DÉCISIONS DE RESPONSABILITÉ CONJOINTE

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas sont responsables conjoints du traitement visé par le présent accord, au sens de l'Article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après, RGPD). Les opérations de traitement que la constitution et l'exploitation des bases appariées impliquent sont réalisées sur le fondement d'une mission d'intérêt public. La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas sont conjointement en charge de cette mission d'intérêt public (article 6).

La réalisation de l'appariement et de l'étude est mise en place sous la direction de la Drees et de l'université Paris-Panthéon-Assas. Chacune des Parties détermine les catégories de données à caractère personnel collectées.

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas ont conjointement obtenu un avis favorable du Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la Santé - CESREES (dossier n° 22793734 MS (12323431 Bis)) ainsi que l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) relative à la demande n° 925130. Cette autorisation, délivrée tacitement après l'échéance du délai de réponse de deux mois renouvelé une fois, permet d'apparier les données du SNDS avec la base Transparence Santé et de les traiter dans le cadre du projet d'étude concerné.

Chaque Partie inscrit sur son propre registre les opérations de traitement qu'elle effectue, pour son propre compte ou pour le compte de l'autre Partie.

ARTICLE 4 : MOYENS DU TRAITEMENT ET PARTAGE DES ACTIVITÉS

Les opérations concourant à la collaboration mentionnée à l'Article 1 ci-dessus sont détaillées dans le protocole scientifique envoyé à la CNIL annexé au présent contrat (Annexe 1) et dans les annexes 2, 3 et 4. Ces documents précisent en particulier la description des opérations, le schéma des appariements, la description des fichiers transmis et les conditions de sécurité à la Drees.

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas fournissent et mettent en œuvre conjointement l'ensemble des moyens du traitement, à l'exception de l'hébergement des données qui est réalisé par la Drees seule, sur ses espaces de travail sécurisés. La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas constitueront l'équipe de recherche. La Drees sera responsable des opérations d'appariement, de cryptage et de constitution de la base d'étude. L'université Paris-Panthéon-Assas sera responsable des estimations économétriques. L'équipe de recherche rédigera l'article scientifique destiné à être soumis à une revue internationale à comité de lecture en économie de la santé (les revues « Journal of Health Economics », « Health Economics » et « Social Science & Medicine » seront privilégiées mais d'autres revues pourront être considérées, conjointement entre les deux parties).

En complément, une version grand public de ces travaux sera élaborée conjointement avec la Drees et publiée dans l'une de ses collections (par exemple « Études et Résultats »). Enfin, des contributions plus courtes, telles que des billets de blog (TELOS, The Conversation...), pourront également être rédigées par les parties.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

5.1 – Les Parties s'engagent à respecter les dispositions relatives à la protection des données, au secret statistique (et le cas échéant au secret du livre des procédures fiscales) :

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation

de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données - RGPD) ;

- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- le livre des procédures fiscales, et notamment le chapitre III du titre II de la 1^{ère} partie relatif au secret professionnel en matière fiscale ;
- le décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire ;
- le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- de l'avis favorable du Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la Santé (CESREES du 14/05/2025, dossier n° 22793734 MS (12323431 Bis)) ;
- de l'autorisation tacite de la CNIL après expiration du délai de deux mois de réponse prolongé une fois le 27 juin 2025 (Demande d'autorisation n° 925130).

5.2 : Protection des données à caractère personnel

5.2.1 - Registre de traitement (Article 30 du RGPD) :

Chaque Partie inscrit, en qualité de responsable du traitement, dans son registre de traitements, les traitements qu'elle effectue concernant les présentes opérations de traitement ; chaque registre pourra être communiqué à l'autre Partie, sur sa demande (Article 30-1 du RGPD).

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas tiennent, chacun en ce qui le concerne, un registre de toutes les opérations de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées des responsables du traitement, ceux des éventuels sous-traitants et ceux de leurs délégués à la protection des données ;
- la nature et la finalité du traitement ;
- les catégories de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées ;
- les catégories de destinataires auxquels les données ont été ou seront communiquées ;
- une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

Aucun transfert de données hors Union européenne, ou à destination d'une organisation internationale n'est prévu ni par les responsables de traitements ni par les sous-traitants.

Les responsables conjoints du traitement doivent notamment :

- traiter les données conformément au RGPD, pour la ou les seule(s) finalité(s) définie(s) à l'Article 1 ;
- garantir la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'ils traitent ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent accord s'engagent à respecter la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

Le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), sous-traitant de la Drees pour l'hébergement du traitement des données visé par cet accord, tient en ce qui le concerne un registre de toutes les activités des opérations de traitement effectuées pour le compte de la DREES, co-responsable du traitement (Article 30.2 du RGPD).

5.2.2 - Obligations des responsables du traitement :

- 1- Il appartient aux deux Parties, responsables du traitement, de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement visées par le présent accord.

L'information donnée aux personnes concernées lors de la collecte, directe (Article 13 du RGPD) ou indirecte (Article 14 du RGPD) des données à caractère personnel concernant la base « MEDPROM » est constituée des éléments suivants : identité et coordonnées du responsable du traitement, nom et coordonnées du délégué à la protection des données, finalités du traitement, base juridique du traitement, catégories de destinataires des données à caractère personnel, catégories de données à caractère personnel concernées et durée de conservation de celles-ci.

Cette information figure sur les sites Internet des deux Parties :

- <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>
- <http://lemma.u-paris2.fr/fr/node/100>

Sur ce site, les personnes concernées sont informées que les données collectées dans le cadre de la constitution de la base « MEDPROM » pourront être réutilisées à des fins d'études statistiques, de recherche scientifique ou d'évaluation et qu'elles seront informées des caractéristiques de ces études sur ce même site.

Il est indiqué aux personnes concernées qu'elles ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- 2- Il appartient aux deux Parties d'indiquer aux personnes concernées les modalités d'exercice de leurs droits

Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès à leurs données, leur droit à la rectification de leurs données et leurs droits d'opposition et de limitation au traitement, auprès de la Drees, en écrivant au courriel : drees-rgpd@sante.gouv.fr ou à l'adresse postale : Référent RGPD de la DREES, 78-84, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris, en associant le code « MEDPROM » à la demande.

Les personnes concernées peuvent aussi contacter le délégué à la protection de l'université Paris-Panthéon-Assas en complétant le formulaire de demande d'exercice des droits disponible sur le site de l'université, par courriel à dpo@assas-universite.fr ou à l'adresse postale : Délégué à la protection des données / DPO, Université Paris-Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05.

- 3- Il appartient à la Drees **après** avoir informé l'autre responsable de traitement, de notifier à la CNIL pour les deux Parties, toute violation de données, au plus tard dans les 72 heures après en avoir eu connaissance.

Les Parties s'informent mutuellement de toute violation des données dont elles ont connaissance en se transmettant, dans les meilleurs délais, tous les éléments relatifs à cette violation à leur disposition. Elles évaluent conjointement et d'un commun accord le risque pour les personnes concernées.

Lorsque les Parties jugent que la violation entraîne un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, la DREES notifie la violation à la CNIL, au plus tard dans les 72 heures après en avoir eu connaissance.

Lorsque les Parties jugent que la violation entraîne un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, la DREES communique la violation aux personnes concernées, au plus tôt.

5.2.3 - Cas de sous-traitance de ses activités de traitement par un sous-traitant des Parties :

Pour héberger la base « MEDPROM », la Drees fait appel à son propre serveur sécurisé (annexe 4) ou au Centre d'accès sécurisé à distance (CASD) du Groupement des écoles nationales d'économie et de statistique (Genes), dans le cadre du contrat de quasi-régie n°2201372385. Le CASD agit pour le compte et sur instruction documentée de la Drees.

Le CASD ne peut lui-même recruter un sous-traitant que sur autorisation écrite, préalable et spécifique de la Drees. Le cas échéant, l'information préalable donnée à la Drees doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées. La Drees s'engage, sous sa responsabilité, à faire respecter et souscrire auprès du CASD les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent accord, y compris les obligations prévues par le RGPD.

La transmission des données entre le CASD et l'une ou l'autre des Parties s'effectue dans des conditions techniques assurant leur confidentialité. Ces conditions sont décrites dans l'analyse d'impact. La Drees s'engage à ce que le CASD détruise l'ensemble des données à caractère personnel qu'il a hébergé à la fin de la durée de conservation autorisée par la CNIL.

ARTICLE 6 : FONDEMENTS JURIDIQUES DU TRAITEMENT

Le traitement repose sur l'exercice de la mission d'intérêt public (article 6(1)(e) du RGPD), telle que prévue par :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 modifié, pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978.

Le traitement inclut des données relevant de catégories particulières au sens de l'article 9, paragraphe 1 du RGPD, à savoir des données de santé. Il repose sur l'article 9, paragraphe 2, point j, qui autorise leur utilisation à des fins de recherche scientifique ou statistique, sous réserve des garanties prévues à l'article 89 du RGPD.

Ces fondements juridiques sont confirmés par l'avis favorable du CESREES (14/05/2025, dossier n° 22793734 MS (12323431 Bis)) et par l'autorisation tacite délivrée par la CNIL après expiration du délai de deux mois renouvelé une fois (demande n° 925130).

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ, SÉCURISATION DES DONNÉES ET DURÉE DE CONSERVATION

7.1 - Confidentialité :

Chaque Partie est tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions de l'autre Partie à la suite de la transmission des données, dont elle aura connaissance avant ou au cours de l'exécution du présent accord.

Les données visées dans le présent accord, qu'elles soient ou non à caractère personnel, sont des données confidentielles et couvertes par le secret professionnel, tel que défini aux Articles 226-13 et suivants du code pénal. Chaque Partie s'engage à respecter de façon absolue cette obligation et à la faire respecter par son personnel.

Le non-respect de l'obligation de secret professionnel expose le contrevenant aux sanctions prévues à l'Article 226-13 du Code pénal, à savoir un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

7.2 - Sécurisation des données :

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas s'engagent à prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle, permettant d'éviter l'utilisation frauduleuse ou détournée des fichiers reçus.

La Drees et l'université Paris-Panthéon-Assas prennent des mesures :

- afin de garantir que toute personne physique agissant sous leur autorité de responsables du traitement ou sous celle de leur sous-traitant (le CASD), qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite que sur leurs instructions documentées, à moins qu'elle y soit obligée par une disposition du droit de l'Union ou par une loi ;
- par lesquelles ils s'engagent à ce que le prestataire de services sélectionné mette en place des mesures de sécurité physique et logistique destinées à garantir la confidentialité des données conformément aux obligations du RGPD.

7.3 – Durée de conservation :

Les données identifiantes sont conservées par les parties pour une durée de 3 ans à compter du lancement de l'appariement. L'espace projet permettant d'accéder aux données identifiantes sur le portail de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) sera supprimé.

Les autres données à caractère personnel sont conservées par les parties pour une durée de 3 ans avant de faire l'objet d'un archivage.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PROPRIÉTÉ – UTILISATION ET DIFFUSION DES DONNÉES

Chacune des Parties reste propriétaire des données qu'elles mettent respectivement à disposition de l'autre Partie dans le cadre de la collaboration mentionnée à l'Article 1. Le présent accord n'entraîne aucun transfert de propriété.

Dans le cadre du projet « MEDPROM », les Parties s'engagent à utiliser les données dans le strict respect de leurs missions de service public respectives. Chaque Partie peut procéder à des publications de données et s'engage à informer et à valider, au préalable et par écrit, l'autre Partie de ses projets de publication.

Les publications devront mentionner la source utilisée : « Drees, Université Paris-Panthéon-Assas, base : MEDPROM ».

ARTICLE 9 - RESPONSABLES TECHNIQUES DE L'ACCORD

Le chef du bureau Assurance Maladie et Études sur les dépenses de santé (Bameds) de la Drees, Odran Bonnet, est responsable au nom de la Drees du suivi des opérations.

Anne-Laure Samson, Professeure d'économie rattachée au Laboratoire LEMMA (Laboratoire d'Economie Mathématique et de Microéconomie Appliquée), est responsable au nom de l'université Paris-Panthéon-Assas du suivi des opérations.

ARTICLE 10 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties pour une durée de 3 ans, période recouvrant la préparation et la réalisation de l'appariement, l'exploitation des données ainsi collectées et les appariements.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE DENONCIATION

Résiliation par déclaration unilatérale de volonté d'une Partie :

La dénonciation du présent accord doit être notifiée par lettre recommandée électronique ou postale, avec accusé de réception adressée aux autres Parties. Cette dénonciation prendra effet un mois après la date de réception de cette lettre. Les Parties conviendront des prestations à réaliser pour la bonne fin du présent accord.

Résiliation pour inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations au titre du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit trois mois après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée électronique ou postale avec accusé de réception restée sans effet. Dans le cas où cette inexécution repose sur une violation de données, cette mise en demeure devra contenir la nature de la violation des données à caractère personnels, et si possible, une estimation du nombre de personnes concernées. La mise en demeure sera adressée, pour la DREES au Référent RGPD de la DREES, 78-84, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris et pour l'université Paris-Panthéon-Assas à la Délégué à la protection des données / DPO, Université Paris-Panthéon-Assas, 12 place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05.

La résiliation intervient sans délai dans le cas de décision judiciaire ou d'évolution du cadre juridique plaçant la DREES ou du nom du sous-traitant dans l'impossibilité d'exécuter les travaux ou services prévus à l'Article 2.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Le cas de force majeure suspend les obligations des Parties pendant le temps où jouera la force majeure. Les obligations contractuelles reprennent dès que la force majeure cesse.

Les Parties seront exonérées de toute responsabilité en raison de leurs manquements lorsque ceux-ci sont dus à un cas de force majeure.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE L'ACCORD ET DES ANNEXES

12.1 - Modification de l'accord :

Toute modification des dispositions du présent accord, à l'exception des Annexes, fera l'objet d'un avenant dûment signé par les Parties.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaut sur le titre de celle-ci.

12.2 - Modification des Annexes :

Les Annexes au présent accord peuvent être modifiées par accord vérifiable entre les responsables techniques mentionnés à l'Article 8. Cette procédure ne doit pas tendre à modifier les Articles 1 à 13.

En cas de contradiction entre les clauses des Annexes du présent accord et les clauses figurant ci-dessus, les Parties conviennent que ces dernières prévalent sur les premières.

ARTICLE 13 : LITIGES

Les Parties conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans l'exécution du présent accord.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Paris.

Fait en 2 exemplaires originaux

Thomas WANECQ

Directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

Fait à Paris le

Stéphane Braconnier

Président de l'université Paris-Panthéon-Assas

Fait à

Annexes

ANNEXE 1: Protocole scientifique envoyé à la CNIL



CNIL_MEDPROM_Pr
otocole scientifique.

ANNEXE 2: sources de données

Les données de la base Transparence Santé (TS), fournissent l'exhaustivité des avantages reçus par les médecins exerçant en France de la part des laboratoires pharmaceutiques (dès lors que leur montant est supérieur à 10 euros). L'ensemble des laboratoires pharmaceutiques déclarant des avantages sont présents dans la base TS (producteurs de princeps, génériques, ou les deux). Ces données seront appariées à des données agrégées de prescription de médicaments issues du Système National de Données de Santé SNDS. Les données agrégées recensent l'ensemble des prescriptions de médicaments ayant fait l'objet d'un remboursement par médecin prescripteur, par trimestre, classe ATC5 et nom du laboratoire producteur du médicament. Ces données seront ensuite appariées à des agrégats issus du SNDS sur les caractéristiques trimestrielles moyennes de la patientèle des médecins et de leur activité. Enfin, les données appariées entre le SNDS et TS seront appariées (par commune d'exercice et année) à des données communales de l'Insee disponibles en libre accès ainsi qu'à des données communales provenant de Transparence Santé.

Quatre bases de données seront appariées :

- La base de données Transparence Santé contenant les variables :
 - Numéro du PS prescripteur préalablement crypté
 - Trimestre de l'avantage déclaré
 - Montant de l'avantage
 - Type d'avantage reçu (Avantage, rémunération, convention)
 - Laboratoire pharmaceutique à l'origine de l'avantage (raison sociale, adresse, etc)
 - Nature de l'avantage reçu (repas, hébergement, congrès, etc).
- La table issue du SNDS sur les prescriptions de médicaments avec les variables suivantes :
 - Numéro du PS prescripteur préalablement crypté
 - Quantité (nombre de boîtes prescrites)
 - Prix unitaire du médicament
 - Montant remboursé par l'Assurance Maladie
 - Mode de prescription (médicament substituable ou non – PHA_MOD_LIB)
 - Libellé du médicament (nom commercial)
 - Forme pharmaceutique (PHA_FRM_COD, PHA_FRM_LIB)
- La table issue du SNDS sur les caractéristiques des médecins prescripteurs contenant les variables suivantes :
 - Numéro du PS prescripteur préalablement crypté
 - Trimestre de la prescription
 - Code commune d'exercice
 - Age au moment de la prescription
 - Sexe
 - Spécialité
 - Année d'obtention du titre de docteur en médecine
 - Année de début d'exercice en libéral
 - Date de fin d'exercice si cessation d'activité
 - Mode d'exercice libéral à temps complet ou à temps partiel)
 - Secteur de conventionnement
 - Code commune d'exercice
- La table de données contextuelles communale :
 - Code commune d'exercice crypté
 - Année de la prescription
 - *Caractéristiques de la demande de soins :*

- Données de l'INSEE sur le taux de chômage moyen par commune, le revenu médian de chaque commune, la part des ALD dans la population de chaque commune
- *Caractéristiques de l'offre de soins :*
 - Données de l'INSEE sur la densité de médecins par spécialité dans chaque commune
 - Données transparence santé sur les montants totaux perçus par les pharmacies de chaque commune

ANNEXE 3 : méthode d'appariement

ETAPE 1 :

Les responsables de la mise en œuvre du traitement effectueront l'agrégation des données du SNDS au niveau médecin / trimestre / classe ATC5 / laboratoire producteur (pour les variables liées à la quantité et à la dépense de médicaments) ou au niveau médecin / trimestre (pour les variables liées à l'activité trimestrielle du médecin et aux caractéristiques de sa patientèle) sur le portail CNAM (taille évaluée à 200 millions de lignes), puis remplaceront le numéro RPPS des médecins par une opération cryptographique. Il remplaceront également le code de la commune d'exercice des médecins par une opération cryptographique.

ETAPE 2 :

Les responsables de la mise en œuvre du traitement exportent la table agrégée du SNDS (contenant les variables « d'intérêt » – de prescription – et les variables de « contrôle » – sur l'activité et les caractéristiques moyennes de la patientèle) par médecin (définie à l'ETAPE 2) depuis le portail CNAM vers un espace de travail de la DREES conforme au référentiel de sécurité du SNDS (le serveur Big Data de la DREES ou une bulle ESTRADD/CASD)

ETAPE 3 :

Les responsables de la mise en œuvre du traitement importent sur l'espace de travail de la DREES conforme au référentiel de sécurité du SNDS (le serveur Big Data de la DREES ou une bulle ESTRADD/CASD) la base de données TS nettoyée, avec le numéro RPPS crypté selon le même algorithme que celui utilisé à l'étape 2, ainsi que la version « nettoyée » de la base de données contextuelles, contenant le code commune crypté avec la même clé que celle utilisée à l'étape 2.

ETAPE 4 :

Sur cet espace de travail, les responsables de traitement effectuent l'appariement entre les données agrégées issues du SNDS et les données nettoyées de TS grâce à un identifiant professionnel de santé crypté, identique entre les 2 bases, puis entre cette nouvelle base appariée et les données contextuelles grâce à un identifiant commune crypté, identique entre les 2 bases.

Annexe 4 - Description de l'architecture informatique et des procédures de sécurité mises en oeuvre

Serveur Big Data sécurisé de la Drees

L'infrastructure Big Data DREES a pour objectif de permettre aux statisticiens habilités de travailler de manière parfaitement sécurisée sur des données très sensibles (en particulier, les données du Système national des données de santé, SNDS), en offrant un environnement performant capable de traiter de très gros volumes de données (ordre de la dizaine de To) autrement impossibles à traiter dans d'autres environnements (par exemple, sur le poste de travail de l'agent ou sur d'autres environnements distants comme le portail de la CNAM).

L'infrastructure Big Data DREES se situe sur le site du ministère de la Santé à la DREES. Le service de sécurité contrôle les accès à ce site. Le serveur respecte les exigences de traçabilité des opérations et d'authentification forte. Il est coupé d'internet et l'accès est limité aux personnes habilitées à traiter les données, sur la base d'une fiche de traitement.

À l'image du circuit de validation utilisé dans le cadre du SNDS, ont été conçues des fiches de traitement et des conditions générales d'utilisation du serveur (CGU). Les CGU englobent celles du PMSI, ainsi que celles du SNDS, mais sont propres à la DREES, notamment en ce qui concerne les demandes d'habilitation. Elles rappellent les règles d'utilisation des données à caractère personnel, et font mention de la traçabilité des traitements et de la conservation de ces traces. Le dossier à la CNIL permettant la conservation de ces traces a été validée le 11/10/2017 (Récépissé déclaration n°2106741).

La salle où se trouve le serveur est dotée d'une serrure à badge qui permet d'assurer la traçabilité des accès physiques. Une fois les CGU signées et le projet approuvé, c'est l'administrateur fonctionnel qui réalise la demande d'habilitation du badge de l'agent auprès du chef de bureau de l'accueil et de la sécurité (DFAS/SDSGI/SECU). L'administrateur fonctionnel conserve une liste à jour des badges serrures habilités.

Une fois dans la salle, les accès serveur se font via des cartes CPA de la famille des cartes CPS (« cartes de professionnels de santé ») que l'ASIP délivre à des structures qui ne prennent pas en charge des patients mais dont l'activité requiert un niveau de sécurisation justifiant l'utilisation de telles cartes.

L'ensemble des actions réalisées sur le serveur sont tracées. Cela implique les connexions, déconnexions, traitements et entrées/sorties.



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet: Approbation de la convention pour la création du Consortium entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Université CUPL, la Fondation pour le droit continental et avec le soutien de l'Ambassade de France en Chine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention pour la création du Consortium entre l'Université Paris-Panthéon-Assas, l'Université CUPL, la Fondation pour le droit continental avec le soutien de l'Ambassade de France en Chine telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

Accord de Coopération

entre

Université Paris-Panthéon-Assas

et

Fondation pour le droit continental

et

Université chinoise de sciences politiques et de droit

Compte tenu de ce qui précède :

Par l'intermédiaire de l'Ambassade de France en Chine et forts de son soutien institutionnel, la Fondation pour le droit continental (ci-après dénommée « la Fondation ») et le Collège de droit comparé (ci-après dénommé « le Collège ») de l'Université chinoise de sciences politiques et de droit (CUPL) ont signé un Mémoire d'entente de coopération portant sur le projet de création d'un « Programme sino-français de droit (Institut de droit sino-français) » au sein du Collège (ci-après dénommé « le Programme »). L'Université Paris-Panthéon-Assas intègre le Programme en tant que première université française partenaire.

I. Champ d'application

Les trois parties sont convenues de collaborer à la création du « Programme sino-français de droit (Institut de droit sino-français) » au Collège de droit comparé de l'Université chinoise de sciences politiques et de droit, ainsi qu'à la formation conjointe d'étudiants en master et en doctorat spécialisés dans le droit comparé. Les trois parties pourront élargir les domaines de coopération en fonction des besoins spécifiques.

II. Objet du programme

Les étudiants chinois partent en échange dans l'une des universités françaises partenaires pour y étudier en deuxième année de Master juridique pendant un an ; les étudiants français partent en échange en Chine pour étudier à CUPL pendant un semestre ou pendant un an. Les deux parties s'exonèrent mutuellement des droits de scolarité et reconnaissent les crédits de l'autre.

L'Université Paris-Panthéon-Assas est la première université française partenaire et a vocation à coordonner le futur consortium d'universités françaises. La sélection des autres universités françaises partenaires est effectuée conjointement par le processus suivant : après que le Collège a fourni la liste des universités intéressées et leurs contacts, la Fondation, l'Ambassade et l'Université Paris-Panthéon-Assas contacteront des universités nationales afin de leur proposer de former un consortium d'universités françaises pour participer au Programme.

Le Collège envoie 10 étudiants au maximum chaque année académique dans les différentes universités françaises partenaires. L'Université Paris-Panthéon-Assas, en accord avec les autres universités françaises partenaires, déterminera chaque année le nombre d'étudiants français en mobilité en Chine, dans la limite de 10. Les étudiants chinois en mobilité seront sélectionnés par le Collège (principalement des étudiants du Programme) et doivent satisfaire aux exigences linguistiques requises par l'Université Paris-Panthéon-Assas et les autres universités françaises partenaires. Les étudiants français en mobilité dans le cadre du Programme doivent satisfaire aux exigences linguistiques de la Chine en matière d'accueil d'étudiants internationaux.

Les étudiants chinois sélectionnés dans le programme pourront formuler auprès de l'Ambassade de France en Chine une demande de « bourse de de sécurité sociale » française, qui comprend l'exonération des droits d'inscription, de la sécurité sociale, de l'assurance maladie complémentaire, des frais de pré-visa et de visa. L'octroi de la bourse n'est pas automatique, il dépend des possibilités budgétaires de l'ambassade au moment de la demande.

III. Gestion de l'enseignement

Le Collège mettra en place un organe de gestion interne du Programme, comprenant des professeurs de droit des Universités françaises du consortium et des secrétaires chargés des affaires internationales et des enseignements. Le professeur XIE Zhiyong, doyen du Collège, sera le directeur chinois du Programme. CUPL fournira les locaux et les conditions de travail nécessaires au Programme.

IV. Programme d'études

Le Collège est responsable du programme d'études pour les étudiants du Programme quand ils étudient en Chine.

L'université française concernée est responsable du programme d'études pour les étudiants du Programme quand ils étudient en France.

Selon le programme d'enseignement, la partie française peut envoyer un certain nombre d'enseignants universitaires français, de membres des ministères, de professionnels du droit et de la justice (avocats, notaires, commissaires de justice, administrateurs/mandataires judiciaires, greffiers des tribunaux de commerces, juristes d'entreprises, magistrats, etc.) à CUPL pour y donner des séminaires techniques ou académiques, des conférences ou tout autre forme d'intervention ou de formation.

Des échanges techniques peuvent avoir lieu entre les parties françaises et chinoises sur les réformes des deux pays ou des points d'actualité juridique.

S'agissant de la partie académique, des échanges entre universitaires français et chinois peuvent avoir lieu, lesquels peuvent participer à des programmes de financement de recherche et d'enseignement. De la même manière, des conventions de co-tutelle de thèse peuvent être signées entre les deux parties.

CUPL propose aux étudiants français des cours de droit en anglais ou en français, ainsi que des cours de chinois pour leur permettre d'apprendre cette langue.

Les universités françaises du Consortium proposent des cours de droit en français ou en anglais, ainsi que des cours de FLE (français langue étrangère).

V. Conditions de l'exécution

Le contenu des initiatives relevant du présent accord est soumis à l'approbation préalable des parties conformément aux procédures habituelles. Des conventions distinctes sont nécessaires pour les projets de coopération indépendants qui découlent du présent accord. Les parties s'engagent dans le cadre d'une obligation de moyen, à rechercher conjointement des sources de financement du Programme, sans toutefois garantir l'obtention effective de tels financements.

VI. Autres accords de coopération

Les trois parties peuvent signer des accords de coopération de même nature avec d'autres entités.

VII. Mise en œuvre, renouvellement, résiliation et modification

Le présent accord entre en vigueur une fois que les trois parties ont apposé leur signature et est valable pour une période de cinq ans. Après évaluation par toutes les parties, et à défaut de manifestation explicite de non-renouvellement par l'une d'elles, le présent accord sera automatiquement prorogé pour une durée de cinq ans.

Le contenu du présent accord peut être modifié ou étendu si les trois parties en conviennent.

Si l'une des parties souhaite mettre fin à l'accord, elle doit en informer les autres parties par écrit au moins six mois à l'avance. Les étudiants engagés dans le programme pourront en tout état de cause le poursuivre jusqu'à son terme.

Le présent accord peut être traduit dans d'autres langues et aura le même effet, mais l'interprétation finale sera basée sur la version française originale confirmée par les trois parties.

VIII. Copies et échanges électroniques

Le présent accord peut être signé sous la forme d'une copie. Les copies peuvent être échangées par voie électronique, ce qui a le même effet que l'original signé.

Cette page est réservée à la signature de l'Accord de Coopération.

Université Paris-Panthéon-Assas

Stéphane Braconnier

Président

Fait le

à.....

Cette page est réservée à la signature de l'Accord de Coopération.

Fondation pour le droit continental

Renaud DUTREIL

Président

Fait, le

à.....

Cette page est réservée à la signature de l'Accord de Coopération.

Université Chinoise de Sciences Politiques et de Droit

Président

Fait, le

à.....



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de l'accord-cadre de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Tokyo.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve l'accord-cadre de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Tokyo tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

ACCORD CONCERNANT LES ÉCHANGES
UNIVERSITAIRES
ENTRE
GRADUATE SCHOOLS FOR LAW AND POLITICS, FACULTY OF LAW, THE
UNIVERSITY OF TOKYO
ET
L'UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

The University of Tokyo (Japon), représentée par les Graduate Schools for Law and Politics de la Faculty of Law, et l'Université Paris-Panthéon-Assas (France) (collectivement dénommées ci-après les « Parties »), convaincues que les échanges universitaires entre les Parties favoriseront la recherche universitaire et d'autres activités, concluent par la présente l'accord suivant.

Article 1. Les parties conviennent de mettre en œuvre des échanges et d'autres activités dans des domaines de recherche universitaire présentant un intérêt mutuel par les moyens suivants :

- (1) Échange d'enseignants, de personnel administratif et de chercheurs ;
- (2) Échange d'étudiants ;
- (3) Recherches en collaboration ;
- (4) Organisation de conférences et de symposiums conjoints ;
- (5) Échange d'informations et de documentation académique.

Article 2. Les projets concrets à mettre en œuvre pour la réalisation des activités d'échange spécifiques comme définies dans l'article précédent seront décidés dans le cadre d'une discussion entre les Parties.

Les activités visées au paragraphe précédent seront menées dans le respect des lois et de la réglementation à suivre par les Parties concernées.

Article 3. Dans le cas où des résultats de recherche ayant une incidence sur les questions de droits de propriété intellectuelle sont susceptibles d'être obtenus dans le cadre de projets de collaboration menés conformément aux dispositions de l'Article 1 ci-dessus, les Parties devront discuter de bonne foi et convenir dans un document distinct des conditions relatives au traitement des droits de propriété intellectuelle ainsi créés, avant le début du projet de collaboration en question et conformément aux politiques de chacune des Parties.

Article 4. Le présent Accord est valable pour une durée de trois ans, à compter de la date de la signature finale apposée ci-dessous par les Parties (la « durée »). Les Parties peuvent prolonger la durée de cet Accord. Chaque partie pourra résilier l'Accord avant la fin de sa durée d'application en notifiant son intention à l'autre partie par le biais d'un préavis écrit de six mois.

Article 5. Le présent Accord est rédigé en deux exemplaires en anglais et en français, tous deux faisant également foi. En cas de divergence entre les versions, la version anglaise prévaudra pour déterminer l'intention et la signification du présent Accord.

Les Parties établissent le présent Accord en le signant à la date indiquée ci-dessous.

**The University of Tokyo
Graduate Schools for Law and Politics
Faculty of Law**

Université Paris-Panthéon-Assas

HASHIZUME Takashi, Doyen

Stéphane Braconnier, Président

Date ____ / ____ / 202____
(jour/mois/année)

Date ____ / ____ / 202____
(jour/mois/année)



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de coopération d'échanges étudiants entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Tokyo.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

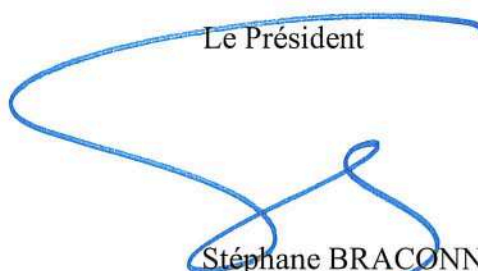
Approuve la convention de coopération d'échanges étudiants entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université de Tokyo telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président


Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

**PROTOCOLE CONCERNANT LES ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS
ENTRE
GRADUATE SCHOOLS FOR LAW AND POLITICS, FACULTY OF LAW
THE UNIVERSITY OF TOKYO
ET
L'UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS**

The University of Tokyo (Japon), représentée par les Graduate Schools for Law and Politics de la Faculty of Law, et l'Université Paris-Panthéon-Assas (France) (collectivement dénommées ci-après les « Parties »), sur la base de l'Accord concernant les échanges universitaires conclu entre les Parties et daté du (...) (ci-après dénommé « l'Accord »), afin de convenir de programmes spécifiques d'échanges d'étudiants tels que définis dans l'Accord, conviennent de ce qui suit.

Article 1. Programme de coopération pour l'échange d'étudiants : Les étudiants inscrits à ce programme d'échange peuvent participer à un ou plusieurs séminaires dans le domaine du droit proposés par l'université d'accueil, dont la durée n'excède pas deux semaines (ci-après dénommés « séminaires de courte durée »).

Au maximum, deux places d'étudiants dans des séminaires de courte durée seront échangées entre les Parties au cours de chaque année universitaire.

Si le nombre de places d'étudiants dans des séminaires de courte durée n'est pas égal pour chaque partie au cours d'une année donnée, les Parties s'efforceront de faire en sorte que ce nombre soit égal l'année suivante. Les Parties conviendront à l'avance, par le biais d'une discussion, du nombre exact de places d'étudiants dans des séminaires de courte durée chaque année.

Article 2. Diplôme : Les étudiants participant à ce programme d'échange ne sont pas en droit d'obtenir un diplôme de l'université d'accueil.

Article 3. Certificat officiel : L'université d'accueil fournira à l'université d'origine un certificat officiel d'achèvement pour chaque étudiant en échange à la fin de son échange. Sur la base de ce certificat et conformément à son règlement, l'université d'origine peut accorder à l'étudiant en échange des crédits pour ses études dans l'université d'accueil.

Article 4. Frais : Aucune université d'accueil ne facturera de frais d'examen, d'inscription ou de scolarité aux étudiants participant à ce programme d'échange. Les frais liés aux excursions seront à la charge de l'étudiant en échange, à moins que l'université d'accueil ne l'en dispense explicitement.

Article 5. Programme LL.M. : Les étudiants de l'Université de Tokyo peuvent choisir de s'inscrire au LL.M. European Law à Assas. Dans ce cas précis, les étudiants de

l'Université de Tokyo bénéficieront d'une exonération de 50 % des frais d'inscription. Un maximum de deux (2) étudiants peut bénéficier de cette opportunité.

Article 6. Dépenses et hébergement : Sauf accord contraire des Parties, les dépenses personnelles des étudiants participants ne seront en aucun cas à la charge de l'une ou de l'autre des parties. Cela comprend les frais de voyage, les demandes de visa, les frais d'hébergement et tous les frais d'éducation et de subsistance.

Article 7. Assurance santé : Les étudiants participants doivent souscrire une assurance maladie adéquate conformément à la législation du pays d'accueil et aux instructions de l'université d'accueil.

Article 8. Données personnelles : Toutes les données personnelles collectées ou générées conformément au présent Protocole seront traitées de manière équitable et légale par les Parties, conformément aux lois et aux réglementations applicables à chacune d'entre elles en matière de protection des données.

Article 9. Durée : Le présent Protocole est valable pour une durée de trois ans, à compter de la date de la signature finale apposée ci-dessous par les Parties (la « durée »). Les Parties peuvent prolonger la durée de ce Protocole au moyen d'un accord écrit. Chaque partie pourra résilier ce Protocole avant la fin de sa durée d'application en notifiant son intention à l'autre partie par le biais d'un préavis écrit de six mois. En aucun cas la durée de ce Protocole ne dépassera celle de l'Accord.

Article 10. Établissement : Le présent Protocole est rédigé en deux exemplaires en anglais et en français, tous deux faisant également foi. En cas de divergence entre les versions, la version anglaise prévaudra pour déterminer l'intention et la signification du présent Protocole. En cas d'incohérence entre les dispositions du présent Protocole et celles de l'Accord, les dispositions de l'Accord prévaudront.

Les Parties établissent le présent Protocole en le signant à la date indiquée ci-dessous.

The University of Tokyo
Graduate Schools for Law and Politics
Faculty of Law

Université Paris-Panthéon-Assas

HASHIZUME Takashi, Doyen

Stéphane Braconnier, Président

Date ____ / ____ / 202__
(jour/mois/année)

Date ____ / ____ / 202__
(jour/mois/année)



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de l'accord-cadre de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas (ISAD) et l'Armée de la République de Corée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

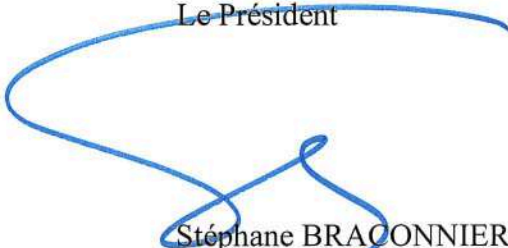
Approuve l'accord-cadre de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas (ISAD) et l'Armée de la République de Corée tel qu'il figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (2 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président


Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026



ACCORD CADRE DE COOPERATION
entre
L'Armée de la République de Corée (ROK)
et
L'Université Paris-Panthéon-Assas
(*Institut Supérieur de l'Armement et de la Défense - ISAD*)



Le présent Accord Cadre fait suite à l'Accord Cadre de 2019 entre l'Armée de la République de Corée (ROK) et l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les établissements signataires du présent accord conviennent de renouveler à l'identique les relations de coopération établies dans des domaines d'intérêt commun fondées sur le principe de réciprocité, en tenant compte des contraintes pédagogiques et administratives propres à chaque institution.

Visant à promouvoir la coopération entre l'Armée de la République de Corée et l'Université Paris-Panthéon-Assas (ci-après *la Partie*, considérée individuellement, et *les Parties* considérées collectivement) dans les domaines d'intérêt commun, les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 (Objet)

L'objet du présent Accord Cadre est de fournir un support partagé pour la formation d'officiers sélectionnés pour leurs compétences exceptionnelles dans le domaine de la défense nationale en vue de l'intérêt mutuel des Parties.

Article 2 (La collaboration)

La collaboration pourra prendre les formes suivantes :

1. L'échange de personnels dans le cadre de programmes d'enseignement de défense nationale ;
2. Le recrutement d'étudiants qualifiés de l'Armée de la République de Corée (ROK) pour leur intégration dans les programmes d'études de l'Université Paris II, et en particulier le Master « *Défense et dynamiques industrielles* » ;
3. L'université Panthéon-Assas pourra admettre des étudiants éligibles présélectionnés par la ROK s'ils ont les qualifications académiques requises pour l'entrée dans ce Master ;
4. Les étudiants suivront les deux années (M1 et M2) du parcours de Master au cours de leurs deux années de présence en France ;

Les principes d'un tel programme d'échange d'étudiants seront décrits en détail dans un Accord de coopération spécifique.

Article 3 (Date de validité, Amendement)

1. Le présent Accord Cadre entrera en vigueur à la date de la dernière signature et sera effectif pour une période initiale de cinq (5) années.
2. Après cette période initiale de 5 années, les parties pourront réviser cet Accord Cadre soit pour décider de son renouvellement soit de son amendement.
3. Il pourra être modifié ou prendre fin par accord écrit des deux parties.
4. Chaque partie pourra à tout moment notifier à l'autre son souhait de mettre un terme à cet Accord Cadre. La résiliation de l'Accord sera effective 90 jours à compter de ladite notification.

Article 4 (Langues)

Le présent Accord Cadre sera rédigé en langue coréenne et en langue française. Les deux versions font également foi. Les parties signataires conserveront chacune une version coréenne et une version française de l'Accord.

Article 5 (Problèmes de désaccord)

Tout différend émanant d'une mauvaise interprétation du présent Accord Cadre sera résolu à l'amiable par consultation entre les Parties.



Pour l'université Paris-Panthéon-Assas



Pour la ROK Army

Professeur Stéphane Braconnier
Président de l'université
Paris-Panthéon-Assas
Paris, France

Date :

Bae, Jin Hyun
Brigadier Général, ROK Army
Deputy director, G-1
Geryong, République de Corée

Date :



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de la convention de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Institution d'Etat « Institut ukrainien ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention de coopération entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Institution d'Etat « Institut ukrainien » telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Kiev, Ukraine
Paris, République française

1^{er} décembre 2025

L'établissement public l'« Institut ukrainien » (ci-après dénommé « Institut ukrainien »), représenté par son Directeur général Volodymyr Sheiko, agissant en vertu de la Charte et dans le cadre du Protocole, conclu le 14 janvier 2025 entre la Mission du Président de l'Ukraine en République autonome de Crimée, l'entreprise publique non commerciale « Fonds du Président de l'Ukraine pour l'éducation, les sciences et les sports » et l'établissement public l'« Institut ukrainien », avec le consentement préalable des autres parties audit Protocole, d'une part, et

Université Paris-Panthéon-Assas (ci-après dénommée l'« Institution »), représentée par la professeure et docteur Emmanuelle Chevreau, vice-présidente chargée des Affaires internationales, agissant en vertu d'une délégation du Président de l'Institution, le professeur et docteur Stéphane Braconnier, d'autre part,

ci-après dénommés collectivement « Parties » et individuellement « Partie »,

conscients de l'importance de cette coopération pour atteindre les objectifs de soutien, de coordination conjointe, de développement et d'expansion de la Coalition mondiale des études ukrainiennes visant à éduquer, informer et populariser la langue et la culture ukrainiennes à l'étranger, et souhaitant unir leurs forces pour développer les études ukrainiennes, y compris celles sur les Tatars de Crimée, à travers le monde, afin de mettre au point de nouveaux outils de soutien et de coopération pour promouvoir l'échange d'expériences, de ressources et d'idées, ont conclu le présent Protocole de coopération (ci-après dénommé le « Protocole »), le :

1. Objet du Protocole

1.1. Le présent Protocole a pour objet de définir le cadre de la coopération entre l'Institut ukrainien et l'Institution afin d'unir leurs efforts pour développer l'éducation, la recherche, la culture et approfondir la compréhension mutuelle, diffuser les idées de la Coalition mondiale des études ukrainiennes, et soutenir les programmes visant à promouvoir les études ukrainiennes dans le cadre du Protocole signé le 14 janvier 2025 entre la Mission du Président de l'Ukraine en République autonome de Crimée, l'entreprise publique non commerciale « Fonds du Président de l'Ukraine pour l'éducation, les sciences et les sports » et l'établissement public l'« Institut ukrainien ».

1.2. Créer des conditions nécessaires au développement de programmes et de projets visant à diffuser les connaissances sur l'Ukraine, son histoire, sa culture, sa langue, sa littérature et son identité ; soutenir des programmes visant à populariser les études ukrainiennes ; élaborer des projets visant à promouvoir l'étude de l'Ukraine et des disciplines connexes, y compris des initiatives pédagogiques et de recherche menées en Ukraine et consacrées à l'histoire, à la culture et à l'identité ukrainiennes ; lutter contre la désinformation russe en renforçant l'environnement universitaire et en informant la communauté internationale sur l'identité ukrainienne.

1.3. Soutenir et développer les études ukrainiennes, y compris des études sur les Tatars de Crimée, afin de créer de nouveaux programmes et de soutenir les programmes existants, les expériences d'échange, des ressources et des idées entre les parties prenantes, et de promouvoir la coopération internationale par l'adoption des meilleures pratiques internationales, l'organisation de projets conjoints et la diffusion des connaissances sur l'histoire et la culture de l'Ukraine ainsi que du peuple Tatar de Crimée.

1.4. Collaborer à l'organisation d'événements au niveau international, notamment des conférences, des séminaires, des tables rondes et autres événements.

1.5. Soutenir les échanges culturels visant à élargir la compréhension internationale de l'identité et du patrimoine culturel des Ukrainiens et des Tatars de Crimée.

2. Conditions du Protocole

2.1. L'Institut ukrainien accepte de coopérer avec des universités, des bureaux de représentation et des établissements scientifiques étrangers pour mettre en œuvre un plan indicatif d'initiatives, en fonction du niveau choisi (basique, intermédiaire, élevé), comme indiqué dans l'Annexe du Protocole. La liste des initiatives figurant en Annexe n'est pas exhaustive et peut être complétée.

2.2. L'Institution s'engage à mettre en œuvre (ou à organiser) ses activités selon le niveau de base sélectionné, à savoir :

- Soutenir la mobilité des étudiants avec les universités ukrainiennes, en particulier dans le domaine du droit.
- Étendre la coopération à d'autres filières universitaires, telles que les sciences politiques, l'économie, la gestion, l'information et la communication.
- Faciliter les échanges universitaires en accueillant des doctorants et des chercheurs d'universités ukrainiennes pour des séjours de recherche.
- Organiser des ateliers, des conférences et autres événements universitaires en collaboration avec des établissements ukrainiens.

Le délai accordé aux Parties pour remplir les conditions spécifiées dans le présent Protocole est de 2 (deux) ans à compter de la date de sa signature.

2.3. L'Institut ukrainien s'engage à faciliter l'établissement de relations internationales pour soutenir les programmes visant à développer les études ukrainiennes, y compris celles des Tatars de Crimée.

2.4. L'Institution s'engage à informer l'Institut ukrainien de l'état d'avancement des initiatives spécifiées dans l'Annexe du présent Protocole et à lui fournir un retour sur les progrès accomplis dans l'élaboration des projets communs.

2.5. L'Institut ukrainien fait participer l'Institution à des initiatives conformément au niveau choisi (basique, intermédiaire, élevé), en particulier celles liées au développement des études ukrainiennes, y compris les Tatars de Crimée, et à la diffusion des connaissances sur l'Ukraine ; il fournit le support d'information nécessaire ; il facilite l'accès aux contenus scientifiques et pédagogiques liés aux études ukrainiennes, y compris le Tatar de Crimée, en vue de son utilisation dans ses projets et programmes, et il soutient également leur mise en œuvre aux niveaux national et international.

2.6. Les deux Parties s'engagent à échanger régulièrement des informations, des expériences ainsi que des bonnes pratiques concernant des projets et des initiatives dans le domaine des études ukrainiennes, y compris sur les Tatars de Crimée.

3. Durée du Protocole

3.1. Le présent Protocole entrera en vigueur à la date de sa signature par les Parties et a une durée de validité de 3 (trois) ans, qui peut être prolongée par accord entre les Parties.

3.2. L'une ou l'autre des Parties a le droit d'initier la résiliation du Protocole en adressant un préavis écrit à l'autre Partie au moins 30 (trente) jours avant la date prévue de résiliation.

3.3. En cas de non-respect par l'une des Parties des conditions prévues par le présent Protocole, l'autre Partie a le droit de mettre fin au Protocole de manière anticipée, moyennant un préavis écrit obligatoire.

3.4. La résiliation ou la dissolution du Protocole n'affecte pas les accords déjà conclus par les Parties en vertu du présent Protocole, et tous les accords conclus sur la base du Protocole restent en vigueur jusqu'à leur mise en œuvre complète, sauf disposition contraire dans ces accords.

3.5. Les modifications du Protocole sont apportées par la signature d'avenants ou par des ajouts au Protocole, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La préparation, l'approbation et la signature d'avenants ou les ajouts au Protocole sont effectués de la même manière que le présent Protocole et en font partie intégrante.

3.6. En cas de force majeure rendant impossible la bonne exécution des conditions prévues par le présent Protocole, les Parties s'en informent mutuellement dans les plus brefs délais.

4. Principes de coopération

4.1 Le Protocole n'impose aucune obligation patrimoniale ou financière aux Parties et ne prévoit aucun bénéfice. Il est exclusivement de nature non commerciale et vise à soutenir et à développer les activités liées aux études ukrainiennes, y compris celles consacrées aux Tatars de Crimée.

4.2. Les dispositions du présent Protocole ne créent pas d'association ni d'autre entité commerciale par le biais d'une fusion ou d'une activité conjointe entre les Parties. Le Protocole n'est pas un accord de coentreprise et ne prévoit pas la mise en commun de biens, de fonds ou d'autres contributions des Parties, ni n'entraîne l'émergence de biens communs des Parties.

4.3. En signant le présent Protocole, les Parties reconnaissent que sa mise en œuvre contribue de manière significative au développement d'initiatives dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la diplomatie. Elles s'engagent à appliquer ses dispositions de bonne foi.

4.4. En cas de circonstances entravant l'exécution du présent Protocole, chaque Partie en informe immédiatement l'autre et prend toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

5. Dispositions finales

5.1. Tous les avenants et compléments au présent Protocole sont réputés valables s'ils sont rédigés et signés par les représentants autorisés des Parties.

5.2. Les Parties doivent désigner une personne responsable de la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du présent Protocole.

5.3. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application des dispositions du présent Protocole sera résolu par les Parties par le biais de consultations et en parvenant à un accord mutuel.

5.4. Dans les cas non prévus par le présent Protocole, les Parties seront régies par les dispositions des lois de leur pays respectif.

5.5. La coopération entre les Parties repose sur les principes de légalité, de coopération à long terme et d'utilisation maximale du potentiel et de l'expérience des Parties.

5.6. Le Protocole est signé en deux exemplaires, en anglais et en ukrainien, chaque Partie en recevant un.

5.7. En cas de litige entre les Parties, la version ukrainienne prévaut.

6. Signatures des Parties

**Établissement public
« Institut ukrainien »**

Université Paris-Panthéon-Assas

Adresse :
01001, Kiev, Ukraine
2 Velyka Zhytomyrska St.
tél. : +38 (044) 299 97 47
e-me-mail : contact@ui.org.ua

Adresse :
12, place du Panthéon
F- 75005 Paris, République française
tél. : +33 (0)1 44 41 55 02
e-mail : presidence@assas-universite.fr

Directeur général

**Vice-présidente chargée des Affaires
internationales**

Volodymyr SHEIKO

**Professeure et docteur Emmanuelle
CHEVREAU**

Plan indicatif d'initiatives

I. Niveau basique de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes

La présente section définit les conditions de coopération d'une université, d'un bureau de représentation ou d'un établissement universitaire (ci-après dénommé « établissement ») au niveau basique de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes (ci-après dénommée « Coalition »), en décrivant le profil de l'établissement, les possibilités offertes par la Coalition et les responsabilités assumées par l'établissement. La coopération vise à soutenir le niveau basique des initiatives liées aux études ukrainiennes et à développer de nouveaux projets culturels et de formation.

1. Profil de l'établissement au moment de la signature du Protocole. Définit l'état actuel et les capacités de l'établissement dans le cadre des études ukrainiennes :

1.1. Il a mis en place un cours sur la langue, l'histoire et la culture, y compris celle des peuples autochtones d'Ukraine (au moment de la signature du Protocole, il existait au moins une discipline consacrée aux études ukrainiennes, qui est enseignée dans le cadre du programme d'études pour les étudiants d'une spécialité particulière).

ou

1.2. Il devrait créer une initiative pour développer les études ukrainiennes (un format d'activité visant à familiariser les individus avec le patrimoine culturel, linguistique ou historique de l'Ukraine, y compris celui des peuples autochtones d'Ukraine) : création d'un centre culturel, d'un club, ou organisation d'événements thématiques, etc.

2. Opportunités pour l'établissement. Identifie le soutien et les ressources que la Coalition apporte à l'établissement.

21. Support d'information et accès au réseau des membres de la Coalition (possibilité de coopérer avec d'autres établissements au sein de la Coalition, de partager des expériences et de participer à des événements communs tels que des conférences, des séminaires et des débats).

22. Accès aux sources et ressources pédagogiques et scientifiques (la Coalition donne accès à des manuels spécialisés, à des contenus de conférence, à de la littérature et à des cours qui contribuent à élever le niveau des études ukrainiennes dans l'établissement).

23. Possibilité de recevoir un prix d'État (un établissement participant au développement des études ukrainiennes, y compris les études sur les Tatars de Crimée, peut être proposé pour un prix en reconnaissance de sa contribution au développement des études ukrainiennes au niveau international).

3. Obligations de l'établissement. Définit les responsabilités que l'établissement assume dans le cadre du niveau basique de la coopération.

31. Intégration de nouvelles composantes ou expansion/prise en charge de composantes existantes (une université, un bureau de représentation ou un établissement de recherche doit non seulement soutenir les initiatives ou les cours existants, mais aussi travailler à la création de nouveaux formats pour inciter les étudiants à s'intéresser aux études ukrainiennes).

32. Interaction dans le réseau des établissements et échange d'expériences (une université, un bureau de représentation ou un établissement de recherche participe activement à l'interaction avec d'autres membres de la Coalition afin d'échanger régulièrement des expériences, des bonnes pratiques et de coopérer à l'organisation d'événements).

33. Organisation d'un événement public concernant des thèmes sur l'Ukraine et diffusion d'informations sur les initiatives de la Coalition (l'établissement doit organiser au moins un événement public dans le cadre de ses activités liées aux études ukrainiennes, y compris sur les Tatars de Crimée (conférence, séminaire, atelier, etc.). L'établissement s'engage également à populariser les initiatives de la Coalition à travers ses canaux de communication, tels que son site web officiel ou les réseaux sociaux).

II. Niveau intermédiaire de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes

La présente section définit les conditions de coopération pour un établissement au niveau intermédiaire de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes. Ce niveau convient aux établissements qui ont une certaine expérience dans le développement des études ukrainiennes, qui souhaitent élargir leur participation à des projets internationaux et promouvoir une diffusion plus active des connaissances sur l'Ukraine.

1. Profil de l'établissement au moment de la signature du Protocole. Définit l'état actuel et les capacités de l'établissement dans le cadre des études ukrainiennes :

1.1. Disponibilité des initiatives, d'un cours distinct ou d'un atelier (l'établissement dispose déjà d'un cours ou d'un atelier consacré à l'étude de la langue, de la culture et de l'histoire ukrainiennes ou d'autres disciplines connexes, y compris la langue et la littérature des Tatars de Crimée ou les langues et la littérature d'autres peuples autochtones d'Ukraine).

1.2. Ressources pour le développement des études ukrainiennes, y compris des études sur les Tatars de Crimée (l'établissement dispose de capacité humaine, matérielle ou infrastructurelle afin de développer davantage les initiatives liées aux études ukrainiennes).

2. Opportunités pour l'établissement. Définit le soutien et les ressources que la Coalition apporte à l'établissement.

2.1. Support d'information et adhésion au réseau des membres de la Coalition (possibilité de coopérer avec d'autres établissements au sein de la Coalition, de partager des expériences, de participer à des événements communs tels que des conférences, des séminaires et des débats).

2.2. Accès aux sources et ressources pédagogiques et scientifiques (la Coalition donne accès à des manuels spécialisés, à des contenus de conférence, à de la littérature, à des cours qui contribuent à l'amélioration des études ukrainiennes dans l'établissement).

2.3. Possibilité de recevoir un prix d'État (un établissement participant au développement des études ukrainiennes, y compris les études sur les Tatars de Crimée, peut être proposé pour un prix en reconnaissance de sa contribution au développement des études ukrainiennes au niveau international).

2.4. Possibilité de rejoindre des groupes de la Coalition (programmes de formation, recherche, projets culturels, échanges universitaires, projets de bénévolat, etc.)

2.5. Accès à une plateforme de recherche d'investissements pour les programmes (la Coalition participe au processus de recherche et d'obtention de financements pour la mise en œuvre de projets d'études ukrainiennes, notamment par le biais de programmes de subventions).

2.6. Événements spécialisés et participation à des réunions avec des personnalités ukrainiennes, mise en place d'une coopération avec les missions diplomatiques ukrainiennes (l'établissement a l'occasion de participer à des réunions avec des personnalités ukrainiennes de premier plan, des diplomates, et de développer une coopération avec des établissements ukrainiens à l'étranger).

3. Obligations de l'établissement. Les responsabilités que l'établissement assume dans le cadre du niveau intermédiaire de coopération sont déterminées.

3.1. Invitation de professeurs à donner une série de conférences/cours dans l'établissement (l'université, le bureau de représentation ou l'établissement de recherche invite des experts en études ukrainiennes à donner une série de conférences ou un cours distinct dans le cadre de son programme).

3.2. Cours de formation conjoints avec des universités ukrainiennes (projets de formation conjoints avec des universités ukrainiennes, y compris des programmes de double diplôme, des cours en ligne, etc.)

3.3 Intégration d'études ukrainiennes et d'études de cas sur l'Ukraine dans les formats d'événements existants (inclusion de discours thématiques, de discussions ou de tâches pratiques consacrées à l'Ukraine dans les formats d'événements existants).

3.4. Organisation d'expositions et/ou de présentations concernant des thèmes sur l'Ukraine (organisation d'expositions ou autres événements culturels consacrés à des thèmes sur l'Ukraine et les Tatars de Crimée, touchant un large public).

III. Niveau élevé de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes

La présente section définit les conditions de coopération d'une université, d'un bureau de représentation ou d'un établissement universitaire à un niveau élevé de participation à la Coalition mondiale des études ukrainiennes. Ce niveau convient aux établissements qui ont une certaine expérience dans le développement des études ukrainiennes, qui souhaitent élargir leur participation à des projets internationaux et contribuer à une diffusion plus active des connaissances sur l'Ukraine.

1. Profil de l'établissement au moment de la signature du Protocole. Définit l'état actuel et les capacités de l'établissement dans le cadre des études ukrainiennes.

Un niveau élevé implique que l'établissement dispose déjà des éléments suivants :

1.1. Un cours distinct, un atelier ou une initiative active dans le domaine des études ukrainiennes (notamment la langue, l'histoire et la littérature des peuples autochtones d'Ukraine).

1.2. Des ressources suffisantes (financières, humaines, infrastructurelles) pour mettre en œuvre des initiatives à grande échelle.

1.3. Volonté de participer à des conférences internationales, à des événements et à des recherches sur l'Ukraine.

2. Opportunités pour l'établissement. Définit le soutien et les ressources que la Coalition apporte à l'établissement.

2.1. Support d'information et adhésion au réseau des membres de la Coalition (possibilité de coopérer avec d'autres établissements au sein de la Coalition, de partager des expériences, de participer à des événements communs tels que des conférences, des séminaires et des débats).

2.2. Accès aux sources et ressources pédagogiques et scientifiques (la Coalition donne accès à des manuels spécialisés, à des contenus de conférence, à de la littérature et à des cours qui contribuent à élever le niveau des études ukrainiennes dans l'établissement).

2.3. Possibilité de recevoir un prix d'État (un établissement qui participe activement au développement des études ukrainiennes peut être proposé pour un prix en reconnaissance de sa contribution au développement des études ukrainiennes, y compris des études sur les Tatars de Crimée, au niveau international).

2.4. Possibilité de rejoindre des groupes de la Coalition (programmes de formation, recherche, projets culturels, échanges universitaires, projets de bénévolat, etc.)

2.5. Accès à une plateforme de recherche d'investissements pour les programmes (la Coalition participe au processus de recherche et d'obtention de financements pour la mise en œuvre de projets d'études ukrainiennes, notamment par le biais de programmes de subventions).

2.6. Événements spécialisés et participation à des réunions avec des personnalités ukrainiennes, mise en place d'une coopération avec les missions diplomatiques de l'Ukraine (l'établissement a l'occasion de participer à des réunions avec des personnalités ukrainiennes de premier plan, des diplomates, et de développer une coopération avec des établissements ukrainiens à l'étranger).

2.7. Échange universitaire entre les établissements de la Coalition (mise en place d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les organisations des membres de la Coalition).

2.8. Facilitation de la coopération grâce aux bibliothèques et aux archives ukrainiennes (accès à des sources uniques pour les programmes de recherche et de formation).

2.9. Partenariat pour organiser des événements avec des organisations membres du Conseil de surveillance.

2.10. Possibilité de prendre un congé sabbatique en Ukraine pour visiter des universités, enseigner et mener des recherches.

2.11. Visite de représentants d'État au sein de l'établissement.

2.12. Nomination d'un représentant au Conseil de surveillance de la Coalition.

3. Obligations de l'établissement (ce que l'établissement doit faire au sein de la Coalition) :

3.1 Département ou centre et cours distincts d'études ukrainiennes (création d'un département, d'un centre ou d'un cours spécialisés pour un travail systématique dans le domaine des études ukrainiennes ou de l'étude de la langue, de la littérature et de la culture des peuples autochtones d'Ukraine).

3.2. Séjour d'études d'enseignants/étudiants en Ukraine (voyages éducatifs en Ukraine destinés aux étudiants ou aux enseignants pour une étude plus approfondie de sa culture, de son histoire et de sa modernité).

3.3. Conférence internationale ou table ronde au sein de l'établissement (organisation de conférences, de tables rondes ou autres événements universitaires au niveau international consacrés à l'Ukraine).

3.4. Cours d'été pour ses étudiants et ceux d'autres universités de la Coalition (organisation d'un cours d'été pour les étudiants d'autres universités de la Coalition afin de promouvoir les études ukrainiennes).

3.5. Concours de projets et programme de bourses pour les étudiants et les chercheurs (programmes de soutien aux chercheurs et aux étudiants qui étudient l'Ukraine).



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation de tarifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs tels qu'ils figurent en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Majorité des voix (3 contre)

Paris, le 13 JAN. 2026

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 14 JAN. 2026

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 14 JAN. 2026

MODIFICATIONS DES DROITS UNIVERSITAIRES

FORMATIONS	Anciens droits universitaires par année	Nouveaux droits universitaires par année (*)	Droits d'inscription associés
Diplômes d'université			
Collège d'Économie (sur 3 ans)	185	385	Tarif réduit de 1 ^{er} cycle
Collège de droit (sur 3 ans)	185	485	Tarif réduit de 1 ^{er} cycle
Civilisation, langue et droit allemands – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	95	200	Tarif réduit de 1 ^{er} cycle
Civilisation, langue et droit espagnols – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	95	200	Tarif réduit de 1 ^{er} cycle
Civilisations et droits de common law – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	95	200	Tarif réduit de 1 ^{er} cycle
Carrières judiciaires/Magistrature	740	800	Tarif réduit de 2 ^{ème} cycle
Carrières judiciaires/Magistrature (redoublant)	540	600	Tarif réduit de 2 ^{ème} cycle
Licences numériques (Formation Initiale)			
Licence numérique	800	1 000	Tarif plein de 1 ^{er} cycle
Licence numérique (redoublant)	400	600	Tarif plein de 1 ^{er} cycle
Licence numérique (boursier)	250	250	0
Licences numériques (Formation Continue)			
Licence numérique	800	2 000	Tarif plein de 1 ^{er} cycle
Licence numérique (redoublant)	400	1 000	Tarif plein de 1 ^{er} cycle

(*) Pour les formations pluriannuelles, la mise en place du nouveau tarif sera progressive sur trois ans :

- En 2026-2027, il s'appliquera uniquement aux inscriptions en 1^{ère} année.
- En 2027-2028, il concernera les inscriptions en 1^{ère} et en 2^{ème} année.
- À partir de 2028-2029, il sera appliqué à toutes les inscriptions en 1^{ère}, en 2^{ème} et en 3^{ème} année le cas échéant.

Rappel : Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription associés, à l'exception des étudiants inscrits en licence numérique